





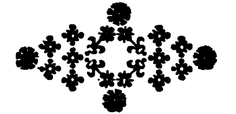


HISTOIRE
DES TROUBLES
DES
CEVENNES
OU DE LA
GUERRE DES CAMISARS,
sous le regne de LOUIS *le Grand;*

Tirée de Manuscrits secrets & autentiques & des observations faites sur les lieux mêmes, avec une Carte des Cevennes.

Par l'Auteur du PATRIOTE FRANÇOIS & IMPARTIAL.

TOME SECOND.



A VILLEFRANCHE,
Chez PIERRE CHRETIEN.

MDCCLX.

HISTOIRE
DES TROUBLES
DES
CEVENNES.
LIVRE VI.

SOMMAIRE.

Lettre Pastorale de Fléchier Evêque de Nimes, aux Ecclésiastiques de son Diocése, pour les consoler & les soutenir. Lettre apologétique de Cavalier au Roi. Lettre de Roland aux habitans de S. Germain, & à ceux de S. André de Valborgne. Ordonnances du Maréchal de Montrevel pour la dévastation des Cevennes. Liste des Paroisses qui devoient

être dévastées : instructions dont est accompagné ce role. Vaisseaux Anglois vûs sur la côte. Irruption des Camisars dans le Rouergue & dans le Haut Languedoc. Exécution de Dayre un de leurs Chefs : un autre se rend par composition avec ses Troupes. Projets de l'Abé de Guiscard dit la Bourlie : extraits de divers Ecrits qu'il répand : il est obligé de sortir du Roiaume. Officiers venus de Hollande arrêtés : ce qu'ils avouent : leur sort. Mesures pour prévenir toute invasion étrangére. L'aparition de quelques autres Vaisseaux les font redoubler.

1703 Sept.

Lettre Pastorale de l'Evêque de Nimes

TEl étoit le déplorable état des choses, lorsque Fléchier Evêque de Nimes adressa aux Ecclésiastiques de son Diocése, une Lettre Pastorale (*a*), dans laquelle il dépeint avec les couleurs les plus vives les désor-

(*a*) Cette lettre étoit dattée de Nimes du 6. sept. 1703. en voici le titre : *Lettre de Mgr. l'Evêque de Nimes à tous les Prieurs, Curés, Prêtres & autres Ecclésiastiques de son Diocése, touchant la persécution des Fanatiques.*

ſordres qu'il attribuoit aux Camiſars. Le rapport qu'a cette lettre avec l'hiſtoire des mécontens, demande *non* ſeulement que je ne la paſſe pas *ſous* ſilence ; mais de plus que je l'accompagne de quelques obſervations. 1703 Sept.

„ Mes très Chers Fréres, c'eſt ainſi que s'énonce le Prélat :

„ La perſécution qui s'eſt élevée
„ dans nos Egliſes, nous a été d'au-
„ tant plus ſenſible, qu'elle a com-
„ mencé par la Maiſon de Dieu :
„ je veux dire par la déſolation &
„ par le meurtre de ſes Miniſtres.
„ Les Prêtres, ces oints du Seigneur,
„ qu'il a défendu de toucher & qu'il
„ a tenu de tout tems ſous ſa pro-
„ tection particuliére, ont été les
„ premieres victimes, que les Fana-
„ tiques ont égorgé (a). Ils vous
„ ont regardé Mes très chers Fré-
„ res comme les Chefs d'une Reli-
„ gion qui leur étoit odieuſe, com-
„ me des ſentinelles d'Iſraël prêtes

(*a*) On n'en vouloit proprement qu'à eux : s'il n'y avoit point eu de Curés dans les Cevennes, ou d'autres Eccléſiaſtiques animés de leur eſprit, il n'y auroit point eu de Camiſars.

1703. Sept. „ à crier à l'ennemi (a), comme
„ des témoins & des censeurs im-
„ portuns de leur rebellion naissan-
„ te (b): ils ont dit, comme les
„ impies dont il est parlé dans le
„ Livre de la Sagesse; Faisons tom-
„ ber le juste dans nos piéges, par-
„ ce qu'il nous est incommode, &
„ qu'il est contraire à nos œuvres.
„ L'orage avoit longtems gron-

dé

(a) Les Camisars regardoient les Ecclésiastiques, non comme des sentinelles prêtes à crier à l'ennemi; mais comme des Ennemis déclarés, qui ne cessoient de noircir les Protestans auprès du Roi, ou de solliciter contre eux une persécution violente, qui s'étendoit sur leurs Corps, sur leurs biens & sur leur conscience; & qui en exerçoient eux-mêmes à leur égard, une des plus cruelles & qui étoit sans relâche.

(b) Remarquons encore ici, que les Camisars ne regardoient pas les Prêtres comme les Témoins & les Censeurs de leur Rébellion naissante; mais plutôt comme la principale, ou la seule cause qui les avoit forcés à prendre les armes. Que les Prêtres ne les eussent point violentés dans leur conscience, ils n'auroient jamais été ni les censeurs, ni les témoins d'une Rébellion, qui n'eut certainement jamais existé sans eux.

„ de sur les montagnes : nous en 1703.
„ étions aussi ménacés dans la plai- Sept.
„ ne : la mort funeste, mais bien
„ heureuse d'un Abé qui s'étoit dé-
„ voué dès sa jeunesse aux Missions
„ Evangeliques, fut comme le si-
„ gnal pour la Revolte générale
„ dans vos Paroisses (a). Vous vites
„ alors M.r T. C.r F. parmi ces Peu-
„ ples nouvellement réunis, des
„ mouvemens qui vous firent crain-
„ dre pour la Religion, pour eux,
„ pour vous mêmes : ils écoutérent
„ la voix trompeuse des séducteurs :
„ Le souffle du Démon leur parut
„ une inspiration du St. Esprit. Ils
„ aprirent à leurs Enfans l'art de
„ trembler (b), & de prédire des cho-

A 3 „ ses

(a) Fléchier veut parler de l'Abé du Chaila dont l'assassinat fut, non le signal de la Revolte, mais l'occasion de cette guerre; voiés le commencement de cette histoire.

(b) Le Fanatisme fut le fruit de l'ignorance & de la privation de Pasteurs, & non celui de l'imposture : établir comme un fait, que les Protestans aprirent à leurs Enfans l'art de prophetiser, c'est ce qu'ont fait plusieurs Catholiques ; mais tous sans en donner aucune preuve. Fléchier n'en produit aucune ni ici, ni dans un

1703. Sept. ,, ses vaines. Il se forma dans leurs
,, Assemblées des conspirations & des
,, complots d'iniquité, au milieu mê-
,, me

un autre ouvrage, où il s'étend beaucoup plus sur cette matiére Voici comme il s'exprime. " Quoi que l'origine de ces
,, mouvemens prophétiques, qui com-
,, mencérent dans le Vivarais vers le 15.
,, du Mois de Janvier 1689. n'ait pas été
,, précisément connue, on ne doute pas
,, qu'ils n'ayent été inspirés & concertés
,, à Geneve. Le Sr. Dufferre Gentilhom-
,, me verrier de Dieu le fit en Dauphiné,
,, étant de retour de cette ville, où il
,, avoit fait quelque séjour, aporta ce don
,, de Prophétie à sa famille, qui étoit
,, nombreuse; & après avoir donné le
,, Saint Esprit, comme il le prétendoit,
,, à sa Femme & à ses Enfans, il assem-
,, bla autant qu'il put de jeunes Garçons
,, & de jeunes Filles, qu'il envoia de-
,, puis en divers lieux sous le nom de
,, Prophêtes & de Prophéteffes, pour prê-
,, cher en dormant contre la Messe, &
,, contre les Prêtres. Il leur aprit une
,, maniére de sommeil extatique: il les
,, dressa à toutes les postures, qui pou-
,, voient attirer le respect & l'admiration
,, du Peuple, & leur donna sur tout cer-
,, taines formules de Prêches, qui con-
,, tenoient quelques exhortations Evangé-
,, liques, & beaucoup d'invectives contre
,, l'Eglise Catholique Romaine. " Voilà
donc

„ me de leurs Priéres. Vos Egliſes 1701.
„ devinrent déſertes : la Parole de Sept.
„ Dieu étant négligée, l'ignorance
„ ſe

donc une Ecole érigée dans toutes les formes pour enſeigner à Prophétiſer, mais où eſt donc la preuve qu'elle ait jamais exiſté. C'eſt ſur quoi ſe ſont tus Fléchier & les autres Auteurs, qui ont parlé de cette Ecole. Brueys qui copia dans ſon Hiſtoire du Fanatiſme (Tom. I. Liv. II.) ce que Fléchier en avoit écrit & qui renchérit encore ſur le Prélat, n'allégua non plus aucune preuve; auſſi ſe fit il relancer par Bayle, tout ennemi qu'il étoit de Jurieu que Brueys regardoit comme la premiere ſource de l'érection de cette prétenduë Ecole, en aiant fourni ſelon lui le deſſein & encouragé l'Entrepreneur, " Un „ tel deſſein, dit ce Critique (Dict. crit. & „ Hiſt. Art. Koterus) eſt ſi horrible, „ qu'il ne faut jamais déclarer, ni inſi- „ nuer ſans de bonnes preuves, qu'un „ Miniſtre ait l'ame aſſés noire pour en „ ſuggérer le Plan. " Mais c'eſt en quoi Brueys avoit manqué : il eſt ſi faux que jamais cette abominable Ecole ait exiſté, que le fameux Merlat Miniſtre & Profeſſeur en Théologie à Lauſanne qui écrivit avec tant d'emportement contre les petits Prophêtes du Dauphiné ; qui les accuſa d'être inſpirés du Démon ; qui anathématiſa dans un Sermon, tout ſon Auditoire, s'il ne le croioit comme lui :

1703. Sept. „ se trouva jointe à la malice ; les „ cœurs s'endurcirent de plus en „ plus ; les lumiéres de la Foi s'é- „ teignirent, la Religion se perdit, „ & la fureur enfin, prit la place „ de la raison (a).

„ Nous vous avions donné dans „ nos Conférences & dans nos Sy- „ nodes, des règles de prudence & „ de charité, pour les ménager com- „ me des vaisseaux fragiles ; pour „ les instruire en toute patience & „ Doctrine, pour leur adoucir le „ joug du Seigneur, & les réduire „ à une obéissance raisonnable : „ re-

A

qui se donna tous les soins imaginables, pour découvrir si ce n'étoit pas l'Ouvrage de l'imposture ou de quelque dessein ; ne dit jamais rien qui put même faire soupçonner, qu'une telle Ecole ait jamais existé. Quel triomphe pour lui si elle avoit été réelle !

(a) Si ce sont là les effets de la négligence de la parole, quel tort n'a t'on pas d'en interdire la lecture au Peuple ? Quel tort encore de lui oter la liberté de s'instruire ; & celle de rendre à Dieu le culte qu'il croit lui être agréable ! Quel tort enfin de lui oter des Pasteurs, par qui il est conduit dans les voies de la connoissance !

„ retranchant toute bassesse de vos „ bontés ; toute amertume de votre „ zéle, toute passion & tout interêt „ de vos fonctions, pour les ramener par des avertissemens paternels, non par des reproches & „ par des menaces (*a*). 1703. Sept.

„ Dans cette soudaine revolution, „ nous avons pleuré nos malheurs; „ & Dieu n'a pas été touché de „ nos larmes. Vous avés perdu presque en même tems, la liberté de „ vos fonctions & la sureté de vos „ personnes. Tous les Nouveaux „ Réunis qui composoient presque „ vos Paroisses (*b*), se separérent

A 5 „ de

(*a*) Excellentes leçons ! Heureux les Peuples des Cevennes, si elles avoient été mises en pratique, & si elles eussent ci-devant fait les Régles de la conduite des Ecclésiastiques ! On ignoreroit encore dans ce Païs là & ailleurs, ce que c'est que Camisars; aussi bien que les tragiques & sanglantes scénes, qui arrachent avec raison des larmes à l'Evêque de Nimes, & qui en arracheront toujours à tout bon François.

(*b*) Comme le Prélat entendoit ici par Réunis, tous les Protestans qui étoient dans

1703. Sept. „ de vous tout d'un coup (*a*) :
„ ceux qui avoient été méchans,
„ se fortifiérent dans leur malice :
„ Ceux qui ne l'étoient pas par na-
„ turel, le devinrent par contagion.
„ Quel-

dans le Diocése de Nimes, il avoit rai-
son de dire, qu'ils en composoient pres-
que toutes les Paroisses, puis que com-
me je l'ai remarqué à la fin du
second livre, il y avoit dans ce Diocése
l'an 1698. 19664. Protestans, sans com-
pter 59 Gentilhommes.

(*a*) C'étoit l'effet naturel des conver-
sions forcées: mais il y avoit longtems
que le Prélat se plaignoit de la même
chose: " la plupart, disoit-il en 1699 en
parlant des mêmes Réunis " la plupart
„ de ceux qui venoient à l'Eglise, n'y
„ vinrent plus: il n'est demeuré que quel-
„ ques personnes sages & solidement con-
„ verties, & qui font toute nôtre con-
„ solation. J'ai ordonné à mes Curés se-
„ lon les ordres de Sa Majesté, d'être at-
„ tentifs sur les Nouveaux Convertis ma-
„ lades: ils en trouvent plusieurs qui re-
„ fusent de les écouter, & qui déclarent
„ qu'ils veulent mourir dans la Religion
„ où ils sont nés. Les Juges y sont apel-
„ lés, après que le Prêtre a fait tous les
„ efforts que le zéle & la charité inspi-
„ rent, pour les ramener. La plupart
„ disent qu'on n'a pas plus de raison de
les

„ Quelques uns qu'on avoit regar- 1703,
„ dé comme bons, ou ne le furent Sept.
„ plus, ou n'eurent plus le cou-
„ rage de le paroitre. L'iniquité sor-
„ tit du fond d'une longue hipocri-
„ sie, d'autant plus violente qu'el-
„ le avoit été contrainte : à peine
„ trouviés vous par ci par-là quel-
„ ques brebis, qui connussent la
„ voix du Pasteur. Vôtre Peuple
„ cessoit d'être vôtre Peuple, &
„ vous aviés raison de craindre,
„ que vos propres Paroissiens ne
„ devinssent enfin vos parricides (*a*).

„ les contraindre à la mort, que pen-
„ dant leur vie ; & que puisqu'on craint
„ qu'ils ne profanent les Mystères en y
„ assistant, il est encore plus à craindre
„ qu'ils ne fassent des sacriléges, en re-
„ cevant les sacremens à l'extrémité. . . . .
„ J'ai un sensible déplaisir, de voir qu'a-
„ vec toutes les bonnes intentions du
„ Roi, & si je l'ose dire tous nos soins,
„ une si bonne œuvre fasse si peu de
„ progrès : *voi : la Lettre à M. le Marquis de Chateau-neuf du 4. Juin 1699. c'est la 83. des Lettres choisies.*

(*a*) Il n'y avoit que ceux qui avoient emploié la violence contre leurs Paroissiens, & qui l'avoient même poussée loin, qui

1703. Sept.

„ Déja dans les Diocéſes voiſins, „ cette ſecte meurtriére faiſoit cou- „ ler le ſang des Prêtres, perçant „ les uns de mille coups, brulant „ les autres à petit feu, égorgeant „ quelques uns preſqu'à la vuë des „ Autels, où ils venoient d'offrir „ le ſaint ſacrifice; & pour comble „ d'impieté, écorchant ces têtes vé- „ nerables qui portoient la cou- „ ronne du Royal Sacerdoce; cou- „ pant ces doigts conſacrés par les „ onctions & par l'attouchement des „ ſaints Myſtéres, & déchirant ces „ Lévres encore teintes du ſang „ de l'Agneau ſans tache, pour „ avoir le plaiſir de les dégrader in- „ humainement & de leur oter avec „ la vie, tout ce qui pouvoit avoir „ ſervi à exercer les fonctions de leur „ Prétriſe (a). „ Quel-

qui euſſent à craindre quelque choſe de ſemblable. Mais qui pourroit ici aſſés ſe récrier contre l'intolérance, qui porte au déſeſpoir des hommes paiſibles & les rend les propres parricides de ceux, avec qui ils ſe fuſſent félicités de bien vivre! Plus ces effets ſont horribles, & plus la cauſe qui les produit doit être déteſtable.

(a) Il faut avouër que cette deſcription fait

„ Quelle fut nôtre douleur & nôtre 1703.
„ inquiétude, M. T. C. F. lorsque Sept.
„ nous aprimes qu'on égorgeoit les
„ Prètres, de tous côtés; qu'une
„ Troupe effraiée de Pasteurs & d'Ou-
„ vriers Evangéliques, fuioit devant
„ la face de l'Ennemi; & que le fléau
„ de Dieu descendoit & aprochoit
„ de nos Tabernacles! Vous crai-
„ gnites; & nous craignimes pour
„ vous aussi: Prêts à prendre part
[illegible] „ à
[illegible]

fait horreur: mais la vérité me force à dire qu'elle n'est point exacte: ici le Prélat se laisse séduire à sa propre éloquence; & pour faire un Portrait qui inspire tout ensemble & la haine & l'indignation, non seulement contre les Camisars en particulier, mais en général contre les Reformés, il emploie tous les tours d'une Rhétorique artificieuse, qui par là même qu'elle est trop recherchée, doit être extrémement suspecte. Quels desseins rafinés ne supose-t-il pas dans les Meurtriers des Prêtres! *Ils écorchent ces têtes vénerables qui portoient la couronne du royal sacerdoce; ils coupent ces doigts consacrés par les onctions & par l'attouchement des saints Mystères; ils déchirent ces lèvres encore teintes du sang de l'Agneau sans tache.* Et pourquoi tout cela encore? *Pour avoir le plaisir de les dégrader inhumainement & de leur*

1703. Sept.

„ à vos dangers, pour le ſecours
„ & pour la conſolation de vos Peu-
„ ples, ou à vous apeller auprès
„ de nous, pour nôtre ſureté com-
„ mune, nous conſultames vôtre
„ courage.

„ Quelques uns fermes dans la
„ Foi & dans le ſervice de leurs
„ Paroiſſes, ont réſiſté au Demon,
„ qui comme un Lion rugiſſant
„ cherchoit tous les jours à les
„ dévorer: ils ont craint d'être
„ Mercénaires, s'ils fuioient à l'a-
„ proche du Loup, & s'ils aban-
„ donnoient leurs Brebis: ils ont
„ cru que ni la tribulation, ni le
„ glaive, ne devoient pas les ſépa-
„ rer

leur oter avec la vie, tout ce qui pouvoit avoir ſervi à exercer les fonctions de leur Prétriſe. Voilà aſſurement une deſcription bien vive d'un deſſein le plus rafiné & le plus cruel, que l'eſprit humain eut pu concevoir, s'il étoit vrai qu'il eut été mis en œuvre, comme il l'eſt qu'il ne le fut jamais, au moins dans ſes circonſtances. Tout groſſiérement paſſionné qu'ait paru Brueys contre les Camiſars, il ne leur a jamais attribué rien de ſemblable. L'expreſſion la plus forte dont il s'eſt ſervi, en parlant des Meurtres des Prêtres, c'eſt qu'ils ont été *égorgés.*

„ rer de la charité de Jesus-Christ; 1703. Sept.
„ que leur vie ne leur étoit pas
„ plus précieuse que leur salut,
„ dans l'accomplissement de leur Mi-
„ nistére; qu'ils tenoient à leurs
„ Peuples, par des liens indissolu-
„ bles; & ramassant quelques pe-
„ tits secours, en levant les yeux
„ au Ciel d'où viennent les grands,
„ au milieu des périls qui les me-
„ naçoient, ils ont fait comme Da-
„ vid au dedans d'eux-mêmes, cet-
„ te priére au Dieu de leur vie:
„ mon Dieu, vous êtes mon Dé-
„ fenseur & mon Refuge. Nos Ar-
„ chiprêtres ont donné l'exemple:
„ plusieurs l'ont suivi; & nous
„ avons béni le Seigneur, qui don-
„ noit ce courage & cette force à
„ ses serviteurs (a).

„ Soit

(a) L'Auteur Anonime T. II. p. 225. remarque ici " qu'il ne falloit certaine-
„ ment dans ces pieux Ecclésiastiques,
„ qu'un peu de zéle & de courage; que
„ *ces Archiprêtres qui en ont donné l'e-*
„ *xemple & tous ceux qui les ont imités*,
„ ne courroient pas beaucoup de risque;
„ puisque le Clergé de Nimes, de l'aveu
„ mê-

1702.
Sept.

„ Soit que vous n'aiés pas trou-
„ vé les mêmes protections, M.
„ T. C. F., soit que vous n'aiés
„ pas eu la même constance, vous
„ avés cru pouvoir céder au mal-
„ heur du Tems (a). Vous êtes
[illegible] „ de-
[illegible]

„ même que l'Evêque en fait plus bas,
„ n'a fourni qu'une victime aux Persé-
„ cuteurs. „ La remarque seroit solide,
si les pieux Ecclésiastiques dont il est ici question, étoient des hommes de paix, & ne passoient pas dans l'Esprit des Camisars pour des Persécuteurs: s'il en étoit autrement, on ne sauroit être sincére, & ne pas avouer qu'il y avoit tout à craindre pour eux. Si le Diocése de Nîmes ne fournit qu'une victime, c'est que les Curés de ce Diocése eurent la prudence de se refugier de bonne heure en lieu de sureté dès qu'ils virent l'Orage qui se formoit dans les Diocéses voisins; ils pensérent à la retraite, & firent prudemment, s'ils avoient été Persécuteurs, & qu'ils voulussent conserver leur vie.

(a) Les Ministres Protestans, qui sortirent de France à la Revocation de l'Edit de Nantes, trouveront dans la conduite des Curés du Diocése de Nîmes, l'Apologie de la leur. On ne pourra plus dire d'eux, ce que disoit Maimbourg (Hist.

„ devenus inutiles dans vos Paroif- 1703. Sept.
„ ſes, où vous pouviés à peine exer-
„ cer, à cauſe de l'indocilité des
„ eſprits, un reſte de fonctions in-
„ fructueuſes: vous alliés tomber
„ ſous le glaive, du barbare Per-
„ ſécuteur: le petit nombre de
„ Fidéles, qui s'uniſſoit à vous,
„ alloit ſubir la même peine, &
„ vous aviés ſujet de craindre les
„ cruautés qu'on vous préparoit,
„ ou celles dont on ménaçoit les
„ Catholiques (*a*).

Quoi

(Hiſt. du Calvin. Liv. I. p. 20.) contre les Premiers Prédicateurs de la Reformation en France, que l'*Arrêt* rendu contre eux *comme un grand éclat de Tonnerre, les épouvanta ſi fort qu'au lieu de s'expoſer en bons Paſteurs, pour leur petit Troupeau & de prétendre à la gloire du Martyre, ils prirent promptement la fuite:* On ne pourra, dis-je, plus dire d'eux, ce qu'en diſoit Maimbourg, qu'on ne le diſe en même tems des Curés du Diocéſe de Nimes; & tout ce qui ſervira à l'Apologie des uns, ne manquera pas de faire l'Apologie des autres.

(*a*) Voilà un fidéle Portrait de ce qu'avoient à craindre & les Miniſtres des Proteſtans, & leurs Troupeaux: voilà ce qui

1703. Sept. „ Quoi qu'il en soit M. T. C.
„ F. vous vivés tristes témoins de
„ la désolation de vos Paroisses :
„ Vous voiés de loin fumer les pi-
„ toiables restes de vos Eglises : ces
„ chaires d'où vous aviés tant de
„ fois annoncé les vérités Evangé-
„ liques : ces Autels où vous offriés
„ tous les jours le sacrifice de l'A-
„ gneau sans tache : ces Taberna-
„ cles d'où vous tiriés ce pain
„ de

qui leur étoit arrivé maintes & maintes fois : Que si les Ministres n'étoient pas livrés à la fureur des Peuples, ils l'étoient au moins au glaive des Bourreaux : il faut ajouter, que plusieurs avoient péri par cette affreuse voie au tems que l'Evêque de Nimes écrivoit sa Lettre. Si les Peuples Protestans, qui s'unissoient à leurs Pasteurs, pour rendre à Dieu tous ensemble, le culte & les hommages qu'ils croioient lui être dus n'étoient pas exposés aux fureurs populaires, ils l'étoient au moins à celles d'un soldat barbare, qui ne respectoit ni l'age, ni le séxe, ni la condition, & qui faisoit de ces innocens oprimés des massacres qui font horreur. Voi. en des exemples au I. liv. de cet ouvrage. Les Camisars conservoient un trop fidéle souvenir de ces in-

„ de vie, qui deſcend du Ciel pour 1703.
„ la nourriture des ames : ces orne- Sept.
„ mens & ces habits ſacrés, qui
„ ſervoient à parer la ſainte Sion
„ dans ſes jours de ſolemnité, ou
„ à rendre le Sacerdoce plus véne-
„ rable dans la célébration des ſaints
„ Myſtéres: ces Tribunaux où vous a-
„ vés peut être reconcilié les pécheurs
„ mêmes qui vous affligent : ces
„ Images des Saints, la plupart
„ Martyrs, dont la vuë eſt tou-
„ jours ſi néceſſaire, ou pour im-
„ plorer leur interceſſion, ou pour
„ imiter leur exemple. Tous ces
„ Ou-

inhumanités, & malheureuſement ils ſe crurent trop en droit d'uſer de repréſailles, & envers les Eccléſiaſtiques, qu'ils conſideroient comme les ſolliciteurs & les inſtigateurs de tous les maux qu'ils avoient ſouffert : & envers nombre de Catholiques, qu'ils confondoient dans la même Cathégorie. Ainſi allérent les choſes, quoiqu'en diſe l'Auteur Anonime T. II. p. 226 (à la note) ſinon tout à fait *comme on le craignoit alors, & comme le Préjugé l'a fait ſupoſer & publier depuis*, aumoins d'une maniére aſſés aprochante. Il eſt vrai que, comme je l'ai obſervé tant de fois, toutes les cruautés qui ſe com-

1701. Sept.

„ Ouvrages faits de main d'homme „ à la vérité, mais consacrés au „ Dieu Eternel, composent ce bu- „ cher fatal, & servent de ma- „ tiére à ces incendies sacrilé- „ ges (*a*).

„ Ce qui vous a sans doute le „ plus touché, c'est la cessation du „ service Divin. Toute la Religion „ semble être sortie avec vous de „ vos Paroisses : les Louanges de „ Dieu ne s'y chantent plus : le sa- „ crifice perpétuel y est interrom- „ pu ; l'Esprit de Priére y est éteint :

„ il

commirent pendant tout ce tems de trouble & de carnage, sous le nom des Camisars, ne doivent pas leur être attribuées ; & qu'il s'en commit beaucoup sous leur nom auxquelles ils n'eurent point de part.

(*a*) Il n'y avoit que cela de combustible dans les Eglises : l'Edifice étant vouté, ne craignoit point la fureur des flammes : ainsi quand l'Histoire raporte, que telle ou telle Eglise a été brulée, cela ne doit s'entendre que de l'Autel, du Tabernacle, de la chaire, des Bancs, & des autres matiéres combustibles qu'elles renfermoient ; d'ailleurs les Camisars les consideroient pour la plupart, comme

„ il n'y a point de Foi dans ces contrées d'Israël : la Parole de Dieu en est bannie : Personne ne rompt le pain ; personne même ne le demande. Les Assyriens ont coupés tous les Canaux, qui portoient les eaux de la grace dans Béthulie ; ni pluie, ni rosée ne tombent plus sur les Montagnes de Gelboé, & l'abomination de la Désolation régne partout dans le sanctuaire (*a*). 1703. Sept. *Judith Chap. VI.*

Quel-

me des Ouvrages consacrés à la superstition ; & dès là ils ne se croioient pas moins autorisés à les faire périr, que les Catholiques avoient cru l'être à raser jusques aux fondemens, les Temples qu'ils disoient être consacrés à l'Hérésie : C'est ainsi que l'intolérance, & un zèle amer se jouent des choses saintes, & ne respectent pas même ces Ouvrages que la Piété a dévoué au Dieu Eternel.

(*a*) J'adopte entiérement la remarque que l'Anonime (T. II. p. 229) fait dans cet endroit. « Il est remarquable, dit „ il, qu'au brillant près de l'élocution, „ on annonçoit, quoi qu'avec des apli„ cations & des vues fort differentes, „ les mêmes vérités dans les Assemblées „ des Camisars. Combien de fois en ef„ fet

1761. Sept.

„ Quelque douleur que nous aions „ eu de vous voir hors de vos „ Eglises, nous avons ressenti quel- „ que consolation, de vous voir „ hors du danger, au-tour de „ nous: vos Défenseurs, si vous „ en aviés, avoient eux-mêmes be- „ soin de défense. Le petit nombre „ étoit opprimé par la multitude. „ Le zéle de la Religion ne pou-
„ voit

„ fet lors qu'on y parloit, (ce qui arri- „ voit souvent) de l'état de ruine, où „ la Révocation de l'Edit de Nantes „ avoit fait tomber les Eglises Reformées, „ a t'on dit en d'autres termes, ou se- „ lon ceux de l'ancienne Version: *Le sa- „ crifice perpétuel est interrompu : l'Esprit „ de Prière est éteint : il n'y a plus de Foi „ dans les Contrées* d'Israël, la *Parole de „ Dieu en est bannie. Personne ne rompt „ le Pain ; personne même ne le deman- „ de : les Assyriens ont coupé tous les Ca- „ naux qui portoient les eaux de la Gra- „ ce dans Bethulie : ni pluie, ni rosée ne „ tombent plus sur les Montagnes de Gel- „ boé ;* & l'Abomination de la désolation „ regne *partout dans le sanctuaire ;* c'est „ ainsi que l'Histoire nous offre des équi- „ voques (je dirois, des applications des „ mêmes textes directement opposées), „ qui ne peuvent être éclaircies que par „ l'examen & la connoissance des Faits ".

„ voit tenir contre la fureur des 1703.
„ Impies : la haine qu'on vous por- Sept.
„ toit, retomboit sur ceux qui pa-
„ roissoient vos amis ; & vous qui
„ exerciés un Ministère de vie, de-
„ veniés par occasion, des Instru-
„ mens de mort à l'égard des Fi-
„ déles de vos Paroisses ; ainsi vô-
„ tre présence étant dangereuse
„ pour vous & nuisible aux autres,
„ vous avés cru que vôtre Fuite
„ étoit nécessaire.

„ Vous nous representés ces rai-
„ sons, M. T. C. F. vous nous
„ demandés d'aprouver vos craintes
„ & vôtre retraite : c'est à vous à
„ connoitre vos Devoirs, & à les
„ remplir avec courage : c'est à
„ nous à examiner vos dangers, &
„ à vous en tirer avec prudence.
„ Nous vous devons la justice &
„ la charité, comme vous les de-
„ vés aux ames qui vous sont com-
„ mises ; & dans ce tems de cala-
„ mité, nous sommes réduits à plain-
„ dre le malheur des Troupeaux &
„ à compâtir même à l'infirmité des
„ Pasteurs (*a*). „ C'est

(*a*) Ici le Prélat commence à traiter
la

1701. Sept. ,, C'est dans cette vue, M. T. ,, C. F. que nous vous avons apel- ,, lés

la question de la fuite des Pasteurs, savoir s'il y a des tems où elle leur soit permise : & après avoir discuté la matiére, il conclud avec les saints Péres qu'elle l'est 1°. Quand il ne reste plus de Catholiques dans une Paroisse : car peut on croire, dit St. Augustin, que le service Ecclésiastique soit nécessaire dans les Lieux, où il n'y a point de peuple fidéle ? 2°. Quand les Pasteurs sont personnellement poursuivis, & qu'ils substituent d'ailleurs des gens savans & pieux en leur place, à l'exemple de St. Athanase. 3°. Quand leur présence odieuse aux Persécuteurs, peut attirer la Persécution sur tout le Troupeau. *Il nous convient*, dit St. Cyprien, *de maintenir la paix & la sureté commune & de nous absenter quelquefois, quoique cette absence nous soit ennuieuse, de peur que nôtre présence n'attire sur vous la haine & la fureur des Gentils; & que nous ne soions malgré nous occasion de trouble & de division, à plusieurs; nous qui devons procurer le repos à tout le monde.* 4°. Quand dans cet éloignement nécessaire, retenans dans leurs cœurs une sollicitude Pastorale & des liaisons de Doctrine & de charité, ils se rendent présens en esprit par leurs soins, par leurs instructions & par leur affection paternelle.

C'est

„ lés auprès de nous, afin qu'étant 1702.
„ sous nos yeux, vous puissiés re- Sept.
„ cevoir de nous les consolations
„ nécessaires, & que vous trouvant
„ dans le centre du Diocése, vous
„ puissiés entretenir des correspon-
„ dances utiles à ce qui reste de
„ Fidéles dans vos Paroisses. Aussi
„ vous avons nous souvent rassem-
„ blés, pour concerter avec vous
„ les moiens d'assister les pauvres,
„ de conforter les pusillanimes, de
„ ramener même les coupables: nous
„ avons rallumé de tems en tems
„ le zéle de quelques uns par la con-
„ sideration de leur état, & par les

C'est ainsi que le même St Cyprien justifioit sa retraite, écrivant au Clergé de Rome: le Peuple de Carthage émû contre les Fidéles de cette ville, avoit souvent demandé avec des cris violens & séditieux dans le cirque & l'Amphitéatre, *qu'on lui livrât ce St. Evêque & qu'on l'exposât aux Lions pour servir de spectacle aux Gentils, & pour être sacrifié à leur plaisir & à leur fureur.* Il se retira pour quelque tems, moins pour la conservation de sa vie, que pour le repos & la sureté de ses Frères; craignant d'irriter contre eux, par sa présence indiscréte, des Esprits déja aigris contre lui.

1703. Sept.

,, exemples de leurs généreux Con-
,, fréres : les invitant d'aller visiter
,, leurs Troupeaux dans ces inter-
,, valles de paix, où l'éloignement
,, des Rebelles, & la protection des
,, Troupes du Roi, ont laissé quel-
,, que repos, & quelque liberté de
,, travailler au salut des ames. Nous
,, vous avons tous exhortés de veil-
,, ler & prier dans ces jours de ten-
,, tation, & de reconnoitre, que si
,, vous n'êtes pas obligés de mou-
,, rir, vous êtes au moins obligés de
,, vivre pour Dieu, & pour les hom-
,, mes dont sa Providence vous a
,, chargés.

,, La misericorde du Seigneur sur
,, nous, peut être aussi l'attention
,, que vous avés eu sur vous mê-
,, mes, vous ont tiré des périls qui
,, vous menaçoient : tandis qu'ail-
,, leurs, il en a couté le sang à
,, tant de Prêtres (a), nous n'en
avons

(a) A la datte de la Lettre de l'Evêque de Nimes, il n'y avoit eu que treize Curés massacrés ; savoir l'Abé du Chayla, les Curés de Frugeres, de St André de Lancise, de St. Martin de Bobaux ;
deux



„ avons perdu qu'un ſeul. Nôtre 1703.
„ Clergé n'a fourni qu'une victime Sept.
„ aux Perſécuteurs (*a*) : c'eſt pour
„ nous une conſolation : nous ne
„ ſavons ſi c'eſt une louange pour
„ vous (*b*).

B 2 „ Quant

deux à Sauve ; ceux de St. Mamet, de St. Jean de Ceyrargues, de Deaux, de St Laurent d'Aigouſe, de Vaguas, de Seuillac & de Serviés.

(*a*) C'eſt le Curé de S. Laurent d'Aigouſe qu'a ici en vue l'Evêque de Nimes, & non le Curé de S. Geniés, comme le prétend l'anonime, T. II. 233. à la note. Celui-ci ne fut tué que dans le mois d'avril 1703. au lieu que celui de S. Laurent nommé Griſolle avoit été maſſacré la nuit du 15 Mars 1703. d'ailleurs S. Geniés eſt du Diocéſe d'Yzés. Au reſte, j'aprouverois fort la concluſion de ſa remarque & je dirois volontiers avec lui, qu'il ſeroit difficile de trouver de la proportion entre le meurtre d'un ſeul Eccléſiaſtique du Diocéſe de Nimes, & les lamentations éloquentes de l'Evêque ſur les dangers qui menaçoient ce diocéſe, ſi le Prélat n'avoit eu en vue que les Curés qui relevoient de lui ; mais il eſt ſenſible que ſes plaintes portent également ſur les Curés des autres Diocéſes.

(*b*) On croioit, dit dans cet endroit l'Auteur Anonime " que ces derniéres

„ pa-

1703. Sept. „ Quant aux Régles de conduite, „ qu'il vous convient de garder M. „ T. C. F. dans de si tristes con- „ jonctures, ceux que Dieu par sa „ grace, a retenu dans leur rési- „ dence & dans le service de leurs „ Eglises, doivent gémir en sécret „ & pleurer les péchés & les afflic- „ tions du Peuple : s'aquiter des de- „ voirs de leur Ministére, avec „ d'au-

„ paroles. *Nous ne savons si c'est une louange pour vous.*" mettroient les crain- „ tes & les compassions du Prélat, pour les Ecclésiastiques, sur le compte de leur lacheté : il est certain que ce Prélat au- roit souhaité plus de courage dans les Prê- tres de son Diocése, que ceux-ci n'en firent paroitre. Voici l'endroit d'une Let- tre que le même Prélat écrivit aux Fi- déles de son Diocése qui en fait foi : *Nous voudrions pouvoir être à tous*; di- soit ce tendre Evêque, à ces Fidéles : *Nous voudrions être à tous, & remplir par nous même le Ministére de ces Pas- teurs, qui se sont crus en droit de quiter leurs Paroisses, par une crainte que nous aurions souhaité, pour vôtre consolation, & pour vos besoins spirituels, qu'ils eus- sent pu vaincre*: voy. Mandemens & Let- tres Pastorales. Lettre aux Fidéles de son Diocése au sujet des Fanatiques, du 23. Mars 1703.



„ d'autant plus d'exactitude & de „ pureté, qu'ils sont tous les jours „ menacés de les interrompre : se „ réunir plus étroitement à leurs „ Troupeaux, par les liens d'une cha„ rité & d'une compassion mutuelle ; „ adoucir les pertes & les inquiétu„ des des uns par les secours de la „ miséricorde chrétienne : ranimer „ la ferveur des autres ; par la „ vertu des Sacremens ; & par la „ consolation des Ecritures ; former „ enfin en tous, des cœurs con„ trits & humiliés, afin d'apaiser „ la colére, de Dieu, par la prati„ que de la patience. 1707. Sept

„ Pour vous, M. T. C. F. que la „ persécution a fait sortir de vos „ résidences (*a*), & qui soupirés

B 3 „ après

(*a*) *Il est clair*, dit encore l'Auteur Anonime, *que Fléchier s'adressoit ici, à ceux de ses Curés, qui passoient sans doute leur tems plus surement & peut-être plus agréablement & plus mollement à Nimes, que dans leurs Résidences : ce qu'il leur dit de particulier, confirme assés si je ne me trompe ma remarque précedente, & semble même renfermer, ce que j'ai d'abord conjecturé dans celle ci, que le grand monde*

1703. Sept. ,, après le rétablissement du culte ,, divin dans vos Paroisses, vous ,, devés vous regarder comme des ,, Prêtres exilés, ou interdits de ,, vos fonctions, & porter avec ,, vous la honte & la confusion de ,, vôtre fuite, quoique raisonnable: ,, chacun de vous se doit dire à lui ,, même ces paroles du Prophète: ,, *Où est le Troupeau, qui t'avoit été* ,, *confié?* Et ne pouvant le nourrir ,, au dehors par vos instructions, ,, vous devés au moins l'entretenir ,, au dedans de vous, par vôtre af- ,, fliction & par vos Priéres."

Le Prélat prescrivit ensuite aux Ecclésiastiques Refugiés auprès de lui une retraite spirituelle de dix jours dans le séminaire, pour y réfléchir sur les obligations de leur état [illegible] *de, avoit peut-être, rien plus de charmes, que la solitude de leurs Villages, où les fonctions de leur état.* Ainsi parle l'Auteur Anonime: il auroit été bien mieux en état de juger de la vérité de sa conjecture, s'il avoit vu toute la Lettre de l'Evêque; mais il semble qu'il ne la connoit que par ce qu'en a raporté Brueys Tom. III. pag. 198. jusqu'à la pag. 214. inclusivement.



état ; leur donnoit encore diverses régles de conduite ; ne pas se répandre dans le monde, auquel ils servoient de spectacle, aussi bien qu'aux Hommes & aux Anges ; éviter les compagnies des gens du monde qui ne leur étoient ni utiles, ni honorables ; mais s'unir entre eux pour s'affliger & se consoler ensemble ; se garder sur toutes choses de la trop grande fréquentation des personnes du sexe, où il y a souvent du péché, & presque toujours du péril & du scandale ; & où leur conscience & leur réputation étoient également exposées ; faire servir leur modestie, comme de rempart à leur chasteté ; fuir les entretiens dangereux, les conversations vaines, les familiarités indécentes, les directions & les visites même des femmes qui paroissent vertueuses, où l'on n'est pas toujours conduit par la charité ; & où, sous prétexte de gagner une ame, il arrive quelquefois qu'on en perd deux ; telles étoient quelques unes des Régles que prescrivoit le Prélat à ses Curés. 1703 Sept.

Le danger qu'il y avoit que le

1703. Sept. loisir où ils se trouvoient ne les jettât dans des amusemens séculiers, dont la gravité de leur état & la tristesse du tems, dévoient entiérement les éloigner, engageoit la tendre sollicitude du Prélat, à leur interdire les jeux que les saints Canons défendent aux Prêtres. Il leur representoit que des mains consacrées pour la bénédiction des Peuples, seroient indignement emploïées, si elles l'étoient à des usages si profanes : & que le Patrimoine de l'Eglise ne doit pas être ainsi dissipé.

Un article qui lui faisoit quelque peine, étoit le plaisir que ces Ecclésiastiques fugitifs se faisoient d'assister aux suplices des malheureux, qu'ils regardoient comme la cause de leur fuite. " Nous avons apris „ avec quelque peine, leur disoit-il, „ que plusieurs d'entre vous, con- „ tre les régles de la douceur & „ de la bienséance ecclésiastiques, „ vont assister aux fréquentes exé- „ cutions qu'on fait, des Meur- „ triers qui nous persécutent. Nous „ leur avons nommé des consola- „ teurs, & ceux qui ne sont pas „ desti-

„ destinés à être les Ministres de 1709.
„ leur salut, n'ont pas droit d'al- Sept.
„ ler jusqu'au pied des Echaffaux,
„ être les spectateurs de leurs supli-
„ ces : l'Eglise si circonspecte, & si
charitable (a) ne peut aprouver ces

B 5 tris-

(a) Il s'en faut bien que les Protestans conviennent que l'Eglise Romaine soit charitable, & ceux du Languedoc étoient dans une extrême surprise d'entendre ainsi parler l'Evêque de Nimes. Comment l'Eglise Romaine seroit-elle charitable ? Elle qui aprend à forcer les gens, par les prisons, le banissement, l'enlèvement des enfans, la dissipation des biens ! elle qui livre les Protestans aux Dragons & même aux derniers suplices, pour les faire entrer dans son giron ! Ils conviennent bien qu'Elle a dans la bouche, des paroles douces comme du miel ; mais ils ajoutent que ce langage ne sied bien, ni à elle, ni à ses Evêques : que la moderation ne fait pas un bon effet, ni dans les Livres, ni dans les Discours de ses Auteurs : aussi un célébre Philosophe leur dit, parlés comme des gens violens & vous aurés l'éloquence des bienséances, qui est un art & un secret dont les Rhéteurs font un cas extrême : rien n'est plus louable que de parler conformément à ses maximes & à son génie : dès qu'on sort de ce naturel &

de

1703. Sept. „ tristes & indécentes curiosités (a)?
„ Elle a coutume de prier pour ses
[illegible] „ Per-

de ce naïf, on tombe dans une disparité plus choquante, que ne fait l'uniformité toute vicieuse. Vous croiés que les violences sont permises, & même commandées dans la Parabole du Fils de Dieu, & vous ne perdés aucune occasion d'exécuter rigoureusement ce prétendu Précepte de la Parabole. Que vous sert-il après cela d'avoir un langage doucereux & modéré? c'est presque donner la comedie: vive Arnaud & le Pere Labbé & tous ceux qui écrivent conformément à ce beau concile de Clermont sous Urbain. II. Que ce n'est pas un Meurtre que de tuer un hérétique, par zèle de Religion (voy. la France toute catholique sous le Regne de Louis le Grand pag. 84. 85.) seroit-ce donc un crime de voir exécuter des gens, qui à la qualité d'Hérétique, joignent celle de Rebelle?

(a) Y avoit-il plus de mal à ces Curés fugitifs de se repaitre du supplice de ceux qu'ils regardoient comme leurs persécuteurs, qu'au Vicaire de Jesus-Christ de se réjouir du massacre de tant de Rebelles à l'Eglise, le jour de la Saint Barthelémi en 1572? Mézerai dit que le St. Pere suivi du collége des Cardinaux, alla en procession à l'Eglise de St. Louis, pour rendre graces à Dieu d'un si heureux succès (Hist. de Charles IX.)? y avoit-

il

„ Perſécuteurs, bien loin de s'inté- 1703. Sept.
„ reſſer à les voir punir : elle laiſſe
„ à la juſtice des hommes à faire
„ mourir le corps de ceux qui trou-
„ blent la paix & le repos de la ſo-
„ cieté, & ne ſonge qu'à implorer
„ les miſéricordes divines pour la
„ converſion de leurs ames.

„ La douceur & l'humilité ſont
„ le partage des Chrétiens & prin-
„ cipalement des Prêtres : il ſemble
„ qu'on n'a pas tout à fait pardonné

 „ à

il encore plus de mal dans la conduite des Curés du Diocéſe de Nîmes, que dans celle de ces Evêques dont nous parle Pacatus Philoſophe du IV. ſiécle, dans le Panégirique qu'il prononça devant l'Empereur Theodoſe ; & qui ſelon lui, aſſiſtoient, à la torture, à la condamnation, au ſuplice des Priſcillianiſtes ; ſe repaiſſant les yeux de leurs tourmens, les oreilles de leurs gémiſſemens & de leurs cris ; maniant leurs chaines, trempant les mains dans leur ſang, & allant à l'Autel ſouiller de ces mains impures, les cérémonies qu'ils n'avoient déja que trop ſouillé par les criminelles diſpoſitions de leurs cœurs ! Mais malgré ces exemples, qui pourroit s'empêcher de louer & d'approuver la cenſure que l'Evêque de Nîmes adreſſe ici aux Curés de ſon Diocéſe ?

1702. Sept. „ triftes & indécentes curiofités (a).
„ Elle a coutume de prier pour fes
[illegible] „ Per-
[illegible]
de ce naïf, on tombe dans une difparité plus choquante ; que ne fait l'uniformité toute vicieufe. Vous croiés que les violences font permifes, & même commandées dans la Parabole du Fils de Dieu, & vous ne perdés aucune occafion d'exécuter rigoureufement ce prétendu Précepte de la Parabole. Que vous fert-il après cela d'avoir un langage doucereux & modéré ? c'eft presque donner la comedie : vive Arnaud & le Pere Labbé & tous ceux qui écrivent conformément à ce beau concile de Clermont fous Urbain. II. Que ce n'eft pas un Meurtre que de tuer un hérétique, par zèle de Religion (voy. la France toute catholique fous le Regne de Louis le Grand pag. 84. 85.) feroit-ce donc un crime de voir exécuter des gens, qui à la qualité d'Hérétique, joignent celle de Rebelle ?

(a) Y avoit-il plus de mal à ces Curés fugitifs de fe repaître du fupplice de ceux qu'ils regardoient comme leurs perfécuteurs, qu'au Vicaire de Jefus-Chrift de fe réjouir du maffacre de tant de Rebelles à l'Eglife, le jour de la Saint Barthelémi en 1572 ? Méferai dit que le St. Pere fuivi du collége des Cardinaux, alla en proceffion à l'Eglife de St. Louis, pour rendre graces à Dieu d'un fi heureux fuccès (Hift. de Charles IX.) ? y avoit-

il



1705. Sept.

„ Que nous devons avoir non seulement les mains, mais encore les yeux nets du sang de nos Fréres, quoi que méchans & criminels ; que nous n'avons à leur souhaiter d'autre peine que celle de la pénitence . . . .

. . . .

Lettre, que les Gentilhommes Reformés, *& sur tout leurs femmes*, donnoient *sur la Religion de très mauvais exemples dans les Villages*, & n'alloient *presque point à l'Eglise*: Que *les Juges* que ces Gentilhommes établissoient *dans leurs Justices*, étoient *aussi mal disposés qu'eux*, & favorisoient *secrètement ceux qui contrevenoient aux Declarations*: que *plusieurs*, qui jouissoient *des biens des Fugitifs*, faisoient *aussi peu de cas de la Religion Catholique*, que s'ils avoient été *à Genéve, ou en Hollande*: Que le Roi dans *ses Instructions*, condamnoit *tous ces gens là*: il ajoûtoit; *je ne sais pourquoi ou comment tout cela subsiste, sans être puni!* Le remplissoit-il bien cette noble fonction, le zélé Prélat, lorsqu'en 1703. il écrivoit à Montrevel, au sujet des Camisars ce qui suit : *Il est étonnant qu'on ait souffert jusqu'ici, que ce Parti révolté se soit attaché à affoiblir & à détruire le corps de nos Catholiques sans user de représailles à l'égard de ces scélerats & de leurs Adhérens.* Voy. Lettres choisies Tom. I. Lett. LXXXII. & Lettre CXLII. du 4. Juin 1699. & 1. Octob. 1703.

1703. Sept. „ (*a*) : & que ſelon St. Auguſtin, „ les ſouffrances des Martyrs d'ailleurs ſi ſaintes & ſi glorieuſes : . . . . „ ſont

(a) Tous les Eccléſiaſtiques ne penſent pas de même. Le St Office par exemple, qui ordonne à ſes Miniſtres, de *pendre les Hérétiques, de les bannir, de les brûler, de les noier, de les tenailler, de les expoſer aux bêtes ſauvages, de les égorger, de les faire mourir de faim, de leur lier les pieds & les mains, de les couper avec une ſcie, de leur découvrir les os, de leur caſſer les jambes, de leur brûler les membres, de les couper par morceaux & les découvrir juſques aux fibres, afin que le feu puiſſe mieux pénétrer, lorſque le corps ſera ſur le gril.* (Abadie Relig. Refor. T. II. p. 452). St. Dominique encore, qui ne marchoit jamais ſans avoir à ſon ſecours des perſonnes devotes & zélées pour la Foi, qui venoient à bout des Hérétiques corporellement, avec l'épée materielle, lorſqu'ils ne les pouvoient retrancher avec le glaive de la Parole de Dieu (Bibliot. Univ. T. IX. p. 40. 41). Arnaud encore Abé de Citeaux, qui diſoit aux ſoldats qui le conſultoient ſur ce qu'ils avoient à faire, dans la crainte où ils étoient, qu'au ſiége de Béziers contre les Albigeois, les Catholiques ne fuſſent confondus avec ces Hérétiques. *Frapés toujours, Dieu connoit ceux qui lui apartiennent* (Baſn. Hiſt. des Egliſ. Reform. T. I. p. 238).

„ sont en quelque façon deshonorées, „ lors qu'il en coute le sang de leurs „ ennemis. "

1703. Sept.

Lettre apologétique de Cavalier au Roi. D. liv. II.

Pendant que Fléchier s'occupoit ainsi à consoler les Curez fugitifs & à leur donner des régles de conduite, Cavalier de son côté travailloit à se justifier auprès du Roi: il lui écrivit une Lettre dattée du Désert du 14. Septembre. Elle étoit fort longue & remplie de passages de l'Ecriture, pour prouver que lui & ses semblables, avoient dû prendre les armes, pour obtenir la liberté de conscience: il s'étendoit beaucoup sur les mauvais traitemens que les Protestans avoient reçu & des Evêques & des Ecclésiastiques: & il ajoutoit que c'étoit ces traitemens qui les avoient forcé à prendre les armes: qu'ils offroient de les quitter, si Sa Majesté leur vouloit accorder la liberté de conscience ou délivrer leurs Prisonniers. Il l'assuroit qu'Elle n'auroit jamais de plus fidéles sujets qu'eux: & qu'ils étoient prêts à verser jusques à la derniére goute de leur sang pour son service: il concluoit, que si on leur refusoit leur juste demande, comme il faut obéir

1703 Sept. obéir à Dieu plutôt qu'au Roi, ils se défendroient jusques à la derniére extrémité. L'Historien qui raporte cet Extrait, dit que la Lettre étoit ainsi signée : *Cavalier chef des Troupes envoiées de Dieu.*

Lettres de Roland

Roland se méloit aussi d'écrire des Lettres. Louvreleuil nous en a conservé deux. Si elles sont de ce Chef Camisard, ou si elles n'ont point été alterées, c'est ce que je n'ai pu aprendre positivement ; ainsi je ne les raporte que sur le témoignage de cet Historien Prêtre, & sans les garantir.

aux Habitans de S. Germain L. T. II. p. 87. & 88.

C'est aux Officiers & aux habitans de St. Germain qu'étoit adressée la premiére, dont voici la teneur.

„ Messieurs les Officiers des Troupes du Roi & vous MM. de St. Germain, préparés vous à recevoir sept cent hommes, qui doivent venir mettre le feu à la Babilone, au Séminaire, & à plusieurs autres maisons. Celles de M. de la Fabrégue, de M. Sarasin, de M. de Moles, de M. de la Rouviére, de M. de Masses, de M. Solier, seront brulées. Dieu nous

„ a inspiré par son souffle sacré, mon „ Frére Cavalier & moi, de vous „ rendre visite dans peu de jours. „ Fortifiez-vous tant qu'il vous plaira dans vos barricades : vous n'aurez pas la victoire sur les enfans „ de Dieu. Si vous croiés de les pouvoir vaincre, vous n'avés qu'à „ venir au champ Domergues ; vous, „ vos soldats, ceux de St. Etienne, „ de Barre, & même de Florac. Je „ vous y appelle. Nous y serons sans „ manquer. Rendés-vous y Hypocrites, si vous avés du cœur. „ Signé *le Comte Roland.*" 1703. Sept.

La seconde étoit adressée aux habitans de St. André, en voici le contenu. "Nous Comte Roland Général des Troupes Protestantes de „ France, assemblées dans les Cevennes en Languedoc, ordonnons aux „ habitans du Bourg de St. André de „ Valborgne, d'avertir comme il faut „ les Prêtres & les Missionnaires, „ que nous leur défendons de dire „ la Messe, & de prêcher dans le „ dit lieu ; & qu'ils aient à se retirer incessamment ailleurs sous peine d'être brulés vifs, avec leur

& à ceux de S. André de Valborgne.

„ Egli-

1703. Sept. „ Eglise ; & leurs maisons aussi bien „ que leurs Adhérens : ne leur don„ nant que trois jours pour exécu„ ter le présent ordre. Le Comte „ Roland.

L'Historien qui nous a conservé ces morceaux les accompagne d'une remarque qui n'en doit pas être détachée. " Roland, dit-il, ne tint pas „ néanmoins parole ni pour le ren„ dez-vous, ni pour l'attaque, ni „ pour les autres menaces : mais, ajoute l'Historien, " il n'en faut pas „ être surpris : ni lui, ni ses compa„ pagnons, ni aucun des autres Chefs „ Revoltés n'ont jamais osé combat„ tre les troupes du Roi, partie éga„ le : ils n'ont jamais fait que des „ coups de voleurs ou d'Assassins, à „ l'improviste. " Mais est-ce vouloir être crus que de s'exprimer ainsi ?

Ordonnances du Ml. de Montrevel pour la dévastation des Hautes Cev. L. T. II. 90.

Cependant Montrevel ne perdoit point de vue l'exécution du Projet conçu contre les Hautes Cevennes : dans le dessein de ne pas le différer plus longtems, il rendit diverses Ordonnances. 1°. Il fit savoir aux Anciens Catholiques qui ne se croioient pas en sureté, ou qui étoiens

étoient dispersez dans les lieux remplis de Nouveaux convertis, qu'ils pouvoient *se retirer dans les villes*, qu'il leur indiquoit, suivant qu'elles seroient plus à leur portée & bien séance, savoir Alais, Andufe, le Vigan, Nimes, Montpelier, St. Hipolite, Usés & Sommieres, & que les Consuls auroient ordre de pourvoir à leur subsistance, jusqu'à ce qu'ils pussent rentrer dans leurs maisons; cet ordre est datté du 20. septembre. 1703. Sept.

2°. Il fit publier un Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonnoit de la part de Sa Majesté aux Nouveaux convertis de la Province de Languedoc, „ de se retirer dans huit jours aux „ Lieux de leur habitation, & qui „ leur défendoit d'en sortir, sans „ un Passeport des Commandans des „ villes, ou des villages, les plus „ proches, pour quelque affaire que „ ce fut, sous peine d'être condam„ damnés aux galéres perpétuelles. „

L'Intendant accompagna de son côté cette publication, d'une ordonnance par laquelle il enjoignoit aux Consuls de chaque lieu, de lui en-

voi-

1701. Sept. voier un nouveau Denombrement, des N. Convertis qui étoient dans leurs Paroisses, depuis l'âge de quinze ans jusques à celui de cinquante cinq, en aiant soin de marquer à côté, ceux qui se trouveroient absens, & declarant que la huitaine passée, l'ordonnance du Roi seroit exécutée avec la derniére rigueur.

3. Le Maréchal fit de plus savoir, aux Gentilhommes. N. Convertis, " que le Roi leur permettoit, de " choisir tel lieu ou telle ville ca" tholique qu'ils voudroient, pour " y demeurer; & que Sa Majesté " pourvoiroit à leur subsistance, s'ils " en avoient besoin, de même qu'à " celle des autres N. Convertis, qui " lui avoient été fidéles, par la dis" tribution qu'on leur devoit faire, " des biens de ceux qui avoient été " chatiés, à cause de leur revolte " ou de leur désobéissance.

Fan. Rem. T. II. p. 68 & suiv. Cela étant ainsi réglé, Montrevel rendit une autre Ordonnance, par laquelle il faisoit savoir, " qu'aiant " plu au Roi, de lui commander de " mettre les Paroisses & les lieux " ci-après nommés hors d'état de

" four-

» fournir, ni vivres ni secours aux Rebelles attroupés, & de n'y laisser aucun habitant : & Sa Majesté, voulant néanmoins pourvoir à leur subsistance, en leur donnant les ordres de ce qu'ils auroient à faire. Il ordonnoit aux habitans des dites Paroisses de se rendre incessamment dans les lieux ci-après marqués, avec leurs meubles, bestiaux & généralement tout ce qu'ils pourroient emporter de leurs effets; déclarant qu'à faute de cela, leurs effets seroient confisqués, & pris par les Troupes, qui seroient emploiées pour détruire leurs maisons. Défendant à toutes les autres Communautés de les recevoir à peine de désobéissance, du rasément de leurs maisons, & de la perte de leurs biens; & aux surplus d'être traités, comme Rebelles aux Ordres de Sa Majesté ». 1703. Sept.

Ainsi les habitans des Paroisses de Cassagnols & de S. Maurice devoient se rendre à *Genoillac*, de même que ceux des villages ressortissant de la dite Ville. Liste des lieux où devoient se retirer les habitans des

Ceux

1704. Sept.

Paroisses que l'on vouloit dévaster.

Ceux des Paroisses de S. Fresal, de Ventalon, de Cassagnas, de Grisac & de Fraissinet de Lozere, au *Pont de Montvert*.

Ceux des Paroisses du Colet de Deze, de S. Privat de Vallongue, de S. Julien de Poins, de St. Andiol de Clerguemorte & de la Mélouse, au *Colet de Deze*.

Ceux des Paroisses de S. Germain de Calberte, de S. André de Lancise, de S. Hilaire de Lavit & de S. Michel de Deze, au dit *S. Germain*.

Ceux des Paroisses de S. Etienne de Valfrancesque, & de S. Martin de Bobeaux, au dit *St. Etienne*.

Ceux des Paroisses du Pompidou, & de Gabriac au dit *Pompidou*.

Ceux des Paroisses de Moissac, de Barre, de Montlezon, du Bousquet de la Barthe, de Baumes & de S. Martin de Lansusele, audit *Barre*.

Ceux des Paroisses de Fraissinet, de S. Julien d'Arpaon, du Pronet, de Montvaillant, de S. Laurent de Treves, & les habitans des villages de Salieges, de Rampon, de Ruas, &

& de Chabriéres au dit *Florac*. 1703. Sept.

Ceux des Paroisses de Vébron, & de S. Martin de Camselade; les N. convertis des villages de Fraissinet de Fourques, du Mandement des Rousses, & des villages ou Hameaux appellés les Marqueyrés, le Cazeyral, Ayre de Caute, l'Esperou, Cap de coste, Croix de fer, Jontanels, Lous Aubrez, Campredon, Campis, le Poujal, Ginestous, Tourgueille, & Tourguelllétte, devoient se retirer à *Vebron*.

Tous les habitans des dites Paroisses, sans excepter aucun village, Hameau, ou Maiterie, devoient se rendre aux lieux que nous venons d'indiquer, avec tous leurs bestiaux & effets, dans trois jours pour tout délai, à compter du jour de la signification de cette Ordonnance.

La liste des Paroisses qui devoient être détruites, & une longue instruction sur la maniere de se conduire, marchoient à la suite de l'Ordonnance. Liste des lieux qui devoient être détruits. *L. T. II. 96. D. Liv. II.*

Nom-

1703. Sept.

Nombre des Villages qui devoient être détruits.

Dix-huit	dans les Paroisses de	Frugeres
Cinq		Fraissinet de Lozere
Quatre		Grisac
Quinze		Castagnols
Onze		Vialas
Six		S. Julien de Poins
Huit		S. Maurice de Ventalon
Quatorze		S. Frésal de Ventalon
Sept		S. Hilaire de Lavit
Six		S. Andiol de Clergue-morte
Vingthuit		S. Privat de vallongue
Dix		S. André de Lancise
Dix-neuf		S. Germain de Calberte
Vingt six		S. Etienne de Valfrancesque
Neuf		Prunet & Montvaillant
Seise		Florac.

sans compter les villages de Saliéges, de Rampon, de Ruas & de Chabriéres dépendant de la Communauté de Bedoués.

Autres Paroisses & Villages non compris dans cette Liste, qui devoient être détruits, & qui le furent en effet.

Celles de Frugéres, le Pompidou, S. Martin de Lansuscle, S. Martin de Campselade, St. Laurent de Treves.

ves. Vébron, les Rouffes, Barre, Montlezon, Bouſquet de la Barthe, Balmes, S. Julien d'Arpaon, Caſſagnas, Ste. Croix de Valfranceſque, Gabriac, Moiſſac, S. Roman, S. Martin de Bobeaux, la Méloufe, le Collet de Deze, S. Michel de Deze, les Villages de Tourgueille & de Gineſtous, dependans de la Paroiſſe de S. André de Valborgne: ceux des N. Convertis de Fraiſſinet de Fourques. Enfin ceux qui étoient voiſins des Montagnes de l'Aygoal & de l'Eſperou, ſavoir Malbos, Jontanels, Campis, Campredon, lous Aubrez, la Croix de Fer, le Cap de Coſte, le Marqueyrés, le Cazeyral, & le Poujal. 1703. Sep.

Ce qui comprenoit en tout quatre cent ſoixante ſix Bourgs, Villages, ou Hameaux habités, dit un Hiſtorien, par dix neuf mille cinq cent perſonnes: mais je crois qu'il ſe trompe, & qu'il y avoit plus d'habitans dans ces lieux détruits qu'il ne dit: puiſqu'en 1698, on comptoit dans le ſeul Diocéſe de Mende, d'où dépendoient preſque toutes ces Paroiſſes détruites, dix-huit mille cent quatre D.Liv.II.

1703. Sept.

vingt-neuf Protestans, sans compter quatorze Gentilhommes; & que dans ces Paroisses, il y avoit beaucoup de Catholiques.

Instructions qui accompagnoient ces listes. *L. T. II. p. 96. & suiv.*

L'Instruction qui accompagnoit l'Ordonnance, par laquelle ces Paroisses étoient condamnées à être détruites contenoit; Que les Officiers qui seroient emploiés, s'informeroient d'abord de la situation des Paroisses qui devoient être détruites & dépeuplées, afin de disperser à propos les Troupes; en sorte qu'elles pussent protéger les Milices, qui seroient emploiées à cette destruction.

Qu'on devoit observer que s'il se trouvoit des Villages, ou des Hameaux assés voisins, pour être également protégés, il falloit y faire travailler à la fois, pour avancer l'ouvrage.

Que s'il se trouvoit encore dans ces lieux quelques habitans, on les rassembleroit, pour en faire prendre un état, ainsi que des bestiaux & des grains.

Qu'on chargeroit le plus aparent de conduire les autres par les endroits qui leur seroient marqués, aux lieux qu'on leur assigneroit.

Qu'à

Qu'à l'égard des bestiaux, il fal- 1703.
loit que les mêmes gens qui les gar- Sept.
doient les conduisissent au lieu qu'on leur indiqueroit, à l'exception des mulets & des anes, qu'on rassembleroit pour s'en servir au transport des grains, là où il seroit ordonné: Qu'on permettroit néanmoins de donner des anes s'il y en avoit, aux Vieillards & aux femmes grosses hors d'état de marcher.

Qu'ensuite on distribueroit les Milices par ordre, pour en emploier un certain nombre à détruire les maisons: qu'on essaieroit d'abattre celles-ci, en les sapant par le pied, ou de telle autre maniére, qui paroitroit la plus commode; & que si par ce moien on n'en pouvoit venir à bout, on y mettroit le feu.

Qu'on ne devoit pour le présent faire aucun tort aux maisons des Anciens Catholiques, jusqu'à ce que le Roi en eut autrement ordonné; & que pour cet effet on y mettroit une garde, après en avoir pris un état qui seroit envoié au Maréchal de Montrevel.

Qu'on liroit aux habitans des lieux

1701. Sept. qu'on détruiroit, l'ordonnance qui leur défendoit de retourner dans leurs habitations; mais qu'on ne leur feroit point de mal: le Roi n'aiant pas voulu entendre parler d'effusion de sang (*a*). Qu'on se contenteroit de les renvoïer en les ménaçant, & qu'on afficheroit la dite Ordonnance, à une muraille, ou à un arbre du dit Village.

Que s'il ne se trouvoit aucun habitant, on afficheroit seulement la dite Ordonnance dans chaque lieu.

Cette Instruction étoit signée par le Maréchal de Montrevel.

Troupes qui se mettent en mouvement pour détruire ces lieux. *L. T. II. p. 94*

Tous ces préparatifs faits, Montrevel partit d'Alais le 26. du mois pour aller coucher à Barre: il vouloit être de l'expédition, & l'Intendant aussi. Ils prirent avec eux de Vergetot & de Marsily Brigadiers d'Infanterie, deux Bataillons de Ro-
[illegible] yal

(a) Ne paroitroit-il pas par cet endroit de l'Instruction, qu'on avoit proposé de passer au fil de l'épée les Protestans de tout ce malheureux Canton? *Le Roy*, dit-on, *n'a pas voulu entendre parler d'effusion de sang*. On avoit donc proposé quelque chose de violent là-dessus?

yal Comtois, deux de Soiſſonnois 1703.
Infanterie: le Régiment de Dragons de Sept.
Languedoc, & deux cent Dragons de celui de Fimarcon. En même tems partoit d'un autre côté, de Julien Maréchal de Camp, pour ſe rendre au Pont de Montvert avec les deux Bataillons de Hainaut. Le Marquis de Canillac Brigadier d'Infanterie, arriva auſſi en même tems à Vébron, avec les deux Bataillons de ſon Régiment, qui étoit en Rouergue; & le Comte de Peyre amena de ſon côté, quarante cinq compagnies des Milices du Gevaudan, ſuivies de quantité de mulets chargés de léviers, de haches & autres inſtrumens de fer pour abattre les maiſons.

A l'aproche de tant de Troupes B. T. III.
& par les Ordonnances qui les avoient p. 237.
précedées, les Habitans de cet infortuné Canton ne doutérent point qu'on ne les raſſemblat ainſi, pour *les maſſacrer tous à la fois:* & dans cette crainte, ils ne ſe hatérent pas de ſe rendre aux lieux qui leur étoient indiqués. Tous ceux-même qui furent en état de porter les armes,

1703. Sept.

„ riser quelque Descente furtive ; „ du côté d'Aiguemorte, ou des „ Maries.

Ainsi parloit l'Evèque de Nimes & sur les desordres que commettoient les Camisars dans la Plaine, & sur les craintes où il étoit, qu'ils n'eussent dessein de favoriser quelque Descente.

Vaisseaux Anglois vus sur la côte.

Mem. pour serv. à l'Hist. du XVIII. siècle T. II. p. 522. & suiv.

L. T. II. p. 103.

Les deux Vaisseaux Anglois dont je viens de parler parurent en effet dans ce tems là : ils avoient été détachés de la Flotte combinée d'Angleterre & de Hollande, par l'Amiral Showel, & ils aportoient aux Camisars de l'argent, des armes & des munitions : ils firent differens signaux & jettérent l'allarme dans toute la Province. Le Maréchal courrut à Cette & s'y fit suivre par un grand nombre de Troupes, & par diverses piéces d'Artillerie : mais comme les Camisars ne parurent pas sur les côtes & qu'ils ne firent point les contre signaux, dont on étoit convenu en Angleterre avec leurs Emissaires, les deux Vaisseaux reprirent le large & regagnérent la Flotte. L'Evèque de Nimes, qui ne connoissoit pas le des-

sous

ſous des cartes, attribua la retraite de ces Vaiſſeaux à la ſaiſon avancée & à la difficulté du Golfe pour une Deſcente. *On s'étoit un peu trop allarmé*, dit-il, *ſur la Deſcente: la ſaiſon avancée & la difficulté du Golfe ne la permettoit pas, en ces Plages là.* 1703. Sept. *Lett. choiſ. Lett. 146. du 23. Oct. 1703.*

C'eſt à peu près en ce tems là qu'arriva l'irruption en Rouergue: elle pouvoit avoir des ſuites d'autant plus à craindre, que le ſoulévement avoit été dreſſé ſur un plan different de celui qu'on exécutoit en Cevennes: & qu'on n'en vouloit tout au plus qu'aux Prêtres, dont le zéle avoit été le plus amer; aux Partiſans, & aux Impots. Il avoit été ménagé par un Agent ſecret, qui n'avoit point encore paru ſur la ſcéne, ancien Capitaine & homme de tête, nommé Boëton, natif de S. Laurent d'Aigouſe, mais domicilié à Sainte Frique en Rouergue. C'eſt à lui que furent adreſſés Catinat, Dayre, & Pierrot, trois Officiers de Cavalier & Chefs de l'entrepriſe; il eut chés lui avec eux pluſieurs conférences: de là, il les conduiſit aux Montagnes de la Caune, dans le Haut

Soulévement du Rouergue fomenté par les Camiſars.

Hiſt. de la Baſtille par Renonville. Mem. de Cav. p. 299. & ſuiv. L. T. II. 92. D. Liv. II. MSS.

1703. Sept. Languedoc, où deux cent hommes armés vinrent les joindre. Les Conjurés résolurent de se tenir cachés encore quelques jours, en attendant que Boëton put ameutter le reste des amis, prêts à prendre les armes ; & ils convinrent d'un Rendés-vous général, où tout ce qu'il y auroit de gens en armes se rendroient le jour indiqué, & d'où l'on partiroit pour les expéditions.

Mais soit que Catinat ne put retenir son zéle contre les Eglises Catholiques, auxquelles il avoit declaré une guerre implacable, ou par représailles de ce qu'on avoit démoli, à la Révocation de l'Edit de Nantes, les Temples des Reformés, ou à cause des objets d'idolatrie, qu'elles renfermoient selon lui ; soit qu'il n'entra pas parfaitement dans les vuës de ceux qui travailloient sur un nouveau Plan, soit pour quelque autre motif, il sortit de sa retraite, la veille du Rendés-vous général, & fut bruler quelques Eglises du côté de la Caze. Ces expéditions incendiaires jettérent l'allarme dans le Canton : l'Evêque de Castres ne se crut

crut pas même en fureté dans fon Palais épifcopal : non feulement il en fortit, mais il quita même la ville, & fut chercher ailleurs une retraite plus fure. 1703. Sept.

On pourfuit les rebelles.

Si ces expéditions jettérent l'allarme dans le Canton, elles dérangerent fi parfaitement les mefures qu'on avoit prifes, pour le fouléve-ment, qu'il n'y eut plus moien d'en exécuter le Projet. Au premier bruit, la Nobleffe de l'une & l'autre Religion monta à cheval; la Milice Bourgeoife s'affembla, & tous de concert marchérent aux Camifars. Catinat & fes gens furent inveftis; ils fe défendirent avec beaucoup de bravoure, mais de beaucoup inférieurs en nombre, ils furent obligés d'abandonner le champ de bataille.

Prife & éxécution d'un de leurs Chefs.

Quelques uns furent arrètés dans leur difperfion : de ce nombre fut Dayre, l'un des Chefs : conduit à Montpelier où fon procès fut bientôt inftruit, il mourut fur la roue avec cette fermeté fi connue chés les Camifars. Un Hiftorien fait fon éloge en deux mots : *il fut rompu vif*, dit il, *fans marquer aucune contrain-* *D. Liv. II.*

1701. Sept.

te & sans rien découvrir. Les autres qui étoient du Rouergue furent conduits à Montauban, d'où ils dépendoient.

Un autre se rend par capitulation

Cependant Boëton qui n'étoit point informé de cette défaite, sortit le lendemain de Ste. Frique, à la tête de six cent hommes tant de la ville que des environs, & fut droit au Rendés-vous; n'y trouvant personne, il se retira dans les Montagnes, où il se saisit du Château de Ferriéres. Il s'y seroit maintenu sans doute, s'il avoit été secouru: on le craignit; & pour l'empêcher, on fit marcher toutes les Troupes, de ce côté là. Elles étoient composées des Milices du Païs, de la Noblesse, d'un Régiment de Dragons, & de celui de Corde Infanterie commandé par de Paratte. Boëton fut bientôt investi dans ses Montagnes: il parut intrépide à l'aproche des Troupes; celles-ci dans la crainte de l'événement lui offrirent une capitulation de la part de l'Intendant de Montauban, qui s'étoit rendu sur le lieu. Il l'accepta: elle consistoit & pour lui & pour ses gens dans une

une pleine Amnistie de ce qui s'étoit passé. C'est ainsi que finit un soulévement, qui pouvoit avoir des suites; qui allarma la Cour & la Province, & qui l'eut fait davantage, si tout ce que raporte dans ses Mémoires, l'Abé de la Bourlie Frére du Marquis de Guiscard, est exactement vrai, & qu'il eut été connu. 1703.

Projets du Marquis de Guiscard, connu sous le nom de l'Abé de la Bourlie *Mem. de Guisc. p. 7.*

Rien n'étoit plus vaste que les Projets de cet Abé: il ne s'agissoit pas de moins que d'un soulévement général dans tout le Roiaume, qui rendit la liberté à la France *gémissante dans les Fers d'un dur & honteux* esclavage; qui resserra *le pouvoir illimité du Prince dans ses anciennes & légitimes bornes*, & qui procura au Citoyen, *les douceurs d'un honnête & solide repos*. . . . .

Quelques romanesques qu'ayent paru à bien de gens les vuës de cet Abé, & quoiqu'il ne soit entré pour rien dans le soulévement des Cevennes, malgré tout ce qu'il dit pour se faire valoir à cet égard, on ne sera peut-être pas faché de voir ici quelque détail de ses projets. Les Mémoires de cet Auteur contiennent des

1703. des piéces d'autant plus intéressantes, & curieuses, qu'elles quadrent parfaitement avec les faits généraux & essentiels de cette Histoire; & qu'elles servent à répandre un grand jour sur les motifs, qui avoient fait mettre aux Camisars les armes à la main.

pag. 5. Tout favorisoit le dessein de l'Auteur. La misére étoit montée à son dernier période: le Royaume épuisé par des exactions infinies d'hommes & d'argent, n'étoit plus désormais qu'une vaste & triste solitude: les larmes, les plaintes, les remontrances des Peuples étoient interdites, & punies même, comme autant de crimes & d'attentats. Les Grands, qui seuls pouvoient s'oposer aux véxations, partageant les dépouilles de la Nation & le profit de la Tyrannie, ne songeoient qu'à l'affermir. Un Regne long & toujours également dur, ne permettoit pas d'éspérer aucun adoucissement aux peines des François, ni de voir aucun terme à leurs maux.

pag. 9. L'Auteur entendoit par tout gémir & soupirer; chacun lui paroissoit suppor-

porter impatiemment sa condition : 1703.
les discours étoient tous remplis de plaintes & de murmures. Il est vrai qu'on ne formoit que des imprécations inutiles ; mais dès là qu'on se donnoit la liberté d'en former & même hautement, c'en étoit assés pour engager l'Auteur à ne rien négliger afin que ces vœux pussent s'accomplir & devenir efficaces ; & à mettre toute son aplication à fomenter ces semences de mécontentement : aussi ne négligea t'il aucun des moyens, qu'il jugea propres à cela.

Il n'eut pas de peine à faire en- *pag.* 11.
trer la partie la plus grande & la plus considerable de la Noblesse, dans des engagemens avec lui, pour se procurer une condition plus honorable & plus heureuse. Le Peuple suivit encore plus aisément ; & s'il en doit être cru, les Nouveaux Convertis surtout se livrérent entiérement à lui. On ne peut exprimer la joie, qu'ils ressentirent à la premiére lueur d'éspérance, qu'ils crurent entrevoir, de sortir de leur cruelle oppression. La plupart comptoient dé- *pag.* 12.
ja, d'avoir recouvré leurs femmes,

ou

1703. ou leurs enfans, inhumainement enlevés & de n'être plus désormais en proye, à ces Dragons impitoiables, chargés d'ordres cruels qu'ils exécutoient avec la dernière rigueur. Enfin le souvenir des maux passés: le présent, devenu insuportable: la crainte d'un avenir encore plus funeste: tout cela faisoit sur leurs esprits des impressions aussi favorables que pouvoit désirer l'Auteur.

Il n'ignoroit pas non plus, que les Magistrats de tous les Tribunaux & Parlemens voisins, ces Dépositaires & ces Protecteurs de la liberté des Peuples, se faisoient de sanglans & éternels reproches de la leur avoir laissé lachement ravir; & qu'ils aprouvoient en sécret, tous les mouvemens qu'il se donnoit, pour le retablissement de l'honneur & des prérogatives de leurs Emplois.

pag. 14. Les choses ainsi disposées, il commença par s'aboucher avec les plus sages & les plus puissans d'entre les Protestans, qui se trouvoient le plus à sa portée: Il eut plusieurs conférences avec eux, dans lesquelles son premier & principal soin, fut de les

lier

lier d'intéret, avec les Catholiques d'une maniére solide & inaltérable. 1703.

Dans cette vuë, il exigea d'eux 1°. qu'ils ne se permettroient aucune espéce de violence, ni d'irrévérence, contre les Eglises & contre les Prêtres. 2°. qu'ils ne se détacheroient jamais d'avec lui, pour faire une Guerre de Religion 3°. Et qu'enfin dans les commencemens, ils ne feroient jamais aucun exercice public de Religion, sinon dans les tems & les lieux dont ils conviendroient ensemble.

Il leur représenta que c'étoit au Gouvernement, seul coupable de tous les maux, à qui il falloit uniquement s'en prendre: qu'indépendamment de leurs Griefs particuliers, les Catholiques en avoient de communs avec eux, suffisans pour les faire soulever: qu'il ne s'agissoit pour le repos des uns & des autres, que du retablissement d'une liberté honnête & raisonnable; & que dans elle seule, les deux partis trouveroient une entiére & égale satisfaction, & l'accomplissement de tout ce qu'ils pouvoient désirer, avec le plus d'ardeur. *pag.* 16.

Ses Amis ayant généralement aplaudi *p.* 17.

1703. di à ses raisons, & s'étant engagés par serment à ne s'écarter jamais des Maximes qu'il venoit d'établir, il
p. 19. les pria de faire choix entre eux du plus grand nombre qu'il se pourroit, de personnes d'esprit, & qui eussent le plus d'habitudes dans les Cevennes, afin qu'elles y allassent beaucoup plus souvent qu'à l'ordinaire, & que par l'entremise de leurs amis, elles y fissent insinuer sans cesse aux Peuples, que la cruelle persécution qu'on exerçoit contre eux, n'auroit jamais de fin qu'ils ne se fussent portés à quelques extrémités, contre quelques uns de leurs plus outrés & avérés persécuteurs: qu'ils ne devoient pas douter que cela ne reprimat d'abord la fureur des autres, & ne les rendit infiniment plus circonspects: qu'ils n'avoient pas même à craindre, que la Cour embarassée comme elle l'étoit dans une terrible & mortelle guerre, voulut selon sa coutume, en tirer une grande vengeance: Que selon toutes les aparences, elle enverroit au contraire des Ordres pour qu'on les traitat à l'avenir d'une maniére plus hu-

mai-

maine: qu'ainſi ils ne devoient pas 1703.
balancer un moment à profiter de
cette conjoncture favorable; que s'ils
la *laiſſoient* malhabilement échaper,
ils n'en retrouveroient vraiſembla-
blement plus de pareille; & qu'il ne
leur reſteroit plus de reſſources pour
recouvrer leur liberté & le repos de
leurs conſciences: que s'ils avoient
encore quelqu'ombre de prudence &
de courage, ils devoient tout ha-
zarder, pour éviter un ſort pareil
à celui qu'ils avoient éprouvé dans
la derniére paix, où l'on ne refu-
ſa de les comprendre, que parce
que leur nonchalence, & leur lache-
té, les avoient détournez d'entrer
dans la Guerre précedente, & d'en p. 21.
partager génereuſement la fortune &
les riſques: que de quelque manié-
re que les choſes tournaſſent, ils
pouvoient compter d'être fortement
ſoutenus par leurs Fréres du dedans
& du dehors, qui ne ſouffriroient
jamais qu'on achevat de les ac-
cabler.

Qu'enfin au pis aller, il valoit
mieux périr une bonne fois pour
toutes, que de mourir pour ainſi

de

1703. dire, mille fois par jour, & d'être en bute à la merci de gens uniquement occupés, du cruel soin de leur rendre la vie dure & insuportable.

p. 24. Il s'aboucha ensuite avec les Catholiques, qui étoient dans sa confidence; & les aiant informés au long de tout ce qu'il venoit de régler avec les Protestans, ils temoignérent en être trés satisfaits. Il leur fit promettre aussi que de leur coté, ils vivroient à l'avenir avec les Protestans sur le même pied, qu'ils l'avoient fait avant la *cruelle & injuste persécution*, qu'il avoit plu au Roi de faire exercer contre eux; & qu'ils agiroient de concert, pour le recouvrement de la liberté commune de la Nation. Ils consentirent même expressement à ce que l'on tirat pendant un tems, une vengeance éclatante des personnes, qui s'étoient le plus indignement prétées à la passion du Prince, sans épargner les Curés, les Evèques, & les Missionnaires, (*a*) qui s'en trouveroient cou-

(*a*) Ici l'auteur avoit mis en note ce qui suit. *Il faut savoir que ces indignes Mi-*

coupables. Il convint enfin avec ses Amis Catholiques, qu'en attendant le succès de leurs intrigues dans les Cevennes, ils travailleroient sans relache à augmenter le plus qu'il leur seroit possible; le nombre de leurs amis, afin d'être par là en état de faire un si grand soulévement dans le Rouergue & dans les Provinces du voisinage, qu'il entrainat celui de tout le Royaume. 1703

Les choses en étoient là, lorsqu'il aprit le soulévement des Cevennes, & que les Mécontens de ce canton qui avoient pris les armes, ne faisoient aucun quartier ni aux Prêtres, ni aux Eglises. Ces profanations & ces excès le pénétrérent de douleur; il courut retrouver les Protéstans de sa Province: il les pria instamment de faire tous les efforts possibles auprès de leurs Fréres des Cevennes, pour les empêcher de détruire à l'avenir les Eglises, les reprenant forte- p. 26-28.

Ministres des Autels étoient les plus barbares exécuteurs de la violence du Prince, & qu'il n'y avoit point d'honnêtes gens parmi les Catholiques, à qui leur procedé ne fut en scandale & en horreur?

1703. tement de l'avoir fait; & pour leur représenter que s'étant vengés, d'un nombre considerable d'Ecclésiastiques, ils devoient donner des bornes à leur ressentiment, laisser les autres en repos, & se réduire désormais à la simple défensive contre ces gens là: mais pour plus de précaution, il crut devoir encore leur donner un Ecrit à distribuer.

Ecrit que le Marquis de Guiscard adresse aux Mécontens des Cevennes *Mem. de Guisc. pag.* 31.

Dans cet Ecrit, il représentoit aux Cevenols, le tort qu'ils faisoient à la Nation & à eux mêmes, par la conduite qu'ils tenoient dans la situation présente des affaires: il les assuroit que tout ce qu'il y avoit de gens de probité, d'honneur & de conscience parmi les Catholiques, soit Ecclésiastiques, soit Laïques, avoient *unanimément condamné les injustes & barbares violences, que l'on avoit emploiées, pour tacher de leur faire abjurer la Religion* de leurs *Péres.*

p. 33. Il leur disoit que s'ils ne se contentoient pas d'avoir pris pour victimes, quelques uns de leurs persécuteurs des plus acharnés; que s'ils continuoient de confondre l'innocent avec le coupable, & de profaner les

les choses les plus réverées, ils sou- 1703.
léveroient contre eux généralement
tout le Monde: que leurs projets s'en iroient en fumée & qu'ils ne feroient que courrir à une perte certaine & infaillible.

Il cherchoit ensuite à les convaincre que les deux grands intérets, qui leur avoient mis les armes à la main, la liberté de conscience & la supression de tant *d'insuportables impôts* (*a*), leur étoient communs avec les Catholiques. Il leur faisoit *pag.* 40.
espérer que dés qu'ils auroient changé de conduite, il les iroit joindre avec des milliers d'hommes, qui n'attendoient que son signal pour cela & qui bruloient de répandre leur génereux sang, pour partager avec eux la gloire de faire reçouvrer à leur chére Patrie, le repos & la liberté dont elle étoit privée.

Enfin, il terminoit son Ecrit par *pag.* 43.
un endroit bien propre à les encou- 45.
rager: c'étoit non seulement en les assurant, que les Catholiques, les sol-

(a) Les Impôts n'entrérent pour rien dans les prémiers mouvemens des Cevennes.

1703. soldats & les Officiers même ne manqueroient pas de grossir leur Parti ; mais aussi en leur faisant remarquer qu'il n'y avoit, que la victoire, qui leur put faire éviter les rouës & les gibets, qu'on élevoit en tant de lieux pour les y faire ignominieusement périr ; & en leur donnant pour une chose sure, qu'il avoit été résolu dans le Conseil du Roi, de faire de tout le Parti Protestant une seconde S. Barthelémi, dés que l'état des choses le permettroit.

Lorsque cet Abé vit qu'on faisoit marcher les Milices contre les Camisars, il résolut pour les détourner de se laisser emporter à la fureur qu'on tachoit de leur inspirer contre leurs Compatriotes, de leur faire distribuer un autre Ecrit, qu'il avoit composé en forme de Lettre sous le nom d'un Protestant, & qui s'adressoit aux Milices du Languedoc & du Rouergue.

Lettre qu'il adresse aux Milices qu'on en-

Cet Ecrit commençoit ainsi. " Infortunés Païsans, ou plutôt malheureux Forçats, qu'on arrache au dur travail de vos Terres, „ char-

„ chargées de mille exorbitantes ta- 1703.
„ xes, pour vous plonger par un
„ surcroit de maux dans les hor- voie contre les Mécontens.
„ reurs d'une Guerre intestine &
„ Civile! Où courrés vous? Que
„ pretendés vous faire? ô trop aveu- *Mem. de Guisc. pag.* 55.
„ gle Milice! Suspendés un moment
„ la fureur dont on vous anime con-
„ tre vos propres Compatriotes; &
„ avant que de tremper vos mains
„ dans le sang innocent de vos Fré-
„ res, examinés sans prévention
„ les prétendus Crimes d'un Peuple,
„ qu'on s'est étudié de désoler par
„ tout ce qu'on a pu imaginer de
„ plus sensibles & de plus doulou-
„ reux traitemens; dont on a pous-
„ sé la longue patience à bout,
„ qu'on a réduit à la derniére ex-
„ trémité de misére, à qui enfin
„ on a cru ne laisser pour toute res-
„ source, que les effraians périls
„ d'un vain & foible désespoir; ou
„ pour mieux dire, que la mort."

Ici suivoit une longue énumeration des maux que les Protestans avoient souffert depuis soixante ans, peints avec des expressions vives, extrémement fortes & touchantes.

1703. Après quoi l'Auteur continuoit ainsi ;
p. 63. 64. " Ah ! malheureux Païsans ! le récit „ de nos infortunes, ne nous a-t'il „ pas encore justifiés dans vôtre esprit ? Quels vous paroit il que „ nous soions, ou les Persécuteurs, „ ou les Persécutez ? Nous avons à „ la vérité pris les armes, il y „ a un an, & il y en a vingt qu'on „ nous les plonge dans le sein. Que „ faisons nous d'aprochant de ce „ qu'on nous fait ? Il ne nous se„ roit pas difficile de prouver, qu'on „ nous a fait périr par les mains „ des Bourreaux & des soldats, plus „ de quinze mille hommes depuis „ un an. On nous a enlevé des „ Peuples entiers, qu'on a mis sous „ les eaux. Nous avons à la vérité „ fait quelque mal ; mais enfin ce „ n'est que par représailles : ce sont „ des maux qu'on nous force de „ faire, puisqu'on s'obstine à nous „ refuser le libre Exercice de nôtre „ Religion.

„ On seroit fort faché même, „ que nous ne les fissions pas ces „ maux, pour avoir le prétexte „ de nous rendre odieux ; car en-

„ fin

„ fin ce n'eſt pas la charité qui nous 1703.
„ oprime, ni l'intéret de Jeſus-
„ Chriſt ; Nous brulons quelques
„ *Bancs* dans vos Egliſes : mais ce
„ n'eſt que pour faire reſſouvenir,
„ qu'on a raſé nos Temples. Ah!
„ dans le funeſte état où nous nous
„ trouvons, c'eſt la ſeule maniére
„ de Requéte, qu'il nous ſoit poſſi-
„ ble de faire aller juſques à vous.
„ Ne regardés point cela, comme
„ une inſulte & une profanation de
„ ce que vous avés de plus ſacré ;
„ mais comme une très inſtante ſu-
„ plication, que nous vous faiſons,
„ de nous faire rendre nos Egliſes
„ & le libre exercice d'un Culte,
„ dont nous avons joui à vos yeux,
„ paiſiblement & ſans ſcandale, pen-
„ dant plus d'un ſiécle entier, &
„ qu'on n'a pû nous oter, qu'en
„ nous faiſant une auſſi grande in-
„ juſtice que celle qu'on vous fe-
„ roit à vous mêmes, ſi l'on s'a-
„ viſoit aujourd'hui, de vous in-
„ terdire l'exercice de vôtre Re-
„ ligion.

L'Auteur dit que lors qu'il vit arriver dans les Cevennes une nom-

1703. breuſe & formidable Armée qui y mettoit tout à feu & à ſang, il ſe crut obligé d'adreſſer aux ſoldats & aux Officiers deux autres Ecrits. Je n'en raporterai que quelques endroits.

Autres Ecrits qu'il adreſſe aux Officiers & aux ſoldats. p. 74.

„ Barbares que vous étes! dit-il aux ſoldats, ſe peut-il que vôtre „ cœur ne ſe ſouléve pas contre les „ atroces inhumanités qu'on vous „ oblige d'éxercer tous les jours ſur „ des femmes, ſur des enfans, ſur „ de miſerables Païſans, dont tout „ le crime eſt d'être attachés à un „ culte, qu'ils ont ſuccé avec le lait „ & dans lequel ils ont vécu toute „ leur vie, ſous la foi d'une infi„nité d'anciens & d'autentiques „ Edits, qu'il a plu au Roi de ſu„primer ſans raiſon.

„ O Malheureux ſoldats! ſe peut „ il que vous ſoiés aſſés dénaturés „ & endurcis, pour ne vous point „ faire horreur à vous mêmes, lors „ que vous retirés vos épées ſan„glantes, du ſein de vos Compa„triotes, & ſouvent même des en„trailles de vos plus proches pa„rens? Quelle fureur vous poſſede!

„ Dans



„ Dans quel aveuglement persistés 1703.
„ vous ?

„ Je ne suis point un Religion-
„ *naire*, comme vous pourrés vous
„ l'imaginer. Je vous déclare que je
„ suis non seulement un Ancien Ca-
„ tholique, mais encore un bon &
„ loial François ; & que sur ce pied
„ là, j'entreprens de vous tirer des
„ erreurs où vous étes, en vous
„ faisant apercevoir que les maxi-
„ mes de nôtre divine & pacifi-
„ que Religion, ne nous permet-
„ tent en aucun endroit des sain-
„ tes Ecritures, de nous servir du
„ fer & du feu, pour faire recevoir
„ de force l'Evangile de Jesus-
„ Christ ; que ce Dieu tout puis-
„ sant ni ses Apôtres n'ont jamais
„ usé de tels moiens pour le faire :
„ que c'est un crime de ne pas imi-
„ ter leur exemple sur cela, & qu'u-
„ ne conduite oposée, ne peut ve-
„ nir que d'un Esprit d'orgueil, de
„ Tyrannie & d'impieté.

„ Qu'on ne dise point que les Re- p. 76.
„ ligionnaires ont commencé les pre-
„ miers, ces mêmes barbaries ; &
„ qu'ainsi, ils méritent qu'on les en

1703. ,, punisse: il n'est rien de si faux,
,, & l'on en doit convenir, pour
,, peu qu'on veuille être de bonne
,, foi. Ce n'est qu'après avoir été
,, tourmentés sans relache, pendant
,, vingt ans entiers, dans leurs
,, familles, dans leurs propres per-
,, sonnes & surtout dans leur cul-
p. 77. ,, te; ce n'est, dis-je, qu'après un
,, tems si considerable de souffran-
,, ce, & de désolation, que ces
,, malheureux réduits au désespoir,
,, se sont enfin portés à se soule-
,, ver, & à user de quelques re-
,, présailles. Ils ont voulu éprouver
,, si par une autre voie que celle
,, d'une inutile patience, & d'une
,, soumission infructueuse, ils pour-
,, roient enfin faire en sorte, qu'on
,, les laissat dans quelque repos, &
,, obtenir qu'on mit des bornes, à
,, une persécution dont la rigueur
,, extrême ne leur étoit désormais
,, plus suportable.

,, En effet, ils ont toujours of-
,, fert de poser les armes, pourvû
,, qu'on leur voulut seulement ac-
,, corder une tacite & intérieure li-
,, berté de conscience. Peut-on la
,, leur

„ leur refuser raisonnablement, cet- 1701.
„ te Liberté? N'est ce pas les auto-
„ riser à se porter en bonne justi-
„ ce, aux derniéres extrèmités?
„ On les force, non seulement à *p.* 78.
„ suprimer leur devoir extérieur en-
„ vers Dieu; mais même, à faire
„ des actes de Religion, directe-
„ ment oposés au culte qu'ils croient
„ qu'éxige d'eux le divin Rédem-
„ pteur du Genre Humain, leur su-
„ prême Roi. Des gens, dans ce
„ cas là, ne sont-ils pas obligés
„ d'obéir aux ordres de Dieu, pré-
„ ferablement à tous les ordres des
„ Princes & des Potentats de la
„ Terre?

Cependant toutes les dispositions de l'Auteur s'avançoient avec beaucoup de succès, lors qu'il prit fantaisie comme nous l'avons dit, à deux Officiers imprudens, Catinat & Dayre, de lever du soir au matin une centaine d'hommes dans les Montagnes de la Caune, son Canton favori, & sur lequel il faisoit le plus de fonds; & de se ruer, le flambeau à la main, sur toutes les Eglises & toutes les Chapelles du Païs, entre- prise

Tous ses projets sont renversés. *p.* 110. *p.* 154. *p.* 156.

1703. Sept.

prise qui eut le mauvais succès que nous avons raporté, & qui renversa entiérement les Projets de l'Auteur.

Et il est obligé de sortir du Roiaume.

Ainsi s'évanouirent les vastes desseins du Marquis de Guiscard, qui fut de plus obligé pour éviter le danger qui le ménaçoit, de se retirer dans les Païs étrangers, où il en forma de nouveaux, qui n'eurent pas plus de succès, comme la suite nous le fera voir.

Officiers Protestans arrêtés à leur retour en France.

Pendant que ces choses se passoient en Rouergue, les Alliés sembloient prendre dans une nouvelle considération, l'affaire des Camisars. Peut être même méditoient ils réellement une descente en Languedoc; du moins deux nouveaux Vaisseaux, parurent à la hauteur de Cette; & l'on arrêta dès le mois de Septembre, deux Officiers partis de Hollande, pour s'aller joindre aux Camisars. L'un d'eux s'apeloit *Jonquet*; l'autre, *Peytan*; le premier avoit une commission de Lieutenant au service de Hollande; le second, une de Capitaine dans le même service. Jonquet natif de Valence près d'U-

L. T. II. p. 64 65. B. t. III. p. 221. & suiv. D. Liv. II. Mem. du Tems. MSS.

ſès

ſés fut arrêté au S. Eſprit, & Peytau de Boucairan, à Montbriſon dans le Forêt. On les conduiſit à *Alais*, où l'Intendant les interrogea lui même. 1703. Sept.

Ce qu'ils avouent.

Il ne fut pas facile de faire parler ces Officiers. Ils réſiſtérent d'abord avec beaucoup de courage aux ménaces & aux promeſſes, qu'on leur fit: enfin, Jonquet ſe laiſſa gagner, dans l'eſpérance d'obtenir ſa grace, & dit tout ce qu'il ſavoit. Peytau n'avoua rien qu'à la Queſtion, & ce ne fut qu'à force de tourmens, qu'on lui arracha ſon ſécret. Ce ſécret étoit de la derniére importance; il fit connoitre à l'Intendant, ce que la France avoit à craindre des Alliés.

Peytau avoua qu'il étoit envoié par les Anglois & les Hollandois, pour ſe mettre à la tête des Camiſars; qu'on lui avoit promis des apointemens conſiderables; qu'en partant, il avoit touché des mains de Clignet Directeur de Poſte à Leide, cinquante Louis: Que pluſieurs Officiers François devoient entrer en France, & joindre comme eux les

1703. Sept. Camisars : Qu'entre ces Officiers, il y avoit les nommés Teissedre, qui plutôt que de se laisser prendre, s'étoient fait tuer dans le Forêt : son Frére de lui Peytau, qui après avoir été arrêté par des Païsans & des soldats, s'étoit échapé de leurs mains ; Saillan, Fontanes, & Vignau, qui étoient encore à Genéve, mais prêts à partir : Que Ulson de Villette devoit rester en Suisse, pour tenir la correspondance entre les Alliés & les Camisars : Que leurs Instructions communes, portoient ; 1°. de s'informer exactement de l'état présent de la Révolte & des forces des Camisars ; 2°. de leur offrir de la part des Alliés ; des Armes, des Munitions & de l'argent, 3°. d'examiner avec soin, si les dits Camisars pourroient favoriser une Descente sur les côtes de Languedoc ; 4°. d'exciter le Dauphiné & le Vivarais & ensuite les autres Provinces à se soulever & à prendre les armes, comme on l'avoit fait en Cevennes ; 5°. de dire aux Camisars, de ne plus bruler les Eglises, & de ne plus tuer les Prêtres, ni les Anciens

Ca-

Catholiques, mais de prendre toujours pour prétexte de leur Révolte, la Liberté de Conscience, le rétablissement des Temples, & principalement la décharge des Impôts; 6°. De ne recevoir, ni accepter aucune Amnistie, quand on voudroit leur en accorder (*a*). 1703. Sept.

Jon-

(*a*) L'Auteur Anonime de l'Hist. des Camis. (T. 2. Liv. V. p. 187. & suiv.) fait beaucoup de fautes dans l'Article de Peytau; 1°. il dit que ce Capitaine fut arrêté à Brisson, en Vivarais; mais il n'y a aucun lieu dans le Vivarais qui porte ce nom, & c'est à Montbrison dans le Forêt & non ailleurs que cet Officier fut arrêté; 2°. Il dit que ce Capitaine, *avant que de passer dans le Vivarais, où il fut arrêté, s'étoit abouché dans les Cevennes avec Roland & avec Cavalier*: mais il est incontestable que Peytau fut arrêté dans sa route de Genéve en Languedoc, avant que d'avoir pû s'aboucher, ni avec Roland, ni avec Cavalier, avec lesquels il n'eut jamais d'entretiens; 3°. Mais en quoi l'Anonime a le plus tort, c'est que pour accomoder les Articles des Instructions des Officiers, qui devoient entrer en Cevennes, à ses vuës & au dessein regnant dans tout son Ouvrage, qui est de justi-

1703 Sept. Jonquet fut renvoié aux Prisons du St. Esprit, où il resta jusques à la Paix d'Utrecht: on vouloit se servir de lui pour aider a reconnoi-

Sort de ces Officiers.

tifier les Camisars des Incendies des Eglises & des Meurtres des Prêtres &c. il en altére quelques uns & use d'une espéce de supercherie, qui n'est pas pardonnable dans un Historien qui veut être sincére: il ajoute par exemple au second Article, *qu'on travailloit efficacement à les mettre en état* (les Camisars) *de se faire accorder la Liberté de conscience & le rétablissement de leurs Temples*: & la vérité est qu'il n'en est pas dit un mot dans ce second Article. 4°. A la place du quatriéme, l'Auteur en a mis un de son invention, par lequel il fait promettre aux Camisars, *que pour peu qu'une Descente fut praticable, elle ne tarderoit point à se faire.* 5°. Mais l'endroit où sa bonne foi est le plus en défaut, c'est dans l'article 5me. qu'il retranche tout à fait. Par cet article, on recommande de dire aux Camisars, *de ne plus bruler les Eglises, & de ne plus tuer les Prêtres & les Anciens Catholiques.* Mais faire dire cela de la part des Alliés aux Camisars, c'eut été convenir au moins que les Alliés étoient dans l'idée que les Camisars *bruloient les Eglises, tuoient les Prêtres & les Anciens Catholiques*: or quoi de plus

noitre, ceux qui feroient arrêtés dans la fuite: mais Peytau fut envoié au suplice. Il fut rompu vif dans Alais, & souffrit la mort avec beaucoup de fermeté. 1705. Sept.

Mouvemens pour arrêter leurs complices.

Sur les indications qu'il avoit données lorsqu'il fut apliqué à la question, l'Intendant se donna de grands mouvemens, & ne se contenta pas d'envoier les Portraits des Officiers qui avoient été indiqués, à Lion, en Auvergne, & dans le Velay: il écrivit aussi à De La Clauzure Résident pour le Roi à Genéve, pour démêler s'ils y étoient, & principalement Villette, l'homme de confiance des Alliés: il envoia encore à ce Ministre leurs Portraits, & un Mémoire contenant tous les éclaircissemens qu'il put lui donner. Sur ces Inf-

plus contraire au but de l'Auteur qu'un pareil aveu! Ce sont là des faits qu'il traite de calomnies, & qu'il veut détruire au point d'amener sur la scéne pour disculper les Camisars un ordre de gens, qui n'exista jamais que dans son Livre, ou dans les véritables Camisars: & à qui il donne le nom de Camisars noirs, pour les distinguer des véritables, comme nous le verrons plus bas.

1703. Sept.

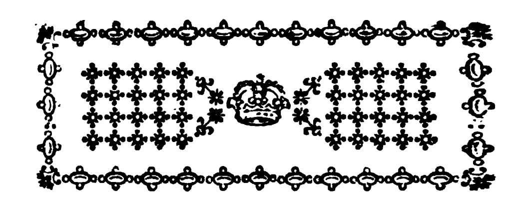
Instructions, la Clauzure se plaignit aux Magistrats de Genéve, de la part du Roi, qu'on souffroit dans la Ville des Officiers venus de Hollande, pour aller joindre les Cevenols; & le Conseil délibera d'en faire la recherche, ce qui fut exécuté. C'est sur ces mêmes Instructions, que Puisieux Ambassadeur de France à Soleure, fit les mêmes démarches auprès du Magistrat de Berne, à qui il donna un Mémoire où tous les noms des Officiers indiqués étoient articulés.

L'aparition de deux autres Vaisseaux font redoubler les mesures pour prévenir toute Invasion étrangére.

La découverte qu'on venoit de faire des desseins des Alliés, jointe à l'aparition de deux autres Vaisseaux à la hauteur de Cette, jetta de nouveau l'allarme dans la Province. Les précautions furent redoublées, sur la Frontiére, le long du Rhône & sur les Côtes. Toutes les cabanes de Pêcheurs, depuis Aiguemortes jusques à S. Gilles furent brulées, parce que quelques Camisars, ayant paru dans les Marais, on suposa, que c'étoit dans le dessein de favoriser une Descente, & on voulut leur ôter toute retraite dans ce Canton là. Tous les habitans du Mandement de Quillan furent dans le même principe, enlevés.

& enfermés dans le Château de Sommiéres, après qu'on eut pillé & brulé leurs demeures. Tous ceux des petits Lieux, des Hameaux & des Maiteries, eurent ordre de se renfermer avec tout ce qu'ils avoient de provisions dans les Villes & dans les grands Bourgs : & il ne fut plus permis, aux Ouvriers qui alloient travailler à la Campagne de prendre avec eux d'autres provisions que celles qui étoient absolument nécessaires pour la subsistance du jour même. 1703. Sept.

Tout cela étoit sans doute fort propre à oter toute retraite aux Camisars, & à les réduire bientôt à une famine inévitable; mais ce projet n'entrainoit-il pas dans son exécution, la ruine de la Province? Que devenoient les Terres? Que devenoient les Troupeaux à laine, une des plus grandes richesses du Canton? Les champs demeuroient incultes; & les troupeaux périssoient nécessairement. Tout cela fut pris en consideration par la Cour; & acheva de brouiller le Maréchal & l'Intendant, dont la bonne intelligence étoit déja fort alterée: l'un voulant que le projet s'exécuta à toute rigueur, & l'autre voulant y aporter quelque adoucissement.



HISTOIRE DES TROUBLES *DES* CEVENNES.

LIVRE VII.

SOMMAIRE.

Difficultés que l'on rencontre dans la démolition des Paroisses ; on prend le parti d'y mettre le feu. Ravages des Cadets de la Croix. Cavalier attaque Sommiéres : ses expéditions à Ubau, au Cayla, à Vergése &c. De Julien rapelé dans la Plaine : mauvais succés des recherches contre les Camisars. Cavalier défie au combat le Commandant d'Usés : on lui

lui ferme les portes de Lussan : Combat de Fau où le Commandant d'Usés est mis en fuite. Protestans exécutés. Le Duc de Savoie prend le parti des Alliés : espérances qu'on en conçoit pour les Mécontens : lettre de Louis XIV. à ce sujet. Refugiés qui vont servir en Piedmont. Lettre de l'Ambassadeur de France au Canton de Zurich pour empêcher les Orangeois d'en faire de même : arrivée de 56. Officiers Refugiés, à Turin. Nouvelles Troupes de Cadets de la Croix : ravages qu'ils commettent : Montrevel obligé d'envoier des Troupes contr'eux. Cavalier est surpris à Nages : il est vainquèur : bravoure de quelques Femmes : ce Chef Camisard abat les murailles de Clarensac & y prêche : il est surpris de nouveau à Vergése, & se retire en bon ordre. Suplice d'un Camisard. Assassinat de Me. de Miraman : Cavalier en fait périr les auteurs : manifeste qu'on lui attribue faussement. Exécutions de quelques faux Fréres. Exemple unique dans cette guerre d'un échange de Prisonniers. L'abé de

de la Salle fait prisonnier avec un Major : Roland le relache & fait mourir ce dernier : il relache encore un fils du Marquis de Tornac : airs de grandeur qu'on lui attribue sans fondement. Amende imposée aux Protestans de 4. Diocéses. Protestans exécutés : autres passés au fil de l'épée : Cavalier vainqueur au Combat des Roques d'Aubais : il demolit les fortifications de Congenies & y fait chanter le Te-Deum. Le Gouverneur de S. Hippolite défait, au Combat de Tornac. Exil du Seigr. de S. Hippolite de Caton.

1703. Octob.

Difficultés que l'on rencontre dans la démolition des Paroisses. *L. T. II.* 110.

CEpendant le projet de la dévastation alloit son train: Julien y travailloit avec un zéle infatigable : nombre de difficultés en retardoient néanmoins les opérations. La plupart des Maisons qu'il faloit démolir étoient voutées, & par là même difficiles à raser : leur éloignement les unes des autres, leur situation dans des lieux presque inaccessibles, sur des Montagnes fort hautes, dans des abimes, ou dans des bois pleins de

de précipices, tout augmentoit la peine : les Milices & les Ouvriers perdoient la moitié du jour, à chercher & à trouver ce qu'il falloit détruire. 1703. Octob.

Le vaste circuit des Paroisses, ajoutoit un nouveau retardement : celle de S. Germain de Calberte, par exemple, avoit neuf lieues de tour, & cent onze Hameaux, qui renfermoient deux cent soixante & quinze familles dont neuf seulement étoient Catholiques : celle de S. Etienne de Valfrancesque étoit encore d'une plus grande étendue, & plus peuplée d'un tiers.

La situation des autres Paroisses, n'offroit pas de moindres difficultés ; outre celles que je viens d'indiquer, mais que la patience & le tems pouvoient vaincre, il en naissoit d'autres par milliers. La subsistance devenoit tous les jours plus difficile : le soldat & l'ouvrier étoient mal nourris : ils n'avoient que de l'eau à boire ; & point de soupe, faute de marmites : après avoir tracassé & travaillé toute la journée, à peine avoient ils le soir de la paille

1703. Octob. le pour se coucher : Point d'Hôtes ; point d'Hôtesses qui pussent leur procurer la moindre douceur. Une vie si dure, jointe à la fatigue & à la poussiére, attira des maladies ; bientôt, nombre de soldats & d'ouvriers furent hors d'état d'agir : bientôt on se vit dans la nécessité d'en congédier plusieurs ; un plus grand nombre désertoit chaque jour.

On prend le parti d'y mettre le feu.

Tant de difficultés si peu assortissantes à l'activité de Julien, lui firent former le dessein de représenter à la Cour, combien l'ouvrage traineroit en longueur, si au lieu des instrumens de fer & de la main des hommes, on n'emploioit le feu. La reponse de la Cour est favorable : l'incendie des Hautes Cevennes est ordonnée. *Aussi tôt*, dit un Historien, *cette expédition fut comme une Tempête qui ne laisse rien à ravager, dans un champ fertile. Les Maisons ramassées, les Granges, les Baraques, les Maiteries écartées, les Cabanes, les Chaumiéres, tous les batimens tombérent sous l'activité du feu : tout de même que tombent sous le trenchant de la charrue qui les coupe,*

Louvreleuil.

pe, les fleurs champêtres, les mauvaises herbes & les racines sauvages. 1703. Octob.

Vingt cinq Habitans de ces Lieux détruits, se retirent dans un Château qui est à leur bienséance. Palmerolles qui commande les Miquelets, en est averti; il y court, les rassemble & en fait fusiller huit: demandés lui la raison ou le prétexte de cette cruauté? il vous dira que c'est, parce que ces Habitans se sont choisis un Asile qui ne leur a point été prescrit.

Ravages des Cadets de la Croix.

L. T. II. p. 140. D. Liv. II. B. T. III. p. 255. MSS.

Quels ravages ne font pas d'un autre coté, les Catholiques de S. Florent, de Sénéchas, de Rousson & de quelques autres Paroisses; attroupés & armés de nouveau, ils portent en cent lieux divers, le fer & le feu; ils n'épargnent, ni l'age ni le séxe. Les Vieillards, les femmes enceintes, les enfans à la mammelle, tout périt par leurs mains.

Il seroit infini de les suivre à la trace de leurs assassinats, de leurs incendies, & de leurs pillages: contentons nous d'en raporter quelques exemples, pour en donner une idée, qui quelque imparfaite qu'elle soit, ne

1703. Octob. ne laiſſera pas de faire connoitre l'horreur de tant de fureur & de tant de carnage.

Ils enlevérent les Troupeaux de Moutons de Perotat, de Fontaréche, de Péjolas, trois Gentilhommes d'Uſés; & ceux de Bouet marchand de la même ville, & du nommé la Croix d'Aubeſſargues (*a*). Ils tuérent le nommé Mathieu du Colet de Deze; brulérent douze maiſons dans le même lieu; maſſacrérent avec des cruautés inouies cinquante deux perſonnes au lieu de Brenoux, entre leſquelles il y avoit pluſieurs femmes enceintes, dont les enfans arrachés du ſein de leurs Méres encore palpitantes, furent portés en proceſſion, à la pointe des épées, ou au bout de quelques batons. Les mêmes cruautés furent exercées au Village de St. Dénis & ſur douze habitans de Caſtagnols. Louis Maſſa-

(*a*) Dans ces Pays, les Troupeaux à laine ſont très nombreux: on en voit qui ſont compoſés de plus de mille brebis ou agneaux, & qui apartiennent à un ſeul particulier; auſſi, eſt ce une des principales richeſſes de ces Contrées.

ſadan, un nommé Alſegrat du lieu de Bourdic, la femme d'un Meunier nommé Bourguet, & deux de ſes enfans qu'elle avoit auprès d'elle, furent impitoiablement maſſacrés ; les Mémoires ajoutent que ces deux enfans après avoir été déchiquetés & criblés de coups, furent liés & jettés enſemble dans l'Ecluſe du Moulin. Un nommé la Fleur, pour s'ètre donné la liberté de reprendre quelques unes de ces actions, augmenta le nombre des victimes. Quelques aplaudies que fuſſent par le Clergé & par ceux qui commandoient dans la Province, ces cruautés & ces pillages, appellés par eux des repréſailles *juſtes & néceſſaires*, elles allérent ſi loin, qu'on fut obligé de les reprimer & par des ordonnances & par des chatimens, comme on le verra plus bas. 1703. Octob.

Cependant tant de meurtres, d'incendies & de pillages, autoriſés par ceux qui avoient le commandement ; tant d'autres ordonnés tous les jours par le Maréchal de Montrevel, & exécutés journellement en divers

lieux :

1703. Octob. lieux : la dévaſtation des Hautes Cevennes : tout ſervoit de matiére, à augmenter la fureur des Camiſars ; & tout leur fourniſſoit des raiſons, ou des prétextes, d'uſer de repréſailles. Donnons auſſi quelques exemples de leurs expéditions dans ce mois.

Cavalier attaque Sommieres.

L. T. II. p. 119. B. T. III. p. 243. D. Liv. II. Mem. du tems Mem. de Cav. p. 177. 178. Mandemens de Fléchier MSS.

La nuit du 2. au 3. à dix heures du ſoir, Cavalier forma le projet de ſurprendre Sommiéres. Il attaqua tout à la fois, les Fauxbourgs du Pont & du Bourguet, & y mit le feu. Le Logis du Cheval Blanc, ceux de la Croix d'or, du Luxembourg & du Grand Louis, une grande partie de l'Egliſe & de la Maiſon Presbiterale de S. Amant, & un grand nombre de Maiſons, furent détruites ou fort endommagées par les flammes. Les Habitans courrurent aux armes & firent une ſortie ſur les Aſſiégeans ; mais ils furent repouſſés avec perte. On tira le Canon du Château : mais il ne ſervit qu'à augmenter la fraieur du Citoien ; & qu'à la répandre au dehors, même juſques dans Montpelier, d'où le bruit fut entendu. La conſ-

consternation des Moines & des Religieuses de Sommiéres fut sur tout extrême. " Quelle fut pour vous „ cette nuit fatale ? écrivoit l'éloquent Fléchier à ces Religieuses. „ Vous comprites par les voix confuses d'une Populace effrayée, qui „ demandoit d'être secouruë, que „ vous aviés besoin du secours du „ Ciel. Une Troupe nombreuse de „ Meurtriers & d'Incendiaires se jettoit tumultuairement dans le Faubourg ; le Chant des Pseaumes „ étoit pour eux un commencement „ de fureur & comme un signal de „ massacre. Vous voiés allumer les „ feux, dont la sombre & triste „ lueur perçoit jusqu'à l'obscurité „ de vos Cellules, & dont les flammes dévorantes consumoient les „ Maisons & les Eglises. Vous dites alors avec le Roi Prophête, „ les douleurs de la mort nous ont „ environnées & les torrens d'iniquités viennent nous troubler. " (*a*).

1703. Octob.

Ce

(*a*) La retraite même des Camisars ne dissipa point le Trouble de ces Religieuses. " Quoi que la protection du Ciel, „ leur

1702. Octob.

Ce trouble auroit beaucoup plus augmenté, de même que les dangers des Religieux & de ces Vierges d'Israël, si le bruit du Canon n'avoit fait craindre aux Camisars, que les Garnisons voisines n'accourussent au secours de la ville, & qu'ils ne fussent envelopés de toute

„ leur dit l'Evêque de Nimes, & le „ secours des Troupes du Roi dussent „ ce semble vous rassurer, nous avons „ lieu de présumer, que vos esprits ne „ sont pas assés tranquilles: la continuation des impietés vous afflige; le bruit „ des armes vous étonne; la nécessité „ d'être gardées, vous fait entrevoir des „ dangers: l'interêt même que le monde „ semble prendre à votre repos, est capable de le troubler. Les uns par Religion pour les lieux saints, ou par „ amitié pour vos personnes, après „ avoir exageré les malheurs publics & „ particuliers, si toutefois il est possible de les exagerer, vous proposoient „ de céder au tems; remplissoient vos „ esprits d'images funestes de meurtres & „ d'incendies; affoiblissoient vôtre courage, „ à la vuë des périls qui vous menaçoient „ & vous conseilloient de vous *éloigner* „ *en fuiant*, *& d'aller chercher des solitudes plus sures & plus tranquilles*, *pour*

„ A

te part: ce qui leur fit renoncer au projet de pousser plus loin leur entreprise, & les engagea à se retirer. 1703. Octob.

Quelques jours après, Cavalier fut à Uchau: fit venir les Consuls devant lui, les obligea à lui fournir des rafraichissemens pour lui & sa Troupe, brula l'Eglise & la Maison

Expéditions de Cavalier; à Uchau; L. T. II. p. 121.

„ *y attendre celui qui vous auroit delivré* „ *de l'abattement de l'esprit & de la tem*„ *pête.* Les autres par une maligne pi„ tié, vous prédisoient des maux qui „ ne devoient pas vous arriver, & ne „ cherchoient qu'à vous effraier en fai„ sant semblant de vous plaindre.

„ Vos familles vous redemandoient & „ croioient dans cet état de tribulation „ avoir encore sur vous les droits du „ sang & de la Nature: elles vous re„ presentoient qu'elles vous avoient of„ fertes à Dieu, comme Vierges, non „ pas comme Martyres: Qu'elles vous „ avoient immolées dans la Religion „ pour y être mortifiées, non pas pour „ mourir d'une mort cruelle par les mains „ des Fanatiques & qu'elles prétendoient „ reprendre leur droit sur une vie qu'el„ les vous avoient donnée ".

Mandemens & Lettres Pastorales, de Fléch. Lett. aux Religieuses de son Diocése, au sujet des Fanatiques.

1702. Octob. son Presbiterale & se saisit de tous les Chevaux du Maitre de Poste (*a*).

D Liv. II. MSS. au Pont de Lunel. Pendant qu'il s'occupoit ainsi à Uchau, quelques hommes à cheval qu'il avoit détaché de sa Troupe, furent bruler le Logis du Cheval Blanc & celui de la Poste du Pont de Lunel, où ils prirent quatre chevaux.

Au Caila, à Vergése &c. D. Liv. II. De là, les Camisars furent au Caila, forcérent les Fortifications qu'on y avoit fait; s'y pourvurent de vivres, & de quantité de foin & d'avoine. Ils en firent de même peu de jours après à Vergése; delà, ils furent abattre les fortifications de Vauvert & y prirent aussi des vivres, des provisions & des armes.

La Baume Un Historien dit, que " Cavalier ,, assembla les Habitans du lieu sur la ,, Place: qu'il y fit une priére, où ,, il demanda à Dieu d'empêcher que ,, le Roi ne suivit les mauvais con- ,, seils qu'on lui donnoit: qu'il ex- ,, horta ses Fréres à sacrifier leurs ,, biens & leurs vies, pour le ré- ,, tablissement de leurs Temples: ,, qu'il les assura que le bras du ,, Tout Puissant, qui les avoit

,, tou-

(*a*) *nommé Amonel.*

„ toujours assisté , continueroit à „ le faire, & les rendroit invincibles. Qu'il envoia chercher le nommé Barbier, pour lui demander „ ses armes ; que n'étant venu qu'au „ second envoi, Cavalier lui avoit „ demandé fiérement, *pourquoi il n'avoit pas obéi au premier de ses ordres ?* Que celui ci lui ayant repondu, en jurant, qu'il n'avoit „ pas reçu l'ordre dont il lui parloit, Cavalier lui avoit dit : *Malheureux tu jures le nom de l'Eternel ! si tu n'étois de nos Fréres, je „ te ferois fusiller ; & s'il arrive jamais que je sache que tu aies juré, „ j'en ferai un chatiment si sévére, „ que tu serviras d'exemple à ceux qui „ profanent le nom du Seigneur.* 1703. Octob.

Outre l'Eglise d'Uchau, Cavalier brula dans les expéditions dont je parle, celles de Nages, de Boissiéres, de Sincens, de Maruege, de Pariniargues, d'Aubais, de Junas & de S. Comes; se saisit de tous les chevaux qu'il trouva à la Campagne, dévalisa plusieurs Postillons (*a*), & — à Nages & ailleurs.

(*a*) La Baume observe qu'ils n'otérent

1703. Octob. & fit main basse sur nombre de Catholiques, dont il prétendoit avoir lieu de se plaindre.

De Julien redescend dans la Plaine L. T. II. p. 122. Tous ces mouvemens & tous ces désordres firent interrompre pour quelque tems, la destruction des hautes Cevennes. Julien reçut ordre, de se rendre dans la Plaine, pour aider à donner la chasse aux Camisars.

Mauvais succès des recherches contre les Camisars. Lett. chois. Lett. 146. du 23. Oct. 1703. Toutes les Troupes se mirent en marche; mais lorsqu'elles étoient d'un coté, les Camisars paroissoient de l'autre. " Ils ne sont jamais trouvés, „ dit Fléchier, & ils ne trouvent aucun obstacle à tout le mal qu'ils „ veulent faire; ils sont les maitres „ de la campagne: on désole leurs „ Montagnes, & ils désolent nôtre „ Plaine. Il ne reste plus d'Eglises „ dans nos Diocéses, & nos terres „ ne pouvant être ni semées ni „ cultivées, ne nous produiront aucun revenu. L'on craint le désordre, & l'on ne veut pas donner „ lieu

rent à l'un d'eux que les paquets qui venoient de la Cour; qu'ils ne touchérent point aux autres, ni à l'argent qui étoit dans la valise, & qu'il renvoiérent les Postillons.

,, lieu à une Guerre Civile de Re- 1702
,, ligion : tout se ralentit, tous les Octob.
,, bras tombent sans savoir pourquoi,
,, & l'on nous dit; il faut avoir pa-
,, tience, on ne peut se battre
,, contre des Fantômes, qui se ren-
,, dent invisibles."

Ils ne le faisoient pas toujours & savoient se montrer quand ils le vouloient : Cavalier n'eut pas plutôt fait courrir les Troupes de part & d'autre, qu'il se montra non seulement à découvert, mais qu'il eut encore l'audace de défier au combat de Vergetot, qui commandoit à Usés; & après lui avoir enlevé deux des sentinelles, qui gardoient les Portes de la Ville, il lui cria plusieurs fois, qu'il l'alloit attendre du coté de Lussan. (*a*).

Cavalier défie au Combat le Commandant d'Usés. *D. Liv. II.*

C'est en effet de ce coté là qu'il dirigea sa marche. Lussan est un petit Bourg entre Usés & Bargeac, bati sur une Hauteur environnée de tous cotés de rochers, qui lui servent de remparts & qui en rendent l'abord trés

Lussan lui ferme ses portes *D. ib. L. T. II. p.* 131 . . . *B. T. III.*

(*a*) C'étoit la nuit du 26. au 27. Octobre.

1703. Octob.

p. 251. Mem. de Cav p. 191. MSS.

trés difficile. Cavalier somma les Habitans de lui fournir des vivres : non seulement il refusérent ; mais fiers de leurs remparts & piqués des ménaces qu'on leur faisoit, on tira sur l'Officier chargé des Ordres de Cavalier. Le coup blessa au bras un nommé la Grandeur, qui accompagnoit cet Officier : quel affront pour Cavalier ? Il en fut piqué au vif, & forma le dessein d'en tirer une vengeance éclatante. Les Habitans qui s'y attendoient sans doute barricadérent leurs Portes, emmanchérent des Faux à revers, attachérent des crocs de fer à de longues perches, se munirent de tous les Instrumens offensifs qu'ils purent déterrer : & dépéchérent incessamment & dans la nuit, un de leurs gens à de Vergetot pour le prier de venir à leur secours.

Le Commandant d'Usés va au secours de cette Ville. Combat de Fan, où il est défait ; &

L'Exprès arriva à Usés environ minuit, & de Vergetot en partit trois heures aprés, à la tête de son Régiment & de quarante Officiers Irlandois. A la pointe du jour, il parut à la vuë des Camisars, campés auprés d'un vieux Chateau nommé Fan, à une portée de carabine de

de Luſſan. Dès que ceux ci l'aperçurent, ils marchérent à lui, ſe ſaiſirent d'un Pont, & l'attendirent de pied ferme. L'attaque fut vive ; mais Cavalier ayant ordonné à ſa Cavalerie de prendre l'Ennemi en flanc, le déſordre ſe mit bientôt dans les Troupes du Roi ; & les Grenadiers, ayant vu leur Capitaine tomber mort ſur la place, ils prirent la fuite comme les autres. Cette fuite fut ſi précipitée, que les ſoldats ſe laiſſoient prendre aux cheveux par Catinat, qui les pourſuivoit avec ſa Cavalerie. Heureuſement pour de Vergetot, une hauteur nommé Gaméne lui offrit des Rochers, & des murailles, qui lui ſervirent de retranchemens, derriére leſquels il rallia ce qui étoit échapé de ſon monde au Camiſard victorieux ; celui ci ne jugea pas à propos de le ſuivre, il eut été trop périlleux de l'entreprendre.

1703. Octob.

mis en fuite.

Les Hiſtoriens conviennent que le combat fut opiniatre & meurtrier : ils avouent de plus, que de Vergetot perdit dans cette action, deux braves Capitaines, (a) un Lieutenant,

(a) L'un d'eux étoit un Gentilhomme

1703. Octob

nant, quatorze soldats & trois Officiers Irlandois, & qu'il y eut outre cela plusieurs soldats blessés. Du coté des Camisars, il ne resta que trois hommes : c'est ce que m'ont attesté des gens du lieu qui avoient eux-même compté les morts. Les Historiens, pour sauver l'honneur des Troupes du Roi, non seulement grossissent ce nombre, mais donnent dans l'hyperbole la plus outrée. Brueys le plus exageré de tous ne se contente pas de dire, que *de Vergetot après un Combat opiniatre de quatre ou cinq heures, tua à Cavalier plus de deux cent hommes* (*b*) ; il ajoute, qu'il *mit*

d'Avignon nommé le Blanc, le premier Capitaine du Régiment.

(*b*) Ce nombre est diminué de 50. hommes dans le Fanatisme renouvellé, & de cinquante autres dans l'Histoire de la Revolte des Fanatiques. " Le combat, dit l'Historien, fut long & opiniatre, il dura jusqu'à cinq heures du soir, que Cavalier se retira au bois de Bouquet, & M. de Vergetot à Usés. Les Rebelles perdirent cent hommes & vingt cinq chevaux, il nous en couta deux Capitaines, un Lieutenant, quatorze soldats & trois Irlandois.

mit encore en fuite le reste. Mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que ce Brigadier, bien loin de penser à poursuivre les Camisars, s'estima trop heureux de pouvoir rester tranquille, derriére ses retranchemens : aussi les laissa t'il retirer au tems & de la maniére, qu'ils jugérent à propos : & ceux-ci se preßérent si peu, qu'ils restérent longtems sur le champ de bataille, attendant toujours s'il ne prendroit pas envie à cet Officier, de les venir attaquer encore une fois ; ils osoient même l'y inviter, ne cessant de l'apeller par des signes : mais l'Of- 1703. Octob.

„ dois. " On peut sur ces differens récits faire trois remarques : la premiére que Brueys renchérit toujours sur les autres Historiens, lorsqu'il s'agit de la perte des Camisars, & qu'il est si outré & si grossiérement partial, qu'il ne mérite aucune créance La 2me. que les Camisars ne furent point poursuivis, de l'aveu même de la Baume, puisque cet Historien se contente de dire que les Camisars, se retirérent au bois de Bouquet, & de Vergetot à Usés ; il n'y a là ni fuite, ni poursuite : la troisiéme, c'est que les Historiens ont toujours exageré la perte des Camisars.

1703. Octob l'Officier prudent ne repondit point à ces fiéres bravades, & attendit pour se retirer que les Camisars qui étoient à jeun eussent gagné du côté de Seyne, où ils furent chercher des rafraichissemens dont ils avoient grand besoin. Cette affaire se passa le vingthuit d'Octobre.

Protestans exécutés, la plupart à tort. D. Liv. II.

Le lendemain, on condamna à Nimes, le nommé *Antoine Desbas*, à être roué: c'étoit un Voiturier du Mas de Gerbe Paroisse de S. Pierre de la Salle, soupçonné d'avoir favorisé les Camisars. Le trente du même mois on pendit dans la même ville, Catherine Font-Caille du lieu de Leques âgée de 25 ans, soupçonnée du même crime: & dés le onze, on avoit rompu & brulé vif à Montpelier *Astruc*, meunier au moulin de S. Christol, accusé & non convaincu d'avoir assisté au brulement de Saturargues & de S. Ceriés. Plusieurs Camisars de l'expédition, m'ont assuré que ce meunier étoit innocent, & qu'il ne fut point avec eux dans cette affaire. Cependant quelle idée Brueys ne cherche-t'il pas à donner de cet infortuné! Il ne se contente pas

B. T. III. p. 219.

pas de dire, qu'il fût convaincu non seulement de s'être trouvé au massacre de Saturargues, mais encore d'en avoir été le principal Auteur, & d'y avoir exercé de ses propres mains les plus grandes inhumanités: il ajoute que comme il fut jugé à Montpelier, il eut la curiosité de le voir, lorsqu'il fut ouï sur la sellette, & qu'il se souvient d'avoir vu *les Juges saisis d'horreur au récit de ses barbaries; & embarassés à pouvoir trouver un suplice, qui répondit à l'énormité de ses crimes: qu'il fût enfin condamné à être roué; & jetté tout vivant dans un buchir* allumé au pied de l'Echaffaud: *spectacle affreux*, ajoute l'Historien, *mais qui ne donna au public qu'une légére image de ses cruautés.* 1703. Octob.

Il se fit dans le même mois plusieurs autres éxécutions à Nimes, à Montpelier, à Alais & à Mende; *mais qui n'eurent aucun effet*, dit un Historien, *parce que l'endurcissement des Fanatiques, étoit à toute sorte d'épreuve, & qu'ils se regardoient comme des Martyrs qui versoient leur sang pour la défense de la véritable Religion.* D. Liv. II.

C'est

1703. Octob.

Le Duc de Savoie prend le parti des Alliés.

C'est dans ce tems là que le Duc de Savoie, quitta le parti de la France, pour embrasser celui des Alliés: cet événement imprévu intrigua la Cour & augmenta le courage des Camisars.

Espérances qu'on en conçoit pour les Mécontens. Lettre de Louis XIV. à ce sujet.

LOUIS XIV. ne douta point que les Alliés ne tirassent avantage de ce changement, & qu'il n'eut été même concerté avec eux pour porter la guerre dans le sein du Roiaume. " On comptoit, dit ce Prince dans ,, sa lettre au Pape; on comptoit ,, principalement en Angleterre & ,, en Hollande, aussi bien qu'à Vienne, sur les progrès des Fanatiques du Languedoc, sur les intelligences du Duc de Savoie avec ,, les malheureux Revoltés, & sur ,, les secours qu'il leur donneroit.

,, Plut à Dieu, Très S. Pére, ,, ajoutoit Louis le Grand, qu'un ,, profond silence sur cet article, fit ,, perdre à jamais l'idée des espérances qu'un Prince Catholique fondoit sur les cruautés de ces séditieux, pour ne pas dire des ,, liaisons qu'il prenoit avec eux! ,, Ainsi nous ne parlerons pas même

„ me à Vôtre Sainteté, des facilités 1705.
„ que les Religionnaires, venant des Octob.
„ Païs étrangers, trouvoient à tra-
„ verser les Etats de ce Prince pour
„ entrer ensuite dans nôtre Royau-
„ me. On ne sait que trop le dis-
„ cours qu'il tint au Président du
„ Parlement d'Orange, le conseil
„ qu'il lui donna de ne se pas éloigner
„ des Frontiéres de France, puis-
„ que les tems pouvoient changer;
„ & qu'il feroit bien d'attendre dans
„ ce voisinage, les conjonctures fa-
„ vorables pour retourner dans sa Pa-
„ trie, avec l'entiére liberté d'y exer-
„ cer sa Religion. Ceux de cette mê-
„ me Religion, ont publié les élo-
„ ges, qu'il donna à leur fidélité,
„ à leur valeur, & à leur zèle: en-
„ fin c'étoit sur eux principalement
„ qu'il comptoit, leur disoit-il, pour
„ la défense de ses Etats.

„ On s'entrétenoit à Turin des
„ conditions du Traité: on parloit
„ des Projets de porter la guerre dans
„ le Dauphiné, d'y emploier les Ha-
„ bitans des Vallées & les François
„ de la Rel. Pret. Reformée que ce
„ Prince pourroit attirer à son service.

„ On

1703. Octob. „ On lui faisoit accroire, dit le „ Marquis de Puisieux parlant de ce „ Prince, que les Rebelles des Ce- „ vennes secourus par les Vaudois „ porteroient le fer & le feu jusques „ dans le cœur de la France; tandis „ que la Flotte ennemie profitant des „ conspirations tramées par les Al- „ liés, bouleverseroit des Royaumes „ entiers.

Refugiés qui vont servir en Piedmont. Les Alliés pensoient en effet de se servir efficacement du Duc de Savoie, pour secourir les Camisars; & ce Duc travailloit de son côté, à attirer dans ses Armées, autant de Refugiés, qu'il étoit possible. " Vous „ devés, " écrivoit il aux Protestans des Vallées, " vous devés sans „ perte de tems, former vos Com- „ pagnies, ainsi que vous avés fait „ dans la derniére guerre & accep- „ ter tous les Refugiés François qui „ voudront se jetter dans les Vallées; „ les inviter même à s'y ren- „ dre pour agir conjointement avec „ vous. " Il en partit un bon nombre de Hollande pour être incorporé dans un Régiment composé uniquement de François Refugiés que le Duc

Dans sa Lettre du 5me. Octob.

Mem. pour serv. à l'Hist. du XVIII. siecle

Duc levoit à ſes dépens, & qu'il promettoit de maintenir en tems de Paix.

1703. Octob.

Lettre de l'Ambaſſadeur de France au Canton de Zurich pour empêcher que les Refugiés d'Orange imitent ceux là.

L'Ambaſſadeur de France à Soleure, eut même des avis que les Orangeois cherchoient à entrer au ſervice de ce Prince, & qu'ils lui avoient député un Officier pour lui faire certaines propoſitions: il en écrivit inceſſamment au Canton de Zurich pour détourner, s'il étoit poſſible l'exécution d'un Projet, qu'il ne pouvoit regarder que comme pernicieux à la France. Voici dans quels termes ſa Lettre étoit conçue (a).

„ Magnifiques Seigneurs,

„ J'ai apris que le Sr. Miquerole „ Bourgeois de Chiavenne, & Lieu„ tenant au Régiment de Reding au „ ſervice de S. A. R. le Duc de Sa„ voie, partit de cette Ville là le „ 26. du mois paſſé, pour aller por„ ter au Prince une Requête de la „ part des Refugiés d'Orange, qui „ ſont dans la Suiſſe & dans les Païs des „ Griſons, par laquelle ils le prient „ de les recevoir à ſon ſervice, en „ leur

(a) Dattée du 7. Novembre 1703.

1703. Octob. ,, leur promettant le libre exercice ,, de leur Religion ; on m'a même ,, assuré que celui qui a negocié tou- ,, te cette affaire, est actuellement ,, dans votre louable Ville, & qu'il ,, s'apelle Etienne Fricoit (*a*). Je ,, vous avoue, Magnifiques Sei- ,, gneurs, que je suis d'autant plus ,, surpris d'un tel procedé, que ces ,, Réfugiés ont sollicité les louables ,, Cantons Protestans, de leur pro- ,, curer des Passeports du Roi mon ,, Maitre pour se retirer en Brande- ,, bourg, & que Sa Majesté, à la ,, consideration des louables Cantons, ,, veut bien le leur accorder. J'espe- ,, re que vous ne souffrirés point que ,, des gens que vous avez pris sous vô- ,, tre Protection, se retirent de la ,, Suisse pour aller porter les armes ,, contre le Roi mon Maitre le plus ,, Ancien & le plus Fidelle de vos ,, Alliés. Vous jugés bien que sa ,, Majesté auroit lieu de se plaindre ,, d'une telle demarche à laquelle,

,, el-

(*a*) Ce devoit être Friquet, Capitaine Vaudois.

„ elle ne s'attend assûrement pas. Je „ vous prie donc de vouloir donner „ vos ordres, pour empêcher que „ ces Refugiés n'éxécutent la réso- „ lution où ils sont, de se retirer „ auprès de M. le Duc de Savoie." 1703. Nov.

L'Angleterre & les Etats Generaux prirent fort à cœur l'affaire de ce Prince; on s'y intéressa doublement dans l'esperance de faire passer par son moien, du secours aux Camisars: c'est dans ce dessein qu'on fit une Liste de plusieurs Refugiés, qui se trouvoient en Hollande & qu'on se proposoit de joindre avec les gens les plus déterminés qu'on pourroit amasser, pour les faire pénêtrer en Cevennes. La Reine Anne ordonna de son côté à Hill, qui se trouvoit en Hollande, & qu'elle faisoit partir pour la Cour de Turin en qualité d'Envoyé extraordinaire, d'enroller de sa part autant d'Officiers Refugiés qu'il pourroit. Le Duc auroit souhaité qu'on en eut choisi parmi ceux qui étoient à la demi paie en Irlande; mais la Reine ne trouva pas à propos de s'en défaire. Voulant néanmoins favoriser le Duc, elle en fit

Mem. pour serv. à l'Hist. du XVIII. Siècle.

en

1703 Nov.

enroller cinquante six en Hollande, qui suivirent par petites troupes Hill déja parti pour Turin. On verra dans la suite, les mouvemens que se donnérent ce Ministre & les Puissances Alliées, pour envoier du secours aux Camisars, & le principal usage auquel on destinoit ces cinquante six Officiers.

Nouvelles Troupes des Cadets de la Croix : ravages qu'ils commettent, D. Liv. II. MSS.

Cependant les ravages des Cadets de la Croix augmentoient tous les jours, & tous les jours il se formoit de nouvelles Troupes de cette espèce de Monstres, qui ne se nourrissoient que de meurtres & de pillages. A S. André de Roquepertuis, il s'en forma une de deux mille hommes, qui avoit à sa tête deux Fréres nommés Michel. Du côté de Bagnols, il s'en éleva une autre, qui avoit pour chef un Maréchal Ferrant. Qui pourroit décrire les désordres que ces hommes de sang & de pillage, commettoient par tout où ils passoient ! Ni l'age, ni la condition, ni le sexe, rien n'étoit épargné : tout périssoit sous leur glaive meurtrier. Leur ardeur pour le butin étoit si grande, qu'un d'eux ai-

ma

ma mieux se laisser massacrer par des Camisars qui leur donnoient la chasse, que d'abandonner ce qu'il emportoit. Une prompte fuite pouvoit le dérober aux coups : mais il auroit fallu jetter sa charge ; il ne put se résoudre à ce sacrifice : & il préfera d'être assommé par un homme Bourguet, qui l'avoit toujours suivi. 1703. Nov.

Leurs meurtres & leurs pillages firent tant de bruit & furent portés si loin, que Montrevel, le cruel Montrevel se vit dans la nécessité, de rendre contre eux des Ordonnances. Ce qu'il y eut de singulier, & qu'on aura peut-être peine à croire, c'est que ces Ordonnances furent inutiles, & que les Troupes mêmes qu'on fut obligé de faire marcher contre ces pillars pour les réduire, ne le purent point. Ils se mirent en défense contre les Troupes : il y en eut de tués, de blessés, & d'arrêtés : le reste fut ménacé des chatimens les plus sévéres. Tout n'aboutit qu'à suspendre, & qu'à suspendre seulement pour quelques jours leurs meurtres & leurs brigandages. " Mr. le Maréchal, dit un Historien, " pour

Montrevel est obligé de publier des Ordonnances contr'eux & d'envoier des Troupes pour les dissiper.

D. Liv. II.

1703. Nov.

„ pour arrêter le cours de ces en-
„ treprises judiciaires, qui pouvoient
„ dégénerer en guerre civile, ren-
„ dit une Ordonnance qui enjoignoit
„ à tous les Cadets de la Croix, de
„ se retirer dans leurs Maisons,
„ avec défense d'en sortir armés,
„ que par ses Ordres & sous les
„ Chefs qu'il leur donneroit ; & leur
„ ordonna de restituer tout ce qu'ils
„ avoient pris & enlevé aux Nou-
„ veaux Convertis : mais comme il
„ prévoioit que les Catholiques ani-
„ més par l'avidité du gain, qui leur
„ revenoit de leurs pillages conti-
„ nuels, auroient peine d'obéir s'il
„ ne joignoit la force, il fit mar-
„ cher M. de Marcellin avec des
„ Troupes qui les obligea de se re-
„ tirer. Quelques uns des plus ani-
„ més, en petit nombre, s'étant mis
„ en défense, il fit tirer dessus : il
„ y en eut un de tué, & deux de pris.
„ Il arrêta aussi les Srs. Chevalier
„ qui étoient deux de leurs Chefs. "
Ainsi s'exprime cet Historien. Un peu plus bas, il nous aprendra que ces démarches, ne servirent qu'à suspendre pour quelque tems seulement, les

les effets des meurtres & des brigandages des Cadets de la Croix. 1703. Nov.

Peu s'en fallut que le treize de Novembre, les Camisars ne fussent investis dans le lieu de Nages. Informés du péril qui les menaçoit, ils sortent en foule, & gagnent une Hauteur, d'où ils fondent sur leurs ennemis avec tant de bravoure qu'ils les mettent en fuite. Une trentaine de femmes qui leur avoient aporté des Provisions, se trouvant dans la nécessité de combattre, le firent avec tant de courage qu'elles étoient les premiéres à poursuivre les Dragons. Une jeune fille agée de dix sept ans nommé Lucréce Guigon, se distingua entre toutes, & fit des actions de valeur surprenantes. Non contente d'encourager ses Fréres par des cris de, *vive l'Epée de l'Eternel! vive l'Epée de Gédeon!* elle se saisissoit des sabres des Dragons, morts ou blessés, achevoit de tuer les uns, & poursuivoit ceux qui fuioient devant elle. La fuite des Troupes étoit précipitée, & une Bande de dix Camisars qui les suivoit de près, ne leur donna le tems de se reconnoitre

Cavalier surpris à Nages: bravoure de quelques Femmes: & valeur des Camisars.

L. T. II. 143. *B. T. III. p.* 254... *D. Liv. II. Fléch. Lett.* 149. *du* 13. *Nov. Théat. sacré des Cev. p.* 115. *Mém. de Cav. p.* 183. & *suiv. MSS.*

tre

1703. Nov.

tre que fort avant dans la Plaine de Calvisson, où elles reçurent un Renfort de la Garnison qui étoit dans ce Bourg, & d'une Compagnie de Fusiliers de la Bourgeoisie.

Danger que court Cavalier.

Cavalier qui commandoit les Camisars raporte qu'avant le Combat, il s'étoit écarté de sa Troupe pour reconnoitre l'ennemi, & qu'à son retour il fut coupé par un Cornette & deux Dragons, qui à la faveur de quelques oliviers s'étoient glissés dans un chemin creux, où il marchoit sans défiance: Qu'il ne s'étoit aperçu de l'embuscade, qu'à la portée du pistolet; qu'alors le Cornette s'étant avancé, lui crioit, *c'est Cavalier, je vous connois; rendés vous, vous ne sauriés échaper, & vous aurés bon Quartier.* Qu'à cela, il avoit repliqué qu'il n'en feroit rien, & que sur le champ il lui avoit cassé la tête d'un coup de Fusil: que s'étant armé ensuite de ses deux pistolets, il s'étoit mis en défense contre les deux Dragons, & leur avoit aussi cassé la tête à l'un & à l'autre: & que debarassé ainsi de ces trois braves, il avoit réjoint sa Troupe,

pe, rangée en Bataille ſur la Hauteur. 1703. Nov.

Perte de part & d'autre.

Dans cette action ſi périlleuſe pour lui, il ne perdit que cinq hommes; mais cinq des plus braves (*a*), ce qui lui fit eſtimer ſa perte trés conſiderable. Du côté des Troupes, il reſta ſur la place le Major de Soiſſonnois, un Lieutenant, quelques Dragons, & une trentaine de ſoldats (*b*). Il y eut auſſi nombre de bleſ-

Cavalier entre enſuite dans Clarenſac, en abat les murailles & y préche.

(*a*) Voïci les noms de quatre de ces Braves. *Ricard* du Grand Gallargues, *Roux* de Soulorgues, *David Delors* d'Aubais & *Jaques Privat* du même lieu.

(*b*) Ici comme partout, Brueys donne dans l'hyperbole la plus outrée en parlant de la perte des Camiſars. Il la fait monter à plus de deux cent hommes: *on les pourſuivit*, dit-il, *trois ou quatre heures, & on en tua plus de deux cent.* La Baume moins exageré la réduit à cinquante hommes; *le Comte de Fimarcon*, dit-il, *ſurprit les Camiſars à Nages; il en tua d'abord ſept à huit: leur Infanterie gagna la Hauteur, où il y a beaucoup de murailles de pierre ſèche, d'où elle fit un feu terrible pendant quatre heures. Après un combat fort opiniatre, où le Comte ſe vit ſouvent en danger d'être pris ou tué, il fit enfin plier leur Cavalerie; on leur tua cinquante hommes.* L'E-

 vê-

1703. Nov. blessés qui furent conduits à Calvisson, où les Troupes se retirérent, pen-

vêque de Nimes réduit la perte à *fort peu de gens*. Et un homme plus sincére que tout cela, qui écrivoit sur les lieux dans un Journal les événemens à mesure qu'ils arrivoient, s'exprime ainsi, en datte du treize de Novembre 1703.

„ Il s'est donné une Bataille à Nages. „ Les Troupes ont commencé leur dé„ charge & les Ozards se sont très bien „ défendus; ils se sont mis en bataille; „ ils se sont battus de pied ferme. Les „ Dragons sont venus rafraichir les fan„ tassins; mais ils n'ont pas remporté „ la victoire; au contraire, ils ont pris „ la fuite du côté de Calvisson, & „ les Ozards les ont poursuivis jusqu'au „ chemin de Bisac. Ceux qui les pour„ suivoient n'étoient qu'une Brigade de „ neuf à dix hommes. Sitôt qu'ils ont „ été dans la Plaine, tous les soldats „ d'ici (Calvisson) & les Fusiliers y sont „ allés, & ils se sont trouvés là beau„ coup de Troupes contre cette Brigade „ de neuf ou dix. Le gros de la Trou„ pe est descendue à S. Dionise, & ils „ ont pris toute la jeunesse du dit lieu.... „ Après la Bataille & lorsque les Ozards „ se furent retirés, les soldats ont été à „ Nages; ils ont pillé le lieu: de là, „ ils sont venus à Calvisson, où ils ont „ porté les blessés; les uns avoient le „ bras

pendant que Cavalier alla diner à Clarensac. Il y resta trois heures, en abatit les Murailles, & y prêcha : c'est la Baume qui raporte ces faits. Ils 1703. Nov.

„ bras coupé, les autres les jambes : les
„ uns avoient des bales dans la cuisse,
„ ou dans le corps, & d'autres des coups
„ de sabre : on a aussi porté un Major,
„ qui avoit été tué au quartier que
„ nous appellons les Carreaux, avec
„ un Ozard, aussi tué au même en-
„ droit, qu'on a dit être un nommé
„ Ricard de Gallargues. On a enterré le
„ Major, & on a laissé le Ozard dans
„ la terre de la Clastre, où les corbeaux
„ & les chiens en ont mangé la moitié.
„ Le soir, sont venus deux cent hom-
„ mes de Sommiéres du Régiment Royal
„ Comtois : ils se sont tous joints avec
„ les soldats, qui étoient ici (Calvisson);
„ & sont allés chercher les Ozards du
„ côté de Clarensac. On a dit que de
„ Nages jusques ici, ou du côté de Bois-
„ siere, ou sur le Puech de S. Dionise,
„ il y étoit resté de morts tant d'un
„ Parti que d'autre, ou des Païsans de
„ Nages, plus de quarante personnes. "
J'aurois à relever beaucoup de Fautes dans l'Auteur Anonime (T. II. Liv. 5. p. 129. & suiv.) sur le récit qu'il fait de cet événement ; & dans Cavalier même qui lui a servi de guide, si cette note n'étoit déja trop longue.

1703. Nov. Ils contredisent Brueys, qui fait retirer Cavalier en désordre, & le fait poursuivre par les Troupes pendant quatre heures. Clarensac n'est tout au plus qu'à une demi lieue du champ de Bataille.

Surprisde nouveau à Vergése, il échape avec sa Troupe D. Liv. II. L. T. II. 160. Cav. 202. Mém. du tems MSS.

Mais si Cavalier ne prit pas ici la fuite, il n'en fut pas tout à fait de même dans une autre action qui lui arriva au lieu de Vergése, dix jours après. Le besoin de provisions de bouche l'avoit attiré dans ce Bourg, avec quatre vingt de ses gens à cheval: il en avoit assemblé les Habitans, presque tous Reformés: & leur avoit adressé un Discours, accompagné de Priéres, de la lecture de l'Ecriture & du chant des Pseaumes. L'exercice étoit fini, les provisions étoient faites, Cavalier alloit partir; une seule chose le retenoit, c'étoit le chatiment qu'il devoit infliger à un Masson nommé *Mauri*, qui contre ses défenses & par les ordres de Montrevel travailloit aux Fortifications de Vergése: Le conseil de guerre se tenoit: le sort du Masson alloit être décidé, lorsque les sentinelles avertirent Cavalier que les Dragons aprochoient. C'é-

C'étoit le Comte de Fimarcon à la tête d'une partie de son Régiment, & d'un Bataillon d'Infanterie, qui venoit chercher sa Revenche. Cavalier trop foible, auroit voulu éviter de combatre s'il avoit été possible; mais déja investi de tous côtés, il fallut se résoudre d'en venir aux mains. Il le fit en homme qui sait braver le danger, lorsqu'il est inévitable: au lieu d'attendre qu'on l'attaqua, il fondit sur l'ennemi, le fit reculer, & ne lui donna le tems de se rallier, que lorsque les Dragons qui fuioient devant lui, eurent rejoint l'Infanterie. Profitant alors avec adresse du terrain qu'il avoit gagné, & des ouvertures qu'il s'étoit faites, il se retira en diligence dans un petit bois d'oliviers, où Fimarcon craignit de le suivre dans la pensée que ce Chef avoit là toute son Infanterie. C'est ainsi que le courage & la présence d'esprit d'un Général, savent le tirer quelquefois d'un éminent péril. 1703. Nov.

Tout est exageré dans la description que fait de cette affaire, l'Auteur Anonime de l'Histoire des Camisars, & jamais homme ne donna *Tom. II. Liv. V. p. 160. & suiv.*

 peut-

1703. Nov.

peut être plus carriére à son imagination que l'a fait cet Auteur dans cette description. " Vergése est pressé & emporté, dit il ; ceux des Camisars qui s'y défendirent, y furent presque tous tués. Cavalier perdit là les deux tiers de sa Cavalerie (*a*) : le petit nombre de ceux qui purent échaper dans la confusion du combat, par des chemins & des détours dérobés, n'ayant pu le faire qu'en abandonnant leurs chevaux. Les vedettes des Camisars avoient été surprises & égorgées. Cavalier reparoit à la tête de son Infanterie, & veut dégager ses gens qui se défendent dans le Bourg. Des Dragons qui poursuivoient quelques Fuyards, se retirérent à son aproche, & regagnérent Vergése, où il marcha pour les attaquer : mais ces Dragons ne l'attendirent pas. Il ne trouva dans Vergése, que des morts & des mourans. Les Ha-

„ bi-

(*a*) Cavalier ne perdit dans cette action, que quatre hommes & douze chevaux. *Voi. ses Mémoires pag.* 203.

„ bitans auſſi bien que les Camiſars avoient tous été paſſés au fil de l'épée: la Terre étoit couverte de carnage & de ſang, d'Enfans égorgés dans les bras de leurs Meres, de bleſſés expirans entre les mains de ceux qui s'empreſſoient de les ſecourir: on n'en put ſauver qu'un petit nombre. Ce ne fut pas tout le déſaſtre: lés Troupes du Roi ſe reſervérent ſept victimes, je veux dire qu'elles firent ſept priſonniers, qui furent roués le lendemain à Nimes (*a*). " 1703. Nov.

Que

(*a*) Cet Auteur raporte un fait, que je ne dois pas paſſer ſous ſilence: il s'agit d'une Prophétie, que l'événement ne confirma pas. " L'un des plus renommés des „ Prophétes Camiſars, dit-il, nommé „ des Plans, ſoupira plus qu'un autre, „ & donnant bientôt les ſignes acoutumés de ce qu'ils apelloient Revélations, „ il dit: *Ne craignons rien M. F. non, ne craignons rien; l'ennemi fuit devant nous: il eſt loin, nous ſommes ici en ſureté. Aie confiance, ô mon Peuple, repoſe toi, les Royaliſtes te craignent. Une de leurs Troupes ſera livrée entre tes mains.* Preſque au même moment, „ ajoute l'Auteur, on entend tirer de

 tous

1703. Nov.

Que de menſonges entaſſés ! Peu s'en faut qu'il n'y en ait autant que de

„ tous côtés : les Troupes du Roi aſſié-
„ geoient le Village &c. " D'où l'Au-
teur conclud, que " tout avoit pris le
„ contre pied de la *Prophétie.* " Après
cela viennent ces refléxions : " De
„ quel entêtement, l'Eſprit humain
„ n'eſt-il pas capable ! dit-il. Les Cami-
„ ſars ne laiſſérent pas de croire toujours
„ à leurs Prophétes, & de tenir pour tel
„ celui là même qui venoit de les trom-
„ per ſi groſſiérement. L'Auteur raconte
„ enſuite de quelle maniére, il a décou-
„ vert cette fauſſe Prophêtie. C'eſt par
„ hazard, ou plutôt par ſurpriſe, dit-il ;
„ il ajoute, que cette découverte eſt d'au-
„ tant plus curieuſe, que dans un Livre
„ publié ſous le Titre de *Théatre des Ce-*
„ *vennes*, les Prophétes des Camiſars ſont
„ preſque à chaque page admirés & ca-
„ noniſés. J'interrogeois, dit-il, ſur l'af-
„ faire de Vergéſe un Camiſard qui s'y
„ eſt trouvé : je lui demandois entre au-
„ tres choſes, s'il ſe reſſouvenoit de quel-
„ ques circonſtances que je trouvois de
„ ce combat, dans les Mémoires de Ca-
„ valier. *Si je m'en ſouviens !* me repon-
„ dit-il ; *je ne les oublierai de ma vie :*
„ *je vous avouerai même*, ajouta-t'il in-
„ génument, que *j'en devins dès lors un*
„ *peu incrédule.* Comment donc ? lui di-
„ je ; *c'eſt*, me repliqua t-il, *ce que je n'o-*
„ *ſe*

de mots. Cavalier ne retourna pas sur ses pas: il ne rentra plus dans Ver- 1701. Nov.

„ *se & ne puis dire.* Je le pressai & je
„ fis tant, qu'il m'avoua tout: mais je
„ dois convenir moi même, dit l'Auteur,
„ qu'il ne m'avoua tout qu'à condition,
„ que je n'en dirois rien dans l'Hif-
„ toire des Camifars, qu'il favoit que
„ j'écrivois; *car*, difoit-il, *cela pourroit*
„ *nous faire du tort dans l'esprit de nos*
„ *Ennemis.* Je lui fis néanmoins compren-
„ dre, qu'il étoit néceffaire que j'en
„ fiffe mention; j'eus de la peine à le
„ convaincre, & plus encore à le réfou-
„ dre à me dégager de la parole que je
„ lui avois d'abord donnée; il le fit à la
„ fin: c'eft ainfi, dit l'Auteur, que j'ai
„ tiré du Puits, cette vérité noiée fans
„ doute avec bien d'autres. Il ajoute:
„ *il n'eft pas dit un mot de ce fait dans*
„ *les Mémoires de Cavalier : il n'avoit*
„ *garde.*" Voilà une Anecdote dont la découverte a fait grand plaifir à l'Auteur: mais s'il avoit été bien inftruit de l'Hiftoire qu'il a voulu donner au Public, il auroit fu, & pu raporter cent autres Anecdotes de la même nature. Cavalier n'en a point parlé dans fes Mémoires! & comment l'auroit il fait? lui qui n'a pas dit un mot des Prophéties même, qui pafférent parmi les Camifars, pour avoir été vérifiées à la lettre par l'événement! De ces derniéres Prophéties, il

1703. Nov. Vergése ; au contraire, le Comte de Fimarcon s'y rendit après l'action & y fit piller les maisons des Protestans ; enlever tout ce qu'il y trouva de chevaux ou de mulets, qu'il fit passer pour être des chevaux Camisars & qu'on vendit comme tels à Nimes : & il y fit massacrer quatre ou cinq Habitans tant hommes que femmes, entre lesquels le fils du Consul Valette, dont la Mére avoit reçu un coup de sabre au bras, & le nommé Porte Baraclier du lieu de Calvisson, qu'on avoit arrêté en chemin, revenant d'Aymargues vendre de l'huile : enfin, il n'y eut point de Prisonniers, à l'exception d'un seul Camisard blessé qui fut conduit, non à Nimes, mais à Calvisson ; & dont l'histoire renferme des circonstances qui méritent d'être connues.

Circonstances de l'exécution d'un

Quoi qu'ancien Catholique, il avoit pris parti dans les Camisars & vouloit mourir dans la Religion Protestan-

il y en a eu sans nombre : & c'est ce qui entrétenoit les Camisars dans leurs pieuses illusions. Qu'on consulte là dessus le Théatre sacré des Cevennes, où l'on trouve de ces Prophéties en quantité.



tante; c'eſt ainſi qu'il en fit la déclaration à ceux qui l'interrogeoient dans ſa priſon : cet aveu lui devint funeſte: auſſi-tôt il fut jetté à la voirie. Il ſouffroit de violentes douleurs; preſſé par elles & par la faim, & ne pouvant obtenir la mort qu'il demandoit avec inſtance; il ſe réſolut enfin à demander un Prêtre, qui lui dit en termes poſitifs, qu'une ſeule reſſource lui étoit ouverte; c'étoit de ſe confeſſer & de communier : il le fit & par cette démarche forcée, il obtint la grace qu'il avoit ſi long tems & ſi inſtamment ſollicitée inutilement, c'étoit de mettre fin à ſes douloureuſes ſouffrances par une prompte mort. Il fut fuſillé & enterré honorablement. 1701. Nov. Camiſard

Tout étoit tragique dans la guerre des Camiſars & chacun ſembloit ſe diſputer à qui en feroit pis : on en pourra juger par l'horrible meurtre, dont quatre ſcélerats ſe rendirent coupables dans le Diocéſe d'Uſés, le jour même de l'affaire de Vergéſe. Une jeune Dame, fille du Baron de Meyrargues & mariée à un Gentilhomme nommé de Miraman, étoit par- Aſſaſſinat de Me. de Miraman. *L. T. II. p. 149.... B. T. III. p. 246. D. Liv. II. Mem. de Cav. p. 229. & ſuiv. M S S.*

1701. Nov. partie d'Usés le 23. de Novembre, pour aller joindre son Epoux à S. Ambroix. Elle étoit en chaise, & n'avoit pour toute suite que sa femme de chambre, une Nourice, un Valet & le Cocher qui conduisoit la voiture. Tous ses Parens & ses amis s'étoient oposés à son départ; & lui avoient représenté le danger évident auquel elle alloit s'exposer: mais tous l'avoient fait inutilement. Elle avoit toujours repondu avec cet air décidé qui sied si bien à une jeune femme, qui a beaucoup d'esprit, de jeunesse & de beauté, & qui en impose, qu'elle n'avoit rien à craindre de la part des Camisars; puisque étant tombée entre leurs mains, dans un voyage précedent ils n'avoient eu pour elle que toutes sortes d'égards (*a*). Les deux

(*a*) Elle avoit été beaucoup encouragée par le cocher qui devoit la conduire, nommé *Dauphiné* fort connu des Camisars, quoique Catholique. Souvent, il les avoit trouvés sur son chemin, dans ses Voiages; & toujours ils l'avoient assuré, qu'il pouvoit aller & venir en toute sureté, sans qu'il eut rien à craindre de leur part.

deux tiers de sa route étoient déja fait le plus heureusement, lorsqu'entre Lussan & Vendras, elle rencontra les quatre scélerats dont j'ai parlé. Ils la firent sortir de sa chaise, & la conduisirent avec toute sa suite dans un bois voisin; où sans être touchés de ses cris, de ses larmes, de ses priéres, & des offres qu'elle leur fit d'une bourse de cinquante louis, & de bijoux de prix, ils l'égorgérent impitoiablement (*a*), & après

1703. Nov.

(*a*) L'Auteur anonime en parlant de ce Meurtre, fait au-moins deux fautes capitales: la 1re. en assurant, que cette Dame *étoit tout ensemble nouvelle Catholique & bonne Reformée: que toutes ses mesures étoient prises pour passer à Geneve; & qu'elle n'alloit trouver son mari, qu'à ce dessein.* Elle étoit catholique de naissance, & d'une famille ancienne catholique; elle ne pouvoit donc point avoir abjuré la Religion Protestante, pour porter le titre que l'Auteur lui donne de *nouvelle Catholique*; ni être qualifiée de *bonne Reformée* puisqu'elle étoit Ancienne Catholique; & qu'en partant d'Usés, ainsi que le dit Louvreleuil (T. II. p. 250) elle avoit *voulu se confesser & communier*, pour avoir le bonheur en cas d'accident, de

1703. Nov.

Les quatre scélerats qui commirent ces meurtres, étoient des environs du lieu où ils avoient été commis: ils s'étoient trouvés quelquefois parmi les Camisars, & ne les avoient peut-être quittés, que dans le dessein de s'enrichir aux dépens de ceux qui, comme l'infortunée de Miraman, auroient le malheur de tomber entre leurs mains. L'ac-

„ un coup de sabre à travers le visage, „ & un coup de pierre sur la tête. Un „ autre scélerat tua la nourice d'un coup „ de pistolet; & soit qu'ils n'eussent plus „ d'armes chargées, ou qu'ils voulussent „ épargner la munition, ils se contenté„ rent de me percer de plusieurs coups „ de baionnetes. Je contrefis la morte: „ ils crurent que je l'étois en effet, & „ ils se retirérent. Quelque tems après, „ je me traînai auprès de ma chére mai„ tresse: je l'apellai; elle me répondit, „ & me dit d'une voix basse: *Ne me* „ *quittès point Suson, jusques à ce que j'aie* „ *expiré*; elle ajouta, *je meurs pour ma* „ *Religion: & j'espére que le bon Dieu* „ *aura pitié de moi; dites à mon Epoux,* „ *que je lui recommande nôtre petite.* Après „ cela, elle ne s'occupa que de Dieu „ par des oraisons, courtes, & tendres, „ jusques à son dernier soupir qu'elle ren„ dit à mes côtés à l'entrée de la nuit."

L'action barbare qu'ils venoient de commettre fit grand bruit, & ne contribua pas peu à augmenter l'horreur qu'on avoit conçuë déjà depuis longtems, contre les Camisars. Cavalier n'en fut pas plutôt informé, qu'il ne négligea rien pour avoir en sa disposition les Auteurs de cet horrible Meurtre. Dès qu'il les sut au bois de Bouquet où ils s'étoient retirés, il fit partir sur le champ un détachement de vingt hommes pour les aller saisir; la chose ne fut pas difficile, parce que bien loin de se douter du sort qui les attendoit; ils se faisoient une espéce de gloire, du crime qu'ils avoient commis: on les lui amena, aux environs de S. Maurice de Casevieille où étoit sa Troupe. Après leur avoir reproché leur crime en termes trés forts, il fit assembler un Conseil de guerre, qui les jugea dignes de mort. Trois furent passés par les armes; & le quatriéme ne se garentit que parce qu'il fut reconnu, non seulement pour n'avoir point eu de part au crime dont les autres s'étoient rendus coupables; mais même pour s'y être oposé de tou-

1703. Nov.

Cavalier fait périr la plupart des Meurtriers.

1703. Nov. toutes ſes forces. C'eſt aumoins ainſi, que Cavalier le raporte dans ſes mémoires ; mais pluſieurs Camiſars qui furent témoins de l'exécution des trois coupables, m'ont aſſuré que le quatriéme ne dut ſon ſalut qu'à la légéreté de ſa fuite : il profita du moment qu'on queſtionnoit ſes camarades, pour ſe dérober à la vigilance de ceux qui le gardoient (*a*).

L'Au-

(*a*) L'Auteur Anonime voulant à quelque prix que ce ſoit juſtifier les Camiſars des Meurtres dont ils ſe rendoient coupables, tombe encore dans pluſieurs fautes en raportant ce fait. Il veut que ces ſcélerats fuſſent des Provenceaux, quoi que Cavalier dans ſes Mémoires que l'Auteur avoit ſous les yeux lorſqu'il compoſoit ſon ouvrage, diſe en termes clairs & non équivoques, qu'ils étoient des environs de Luſſan. 2°. Il veut qu'ils fuſſent Catholiques, & c'eſt en conſéquence qu'il leur fait dire par Cavalier, un moment avant leur exécution : *Demandés pardon à Dieu, & diſpoſés vous à la mort, ſuivant votre créance : nous ne gênons perſonne ſur la Religion ; priés Dieu à vôtre manière, & que Dieu vous faſſe miſéricorde* : quoi qu'il ſoit inconteſtable qu'ils fuſſent Proteſtans, & qu'ils euſſent été ſouvent dans la Troupe de Cavalier.

Ce

L'Auteur anonime assure qu'après cette exécution, Cavalier fit publier une espéce de Manifeste dont il donne la substance; & que je raporterai aprés lui, en l'accompagnant de quelques remarques, qui en découvriront la suposition.

1703. Nov.

Manifeste attribué sans raison à Cavalier par l'Anonime *T. II. 151. & suiv.*

La

Ce chef en convient & le dit de la maniére la plus positive. *Comme ces scélerats*, dit-il (*Mem. de Cav. p.* 231). *avoient fait semblant d'être de nos amis, & qu'ils venoient souvent eux mêmes nous voir, ils ne se méfiérent de rien, en voyant venir mes gens; au contraire, ils vinrent au devant d'eux* &c. S'ils avoient été Provenceaux, Catholiques & Camisars à la façon de l'Anonime; & tels que ceux, dont il veut que Cavalier se soit mis en devoir *de purger le Païs*, se seroient ils si souvent trouvés dans sa Troupe? Ne se seroient ils méfiés de rien? Seroient-ils au contraire allés au devant du Détachement? Quel triomphe pour Cavalier, si les Auteurs d'un meurtre qui remplissoit d'horreur toute la Province, & qui portoit à son comble celle qu'on avoit conçuë contre les Camisars, avoient été & Provenceaux & Catholiques! Cavalier l'auroit-il tû? Ne s'en seroit-il pas servi comme d'un moien victorieux pour établir son innocence? Le fait-il? Au contrai-

1703. Nov.

„ ſacres d'incendies, & d'autres dé-
„ ſordres commis dans l'étenduë de
„ la
„ bois de Bouquet, & que ſi je voulois
„ envoier un Détachement, pour les
„ prendre, ils lui ſerviroient de guides.
„ J'envoiai d'abord avec eux, continue
„ Cavalier, un Détachement de vingt
„ hommes, & comme ces ſcélerats,
„ avoient fait ſemblant d'être de nos Amis,
„ & qu'ils venoient ſouvent eux mêmes
„ nous voir, ils ne ſe méfiérent de rien
„ en voyant venir mes gens: au con-
„ traire, ils s'avancérent vers eux, &
„ ſe vantérent du meurtre barbare, qu'ils
„ avoient commis: L'Officier qui com-
„ mandoit mon Détachement, les laiſſa
„ parler tant qu'ils voulurent; aprés quoi
„ il les fit attacher, & les amena à S.
„ Maurice, où j'étois. Les deux Païſans
„ qui avoient ſervi de guides à mon Dé-
„ tachement, revinrent avec lui, & m'in-
„ formérent de toutes les particularités
„ de cette action inhumaine. Les Meur-
„ triers convinrent du fait. Si j'avois eu,
„ ajoute Cavalier, un de ces Bourreaux
„ qui étoient en ſi grand nombre au-
„ prés de l'Intendant Baville, j'aurois fait
„ mourir ces criminels d'un ſuplice plus
„ cruel, que celui de leur faire caſſer
„ la tête. Trois furent paſſés par les ar-
„ mes, & le quatriéme fut épargné,
„ parce que ſes camarades confeſſérent
„ qu'il n'étoit point coupable".

On

„ la Province (depuis que la Per- 1703.
„ sécution renouvellée & exercée Nov.
„ avec

On voit par cette Narration, qui dans le cas présent doit ce me semble, être d'un beaucoup plus grand poids que celle de l'Anonime, combien la vérité se trouve alterée dans la sienne. 1°. On n'y voit que quatre personnes, au lieu de dix sept ou quarante. 2°. On y voit des gens, qui au lieu d'être forcés dans leur retraite, se présentent d'eux mêmes à ceux qui les cherchent. 3°. Qu'aucun d'eux n'est massacré sur la place, mais que tous sont arrêtés & conduits à Cavalier. 4°. Qu'ils ne font d'autre aveu, que de s'être rendus coupables du meurtre de la jeune Miraman. Mais raporter le fait tel qu'il étoit, n'étoit pas le compte de l'Auteur : où auroit-il trouvé les Camisars noirs, qu'il introduit sur la scéne, & si nécessaires au but qu'il se propose ? Ces Camisars dont Cavalier *purgeoit le Pais ?* ces *Provenceaux*, qui voloient dans les Chemins, & qui differoient de ces autres Pillards nommés les Cadets de la Croix ? Il falloit bien avoir recours à une petite fraude pie, & introduire une sorte de gens qui n'existérent point.

Tous les Historiens jusques à l'Auteur, aussi bien que les Catholiques & les Protestans du Languedoc s'étoient accordés à ne reconnoitre, que deux sortes de Camis-

1703. Nov. „ avec plus de violence que jamais „ contre les Reformés, y avoit al-
„ lu-

misars; ceux proprement ainsi nommés, & qu'on apella dans la suite Camisars noirs, par oposition aux Cadets de la Croix à qui l'on donna le titre de Camisars blancs, à cause de la petite croix blanche qu'ils portoient sur leurs habits. *Toutefois*, dit Louvreleuil (*T. II. p.* 141) *les plus hardis des Camisars Blancs, qui se firent apeller les Chevaliers de la Croix, aprenant que les Rebelles qu'ils nommoient Camisars noirs, se prévaloient de la défense de M. le Maréchal, & de la restitution du pillage qu'il avoit fait faire, ne purent se contenir, quand ils virent que ces malheureux faisoient main basse sur tous les Catholiques qu'ils trouvoient.* „ Ce n'étoit, dit Brueys (*T. III. pag.* „ 279.) que meurtres, pillages, incen- „ dies dans les Diocéses de Mende, d'U- „ sés, & de Nimes: jamais pareille dé- „ solation. Les Fanatiques qu'on apelloit „ *Camisars noirs*, y égorgeoient les „ Catholiques: les Cadets de la croix „ qu'on nommoit *Camisars Blancs*, „ y tuoient les Religionnaires. " Voilà les seules sortes de Camisars, qui ont été reconnus dans la Province: jamais, il ne fut question d'une troisiéme. Ainsi, si les Meurtriers de la jeune Miraman, si ces Brigans dont Cavalier purgeoit le Païs, étoient des Camisars noirs, comme

l'Au-

„ lumé la guerre), étoient les cri- 1703.
„ mes de ceux qu'on apelloit vul- Nov.

„ gai-

l'Auteur le veut, ils étoient donc des Camisars proprement dits. Mais alors que devient l'Apologie que l'Anonime fait des Camisars: elle tombe entiérement.

Si cet Auteur avoit voulu s'en raporter sur ce fait à Cavalier, ou s'informer plus exactement de ceux dont il vouloit écrire l'Histoire, ou ne pas tellement s'entêter du dessein de justifier les Camisars à quelque prix que ce fut; il auroit pu se tirer d'affaire, en disant comme c'est en effet la vérité, que les Meurtriers de Me. de Miraman, ne furent jamais avoués par les véritables Camisars. Il se fut épargné bien des mensonges: & n'eut point relevé Brueys dans un fait, où il n'étoit point coupable. Cet Historien tout passionné qu'il étoit, pouvoit attribuer sans aucune mauvaise intention aux véritables Camisars, le meurtre de cette jeune Dame. La prévention étoit si grande contre eux, ils se rendoient réellement coupables de tant de meurtres, il étoit si difficile dans ce tems d'horreur & de carnage de découvrir les véritables Auteurs de ceux qui se commettoient tous les jours, que l'Auteur de l'Histoire du Fanatisme pouvoit sans être aussi repréhensible que le prétend l'anonime, attribuer ce meurtre aux véritables Camisars.

1703. Nov.

„ gairement Camisars ; ils s'étoient
„ crus obligés de rendre compte de
„ ce qui suit. 1°. Qu'ils n'avoient
„ pris les armes, que pour repous-
„ ser selon les loix d'une naturelle
„ & légitime défense, les oppres-
„ sions, les cruautés & les tourmens
„ emploiés contre leurs consciences,
„ contre leurs libertés & souvent
„ contre leurs vies, sans examen &
„ sans forme de justice. 2°. Que
„ leur but principal & essentiel, en
„ continuant la guerre, étoit de ta-
„ cher de rétablir dans la Provin-
„ ce, & s'il se pouvoit dans le Ro-
„ yaume entier, la liberté de cons-
„ cience dont les Reformés y avoient
„ joui longtems, en vertu d'un
„ grand nombre de Déclarations du
„ Roi,

Mais avant que de finir cette longue note, je dois ajouter que la Narration de Cavalier, que j'ai raportée plus haut sur tout ce qui concerne les Meurtriers de l'infortunée Miraman, m'a été confirmée par nombre de Camisars, qui furent présens à l'exécution de ces scélerats ; & par les gens du Païs où le Meurtre fut commis, de même que par les habitans du district où les Meurtriers furent mis à mort.

„ Roi, & par l'autorité des Edits 1703.
„ de ses glorieux Prédécesseurs. 3°. Nov.
„ Qu'avec de telles vuës, ils de-
„ voient être, & qu'ils protestoient
„ qu'ils l'étoient en effet, fort éloi-
„ gnés de s'être rendus & de se
„ rendre jamais coupables des cri-
„ mes, que la prévention leur im-
„ putoit (*a*). 4°. Qu'à la vérité,
„ ils avoient brulé quelques Villa-
„ ges par nécessité & par le droit
„ de Représailles, & tué même quel-
„ ques particuliers, ou quelques
„ Prètres, mais toujours en se dé-
„ fendant (*b*). Qu'à l'égard des
„ Vil-

(*a*) Je l'ai repété plus d'une fois, & j'aurai peut-être occasion de le repéter encore, qu'on chargeoit souvent les Camisars de crimes auxquels ils n'eurent jamais de part : en ce sens, ils ont pu dire avec vérité, qu'ils n'étoient point coupables de ceux que la prévention leur imputoit, si par là on entend, non tous les crimes qui se commettoient alors sous leur nom, mais seulement une partie.

(*b*) Les Camisars n'ont pu parler ainsi, sans pêcher contre la vérité : combien de fois n'ont ils pas attaqué & tué des gens, qui ne leur disoient rien ; mais contre lesquels, ils avoient des préventions, ou dans le dessein d'inspirer la terreur & de se faire craindre.

1703. Nov.

„ lages, M. le Maréchal de Mont-
„ revel avoit donné le premier l'e-
„ xemple de ces Incendies, & que
„ leurs chefs avant que de se ré-
„ soudre à l'imiter, l'avoient prié
„ par des Lettres expresses & réite-
„ rées, qu'ils savoient lui avoir été
„ rendues, de discontinuer ce genre
„ de guerre, parce qu'il les oblige-
„ roit à faire pis pour l'arrêter. Que
„ les particuliers ou les Prêtres,
„ s'étoient fait tuer eux-mêmes, en
„ voulant tuer (*a*); & que le Curé
„ de S. Geniés par exemple faisant
„ tirer, & tirant lui même sur leurs
„ gens, l'un d'eux avoit eu la jam-
„ be cassée, sans néanmoins qu'on
„ eut attaqué ce Curé, ni qu'on
„ eut dessein de lui faire aucun
„ mal (*b*). Qu'il seroit de la der-
„ nié-

(*a*) Les Prêtres n'avoient garde d'attaquer les Camisars; ils les craignoient trop: ainsi s'ils se faisoient tuer, en tuant, c'étoit en se défendant quand on les attaquoit; & en repoussant la force par la force.

(*b*) Il eut été difficile de persuader à ce Curé, qu'on n'avoit aucun dessein de lui faire du mal; & comment auroit-il pu

,, niére injuſtice de les charger des 1703.
,, incendies & des Aſſaſſinats, com- Nov.
,, mis dès les commencemens des
,, Troubles, par la Troupe d'Eſ-
,, prit Séguier, puiſqu'ils avoient
,, hautement déſavoué la Troupe de
,, ce Chef, & ſes crimes; qu'ils
,, avoient aplaudi au chatiment ſé-
,, vére, qu'on lui avoit fait juſte-
,, ment ſubir: & qu'ils l'auroient
,, eux-mêmes fait mourir, s'il étoit
,, tom-

pu ſe le mettre dans l'eſprit, aprés tout ce qui étoit arrivé à pluſieurs de ſes confréres; & voiant ſur tout le Bourg où il étoit renfermé, attaqué de tous côtés, par une Troupe nombreuſe de Camiſars? Quoi de plus naturel en pareil cas de ſe mettre en défenſe, & de tirer ſur qui tire ſur nous? Ainſi ſi Cavalier avoit publié un pareil Manifeſte, ce qu'il ne fit jamais, il auroit eu bien mauvaiſe grace, d'oſer avancer un fait que toute ſa conduite auroit contredit. Ajoutons que le Curé de S. Geniés étoit plein de vie, au tems que l'Auteur attribue à Cavalier ce Manifeſte, puiſqu'il le lui fait publier immédiatement aprés l'éxécution des Meurtriers de la jeune Miraman, ce qui ſe paſſa à la fin de Novembre; & que le Curé de S. Geniés ne fut tué que le 12. Avril 1704. comme on le verra plus bas.

1702. Nov. „ bé entre leurs mains (*a*). „ Qu'ils déclaroient à toute la „ ter-

(*a*) C'est prodiguer bien des paroles, pour n'avancer que des faits tous également faux. Jamais la Troupe d'Esprit Séguier, ne fut desavouée par les Camisars, ni le chef, ni ses actions. Jamais les Camisars n'aplaudirent au chatiment sévére, qu'on fit subir à ce premier chef, bien loin qu'ils l'eussent fait mourir eux mêmes. Ils en furent si irrités au contraire, que sa mort fut une des principales raisons qui fit continuer à sa Troupe, la seule qui existoit alors & qui eut encore existé, leurs expéditions meurtriéres. La seule chose qu'on ait désavoué dans Esprit Seguier, sont les Meurtres commis au Chateau de la Devése: cette action barbare fit également crier & le Protestant & le Catholique. D'ailleurs il n'étoit arrivé à la mort d'Esprit Séguier, d'autres actions que les Meurtres de l'Abé du Chaila, des Prêtres de Frugéres, & de S. André de Lancize, & l'affaire du Chateau de la Devése: Esprit Séguier ne fut à la tête de sa Troupe qu'environ huit jours, puisqu'elle ne fut formée, que le 23. de Juillet 1702; que la nuit du 23. au 24. l'Abé du Chaila fut tué; qu'Esprit Séguier fut arrêté le dernier du mois, ou tout au plus tard le premier d'Août suivant, & exécuté le douze au Pont de Montvert. Mais toutes

1703. Nov.

„ terre, que la Troupe de ces pré-
„ tendus Camisars, que leurs cri-
„ mes énormes & affreux avoient
„ fait nommer Camisars noirs, étoient
„ des Voleurs & des Assassins de
„ profession, d'autant plus faciles
„ à discerner, qu'il étoit connu de
„ tout le monde, qu'ils pilloient &
„ tuoient indiferemment les Catho-
„ liques & les Reformés. Que ces
„ scélerats ne s'étoient donnés pour
„ Camisars, que pour exercer leurs
„ brigandages plus impunément sous
„ prétexte de faire la guerre; que
„ tant de crimes étant malheureu-
„ sement retombés sur les Camisars,
„ ceux que Dieu leur avoit donné
„ pour Chefs, infiniment sensibles
„ à ce deshonneur, malgré la né-
„ cessité de faire face continuelle-
„ ment à plus de vingt mille hom-
„ mes, avoient eu néanmoins ex-
„ tré-

tes ces vérités s'accordent mal avec le dessein de justifier les Camisars à quelque prix que ce soit. L'Anonime fait leur Apologie, & non leur Histoire: c'est ce que son Lecteur doit se dire sans cesse, & regarder tout son Ouvrage comme un Roman.

1703. Nov. „ trémement à cœur de détruire des „ Brigands, qui non ſeulement les „ deshonoroient, mais ravageoient „ & déſoloient toute la Province: „ que Dieu ayant béni toutes leurs „ recherches & leurs ſoins, ils les „ avoient enfin exterminés: & que „ les Cadavres, qu'ils laiſſoient ex„ poſés aux yeux du Public, étoient „ dix ſept de ces voleurs, que par „ un conſeil de guerre tenu exprès „ & uniquement à ce ſujet, ils „ avoient jugés, condamnés & mis „ à mort, après avoir défait & maſ„ ſacré tout le reſte (a).

„ En-

(a) Il faut avouer que Cavalier s'eſt extrémement oublié pour ſa gloire, de n'avoir pas emploié les mêmes moiens pour ſa juſtification, que le fait ici pour lui l'habile Auteur Anonime. Mais le croira t'on? Cavalier, dans ſes Mémoires, n'a pas dit un mot ni de ces Camiſars noirs dont parlent l'Auteur du Manifeſte & celui de l'hiſtoire Anonime des Camiſars dans tant d'endroits de ſon Ouvrage: ni de ce Manifeſte, qui contient néanmoins tant de choſes bien imaginées, pour le juſtifier dans l'eſprit de ceux qui le condamnoient. Peut être que plus timide que ruſé, il n'a pas oſé donner une ſi

„ Enfin que leurs Chefs faisoient 1703 Nov.
„ savoir à quiconque en prétendoit
„ cause d'ignorance, que tous ceux
„ quels qu'ils fussent, du Parti con-
„ traire, de leur propre Parti, ou
„ de leurs gens même, qui se por-
„ teroient aux mêmes excès ou cru-
„ autés, seroient poursuivis & trai-
„ tés avec la même justice & la mê-
„ me rigueur, conformément aux
„ Loix

si ample carriére au mensonge; & qu'il a craint, qu'en s'écartant aussi étrangement du vrai, il se rendroit encore plus criminel, que lorsqu'il tuoit les Prêtres; & qu'en laissant croire au Public que les Camisars étoient réellement coupables, de bien des choses qu'on a mis sur leur compte, & dont cet Ecrit les décharge aux dépens d'un ordre de gens, qui n'éxistérent jamais, dès qu'on les distingue des Camisars proprement ainsi nommés. Quoi qu'il en soit, Cavalier s'est contenté de raporter dans ses Mémoires (pag. 231.) qu'après l'éxécution qu'il fit faire de trois des Meurtriers de Miraman, il envoia *un Exprès au Maréchal de Montrevel, pour lui faire savoir, que ces gens là n'apartenoient pas à sa Troupe; qu'il les avoit pourtant fait mourir, & que s'il agréoit de faire exposer leurs Cadavres sur une Roue, il pouvoit les envoier chercher en toute sureté.*

1703. Nov. „ Loix & aux Réglemens établis & „ jurés parmi les Camisars ".

Tel est l'Ecrit, ou Manifeste, que l'Auteur fait publier à Cavalier après la mort des Meurtriers de l'infortunée Miraman : il ajoute qu'il étoit signé par Cavalier & par les principaux du Conseil de guerre : que Cavalier fit entasser les dix sept Cadavres des Meurtriers sur une Colline & attacher sur eux le dit Manifeste : ajoutant au bas que *ces corps morts étoient ceux de dix sept Malfaiteurs, qui avoient été atteints & convaincus d'incendies, de vols & de meurtres, en particulier de celui de Madame de Miraman :* & qu'on fit dans la suite plusieurs copies de ce Manifeste, pour les répandre dans la Province & dans les villes.

Refléxions sur ce Manifeste.

Mais si tout cela est vrai, d'où vient que Cavalier n'en ait pas dit un mot dans ses Mémoires, & qu'il ait passé sous silence, des choses qui auroient servi si efficacement à sa justification ? Disons le franchement, il n'en a point parlé; parce que le Manifeste n'avoit pas encore été imaginé, dans le tems qu'il composoit ses



ses Mémoires; & qu'il est trop contraire à la vérité, pour oser s'en faire honneur, quand même il eut été inventé lorsqu'il écrivoit pour rendre compte de la Guerre des Camisars. Quelle créance peut on donner ensuite à un Ouvrage, tel que l'Histoire des Camisars par l'Auteur Anonime, où l'on introduit tant de Mensonges? ou tant de choses, qui n'existérent que dans l'esprit, dirai-je, ou de l'Auteur, ou du Brave des Cevennes qui lui sert de guide. 1703. Nov.

Mais revenons aux Camisars; s'ils surent faire la justice, que méritoient les barbares Meurtriers dont nous venons de faire l'Histoire, ils ne savoient pas moins dans l'occasion se défaire des faux Fréres, qui les trahissoient, ou qui alloient en Parti contre eux. Dans cette derniére Liste se trouvoit un nommé Finiel, du lieu de Beaulieu Paroisse de Mandagout: il étoit né Protestant: mais voulant faire sa cour, & parvenir aux grandeurs humaines, il s'érigea en persécuteur de ceux de sa Communion. Il avoit été souvent à la quête des Camisars; & dans deux

Traitres punis par les Mécontens, Finiel.

MSS.

 occa-

1703. Nov. occaſions differentes, il en avoit tué quelques uns; l'un deſquels nommé Laget des environs de Meirueis, n'étant pas encore tout à fait mort, fut pendu à un chataignier près du Vigan. Des ſervices ſi remplis de zéle, ne furent pas ſans recompenſe. Finiel obtint un Brévet de Capitaine & une Compagnie de Volontaires, qui devoient marcher ſous ſes Ordres, par tout où il voudroit les conduire. Il venoit de remercier Montrevel de cette faveur lorſqu'il eut le malheur de tomber dans une embuſcade de Camiſars qui l'attendoient près du Logis de Gineſtous, & qui firent évanouir tous ſes projets en lui otant la vie.

Languedoc

A peu près dans le même tems, Cavalier fit exécuter un faux Frére, qui s'étoit jetté dans ſa Troupe pour le trahir, & dont voici l'hiſtoire, telle qu'un Camiſard l'a dictée. " Un „ nommé Languedoc, dit il, ſergent „ dans le Régiment de Menon ſe „ vint jetter parmi nous comme dé„ ſerteur, déclarant qu'il vouloit à „ l'avenir combattre pour la cauſe „ de Dieu: quelques uns des nô-

Théat. ſacré deé Ceven. p. 124.

„ tres

1703. Nov.

„ tres ſavoient qu'il étoit de famil-
„ le Proteſtante, & ſes diſcours nous
„ parurent ſi raiſonnables, que nous
„ le reçumes d'abord ſans difficulté ;
„ comme nous avions déja admis
„ d'autres Déſerteurs. Mais il arri-
„ va deux jours après, que ce mal-
„ heureux fut lui même témoin
„ dans une Aſſemblée, de diverſes
„ Inſpirations, qui l'indiquérent évi-
„ demment, & qui le déclarérent Trai-
„ tre. L'un de ceux qui parlérent
„ dans l'inſpiration, dit poſitivement
„ que ce méchant Homme étoit ve-
„ nu pour nous vendre, & qu'on
„ en ſeroit convaincu, ſi l'on cher-
„ choit dans ſa manche, où l'on
„ trouveroit une Lettre de l'Ennè-
„ mi. Sur cela il fut incontinent
„ ſaiſi, & fouillé, & l'on trouva
„ effectivement dans la manche de
„ ſon Juſtaucorps, une Lettre du
„ Lieutenant Général La Lande, qui
„ entre autres choſes, lui faiſoit des
„ reproches de ce qu'il n'avoit pas
„ encore exécuté ſa promeſſe. L'ac-
„ cuſé etant ainſi marqué du doigt
„ de Dieu, avoüa d'abord, & lui
„ donna gloire : il fit même une gran-

„ de

1703. Nov. „ de confeſſion de tous ſes péchés, „ & ne demanda pour toute grace, „ que les priéres des gens de bien, „ qu'il avoit eu le malheur de vou- „ loir trahir : il obtint abondamment „ ce qu'il déſiroit, & nous fumes „ tous perſuadés, que Dieu lui avoit „ fait miſéricorde. Il fut exécuté par „ le commandement de M. Cava- „ lier, " qui ſans doute avoit reçu quelqu'ordre de l'Eſprit, & il fit une mort édifiante.

La Salle. Peu de tems auparavant, un autre Traitre avoit été exécuté par les mêmes Ordres de l'Eſprit : & de tels ordres, étoient toujours irrévocables. Ce Traitre ſe nommoit la Salle. Voici ſon hiſtoire, dictée encore par un Camiſard.

Théat ſacré des Ceven. p. 122. „ Comme nous étions proche du „ Village de Fons, dit ce Camiſard, „ à deux Lieues de Nimes, dans „ un Bois où nous nous étions re- „ tirés, après avoir été pourſuivis „ pendant deux jours ; il arriva que „ pluſieurs inſpirations concoururent „ à dire, qu'il y avoit un Traitre dans „ la Troupe, qui avoit été ſéduit „ par ſa femme, & qui avoit deſſein

„ de

„ de tuer le Frére Cavalier (c'est 1703. Nov.
„ ainsi que les inspirations nom-
„ moient ce chef); Ce Traitre avoit
„ été Papiste; mais il avoit depuis
„ longtems fait la fonction de bon
„ Protestant; & le Frére Cavalier
„ avoit eu tant de confiance en lui,
„ qu'il en avoit fait un de ses gar-
„ des, & qu'il se servoit de lui en
„ diverses occasions particuliéres. Nos
„ inspirations insistérent en assés grand
„ nombre; & entre autres, celles
„ du Frére Ravanel, & la mienne,
„ dit l'Auteur. Sur ces instances,
„ nous allames raporter la chose au
„ Frére Cavalier, qui pour lors étoit
„ un peu éloigné du gros de la Trou-
„ pe. Nous le trouvames pensif; car
„ il avoit eu lui même des Avertis-
„ semens sur cela. Il ordonna que la
„ Salle fut saisi; ce qui fut aussi tôt
„ exécuté: d'abord cet homme se
„ mit à crier, *miséricorde!* sans nier
„ le fait, & demandant fortement à
„ voir le Frére Cavalier: mais le
„ Frére Cavalier ne le voulut point
„ voir; de sorte que la Salle ayant
„ pleinement confessé, qu'il avoit été
„ suborné pour commettre le crime,

„ dont

1703 Nov. „ dont il étoit accusé par les inspi- „ rations, il fut conclu, qu'il au- „ roit la tête coupée; parce que si „ on l'avoit fait passer par les Armes, „ selon la pratique ordinaire, le bruit „ des Fusils auroit pu nous attirer „ l'Ennemi, qui nous cherchoit & „ qui pouvoit être proche de nous. "

Exemple unique dans cette guerre d'un échange de Prisonniers.

Environ ce même tems, arriva une aventure qui pouvoit être tragique; mais qui par l'événement, tourna d'une maniére d'autant plus singuliére, qu'elle fit exception à une regle constamment pratiquée, entre les Troupes du Roi & les Camisars: c'étoit de n'avoir point de cartel, ou de ne faire aucun échange de leurs Prisonniers: voici dequoi il s'agit. *L. t. II. 146.* La femme de Castanet, sa chére Mariete, cette prétendue Princesse des Cevennes, eut le malheur d'être enlevée. L'Historien qui raporte le fait, ne dit pas par qui; mais il ajoute que ce Brigand, c'est le titre dont il décore ce Chef Camisard, sut prendre si bien ses mesures, qu'il eut l'adresse d'enlever une personne de considération du Bourg de Valeraugue; & alors, il osa proposer un échan-

échange de sa conquête avec sa Princesse. La dame de Valeraugue fut si bien servie par son Mari, par ses Parens, & par d'autres personnes de considération qu'on fit agir auprès de Montrevel, que ce Général consentit enfin à ce que l'échange de la Princesse se fit avec la simple dame. 1703. Nov.

Louvreleuil raporte deux autres événemens, qui le conduisent insensiblement à nous aprendre que Cavalier s'étoit proposé, aussi bien que Castanet, de se marier; & de donner à sa future Epouse, le Titre de Duchesse des Cevennes: & de nous parler aussi du dégré de puissance, auquel Roland & Cavalier s'imaginoient être parvenus.

L'Abé de la Salle est l'objet du premier événement. Cet Abé étant à la chasse, avec quelques anciens Catholiques d'Alais, fut investi par un Peloton de Camisars que Roland commandoit: tous ses compagnons trouvérent leur salut dans la fuite, il n'y eut que lui de pris, avec un nommé la Garde, que sa bonne mine & sa bravoure avoient élevé à la charge de Major de Milices. L'un & l'au-

L'Abé de la Salle & un Major conduits à Roland: il delivre le premier & fait mourir le second

L. t. II. 161.

1703. Nov. l'autre furent conduits à Roland, qui sur le champ leur ordonna de se mettre à genoux, de faire leur priére & de se disposer à mourir; & cependant deux Estafiers armés de leurs coutelas se présentent, se placent aux côtés des deux suplians, & paroissent toujours prêts à leur mettre la tête aux pieds; mais l'Officier qui en a fait la capture, nommé Salette, intercéde pour l'Abé. „ Il a rendu, dit-il, de bons offi-
„ ces en quelques occasions : per-
„ sonne d'entre les Fréres ne s'est
„ jamais plaint de lui: il vit tran-
„ quillement en son particulier, sans
„ prendre aucune part aux affaires
„ publiques: il s'est remis aussi de
„ bonne foi entre mes mains, sur la
„ parole que je lui ai donnée de de-
„ mander & d'obtenir sa grace." Que repond à cette intercession, l'impérieux Roland? " Qu'il croit assés
„ que ce Gentilhomme est sans ma-
„ lice; qu'il n'a rien ouï dire contre
„ lui: mais qu'il le trouve bien har-
„ di, de venir chasser dans ses Ter-
„ res, puisqu'il ne doit pas ignorer,
„ que tout ce Païs là lui apartient,
„ de-

„ depuis qu'il l'a conquis, par la „ justice de ses Armes." Suivent de vives interrogations, adressées au supliant Abé, toujours à genoux. Que va t'il dire? Malheureusement, il nomme entre ceux qui étoient avec lui, & qui ont pris la fuite, l'Abadie Prébendier de l'Eglise Cathédrale d'Alais. A ce nom, Roland frémit de colére; il déclare d'une maniére à faire tout craindre, que l'Abé ne mérite aucune grace pour s'être ainsi associé avec un *idolatre*. Enfin il se laisse fléchir, & accorde à son Prisonnier la liberté & la vie; mais il n'en est pas de même du Major La Garde: celui ci a porté les Armes contre les Camisars: il n'y a que la mort qui puisse expier un attentat si énorme. L'arrêt est prononcé, & l'infortuné Major exécuté. 1703. Nov.

L'autre événement dont je dois parler, fut moins tragique: le plus jeune des fils du Marquis de Tornac en fut l'objet. Comme l'Abé de la Salle son parent, il fut surpris à la chasse; & comme cet Abé, amené aux pieds de l'impérieux Roland. Quelle ne fut pas sa fraieur lors qu'il parut devant Roland relache un fils du Marq. de Tornac.

1703. Nov.

ce Chef! Il eut recours aux larmes; & ces larmes jointes à sa jeunesse, obtinrent sa grace. Il en fut quitte pour une petite reprimande d'avoir osé chasser dans des Terres, que le droit de conquête avoient fait passer dans d'autres mains.

Prétendue ambition de Cavalier & de Roland

L. t. II. p. 163.

„ Ces sortes de rencontres, dit „ le Prêtre Historien, persuadérent „ faussement à Roland & à Cavalier, „ qu'ils étoient puissans & forts, & „ leur firent former de vains & vastes Projets; celui-ci songea à s'établir pour toujours dans le Bas „ Languedoc, où tant de gens recevoient ses Loix: & dans cette „ pensée, il rechercha en mariage „ une fille, jeune & bien faite du „ lieu de Ners, & d'honnête condition: il offroit de l'épouser solemnellement dans une assemblée „ nombreuse, de l'habiller richement & de lui donner publiquement „ le Titre de *Duchesse des Cevennes*; „ mais des incidens, ajoute l'Auteur, „ empêchérent cette alliance ".

Quel sujet de surprise & d'étonnement pour l'Historien, qu'un Garçon Boulanger âgé seulement de vingt trois

trois ans, se fut acquis parmi le Peuple Huguenot, une autorité si absolue, & qu'il parut avec l'équipage d'un grand Seigneur! Il ne doute pas que les siécles avenirs n'aient peine à le croire. 1703. Nov.

Roland de son côté, ne se faisoit pas des idées moindres d'élevation & de grandeur. La qualité de Commandant Général qu'il s'attribuoit, & que personne ne lui disputoit, l'enfloit tellement qu'il se vantoit d'être le Maitre & le Seigneur d'une partie de la Province. Son air impérieux & grave, à l'égard même de ses Officiers, le faisoit craindre, en sorte que chacun affectoit en lui parlant de le traiter de Monseigneur. C'étoit à luï principalement qu'on s'adressoit pour recevoir l'ordre des expéditions qu'il y avoit à faire: c'étoit lui, qui donnoit les charges: c'étoit lui qui partageoit le pillage.

Telle est l'idée que nous donne Louvreleuil, du pouvoir de ces deux Chefs Camisars; mais cette description est fort exagerée, & renferme bien des mensonges. Jamais Cavalier ne pensa à donner le titre fastueux de

1703. Nov. de Ducheſſe à ſa future Epouſe : encore moins celui de Ducheſſe des Cevennes : il lui eut plutôt donné celui de Ducheſſe de Languedoc, puiſque comme le dit l'Hiſtorien, c'étoit là que les Peuples Huguenots recevoient ſes Loix, & que les Cevennes étoient le partage de Roland ſon Confrére.

Jamais Roland ne fut reconnu pour Commandant Général des diverſes Troupes des Camiſars. Tous leurs chefs étoient indépendans les uns des autres : ils ne recevoient les ordres que d'eux mêmes, de l'inſpiration de leurs Prophètes, ou des Conſeils de guerre qu'ils tenoient avec leurs Officier. Il eſt vrai que les chefs de pluſieurs Troupes s'aſſembloient quelquefois pour concerter enſemble des expéditions, qu'on ſupoſoit tendre au bien de tous ; mais dans ces déliberations, toutes les voix étoient égales ; & chacun étoit le Maître de donner ſon ſuffrage comme il l'entendoit.

Jamais Roland ne permit qu'on lui donna le titre orgueilleux de Monſeigneur ; je doute même que quel-

qu'un

qu'un ait jamais entrepris de le lui donner, en lui parlant à lui même. Le titre ordinaire dont on se servoit en lui parlant, soit à lui, soit aux autres chefs, c'étoit celui de Frére. C'est le seul, qu'ils ambitionnoient; le seul dont ils permettoient l'usage. 1703. Nov.

La conduite que l'on tenoit à leur égard & à celui des Protestans, eut été bien propre à les ramener des fausses idées s'ils les avoient conçues, qu'ils étoient les Maitres du Païs (*a*), qu'ils avoient conquis par la justice de leurs armes, pour ne pas m'écarter des termes de l'Historien Prêtre.

On continuoit la dévastation des Hautes Cevennes; & tous les jours, il émanoit du Trône quelque nouvelle déclaration.

Il en parut une au commencement de Novembre, qui enjoignoit aux Nouveaux Convertis des Diocéses de Mont- Nouv. Convertis condamnés à

(*a*) Roland en effet s'oublia dans la Conférence de Durfort dont nous parlerons plus bas, jusques à dire qu'il étoit le Maitre du Pays: en le disculpant lui & les autres Mécontens sur les fausses accusations qu'on leur impute, nous ne chercherons point à les justifier dans les occasions où ils auront tort.

1701. Nov.

Montpelier, de Nimes, d'Usés, & d'Alais, de paier aux Anciens Catholiques la somme de deux cent mille Livres, pour le dédomagement des biens, qui pouvoient leur avoir été enlevés par les Camisars.

tune de 200. mille Livres.

Exécution d'un jeune garçon de 14. à 15. ans.

Tous les jours, les Echaffauts & les Gibets étoient ensanglantés par les exécutions des personnes soupçonnées d'avoir favorisé les Rebelles, ou d'avoir contrevenu aux Ordonnances du Prince. Entre plusieurs qui furent faites dans ce Mois, celle d'un jeune garçon de 14. à 15. ans, fils du Meunier de S. Christol exécuté à Montpelier le mois précedent, fit beaucoup de bruit. Ce jeune enfant fut accusé comme son Pére, d'avoir eu part au massacre de Saturargues. Quand même la preuve eut été complette, les Loix lui étoient favorables; mais il y avoit longtems que les Loix n'étoient ni écoutées, ni respectées. Aussi les Juges n'y eurent point d'égard : ils furent inéxorables, & le jeune Prévenu fut envoié au gibet. Quel spectacle un Enfant envoié au suplice! Brueys tout grossiérement partial qu'il soit, n'a pu

pu s'empêcher de remarquer que tous ceux qui l'y virent mener, considerant son air enfantin, eurent horreur de son exécution. Il ajoute que les Juges considerant *son bas age, furent quelque tems en suspens, & incertains s'ils pouvoient le condamner à la mort:* ils le firent néanmoins, parce qu'on ne manqua pas ici, comme ailleurs, de suposer des faits agravans, mais aussi destitués de vraisemblance que de vérité. *C'étoit de lui*, dirent les Témoins, *que les Fanatiques se servoient pour égorger les enfans.* Fait controuvé pour faire périr un innocent: fait qui ne m'a été confirmé par aucune personne de toutes celles que j'ai consulté là dessus & qui en auroient été instruites s'il eut été véritable. Sa suposition a sans doute même paru si frapante à la Baume & à Louvreleuil, qu'ils ont entiérement passé sous silence le suplice de ce jeune enfant: l'eussent ils omis, si le fait avoit été avéré?

1703. Nov.

B. T. III. p. 220.

Cette exécution fut précedée & suivie de plusieurs autres, dans le même mois (de Novembre.). Le 17. trois hommes, furent pendus à Ni-

Autres exécutions. *D. Liv. II.*

1703. Décemb. mes parce qu'ils avoient assisté à une assemblée de religion tenue du côté de S. Giles : la nommée Durante, du lieu de Gajan, accusée d'être Prophèteſſe, y ſubit le même ſuplice. Guillaume Iſaac du lieu des Montezes, qualifié d'inſigne Camiſard, en éprouva un plus rigoureux : il fut roué vif, dans la même Ville : & c'eſt ainſi qu'on en uſoit dans des lieux, dont on ſupoſe que Roland & Cavalier prétendoient être les Maitres.

Les exécutions continuérent dans le Mois de Décembre : Nimes vit expirer ſur la roue le 3. *Pierre Laval* tiſſeran de ſerge du lieu de Coulorgues, *Louis Brunel* travailleur de terre de la Ville d'Anduſe, & *Jaques Thomas* vigneron de S. Ambroix. L'Hiſtorien qui raporte leur ſuplice dit, que dans leurs dépoſitions ils declarérent, " que leurs Chefs les ,, exhortoient à toutes ſortes de cru- ,, autés, afin que pour en être dé- ,, livrés, on leur accordat la liberté ,, de conſcience : qu'ils les aſſuroient ,, d'un grand ſecours des Païs étran- ,, gers : que Roland faiſoit faire de

,, la

„ la poudre en Cevennes : qu'il en- 1703.
„ envoioit à Cavalier, par de gros Décemb.
„ Détachemens. Qu'il leur disoit dans
„ ses Prédications, que tous les Nou-
„ veaux Convertis prendroient les
„ Armes, quand il en seroit tems :
„ qu'il y avoit trente Prophêtes
„ ou Prophêtesses, dans sa Trou-
„ pe, & que ses deux principaux
„ Prédicans, étoient les nommés
„ *François* de Beauvoisin travailleur
„ de terre, & *Gassitau* Berger de
„ Vauvert. "

Ces dépositions sont elles fidéles? Ont elles été fidélement raportées? Ces exhortations aux cruautés ne sont elles pas suspectes? N'aprofondissons rien, disons seulement que les Camisars & les Troupes du Roi ne s'accordoient malheureusement que trop à commettre d'horribles cruautés : que d'actions inhumaines de part & d'autre ! & que d'innocens, les Troupes firent périr, seulement dans ce mois !

Protestans massacrés à Rune L. t. II. 173.

Les Habitans de Rune venoient d'être chassés de leurs demeures, pour y loger les Catholiques de quelques Villages, détruits dans l'incendie générale des Hautes Cevennes.

1703. Décemb.

nes. Quelques uns voulurent y retourner, pour y prendre peut-être quelques Provisions cachées. Palmeroles Commandant des Miquelets en découvre huit, quatre hommes & quatre femmes : il fait fusiller les premiers & fustiger les derniéres.

A S. Julien d'Arpaon L. T. II. p. 195.

Le Comte de Tournon se met en campagne avec plusieurs détachemens, pour examiner si dans les Paroisses brulées, il ne seroit pas revenu quelqu'un des Protestans, qui en avoient été chassés : il en découvre une quarantaine aux environs de S. Julien d'Arpaon : & leur donne la chasse. Les plus agiles prenent la fuite : mais que deviennent les Vieillars, les femmes enceintes, & les enfans ? Tous périssent par la main du soldat.

Piès de Florac, B. T. III. p. 287.

Courbeville Lieutenant Colonel, découvre du coté de Florac une autre Troupe d'environ cent de ces infortunés habitans, qui n'aiant pas le tems de fuir devant lui se jettent en hate dans une Maison : il les y force ; & presque tous sont passés au fil de l'épée.

Et dans une as-

D'un autre côté, l'Hermite étant tombé sur une Assemblée de Protes-

testans, fait sur eux une décharge, qui en couche plusieurs sur le carreau. 1703. Décemb.

Comme les cruautés de ce Partisan étoient autorisées, elles n'avoient point de bornes : Cavalier voulut leur en prescrire : dans ce dessein, il écrivit au Gouverneur de Nimes, que *s'il ne faisoit cesser les hostilités de cet Hermite, il ne feroit aucun quartier aux Catholiques qui tomberoient entre ses mains.* semblée. *Mém. du tems* Lettre de Cavalier au Gouv. de Nimes B. t. III. 261.

Cependant les expéditions incendiaires que Julien continuoit avec tant de zèle & d'aplication dans les hautes Cevennes, tendoient à leur fin : elles avoient commencé le 29. Sept. & furent achevées le 4. de ce Mois. Cet Officier s'en félicita comme d'un ouvrage qui devoit immortaliser sa gloire (*a*) : il avoit raison : il Fin de la dévastation des Cevennes.

(*a*) Voi. dans *le Fan. Renouv. T. II.* 171. la Lettre qu'il écrivit à Chamillard pour lui rendre compte de cette expédition : il *craint* cependant, *que ce grand chatiment, qu'il vient d'apliquer à un vaste & étendu Païs, ne fasse plus de bruit & d'éclat dans le monde, qu'il n'aportera d'adoucissement à la Revolte & d'utilité au service du Roi.*

1701. Décemb il venoit de réduire en désert, & en une affreuse solitude un Païs d'environ quarante lieues d'étendue; & d'en chasser tous les habitans, qui éloignés de leurs demeures, destitués de toutes choses, ne subsistant plus que d'aumones, faisoient encore ombrage; & étoient assés malheureux, pour être soupçonnés dans cet état de favoriser encore les Camisars: l'on ne se crut même en sureté qu'en les arrachant à leurs Asiles, sans exception de femmes & d'enfans; & en les réleguant aux Iles de Ste. Marguerite. C'est Brueys qui nous aprend lui même ces rares faits; & peu s'en faut, qu'il ne les fasse passer pour des chefs d'œuvre de la prudence consommée de Baville.

ibid supra p. 291.

ib. p. 266. Le même assûre qu'après la dévastation des hautes Cevennes, *les Fanatiques, qui n'avoient pu être réduits, ni par les expéditions militaires, ni par les suplices, commencérent à sentir les premiéres horreurs de la faim; qu'ils erroient comme des bêtes féroces, par les bois & par les Montagnes, fuyant les Troupes du Roi qui les suivoient sans cesse.*

Mais

Mais une ſuite d'actions, toutes avouées, vont nous faire voir de quelle maniére les Camiſars, ces gens timides & de peu de courage, ces ſquelétes décharnés, & périſſans de faim ou de miſére, fuïoient devant les Troupes du Roi; & par conſéquent, quel fonds on peut faire ſur les aſſertions de l'Hiſtorien Brueys. 1702. Décemb.

Le long & pénible ouvrage de la devaſtation avoit fini le 14. Décembre; & dès le 17. de la Borde, qui commandoit quatre Compagnies de Fimarcon à Lunel, ayant apris que Cavalier s'étoit retiré avec ſa Troupe, le long de la Riviére du Vidourle, dans un endroit apellé les Roques d'Aubais (*a*), y fut l'attaquer; il

Combat aux Roques d'Aubais, à l'avantage des Mécontens. L. T. II. p. 175. D. Liv. II.

(*a*) C'eſt par un nommé Valeſcure du grand Galargues, que de la Borde avoit eu avis que Cavalier s'étoit retiré aux Roques d'Aubais. Ce métier de donneur d'avis étoit dangereux: il en avoit couté la vie, la veille de ce jour là, à quatre traitres que Cavalier fit fuſiller, ſavoir au Berger d'un nommé Pitard, à *Caſtant* de S. Dioniſe par qui de Fimarcon avoit apris que Cavalier étoit à Vergéſe le 22. de Nov. à *Gibelin* de Marueges, & à Jo-

1703. Décemb.

Mem. de Cav. p. 201. Mém. du tems Théat. sacré des Cev. p. 115. MSS.

il divisa ses Dragons en deux Troupes, pour l'enveloper. Cavalier l'attendit de pied ferme; mais il partagea aussi sa Troupe en deux Pelotons, pour faire face des deux côtés. Les Dragons allérent à lui au petit galop; quelle ne fut pas leur surprise, lorsqu'ils se virent arrêter par une Recruë de soixante hommes, que Cavalier avoit reçu depuis deux jours, & qui n'ayant d'autres armes que des frondes, firent voler sur ces Dragons, une gréle de Cailloux, qui les désesperant commença à les disperser & à les mettre en fuite. Quelques uns même furent couchés sur le carreau; un plus grand nombre, blessés. Le gros des Camisars arrive: alors le désordre des Dragons est extrême. Dispersés & poursuivis, ils ne purent ni se rallier, ni même tirer un seul coup: une partie, gagna précipitamment le Chateau d'Aubais; une autre, d'une course plus précipitée encore, s'enfuit du côté de Sommiéres &

Joseph Blancher son beaufrére du lieu de Clarensac. *Mém. MSS. dressés à Calvisson.*

& fut s'enfermer dans les murs de cette Ville. Les Camisars l'y poursuivirent jusques aux portes. 1703. Décemb.

Rambouillet, jeune Gentilhomme, & Officier de grande espérance fut renversé de son Cheval, d'un coup de pierre lancé par un jeune Garçon adroit & courageux, nommé Grasset, du lieu de Vauvert, qui lui écrasa ensuite la tête avec une grénade de fer emmanchée au bout d'un baton (*a*). Une jeune fille, la même qui s'étoit distinguée dans l'affaire de Nages, & qui se trouva encore ici je ne sai comment, armée d'un sabre, achevoit d'expédier les Dragons blessés : vingt cinq restérent sur le champ de bataille, ou dans leur fuite : & les chevaux de ceux qui étoient morts, servoient aux Camisars, pour pour-

(*a*) Plusieurs Camisars m'ont assuré, que cet Officier renversé de son Cheval, ne cessoit de crier à son vainqueur pour l'exciter à quelque pitié & à lui accorder la vie ; *Je suis de la Foi*, donnant à entendre par là qu'il étoit protestant : *de la Foi, ou non*, lui repliqua l'impitoiable Grasset, *tu n'en périras pas moins*.

1701. Décemb. pourſuivre ceux qui étoient encore en vie. Ils en gagnérent pour le moins autant qu'il y eut de Dragons tués (*a*).

Cavalier Cavalier fut célébrer ſa victoire au

(*a*) Brueys a eu ſes raiſons pour ne pas parler de cette affaire ; comment l'accorder avec ce qu'il a dit des Camiſars, qu'ils erroient *comme des bêtes féroces*, *par les bois & par les Montagnes fuyant les Troupes du Roi*? Si La Baume & Louvreleuil ne l'ont pas tout à fait paſſée ſous ſilence, ils l'ont au moins un peu défigurée : toutes les vérités ne ſont pas honorables ; & il en coute pour mettre dans tout leur jour, celles qui ſont mortifiantes. Quoiqu'il en ſoit, voici de quelle maniére ces deux Hiſtoriens ont cherché à ſauver l'honneur des Troupes du Roi. *La partie*, dit le premier, *n'étant pas égale*, *les Dragons furent obligés de ſe retirer au grand trot*, *une partie gagna Sommiéres & l'autre Aubais.* Le ſecond s'exprime à peu près dans les mêmes termes : il différe ſeulement dans le nombre des Troupes ; il croit qu'il n'y avoit que deux Compagnies de Dragons, au lieu que la Baume dit qu'il y en avoit quatre & c'eſt la vérité. Le premier ne fait reſter ſur la place que ſix Dragons & un Lieutenant ; & le ſecond dit qu'avec Rambouillet jeune Gentilhomme de grande eſpérance, il y eut douze Dragons tués & deux bleſſés.

au lieu de Congenies : là il y eut prédication, priére & chant des Pseaumes : tous les habitans indistinctement, furent obligés d'assister à l'Assemblée. Dès qu'elle fut separée, on démolit les fortifications du lieu : l'incendie de l'Eglise suivit de près, & l'ouvrage du jour fut couronné par la capture de Delors dudit lieu de Congenies & par celle du Berger du nommé Domergues. Les Memoires se taisent sur le sujet de ces captures, & sur la destinée des Prévenus. S'ils furent soupçonnés & convaincus d'avoir donné des avis, il n'y eut point de quartier pour eux : les Camisars étoient inexorables sur ce sujet.

1703. Décemb.

fait chanter le Te-Deum à Congenies, & en rase les fortifications

Trois jours après l'affaire que je viens de raporter, c'est à dire le jeudi vingtiéme de Décembre, il y en eut une autre près d'Anduse, où tout l'avantage fut encore pour les Camisars. Ce jour là, de la Haye Gouverneur de S. Hipolite étoit parti de cette ville pour aller coucher à Anduse, avec cinq ou six cent hommes tant Fusilliers, que des Régimens de Haynaut & Blaisois : malheureusement il rencontra sur son che-

Combat de Tornac, à l'avantage des Camisars.

D. Liv. II. Mém. de Cav. p. 236. MSS.

1703. Décemb. chemin, quelques femmes qui aportoient des provisions aux Camisars campés dans un pré, au dessus d'une vieille Eglise nommée le *Monestier*, dans la Paroisse de *Tornac*: & il les fait arrêter. La nouvelle en est portée aux Camisars; sur le champ, ils forment le dessein d'enlever ces génereuses pourvoieuses, au triste sort qui les attend. Ils fondent sur les Troupes avec la vitesse des cerfs & les attaquent en lions. Celles ci surprises se déconcertent, prennent la fuite & abandonnent leur proie: les Camisars les poursuivent. Quelques Officiers honteux de fuïr devant *une vile Canaille*, ralient les Fuyards, les animent au combat, font face aux vainqueurs, qui surpris un peu à leur tour de ce changement de scéne, semblent laisser ralentir leur ardeur. Ils reprenent courage; & secourus par un de leurs Détachemens, qui alloit en parti, & que le bruit de la Mousquetterie fait revenir à course de cheval, la scéne change de nouveau. Le Gouverneur prend la fuite, gagne du côté d'Anduse; & les faux braves, c'est ainsi qu'il quali-

liffoit les Camisars, ont l'audace de le poursuivre jusqu'au Logis de la Magdelaine. Le reste de sa petite armée, cherche son refuge dans le vieux Chateau de Tornac; heureusement cet Asile n'étoit pas loin : sans quoi tout risquoit de périr, avant que d'y arriver. 1703. Décemb.

Perte des deux côtés.

Armand Capitaine des Grenadiers du Régiment de Haynaut, Curty Capitaine du Régiment du Fort de S. Hipolite, & le Lieutenant de la Compagnie de Lamoignon restérent morts sur le Champ de bataille : plusieurs autres Officiers furent blessés, & il y eut grand nombre de soldats tués. Les Camisars ne perdirent que cinq hommes, entre lesquels un Vieillard de septante ans du lieu de Canaule, nommé Faucher, que la seule dévotion avoit attiré parmi les Camisars, qui ne porta jamais fusil, & qui ne demandoit que des Prêches.

Le 4. du Mois, l'Intendant rendit une Ordonnance pour le recouvrement des sommes, auxquelles les Protestans avoient été condamnés en faveur des Catholiques, dont les Maisons avoient été brulées; & l'an 1703, fi-

1703. Décemb. finit par l'exil d'un Gentilhomme d'Alais.

Exil de Montolieu Seigr. de S. Hipolite de Caton.

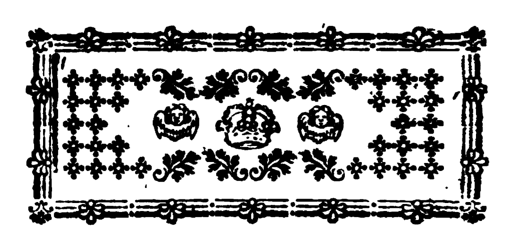
La Lande Commandant d'Alais, sur un faux avis qu'il reçut que les Camisars étoient la veille du jour de Noel au Chateau du Seigneur de S. Hipolite de Caton, fit deux choses. Il écrivit contre ce Gentilhomme au Maréchal de Montrevel, & après avoir entendu la Messe de minuit, il se rendit à S. Hipolite avec un corps de Troupes considerables: fit investir le Village & le Chateau; & ordonna en suite une recherche des plus exactes: elle n'aboutit qu'à démontrer la fausseté de l'avis. La Lande en fut convaincu; & en voulut écrire de nouveau à Montrevel: mais celui ci qui avoit déja écrit à la Cour, répondit qu'il n'étoit plus tems de mettre au jour l'innocence de Montolieu, ainsi se nommoit le Gentilhomme; que ce qui étoit écrit étoit écrit, & qu'il n'y avoit plus de retour. Tels étoient les malheurs de ce tems là; un faux avis vous rendoit coupable & des peines souvent graves marchoient à la suite: si quelquefois vôtre innocence trouvoit

moien

moien de se faire jour à travers la 1703.
prévention, ou la calomnie ; dévoué Décemb.
à l'exil ou à la mort, vous n'en
serviés pas moins de victime. L'innocence de Montolieu fut reconnue, & il fut éxilé.



HIS-



HISTOIRE DES TROUBLES DES CEVENNES.

LIVRE VIII.

SOMMAIRE.

Causes de la prolongation de la Guerre. Forces du Ml. de Montrevel. Extrait de l'Ouvrage intitulé, l'Europe esclave si les Cevenols ne sont promptement secourus. *Mauvais succès des mouvemens qu'il occasione. Exploits de Planque, de Julien, de Montrevel, de l'Hermite. Affaire de Vic. Combat du Col de Marcou; Roland y taille en piéces les Troupes du Roi: il*

il prend un fauxbourg de S. Hipolite. Régiment de Dragons défait par Cavalier. Protestans exécutés. Ordonnances de Montrevel. Reformés enlevés en divers endroits. Massacres des Protestans à S. André de Valborgne, à la Salle, à S. André de Magencoules. Suplice d'une Prophéteſſe & d'un Brigadier Camisard. Ravages & inhumanités des Cadets de la Croix, en particulier à Monclus. Cruautés des Camisars. Refléxions sur ces horribles scénes: remontrances au Ml. à leur sujet: fiére reponse de ce Général: ses ordonnances contre les Cadets de la Croix: ses Instructions sur la conduite que devoient tenir les Catholiques. Marchand & Gentilhomme massacrés par les Camisars blancs. Troupe de ceux ci défaite par les Mécontens. 1704. Janv.

DE's l'année 1704. dans laquelle nous entrons, vont s'ouvrir de nouvelles scénes, toutes plus curieuses & plus intéressantes les unes que les autres. Nous y verrons un acharnement entre les Troupes du Roi &

1704. Janv.

& les Cadets de la Croix d'un coté, & les Camisars de l'autre, qui n'eut peut-être jamais de semblable : nous y verrons des Corps de Troupes considerables, taillées en piéces par une seule de Camisars ; laisser sur le champ de bataille plus d'Officiers qu'on n'en perd souvent dans les plus grandes affaires ; cette même Troupe Camisarde fiére de sa victoire, repandant par tout la terreur & l'effroi, batue à son tour à plate couture ; & toute abatue qu'elle est, faire acheter à haut prix la reddition de son Chef : traiter comme d'égal à égal avec son Roi, dans la personne d'un de ses Généraux couvert de gloire. Les autres chefs plus fiers encore, refusant d'entendre à aucun traité, à moins qu'on n'accorde aux Protestans une entiére liberté de conscience, & le rétablissement le l'Edit de Nantes : la guerre qu'on croit éteinte, renaitre de nouveau, trainer ensuite en longueur, & donner de l'exercice aux plus habiles Généraux.

C'étoit un Phénomène incompréhensible, que la durée de cette guerre ; rien

rien ne paroissoit plus facile à certaines gens que d'en voir la fin. " Qui ,, auroit empêché le Maréchal de ,, Montrevel, dit un Historien, après ,, avoir désarmé les Protestans des ,, Villes, d'aller bloquer les Mécon- ,, tens dans leurs Bois, avec toutes ,, les Troupes; & de les obliger à ,, mettre bas les armes, ou à périr ,, de misére? Pourquoi auroit on vu ,, au milieu de l'hiver, plus de qua- ,, rante mille Bourgeois sous les ar- ,, mes, pour veiller à leur propre ,, sureté, dans le tems qu'on avoit ,, dans le cœur du Païs une Armée ,, complette à oposer à ces Mécon- ,, tens?" *A parler humainement, cela est bien dit;* repond un des Chefs Camisars (*a*). La *lumiére naturelle doit conclure ainsi: mais* ajoute t'il, *l'Historien voudra bien qu'on lui dise, que ceux qui lui ont fourni des Mémoires, ne lui ont pas donné la clef du Mystére. Il est vrai; nos Ennemis étoient en grand nombre; & nous n'étions qu'une petite poignée de Gens: ils*

1704. Janv.

Théatre sacré des Ceven. p. 95.

(*a*) *Abraham Mazel* dans le Théatre sacré des Cevennes, pag. 95. & 96.

1704. Janv.

ils avoient des chevaux & des chariots, de l'or, des armes & des Forteresses; & nous, on le sait, ces secours nous manquoient; mais l'Eternel des Armées étoit nôtre force. Que toute la Terre le sache! c'est Dieu lui même, son Conseil & son Bras, qui ont operé ce que l'esprit humain ne sauroit comprendre.

L'Auteur anonime de l'Histoire des Camisars, donne une autre Clef du Mystére : il est curieux de l'entendre; & le Lecteur ne sera peut-être pas faché de trouver ici, ce qu'il raporte à ce sujet, quoi qu'un peu long.

Hist. des Camis. Tom. I. p. 189. & suiv.

„ La Cour s'étoit flatée, dit-il, „ qu'avec ce renfort de Troupes, „ qu'elle venoit d'envoier en Languedoc (au commencement de „ 1703), on verroit bientôt une „ fin des Camisars; & il y a tout „ lieu de croire, que les espérances „ de la Cour n'auroient pas été vaines, si l'on fut tombé brusquement sur eux & qu'on les eut „ pressés & poursuivis sans relache. „ On les auroit, ou dispersés, ou „ réduits à se rendre, ou à s'aller cacher, & à périr miserablement

„ dans

„ dans leurs Fôrets, & dans leurs 1704.
„ Cavernes. Mais M. de Julien avoit Janv.
„ toujours été d'avis, de ne plus ex-
„ poser témerairement les Troupes
„ du Roi. Son sentiment avoit pré-
„ valu; & cette prudence, ou de
„ commande ou déplacée, en don-
„ nant aux Camisars le tems de se
„ reconnoitre & de se former, ne
„ les sauva pas seulement d'une rui-
„ ne qui sembloit inévitable; mais
„ les mit de plus en état d'entre-
„ prendre eux mêmes; & d'atta-
„ quer, avec des succès qui passérent
„ leurs espérances, & trompérent
„ celles de la Cour.

„ M. de Julien ne laissoit pas
„ d'être un Officier de capacité &
„ de valeur: cependant sa con-
„ duite ne fut pas aprouvée des gens
„ du métier. Mais ceux qui préten-
„ doient connoitre les souterrains
„ de la Cour, ne le blamoient pas
„ tant comme homme de guerre,
„ que comme un homme qui se laisse
„ lachement entrainer au vent de
„ la Fortune; ou ce qui est la même
„ chose, à l'ambition d'une Fem-
„ me, qui faisoit alors elle seule,

„ le

1704. Janv. „ le destin du Roiaume & du „ Roi même.

„ On sent bien que je parle de „ Madame de Maitenon (*a*): quoi „ qu'elle n'eut ni beauté, ni jeu- „ nesse, elle étoit parvenuë par son „ Esprit seul, jusqu'à se faire aimer „ éperdument de Louis XIV. Ce „ Mo-

(*a*) Cet Auteur anonime dit ce qui suit dans une note *pag.* 190. *Tom. I.* „ Une Estampe fort ingénieuse, qui s'est „ vendue sous le Manteau, qui a couru „ toute la France & que j'ai vue, faisoit foi „ que c'étoit du moins l'opinion généra- „ le, que M. de Maintenon gouvernoit „ le Roi avec un empire absolu. Cette „ Estampe representoit Louis XIV. au „ milieu des quatre Maitresses, qu'il a „ eu successivement. La Fontange, qui „ étoit interessée, avoit la main dans la „ poche du Roi. La Valliere, qui ai- „ moit tendrement ce Prince avoit la „ main sur son cœur. La Montespan qui „ aimoit l'Homme dans le Roi, avoit „ la main où son inclination la portoit. „ Et Me. de Maintenon le tenoit par „ le nés. A peu près dans le même „ tems, un Gentilhomme Allemand „ qu'on apelloit le Baron de *Peken*, se „ fit mettre à la Bastille pour avoir dit „ que *le Roi ne voioit qu'au travers des* „ *Lunettes de Me. de Maintenon.*



„ Monarque étoit d'un Caractère ex- 1704. Janv.
„ cellent ; il ne passoit pas, pour
„ avoir une grande étendue d'Esprit ;
„ mais ce qu'il en avoit étoit d'une
„ bonne trempe ; sensé, judicieux,
„ plein de droiture & de sagesse (*a*).
„ Si la nécessité de la Politique le
„ détachoit quelquefois des loix sé-
„ véres de la probité, ce n'étoit
„ que sur le pied de Souverain : le
„ Roi étoit essentiellement honnête
„ homme. Il avoit de la religion,
„ le cœur bien fait, l'ame grande ;
„ mais un temperament naturelle-
„ ment tendre, & qu'un age avancé
„ avoit encore amolli, portoit plus
„ que jamais ce Monarque, par
„ une même pente, à la dévotion
„ & à l'amour. C'étoit un beau
„ champ, pour une femme ambi-
„ tieu-

(*a*) Le Roi saisissoit toujours dans le Conseil, le meilleur avis : il avoit dans l'Esprit une justesse admirable : ses opinions tendoient à ce qu'il y avoit de plus honnête : & il se faisoit violence toutes les fois qu'il consentoit à des mesures qui ne lui paroissoient pas droites. *Extrait d'une note de l'anonime.*

1704. Janv. „ tieuſe , & habile qui ſe ſentoit
„ aimée.

„ En effet Me. de Maitenon ſut
„ détourner adroitement aux vuës
„ de ſon ambition, les vertus mê-
„ mes du Roi. Après s'ètre renduë
„ à ſes empreſſemens , elle fit tout
„ d'un coup la ſcrupuleuſe, la dé-
„ vote : elle allégua la pureté, la ſé-
„ vérité de l'Evangile : elle décou-
„ vrit au Roi, l'Enfer rempli des
„ Fornicateurs. Le pieux Monarque
„ eut peur : il l'épouſa ſécrettement.
„ Mais les conſolations de la conſ-
„ cience & la gloire trop obſcure de
„ n'ètre que la Femme du Roi, fi-
„ rent bientôt place à la paſſion
„ d'ètre déclarée Reine. Elle mit
„ dans ſes interets, le Confeſſeur du
„ Roi ; c'étoit y mettre tous les
„ Jéſuites, & ſe faire un puiſſant
„ Parti. On diſoit même que les
„ reſſorts de ſon ambition étoient
„ portés à leur perfection, dans les
„ conſeils de l'ingénieuſe Societé.
„ Et que ne diſoit on pas?

„ On prétendoit que cette habile
„ Favorite travailloit ſous main à
„ ébranler le Trône où elle vouloit
„ s'aſ-

„ s'asseoir, dans la vue de se rendre 1704.
„ nécessaire à le raffermir: Que le Janv.
„ premier moien, qui s'en étoit of-
„ fert & qui lui parut propre à l'e-
„ xécution de ses desseins, avoit été
„ la Revolte des Cevennes; & que
„ rien ne résistant à son crédit,
„ elle avoit exigé de M. de Julien,
„ aussi bien que du Maréchal de
„ Montrevel, d'entretenir une guer-
„ re, qu'elle avoit soin de faire en-
„ visager au Roi comme un fléau
„ du Ciel que ce Monarque pour-
„ roit detourner, en se déterminant
„ enfin à lever le scandale d'un Ma-
„ riage clandestin, par cela même
„ qu'il vouloit qu'on le tint caché,
„ mais ce sont là de ces Anecdotes,
„ qu'aucun Historien n'est en état
„ de garantir: on les donnoit néan-
„ moins pour certaines: & elles ont
„ un si grand raport, avec la con-
„ duite qu'on tint long tems dans
„ cette Guerre, que la Loi que je
„ me suis faite d'éclaircir mon sujet
„ autant que je le pourrois, ne me
„ permettoient pas de les suprimer.

Je crois que l'Auteur l'auroit pu, sans faire tort à son Ouvrage. La vé-

1704. Janv. ritable Clef du Mistere, outre les voies de la Providence qui sont impénétrables, & dont il n'apartient pas aux hommes de juger, étoit la situation du Païs; la connoissance que les Camisars en avoient; la manœuvre journaliére & constante qu'ils faisoient, d'être divisés en plusieurs Troupes; de les diviser chaqune en plusieurs Pélotons: de paroitre tantôt d'un côté, tantôt d'un autre & souvent en plusieurs lieux à la fois. Par cette Manœuvre & cette connoissance, ils tenoient les Troupes sans cesse en mouvement, les empêchoient d'agir en corps, & étoient toujours maitres de les éviter, quand ils vouloient.

Une autre raison qui ne contribua pas peu à prolonger cette guerre, étoit la haute opinion que les Troupes s'étoient formées de la bravoure des Camisars. On ne les attaquoit qu'en tremblant: on savoit qu'ils se battoient en désesperés, & qu'ils ne faisoient point de quartier. " On „ entendoit dire assez publiquement
D. Liv. II. „ aux Officiers, raporte un Histo-
„ rien, qu'à combattre les Fanati-

ques,

„ ques, il n'y avoit point d'honneur à aquerir, aucun quartier à esperer & nul profit à faire. " *Je vois dans une partie des Troupes*, dit un Prélat, *si peu de zéle pour le service de Dieu & du Roi, que je n'attens pas de grands succès des Expéditions qu'on médite, si le Ciel n'échauffe nos Guerriers.*

1704. Janv.

Fléchier Lett. 160. du 9 Fév. 1704.

Mais quelle que fut la cause de la durée de cette Guerre, ou la Protection du Ciel comme le pretendoit le Chef Camisard que nous avons cité, ou l'Ambition d'une Femme, ou la situation du Païs & la connoissance que les Camisars en avoient, ou la Manœuvre continuelle qu'ils faisoient; ou enfin l'opinion que les Officiers & les soldats s'étoient formés de leur bravoure; cette guerre duroit depuis dix huit mois, & ne paroissoit rien moins que prête à finir.

Cependant la Cour ordonnoit à Montrevel de se servir du tems & des Troupes pour finir cette affaire, dont elle sentoit enfin la conséquence. Ce Maréchal paroissoit si plein de bonne volonté pour l'exécution de ses ordres qu'il *protesta alors publi-*

Fléch. ibid

L. T. II. p. 177.

 que-

1704. Janv. *quement qu'avec les Troupes qui venoient d'arriver dans la Province, il se promettoit de détruire bientôt entiérement tous les Rebelles, & de remettre le Païs dans sa premiére tranquillité.*

Montrevel ne manquoit pas en effet de forces, pour séconder ses belliqueux desseins : car quoiqu'au Mois d'Octobre 1703. on eut été obligé de retirer de la Province, pour les envoier en Savoie, le Régiment de Dragons second Languedoc, deux Bataillons de Rouergue, un de Bourbon, un de Beaujolois, un de Lanoi, un Détachement de Marsily, & un de la Fare sous la conduite de Gevaudan Maréchal de Camp ; il restoit encore, ou il venoit d'arriver depuis peu, le Régiment Dragons de Fimarcon, celui de S. Sernin, deux Bataillons de Hainaut, deux de Royal Comtois, un de Soissonnois, un de Blaisois, un de Dauphiné, un de Labour, un de Marsily, un de Tournon, un de la Fare, un de Menon, un de Tarnaud, un de Dugua, trois de Miquelets, quatre de la Marine, deux

D.Liv.II.

deux des Galéres, trois du Régiment Suisse de Courten, deux de Charolois, & un de Froulay, outre trente deux Compagnies de Fusiliers de la Province, les Troupes Bourgeoises qui étoient en grand nombre, celles de l'Hermite, de le Févre, de Florimont; & enfin les Cadets de la Croix. 1704. Janv.

Ces Troupes avoient à leur tête, outre le Maréchal de Montrevel, deux Maréchaux de Camp faits depuis Lieutenans Généraux, La Lande & Julien. Treize Brigadiers dont quatre devinrent Maréchaux de Camp, savoir le Marquis de Canillac, le Marquis de Fimarcon, Courten & Presosse: les neuf autres étoient Vergetot, Planque, Marcelin, le Marquis de Rouville, Courten Frére du précedent, Tournon, Grandval, Menon & Margon.

Qui l'auroit cru, si l'événement ne l'eut vérifié? que tant de Troupes & d'Officiers Generaux eussent à peine suffi pour éteindre la guerre des Camisars; & que si l'on n'avoit pas trouvé le moien de détacher Cavalier & de lui faire tourner la tête

1704. Jauv. par des espérances de grandeur auxquelles il ne s'attendoit pas, elles ne l'eussent fait que difficilement, & peut-être qu'après bien des années, sur tout si les Alliés avoient pris cette affaire en considération, comme ils parurent le faire lors qu'il n'en étoit plus tems.

Ils ne cessoient d'être sollicités par les Amis que les Camisars avoient dans les Païs Etrangers, de donner aux Mécontens l'attention qu'ils méritoient. Pour les y porter plus efficacement, on publia au commencement de cette année un petit ouvrage intitulé; *l'Europe esclave, si les Cevenols ne sont promptement secourus.* L'Auteur s'efforçoit de prouver 1°. Que les Camisars avoient eu raison de prendre les Armes. 2°. que tous les Princes de l'Europe étoient indispensablement obligés de les secourir. 3°. que jamais on ne pourroit reduire le pouvoir exorbitant de la France, qu'en les secourant. 4°. & de quelle maniére on pourroit les secourir. 5°. Qu'il n'y auroit jamais de Paix pour les Alliés qu'en retablissant les Cevenols & les Protestans de

de France dans leurs Droits; & 6°. Que le retablissement de la Religion Reformée en France, ne feroit aucun tort aux Etats Protestans. 1704. Janv.

Pour établir la justice du soulévement dont l'Auteur entreprenoit la défense, il n'entroit point dans le détail de la cruelle & barbare persécution, que les Protestans de France avoient essuié; quoi que ce recit seul eut pu suffire pour justifier les moiens dont les Camisars se servoient, afin de se délivrer de ces cruautés: mais il auroit fait trop d'horreur, & auroit causé trop d'indignation à son Lecteur Anglois Protestant, qu'il prioit de conserver son sang froid, & d'écouter sans passion la Raison & la vérité.

Il se bornoit donc à faire voir, que les Protestans de France, n'avoient pas été seulement tolerés; mais qu'ils avoient joui de l'exercice libre & public de leur Religion, en vertu de plus de vingt Edits solemnels, dont le plus authentique & le plus sacré étoit celui de Nantes. Que celui ci étoit un double Traité. 1°. entre le Roi & ses sujets Reformés;

1704. Janv. & 2°. entre les Reformés & les Catholiques Romains, sous une espéce de compromis entre les mains du Roi, qui dans cette qualité est le souverain Juge & l'Arbitre né de tous les differens, qui s'élevent entre ses sujets. Que cet Edit ne pouvoit point être révoqué, sous prétexte qu'il n'étoit qu'une grace accordée par les Prédecesseurs de Louis XIV. qui laissoit ce Monarque dans la liberté de la leur continuer, ou de la leur oter, selon qu'il trouveroit à propos, ou sous celui *que les promesses d'un Roi à ses sujets ne sont pas obligatoires*. Car 1°. cet Edit n'étoit pas une grace, mais plutôt un *Droit légitimement acquis*, & ensuite confirmé par plusieurs Edits & Déclarations, par lesquels les Successeurs de Henri IV, n'avoient fait que renouveller la promesse de l'observer inviolablement; & 2°. parce que rien ne feroit plus injurieux à l'autorité sacrée des Rois, que de dire, *qu'ils ne sont pas obligés de garder la Foi à leurs sujets*. Que si cette extravagante maxime avoit lieu, elle renverseroit bientôt toutes les Monar-

narchies du Monde, puis qu'elle rendroit inutile le ferment, que les Rois prêtent à leur facre : Cérémonie dans laquelle il fe paffe un Contract tacite, entre le Souverain & fes Sujets, par lequel le premier s'engage de maintenir les Loix & d'adminiftrer la Juftice; & ceux ci, de lui rendre Foi & hommage; ce qui fait qu'un célébre Ecrivain François (*a*) n'a pas craint de dire en préfence même de Louis XIV. *que les Rois ceffent de l'être, lors qu'ils manquent aux conditions, par lefquelles ils jouiffent de leur Autorité*; & qu'on dit ordinairement, *que fi la Foi & la vérité étoient perdues, il faudroit les chercher dans la bouche des Rois.* " Qu'en effet comme la plus grande gloire des Souverains, confifte à être l'image de Dieu; il ne faut jamais leur perfuader, qu'il foit indigne d'eux, de traiter leurs Sujets, comme Dieu traite les hommes. Or Dieu ne fait point de difficulté, de contracter avec les hommes; de „ s'o-

1704. Janv.

(*a*) La Bruyere.

1704. „ s'obliger à eux, & de les obli-
Janv. „ ger à lui, par des conditions re-
„ ciproques ; & jamais il n'allegue
„ le prétexte de sa grandeur, ou
„ de la sujettion des Créatures, pour
„ éluder la Force des Traités, où
„ il est entré avec elles ; quoi qu'il
„ ait des droits plus absolus sur les
„ hommes, que les Souverains sur
„ leurs Sujets, & qu'il n'y ait point
„ de Gouvernement, quelque despo-
„ tique & arbitraire qu'il soit, qui
„ égale le Pouvoir que Dieu a sur
„ l'Univers, soit en conséquence de
„ ses Perfections infinies, soit à cau-
„ se de l'être qu'il lui a donné ; &
„ qu'il ne faut pas s'imaginer que la
„ distance d'un Roi à ses Sujets dé-
„ roge à l'obligation d'un Traité ;
„ puis que celle de Dieu à sa Créa-
„ ture, ne le fait pas : étant certain,
„ d'ailleurs, que les successeurs sont
„ tenus à observer les Traités de
„ ceux qui les précedent ; sur tout
„ quand les mêmes raisons de justi-
„ ce & d'humanité subsistent; quand
„ l'utilité est la même : quand les
„ personnes interessées, ne sont pas
„ éteintes, ni devenues indignes de

„ ce

„ ce qu'on leur avoit accordé. 1701. Janv.
„ C'eſt pourquoi lors que Louis
„ XIII. à ſon avénement à la Cou-
„ ronne, fut ſuplié de jurer l'ob-
„ ſervation de ce fameux Edit, non
„ ſeulement il accorda la demande
„ de ſes ſujets, mais même il don-
„ na une Déclaration portant, *que*
„ *cet Edit étant perpétuel & irrévo-*
„ *cable, il n'avoit beſoin d'aucune*
„ *autre confirmation.*" L'Auteur au-
roit pu ajouter, que Louis XIV.
avoit auſſi juré l'obſervation de
cet Edit.

Après avoir établi la Fidélité des Proteſtans, contre ceux qui les ont accuſé d'avoir voulu former une Republique dans l'Etat, & l'avoir comparée à celle des Catholiques François, l'Auteur s'exprime ainſi. " N'eſt
„ ce pas eux, les Catholiques, qui
„ ont les premiers donné cours à la
„ maxime qu'on peut dépoſer les
„ Rois? Henri III. ne les vit-il pas
„ entrer avec violence dans ſon Pa-
„ lais du Louvre, enlever ſes Meu-
„ bles, renverſer ſes Armes, dé-
„ chirer ſon Portrait, rompre ſon

1704. Janv. „ grand ſceau ? & ne s'entendit-il „ pas donner les noms odieux de „ *lache*, d'*Hérétique*, de *Tyran ?* La „ Sorbonne & la Faculté de Théo„ logie, *ces Trompettes de ſéditions*, „ comme les apelle un Hiſtorien, „ n'eurent-elles pas l'inſolence *de* „ *déclarer le Peuple de ce Royaume* „ *abſous du ſerment de Fidélité &* „ *obéïſſance, qu'ils avoient juré* à „ Henri de Valois ? *Ne raiérent elles* „ *pas ſon Nom, des Priéres de l'E-* „ *gliſe ?* & ne firent-elles pas enten„ dre au Peuple, qu'en ſaine conſ„ cience, ils pouvoient s'unir, s'ar„ mer, contribuer & même lever les „ deniers publics, pour lui faire „ la Guerre ? Les Papiſtes ne for„ mérent-ils pas une Ligue rebelle, „ pour exclure Henri IV. de la ſuc„ ceſſion ; & ne voulurent-ils pas „ mettre le Prince de Condé ſur le „ Trône & en chaſſer Louis XIV ? „ Ne ſont-ce pas eux enfin, qui „ dans l'eſpace de vingt-un ans „ trempérent leurs mains parricides, „ dans le ſang de deux de leurs Mo„ narques Henri III. & Henri IV ?

Après cette véhémente ſallie, l'Au-

teur

teur tout triomphant laiſſe à tout homme équitable, à decider ſur le court parallele qu'il vient de faire, lequel des deux Partis, des Catholiques Romains ou des Proteſtans, a mieux mérité de la Royauté? Et ſi l'évidence de la vérité ne force pas d'avouer, que les derniers étoient les meilleurs ſujets de la couronne de France? " y a t-'il jamais eu, dit „ encore l'Auteur, de plus grande „ cruauté & injuſtice, que de perſécuter ces ſujets fidéles & innocens; d'en exiler une partie dans „ des Iles déſertes; d'en condamner d'autres à tirer la Rame „ dans les Galéres, comme de mirables & infames Forçats, & d'en „ faire mourir d'autres dans les „ tourmens les plus violens. Et ſi „ ces barbaries, ont enfin animé „ les pauvres reſtes des Proteſtans „ de France, à prendre les Armes „ pour défendre les Droits & les „ Libertés que Dieu, la Nature, „ & leurs Rois leur ont donné, „ doit-on les charger du nom odieux „ de Rebelles? Ne doit-on pas plutôt les louer de leur pieté, de leur

„ cou-

1704. Janv.

1701. Janv.

„ courage & de leur fermeté ? Et „ tous les Princes Protestans ne „ doivent ils pas les secourir ?

Cette réflexion conduit l'Auteur à son second Point ; c'est d'établir, que tous les Etats Protestans & particuliérement l'Angleterre, étoient indispensablement obligés de secourir les Camisars. " Si au simple récit, „ dit il, que fit un Gentilhomme „ qui revenoit du Voiage de la Terre „ sainte, des cruautés que les „ Turcs exerçoient sur les *Chrétiens*, „ on a vu autrefois les plus grands „ Princes & Rois de l'Europe, mê„me des Empereurs, quitter leurs „ Etats & se mettre à la tête de „ nombreuses Armées, pour aller „ venger ces injures faites au Nom „ Chrétien, seroit il possible, que „ les cris & les priéres de plus de „ deux cent mille Refugiés, qui ont „ échapé à la fureur de leurs Per„secuteurs, ne porteroient pas les „ Etats Protestans où ils ont trouvé „ un Asile, à secourir leurs Freres „ afligés ? Non ; quand nous ne se„rions pas liés aux Cevenols par „ les liens les plus sacrés, je veux

„ di-

„ dire *la Profession des mêmes Arti-* 1704.
„ *cles de Foi*, la compassion natu- Janv.
„ relle & l'humanité nous devroient
„ faire voler, au secours d'un Peu-
„ ple si injustement oprimé."

Aux motifs de la charité Chrétienne, l'Auteur ajoutoit ceux de la Politique & de l'interêt particulier : il prétendoit que ceux ci devoient porter les Princes & les Etats Protestans à travailler au Retablissement de la Religion Reformée en France. Il prouvoit par divers Faits avérés, que la couronne d'Angleterre y étoit particuliérement engagée, comme garante des Droits & Privileges des Protestans de ce Royaume ; & que ne devoient pas esperer selon lui les Cevenols & tous les Protestans de France, " de la
„ Sérenissime, la pieuse, la victo-
„ rieuse Reine Anne ? Reine non
„ seulement défenseuse de la Foi,
„ par un Titre héréditaire ; mais
„ Mére Nourrice de l'Eglise par
„ un ordre extraordinaire de la Pro-
„ vidence.

De là l'Auteur passoit à son 3me Article. Il s'agissoit d'y établir, que

1704. Janv. ni les Princes Proteſtans, ni ceux de la Communion de Rome, ne pouvoient raiſonnablement eſperer de reduire le pouvoir immenſe de la France, qu'en ſecourant les Camiſars.

Pour prouver ce paradoxe, il examinoit quel étoit l'état préſent de l'Europe, & la vaſte étendue de la Puiſſance de la Monarchie Françoiſe: celle ci lui paroiſſoit n'avoir preſque point de bornes; & celle là, être dans un danger éminent.

„ Qu'eſt ce donc, diſoit-il, que
„ l'Europe doit faire dans cet état?
„ Nous devons l'aprendre des Ro-
„ mains, qui ne trouvérent pas de
„ moiens plus efficaces, pour chaſ-
„ ſer les Carthaginois de l'Italie,
„ que de porter la guerre en Afri-
„ que, & de les attaquer dans leur
„ propre Païs. Mais ſans aller ſi
„ avant dans les ſiécles paſſés, nous
„ pouvons l'aprendre de l'Ennemi
„ commun même, (car *Fas eſt ab*
„ *Hoſte doceri*) lequel avec un ſuc-
„ cès merveilleux & preſque incroia-
„ ble, a non ſeulement envoié une
„ partie de ſes forces dans le cœur
„ de

„ de l'Allemagne, mais aussi fomen- 1704.
„ té le mécontentement des Hon- Janv.
„ grois persécutés, & les a portés
„ à se soutenir ; ce qui ne donne pas
„ peu d'inquiétude à l'Empereur,
„ & divertit une partie considerable
„ de ses Troupes, qu'on pourroit
„ emploier plus utilement contre les
„ véritables Ennemis de l'Empire.

„ Portons donc la guerre dans le
„ cœur de la France, & profitons
„ des Mécontentemens, que l'opres-
„ sion & le Pouvoir arbitraire, ont
„ causé dans ce Royaume ; & qui
„ ont non seulement éclaté parmi
„ les Protestans des Cevennes & du
„ Languedoc, mais qui commencent
„ deja à se faire voir en Dauphiné
„ (*a*), & en d'autres Provinces ;
„ ou pour mieux dire dans tout
„ l'Etat. Car si la France est vigou-
„ reusement attaquée au dedans, el-
„ le sera bientôt dans l'impuissance
„ de soutenir une guerre étrangére ;
„ &

(*a*) L'Auteur peut-être exprimoit il ici ses désirs ; mais il n'y exposoit pas la vérité : il n'y avoit dans ce tems là, aucun vestige de mouvement dans le Dauphiné.

1704. Janv. „ & elle ſe verra contrainte d'aban-
„ donner ce qu'Elle a uſurpé ſur les
„ autres, pour conſerver ce qui eſt à
„ elle. En un mot, ſi l'on a une
„ fois ruiné quelques Provinces, la
„ miſére eſt ſi grande en France,
„ que les Peuples ne pourront ni ſe
„ retablir, ni paier les ſubſides;
„ Ainſi les reſſources qu'on pratique
„ en France pour avoir de l'argent,
„ qui eſt le nerf de la guerre, étant
„ taries, celle ci ne pourra plus
„ ſe faire avec avantage par les
„ Francois. "

La maniére dont on pouvoit ſecourir les Camiſars, auroit été difficile ſelon l'Auteur, il y avoit quelque mois: parce que tous les chemins pour aller à eux, étoient alors fermés aux Alliés par Terre; & que la plupart des gens regardoient la côte de Languedoc, comme inacceſſible à des vaiſſeaux de guerre; mais d'un côté, le raport des Frégates que l'Amiral Showel avoit envoiées, pendant l'Eté de 1703. dans le Golfe de Lion, où elles avoient trouvé aſſés d'eau, pour s'aprocher de la Terre, & découvert des endroits très

pro-

propres pour une Defcente, fuffifoit pour détromper ceux qui la regardoient comme impoffible, & de l'autre, la Déclaration du Duc de Savoie pour la grande Alliance, avoit entiérement levé la difficulté de fecourir les Camifars; & ouvert une grande Porte aux Armées confédérées, pour entrer en France; ainfi la maniére de les fecourir, étoit devenue aifée & facile. 1704. Janv.

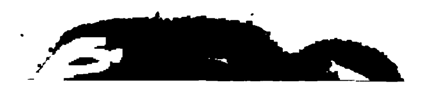
Il étoit d'autant plus important d'en profiter que le feu Roi Guillaume, convaincu qu'il n'y avoit prefque qu'une convulfion & une fecouffe inteftine, qui put ébranler le pouvoir immenfe de la France, n'avoit épargné, dans la derniére guerre, ni foins, ni argent, pour engager le Duc de Savoie à faire une irruption en France. Elle n'eut pas les fuites qu'on en efperoit, " mais
,, aujourd'hui, dit l'Auteur, que
,, ce Prince belliqueux & politique
,, a reçu un affront tout à fait fen-
,, fible de la France, & pénétré le
,, deffein de Louis XIV, de fe ren-
,, dre maitre abfolu de toute l'Eu-
,, rope, il eft indubitable, que S.

,, A.

1704. Janv. „ A. R. agira avec la derniére vigueur, dans cette guerre ; & „ demeurera fidélement attachée „ aux Hauts Alliés, jusqu'à ce „ qu'on ait mis la France dans l'impuissance d'empiéter sur ses voisins.

Après que l'Auteur avoit ainsi montré le chemin par où l'on pouvoit envoier du secours aux Camisars, il avertissoit que pour réussir dans cette entreprise, il étoit à propos que la plus grande partie des Troupes qu'on emploieroit fussent des François Refugiés ; non seulement à cause de la bravoure qu'ils avoient temoigné en Irlande, en Flandres & en Piémont, dans la derniére guerre ; mais aussi parce que leurs intérêts étant les mêmes, que ceux des Camisars, ils agiroient ensemble avec plus de confiance & d'union : & qu'aiant des Parens ou des Amis en France, ils leur persuaderoient aisément de secouer le joug & de se joindre à eux pour recouvrer leurs Libertés.

Il n'étoit pas mal aussi de joindre aux Refugiés deux ou trois mille braves Vaudois ; & à tous, dix ou dou-



douze mille Anglois, Allemans & Hollandois, dont on formeroit un corps d'Armée, devant laquelle tout plieroit en Dauphiné & en Provence; qui mettroit les villes opulentes de Lion, de Grenoble & de Marseille sous contribution, & qui étant acrue des Mécontens du Dauphiné, pourroit ensuite traverser le Rhone, & se joignant aux Camisars, se rendre entiérement Maitresse du Bas & du Haut Languedoc: qu'ensuite avec le secours de ceux qui n'atendoient qu'une occasion favorable pour se declarer, elle inonderoit bientôt toute la Guienne; entreroit triomphante dans Bourdeaux, Place ouverte; & à l'aide de ses Habitans, se saisiroit du Chateau Trompette, & des autres Forts qui sont sur la Garonne; & que leur prise assureroit l'entrée des Flotes Angloises dans cette Riviére, & ouvriroit aux Anglois, un chemin court & aisé pour envoier des Renforts à l'Armée confédérée en France. C'est ainsi qu'un Auteur subjugue les Provinces & fait tout plier devant lui.

1704. Janv.

Les vives representations de celui-

ci

1704. Janv. ci parurent cette fois faire impression ; on se resolut d'envoier du secours aux Camisars; mais l'affaire traina, parce qu'on ne pouvoit convenir entre l'Angleterre & les Etats Generaux ni de la maniére, ni de la portion que chacun fourniroit. Cependant le Brigadier Belcastel, Officier sage, brave, intrépide, & d'expérience, fut nommé pour faire les levées & amener ce secours & créé pour cet effet Major Général dans une conférence tenue à la Haye, chez le Duc de Marlborough, le 28. d'Avril. Mais aprés cette conférence, il fallut encore consulter l'Angleterre: la reponse fut un peu retardée; & lors que le Général Belcastel se mettoit en devoir d'exécuter sa commission, on aprit la reddition de Cavalier & son Traité avec le Maréchal de Villars: ce qui mit en défaut tout le Projet.

Mais tandis que tous ces mouvemens se faisoient dans les Païs Etrangers en faveur des Camisars, ils s'en donnoient eux mêmes beaucoup dans les Cevennes; & les Troupes de leur coté ne demeuroient pas oisives.

La

Le Brigadier Planque courroit les Hautes Cevennes, & faisoit autant de Prisonniers qu'il trouvoit de personnes qui lui paroissoient suspectes. Du Villard qui commandoit à Genoillac & à Chambourigaud envoioit aussi de tous cotés des Troupes en Parti. Un de ses Détachemens fit main basse sur cent hommes ou femmes, qu'il trouva dans leurs habitations du coté du Colet de Deze & de S. Privat de Vallongue. Une quarantaine restérent sur la place; le reste chercha son salut dans la fuite, ou dans des Précipices, où la plupart perirent encore, ou de leurs blessures ou de misére.

1704. Janv.

L. T. II. p. 190.

ibid supra p. 209. *& suiv.*

M S S.

Un autre Détachement fit la même manœuvre sur un autre ramas de femmes & d'enfans, qu'il découvrit dans un lieu désert près de Genoillac; où ils avoient ramassé quelques Provisions pour leur subsistance, & ou ils trouvérent la mort au lieu de la vie.

D'un autre côté, Julien faisoit des enlévemens en divers lieux; & pour oter tous moiens de subsistance & de secours aux Camisars, il détruisoit

L. T. II. p. 194.

les

1704. Janv. les Moulins & les Fours, dont il ſupoſoit qu'ils pouvoient tirer quelque uſage : il enlevoit les habitans de toutes les Maiteries & de tous les Hameaux qui pouvoient leur ſervir de Retraite : & toutes les Proviſions des villages où il n'y avoit point des Troupes : enfermoit dans les Bourgs & Lieux murés, tous les Maréchaux, Serruriers, Armuriers, Cordonniers, Chirurgiens &c. qui habitoient hors des Villes, ou à la campagne : arrêtoit toutes les perſonnes, qui lui paroiſſoient ſuſpectes, ou qui avoient le malheur d'etre notées dans des Mémoires qu'il portoit avec lui.

Entre les diverſes Captures qu'il fit dans cette occaſion, celle d'une Prophêteſſe célébre & Prédicante du lieu de Luſſan, & qui à cauſe de ſa haute taille, étoit nommée la *Grande Marie*, & celle de *Louis Jonquet* un des Brigadiers de la Troupe de Cavalier, lui parurent d'une grande conſéquence.

Montrevel d'un autre coté, ne faiſoit aucun quartier aux Villages ſoupçonnés de donner retraite aux Cami-

misars, ou de leur fournir des pro- 1704.
visions. Ils étoient pillés & brulés, Janv.
ſans que rien fut capable d'émouvoir ſa compaſſion. Un Hiſtorien raportant quelques unes des expéditions de ce Général, nous dit qu'u- *D.Liv.II.*
ne de ſes maximes étoit qu'il falloit *fermer* dans ces occaſions, *la porte à la pitié* ; *& mépriſer les plaintes des perſonnes intéreſſées.*

L'Hermite ne s'endormoit pas non plus. Egalement animé, d'un eſprit de meurtre & de pillage, tout retentiſſoit de plaintes, contre les horreurs dont il ſe rendit coupable. *On ta-* *Lett.*
che à le décrier lui & ſa Troupe, dit *choiſ. du*
Fléchier : *mais nous l'avons bien ſou-* *9. Fév.*
tenu. C'étoit aux Etats de Langue- *1704.*
doc, qu'on avoit porté des plaintes améres contre lui : mais ſoutenu par les Evêques, ſes actions les plus meurtriéres & les plus abominables furent autoriſées. Il avoit carte blanche : & tout ce qu'il faiſoit, ou qu'il ordonnoit, étoit également aprouvé, Quel n'étoit donc pas le triſte ſort qui menaçoit tous ceux qui avoient le malheur de tomber entre ſes mains ? Ce qui pouvoit leur arriver de plus

1704. Janv. favorable, étoit d'être passés par les armes: c'est le traitement qu'il fit éprouver à quelques personnes qu'il avoit arrêtées du côté de Combas, au Mois de Janvier, & qu'il fit fusiller aux Aires de Savignargues. *Nous avions bien à prier Dieu*, dit l'Auteur dont je tire ce fait, *qu'il nous éloignat des mains de ce Meurtrier!*

Journal de Calvisson.

L. T. II. p. 187. D. Liv. II. MSS.

Peu s'en fallut que cent vingt hommes de sa Troupe, commandés par son Lieutenant le Févre ne fussent taillés en piéces le 17. du Mois entre Montpesat & Vic par un Detachement de celle de Cavalier. Heureusement pour eux, ils furent légers à la course; & Vic peu éloigné, leur offrit des retranchemens impénétrables. Il n'en périt que quelques uns: deux ou trois Camisars qui voulurent forcer les retranchemens eurent le même sort. Les deux Historiens cités ici comme garans raportent differemment le Fait: le premier pretend qu'il périt dans cette affaire quarante cinq Camisars: l'autre, réduit la perte à vingt hommes. Tous les deux ont métamorphosé en Camisars plusieurs

habitans de Vic, massacrés par le Fevre, lorsque les Camisars se furent retirés: & c'est ainsi que les Historiens ont trouvé le moien avec une aparence de vérité, de grossir toujours la perte des Camisars. 1704. Jauv.

Le lendemain de cette action, il s'en passa une bien plus meurtriére, & dont tout l'avantage resta aux Camisars. Les Historiens l'ont tue, ou en ont parlé fort légérement, si l'on en excepte un Auteur moderne, qui en a fait une description, aussi étudiée que fabuleuse. Il s'agit d'une embuscade que Roland dressa à deux Bataillons du Régiment de Dauphiné qui avoient conduit de S. André de Valborgne à la Salle, nombre des malheureux que Planque avoit arrêté dans les hautes Cevennes. Roland les attendit, à leur retour, dans un endroit resserré par deux Montagnes, nommé le Col du Marcou, ou Pont de Vallongue. L'entreprise réussit audelà des espérances du chef Camisard. Monblanc Lieutenant Colonel, qui commandoit l'escorte, donna dans l'embuscade, & fut investi de tous cotés même avant que d'a- *MSS.*

1704. Janv. voir vu un Camifard. L'attaque fut auffi prompte, que la furprife: ce ne fut point un combat; ce fut un maffacre. Les deux Bataillons reftérent prefqu'en entier fur le champ de Bataille, avec leur Commandant qui fut tué des premiers. Les plus adroits, ou les plus légers à la courfe, fe dégagerent & prirent la fuite: Douze Camifars à cheval les pourfuivirent jufques aux portes de la Salle, & en tuérent plufieurs.

L. T. II. p. 190. B. T. III. p. 262. Louvreleuil ne fait monter l'efcorte qu'à deux cent hommes & convient qu'il en périt cent vingt. Brueys fe contente de dire, que cette Efcorte attaquée par douze cent Camifars, commandés par Roland fut battüe: La Baume n'en parle pas (*a*).

Le

(*a*) On ne fait fi l'on dort ou fi l'on veille, lorfqu'on lit dans l'Auteur Anonime (*T. I*: *p.* & 156. *fuiv.*) la defcription qu'il fait de cette action. Tout y eft fabuleux ou déplacé: il met à la tête des Camifars la Porte, tué depuis quinze Mois. C'eft le Comte de Broglie, qui a fait partir les Troupes qui attaquent les Camifars; Broglie, qui n'étoit plus en Province depuis environ un an. Tout le ref-



Le Butin fut considerable. Maillé un des Officiers de Roland trouva dans les seules poches de Monblanc cinquante Louis. Mais ce qu'il y eut de plus précieux pour les Camisars, ce furent les armes & la munition qu'ils se procurérent par là en quantité. 1704. Janv.

Roland célébra sa victoire par des actions des graces à Dieu, près du Chateau de Valescure. Il se rend ensuite à S. Hipolite, en attaque un des Fauxbourgs, brule une Eglise, abat quelques Croix, répand l'allarme dans la Ville. Toute la Garnison se met sous les armes, les cloches sonnent, le canon tire; personne néanmoins n'ose sortir, & Roland se retire tranquillement.

Planque deux jours après le combat, s'étant rendu sur le champ de Bataille, au lieu d'enterrer les morts les fit bruler: moien sur d'en cacher le nombre. Il mit aussi le feu aux Maisons de Vallongue & du Roucou & *MSS.*

reste de sa narration, est sur le même ton & pour abreger, on peut dire à la lettre qu'elle contient autant de mensonges que de lignes.

1704. Fév. & Mars & à quelques autres les plus voisines du lieu où s'étoit donné le combat.

A peu près dans le même tems, il y eut une autre affaire entre un Régiment de Dragons, & Cavalier; les Troupes du Roi eurent encore du dessous. Cavalier attaqua & le fit
L. T. II. p. 190. brusquement : un Historien dit que la défense fut aussi vigoureuse que l'attaque ; mais il ne dit pas tout. Les Dragons rompus & dispersés prirent la fuite, laissant nombre de morts sur le champ de bataille.

MSS. L'Intendant & les Présidiaux qui agissoient sous ses ordres, avoient un moien sûr de venger les Troupes : c'étoit de ne faire aucun quartier, à ceux qui avoient le malheur d'être arrêtés & soupçonnés d'avoir favorisé les Camisars, ils les condamnoient irrémissiblement aux plus cruels suplices. Ainsi périrent dans ce mois,
Mem. Manusc. *Bourdarié* du lieu de S. Mamet, *Ravié* jeune garçon d'Uchau, & un autre dont on ne raporte pas le nom : le premier & ce dernier furent rompus vifs à Nimes ; & le troisiéme fut pendu à Lunel, & sa Mére fouettée par la main du bourreau.

Les

Les événemens des Mois de Février & de Mars que nous allons parcourir, sont si mêlés, qu'il n'est pas possible de les separer. J'aurai soin cependant de raporter à leur datte les principaux. 1704. Fév. & Mars

C'en étoit fait ; la résolution la plus sérieuse d'exterminer une bonne fois pour toutes les Camisars, & de mettre fin à une Guerre qui duroit trop long tems, étoit prise. Les Evêques en se separant des Etats, avoient laissé le Maréchal, & l'Intendant dans le dessein de poursuivre les Mécontens & de ne leur donner aucun relache. Nous avons vû ci dessus que la Cour leur ordonnoit de ne rien négliger pour finir cette affaire, dont elle connoissoit enfin la conséquence : pour repondre à ces vues, objet de tous les vœux, le Maréchal fit plusieurs choses qui méritent d'être raportées. *Flèchier Lett. 160. du 9 Fév. 1704.*

Il rendit plusieurs Ordonnances, qui enjoignoient sous des peines séveres à tous les Bourgs & à tous les grands Villages, de se fermer, & Ordonnances du Ml. de Montrevel.

1704. Fév. & Mars & aux Habitans des Maiteries & des Hâmeaux de s'y retirer, & d'emporter avec eux toutes les provisions, qu'ils avoient (*b*), afin que par ce moien, ceux qui ne pouvoient être détruits, ni par les Troupes, ni par les suplices, périssent au moins de faim, ou de misére. Il fit abbattre par

I. t. II. 208.

ibid. p. 194.

(*b*) Voici ce que je trouve de relatif à une de ces Ordonnances : elle concerne les Habitans des environs de S. Hipolite, dans un Journal dressé alors dans la dite Ville par un ancien Catholique.

ce Lundi 14. Janvier 1704.

„ Il a été publié à voix de Trompe dans „ la presente Ville, par ordre de M. „ Planque Brigadier des Armées du Roi, „ l'ordonnance de M. le Maréchal de „ Montrevel du deux de ce mois, qui „ ordonne aux Habitans de cette Paroisse, & aux Lieux de Ceyrac, Agusan, „ Conquerac, Valestaliéres, Cros, S. Roman, Cezas, Cambo, la Cadiere & „ Montolieu, de remettre dans trois jours „ les denrées, comme grains, foins, „ vin, huile, chair, sel & autres choses „ servant à leur subsistance dans St. Hipolite, à peine d'être pillés, leurs Maisons brulées & la prison; & aux Habitans des dits Lieux de se rendre aussi „ à St. Hipolite sous les mêmes peines, „ au cas de désobéissance."

par tout, comme Julien avoit commencé de le faire à Luffan, les Fours de la campagne & mettre hors d'état de service tous les Moulins, dont les Camisars auroient pu faire usage. 1704. Fév. & Mars

Il fit continuer les enlévemens: on en fit à Sauve, à Quissac, à St. Germain de Calberte, à Florac, dans le Diocése d'Usés, & à Nimes. Tous ces enlévemens se montoient à plusieurs centaines de malheureux, qui furent conduits aux Iles de Ste. Marguerite (*a*). Un des plus consi- de-

Enlévemens qu'il fait faire *L. T II. p* 192. & *T. III. p.* 26. 47. *D. liv. II.*

(*a*) Je trouve dans le même Journal, sous la datte du 22. de Février 1704. ce qui suit au sujet des enlevemens. " On ,, a eu avis hier que M. de Menou Co- ,, lonel, avec le Regiment de la Mari- ,, ne, a fait arreter au Lieu de Quissac ,, par ordre de M le Maréchal de Mon- ,, trevel, cent cinquante personnes, Hom- ,, mes, Femmes & Enfans de toute qua- ,, lité & age, qu'on avoit mis en prison ,, dans l'Eglise dudit Quissac " & dans les Mémoires du Maréchal de Villars (T. II. p. 139.) il est dit que M. *de Montrevel, fit enlever à Nimes plus de deux cent cinquante personnes pendant deux ou trois jours, qu'on fit conduire au Fort.*

1704. Fév. & Mars derables de ceux qui furent arrêtés alors, eft de Perotat Gentilhomme d'Usés agé de quatre vingts ans, riche de dix mille livres de rente & fort zélé pour fa Religion.

Un Procès l'avoit attiré à Toulouse : il fut accufé d'y avoir eu des Conférences avec les Amis des Camifars, pour procurer à ceux ci des fecours. Les Hiftoriens qui raportent ce fait étoient fi convaincus du contraire, qu'ils n'ont pu s'empêcher de le donner fur un *on prétend*; ainfi s'exprime à ce fujet la Baume : *M. de Perotat alla à Toulouse fous prétexte d'y pourfuivre un Procès*; on prétend *qu'au lieu d'y plaider, il y conferoit avec des Nouveaux Convertis, qui s'y rendoient de toutes parts & qu'ils y prenoient des mefures enfemble, pour fecourir les Fanatiques, quoi qu'il en foit*, ajoute t'-il, *il fut arreté.* Si les Hiftoriens avoient été plus finceres, ils auroient dit que fon feul crime étoit fon bien. *Lorfqu'il fut arrêté*, dit encore la Baume, *on lui trouva beaucoup d'argent comptant & plufieurs Lettres de change.* Voilà le mal. Il fut conduit dans le Chateau de

Pies-

Pierre Encize, où il est mort : toute sa famille étoit passée dans le Païs Etranger ; il méditoit lui même sa retraite, mais il y pensa trop tard. 1704. Fév. & Mars.

On avoit arrêté quelque tems auparavant le Marquis de Rochegude, de Bargeton d'Usés, & de Goson fils du Seigneur de S. Victor : ces deux derniers furent enfermés dans la Citadelle de Montpelier, & le premier au Fort de S. Hipolite.

Aux Enlévemens, Montrevel ajouta les Massacres. Tous les malheureux qui furent censés n'avoir pas obéi à l'ordonnance, qui portoit de s'enfermer dans les Villes, ou dans les lieux murés ; ou qui furent trouvés à la campagne : ou qui après avoir obtenu congé de sortir de leur Asile, pour vaquer à quelqu'affaire indispensable, n'étoient pas revenus à l'heure marquée, quelque bonne raison, qu'ils pussent alléguer pour leur justification ; ou enfin tous ceux qui furent soupçonnés avoir fourni quelque secours aux Camisars : tous ces gens là, éprouvérent irrémissiblement le triste sort dont je parle. Nous avons des exemples, & des uns & des autres. Massacres

1704. Fév. & Mars

Le Brigadier Planque nous les fournira presque tous. Dans une seule expedition, cet Officier impitoiable fit perir six cent de ces malheureux. Il courroit la campagne, & tout ce qu'il trouvoit de gens sur son chemin, étoit mis à mort, sans que les prieres, les larmes, ou le cris des petits Enfans qui voioient à leurs yeux, massacrer leurs Peres & leurs Meres fussent capables de le toucher. Cette expedition se fit le 20. de Fevrier.

Mem. du tems. Memoire de Villars. T. II. p. 133. MSS.

Quelques jours auparavant le même avoit fait massacrer d'une maniere encore plus impitoiable, trente une personnes à S. André de Valborgne. Voici l'histoire. Un grand nombre d'Habitans des Paroisses brulées, s'étoient retirés a Aussillargues, Paroisse de St. André. Pressés par la faim & de misere, ils sortirent des Barriéres qu'on leur avoit prescrites, pour se procurer quelques secours. Planque en étant informé, fit partir aussitot un Détachement pour les aller arreter : ils étoient de retour dans leurs Asiles : tous furent pris dans leur Lit, & enfermés dans l'E-

Mem. du tems Mem. de Cav. p. 189. MSS.

gli-

gliſe de St. André. C'eſt de là, qu'on ſortoit les victimes à meſure qu'on vouloit les égorger. Cinq femmes ou filles furent deſtinées à ouvrir cette ſanglante Tragedie. Une de ces femmes nommée Pralon avoit deux filles agées de ſix à ſept ans, qui étoient préſentes à l'expédition. De quels cris touchans ces jeunes filles ne firent-elles pas retentir les airs, & quelles démarches ne firent-elles pas, lorſquelles virent mener leur mere au ſupplice ! Elles ſe jettoient en Lionnes ſur l'Officier & les ſoldats qui la conduiſoient, pour l'arracher, s'il eut été poſſible, de leurs barbares mains : leurs cris auroient attendri le marbre, mais elles trouvérent des cœurs inſenſibles. Leur mere fut maſſacrée à leurs yeux ; & avec elle trente autres perſonnes. Les uns furent paſſés par les armes, les autres tués à coups de ſabre, & quelques autres à coups de hache. Trois Meuniers furent de ce nombre : ils implorérent le ſecours de Feſquet Seigneur du lieu & leur Maitre. Feſquet parut, mais au lieu de ſolliciter leur grace comme ils s'y attendoient, il ordonna qu'ils fuſſent mis à mort. 1704. Fév. & Mars

Un

1704. Fév. & Mars

Un Enfant agé de dix ans, fils d'un Camisard nommé *Plan*, du lieu d'Aussillargues, levoit encore la tète après avoir reçu trois coups de Fusil, & d'une voix touchante & expirante, il s'écrioit ; *Hé! où est mon Pere pour me tirer d'ici?*

Tous ces corps sanglans, ceux la même qui étoient encore en vie, furent jettés dans la Riviére du Gardon, qui passe au milieu du Bourg de St. André. On vit & on entendit ceux en qui il restoit quelque souffle de vie, lever la tête, & pousser des cris, qui ne trouvérent que des cœurs de Rocher. Ils furent tous gelés dans la Riviére, & enfin devorés par les chiens ou par les Bêtes sauvages.

Un Capitaine du Régiment de Soissonnois, nommé La Place, *homme de Phisionomie funeste, & plus digne*, dit d'Aigaliers dans ses Memoires, *de servir dans les Troupes de l'Inquisiteur Dominique, que dans celles du Roi de France, commandoit dans le Bourg de la Salle en Cevennes :* c'est à lui que quatre hommes du voisinage refugiés dans ce lieu nommés l'un

Fue-

Pucch du Lieu de Colognac, & les trois autres de Soudorgues, avec une jeune fille parente de l'un d'eux, demanderent la permiſſion d'aller chez eux, pour des affaires intéreſſantes : il la leur accorda ; mais il leur ordonna en même tems de revenir le même jour. Ils le promirent dans ce deſſein, ils étoient déja arrivés dans une Maiterie, qu'ils avoient pris pour rendés-vous, lorſque malheureuſement ils furent ſurpris d'un orage épouvantable. Les hommes néanmoins auroient ſurmonté cet obſtacle, de peur de déplaire à leur rigide commandant ; mais la jeune fille n'oſant ſe mettre en chemin, par un tems capable d'épouvanter les Bêtes ſauvages, les conjura par ſes larmes de ne point partir aumoins que le jour ne fut venu, ils ſe laiſſent gagner ; & aux premiéres lueurs de l'aurore, ſe mettant en chemin, ils arrivent grand matin à la Salle : mais ils n'arrivent que pour ſervir de victimes, à la fureur du commandant. Il n'écoute qu'elle, il ne veut pas ſavoir ſi ces malheureux peuvent, ou ne peuvent point juſti- 1704. Fév. & Mars

1704. Fév. & Mars tifier leur retard : ils ouvrent la bouche, il leur impose silence ; & sur le champ, il les fait arrêter, lier, & conduire hors de la ville, où il fait fusiller les quatre hommes. Toute la Ville accourue à ce spectacle, s'intéresse pour la jeune fille : elle est bien faite & son innocence sollicite en sa faveur : il n'est pas jusqu'à des sœurs Regentes, (a) qui ne soient attendries, & qui ne s'emploient pour elle. Elles s'intéressent si fort à sa conservation, qu'elles se portent à l'engager à se dire enceinte, esperant par là de lui sauver la vie. Quelle démarche, pour une jeune fille qui a de l'honneur ! s'accuser d'un crime dont elle n'est point coupable, lui faisoit horreur : & il ne falloit pas moins que l'impression qu'avoit fait sur elle la mort de ses infortunés compagnons, massacrés à ses yeux, pour la déterminer à cet aveu. Elle ne peut même se résoudre à le faire elle même : tout ce qu'on peut en obtenir ce fut de permettre qu'on le fit en son nom. Les sœurs

(a) C'est un Ordre de Religieuses.

sœurs Régentes se chargérent de cette commission, & en s'en acquitant auprès du Commandant, le sollicitérent de la maniére la plus touchante d'avoir au moins compassion du fruit qu'elle portoit dans son sein. Le commandant sans s'émouvoir, ordonne que la jeune fille soit visitée : la sage femme est apellée : & entrant dans les vuës des personnes qui s'intéressent pour la victime prete à être immolée, déclare après sa visite, qu'il est vrai, qu'elle est enceinte. Que repond à cela l'impitoyable commandant? *Eh bien, dit-il, qu'on les arrête toutes deux, qu'on les garde en prison ; & si dans trois mois, il ne paroît point de signe de grossesse, au lieu d'une victime, on en immolera deux.* A cette sentence, une frayeur mortelle s'empare de la sage femme : elle confesse, que bien loin que la jeune fille soit enceinte, elle n'a trouvé en elle que les marques de sa virginité. Aussi-tôt la jeune fille est conduite au même lieu où elle a vu expirer les malheureux compagnons de son triste sort : & au milieu de leurs cadavres encore palpitans, elle finit com-

1704. Fév. & Mars

1704. Fév. & Mars — Aygal.

comme eux son innocente vie. *Ah! Bourreau*, dit l'Auteur des Mémoires d'où je tire ce fait, *Dieu te fasse la grace de connoître l'énormité de ton crime, & de t'en repentir!* (*a*).

Un Massacre d'un plus grand éclat suivit de près ceux que je viens de raporter. Les Protestans des environs de S. André de Magencoules s'étoient assemblés, pour faire quelque exercice de dévotion : ils ne le firent pas impunément. Tout étant permis & autorisé de la part des Catholiques contre les Protestans, la Bourgeoisie de St. André ne fut pas plutôt avertie de cette Assemblée, qu'elle s'arma, & fondit sur elle. La boucherie fut complette : il n'échapa pas un Protestant ; tous furent égorgés, & tous le furent comme des Agneaux. Aucun ne parut se mettre en défense.

L. T.III. p. 38. D.Liv.II.

Exécutions d'une Prophetesse & d'un

Ces divers massacres furent illustrés, par deux exécutions, qui parurent de conséquence : il s'agit du suplice de la célébre Prophetesse nom-

(a) Cet événement est du 16. Mars 1704.

nommée la Grande Marie, & en son nom *Michel* du Lieu de Lussan, & de *Louis Jonquet*; dont j'ai raporté plus haut la capture. Le rang qu'ils tenoient l'un & l'autre parmi les Camisars, n'a pas permis aux Historiens de confondre leur suplice, avec celui de tant d'autres. Marie avoit été sur le point d'être échangée avec la sœur de le Févre Lieutenant de l'Hermite, que Cavalier avoit arrêté à ce dessein. L'échange n'aiant pas eu lieu, le Présidial de Nîmes la condamna à être pendue; & Jonquet à être roué vif. L'un & l'autre furent exécutés à Nîmes le six de Mars. Brueys prétend, que la célébre Marie, suivoit ordinairement la Troupe de Cavalier, & qu'elle prononçoit les Arrets de mort. La Baume ajoute, qu'*elle étoit à ce qu'on prétendoit une bonne Amie de Cavalier.* Mais heureusement pour l'honneur de cette jeune fille, l'Historien n'allegue aucune preuve de ce qu'il dit à sa charge: il le débite au contraire, sur un simple *on prétend.*

1704. Fév. & Mars

chef des Mécontens.

L. T.III. p. 1. *B T.III. p.* 265. *D.Liv.II.*

Les Cadets de la Croix ne s'endormoient point au milieu de ces massa-

Ravages & cruautés des

1704. Fév. & Mars

Cadets de la Croix *D.Liv.II.*

facres & de ces fuplices. Il feroit infini de les fuivre, dans toutes les expéditions meurtriéres & pillardes, qu'ils firent dans le cours des trois premiers Mois de l'année. Je me bornerai à quelques unes, de celles que les Hiſtoriens Catholiques nous ont confervées.

„ Une de leurs Bandes, dit la
„ Baume, commença de ravager tout
„ ce qui apartenoit aux Nouveaux
„ convertis, depuis Beaucaire jufqu'à
„ Nimes, & aux environs. Ils tuérent une femme & deux enfans à
„ la Maiterie de Campuget, un
„ homme de quatre vingt ans à celle de M. Detilles, qui eſt au deffus de Bouillargues : quelques gens
„ à Cicure; une fille à Caiffargues :
„ un jardinier à Nimes, appellé
„ Mazauric & plufieurs autres perfonnes. Ils enlevérent les Troupeaux, les meubles & les effets
„ de tous les Nouveaux Convertis,
„ qu'ils purent trouver. Ils brulérent
„ la Maiterie de Clairan, celle de
„ Loubez & fix autres du coté de
„ S. Gilles; celles de la Marine,
„ de Carlot, de Campoget, de Mi-

„ ra-

„ raman, & la Bergerie de Larnac „ du côté de Manduel. 1704. Fév. & Mars

„ Une autre Troupe de ces Camisars blancs, du côté de Bagnols „ & d'Usés faisoit les mêmes ravages, ils tuoient, bruloient & pilloient par tout. Au seul lieu de Senillac, ils brulerent huit Maisons.

„ Ils arrètoient les voyageurs dans les grands chemins, dit Louvreleuil, & pour connoître s'ils étoient Catholiques, ils les contraignoient à dire en latin *l'Oraison Dominicale, la salutation Angelique, le symbole de la Foi, & la confession générale:* ceux qui ne savoient pas ces priéres, passoient par le fil de leurs épées. Dans le Lieu de Dions, on trouva neuf corps morts dont le meurtre leur étoit imputé; & quand on vit pendu à un arbre, le Berger du Sr. de Roussierre ci-devant Ministre, on ne manqua pas de dire, que c'étoient eux qui l'avoient fait mourir. " *L. T. III. pag.* 3. & *suiv.*

Leurs cruautés alloient si loin, que le même Historien ajoute, " qu'une de leurs Bandes aiant rencon- *ibid. supra p.* 36. 37.

„ tré

1704. Fév. & Mars „ tré en chemin M. l'Abé de St. „ Gilles, elle lui demanda un Do- „ mestique, Nouveau Converti qu'il „ avoit avec lui; que cet Abé eut „ beau leur remontrer, qu'on ne de- „ voit pas faire un tel affront à un „ homme de sa naissance & de son „ rang; qu'ils persistérent dans la „ volonté, qu'ils avoient de le tuer; „ & que pour le sauver M. l'Abé „ n'eut pas d'autres expédiens, que „ celui de le tenir embrassé. "

D. Liv II. MSS. La Baume parle d'un autre fait commis par les Catholiques; mais il ne le raporte, ni dans ses circonstances, ni dans son étendue. Il est d'autant plus nécessaire d'y supléer, qu'on y verra un échantillon un peu plus détaillé des cruautés des Cadets de la Croix. L'affaire se passa à Montelus le 22. de Février. Dans ce lieu, il y avoit quelques Protestans: mais un beaucoup plus grand nombre de Catholiques. Ceux-ci s'érigérent comme tant d'autres en Cadets de la Croix: ils y furent beaucoup encouragés par un Capucin natif de Burgeac, nommé la Croix. Ils voulurent faire leur aprentissage, sur leurs

leurs concitoyens Proteſtans ; & ils y réuſſirent d'une maniere digne de leur zéle. Ils commencérent par le nommé *Jean Barnouin*, à qui ils coupérent, avant que de l'égorger, les oreilles, & les parties, qu'on ne nomme pas. *Jaques Clat* fut la ſeconde victime qu'ils égorgérent : il fut trouvé hors de ſa Maiſon, on lui tira un coup de Fuſil, qui lui perça le ventre : les entrailles en ſortirent, & trainoient à terre ; il les ramaſſa & entra chez lui. Sa femme qui étoit prête d'accoucher & deux petits enfans, effraiés du ſpectacle, s'empreſſoient à le ſecourir, lorſque les Meurtriers arrivérent auſſi dans ſa Maiſon. Ces barbares au lieu de ſe laiſſer fléchir, aux cris & aux larmes de cette femme deſolée & de ſes deux Enfans, achevérent de tuer le Mari, & immolérent enſuite la femme. Comme elle expiroit, on s'apperçut que ſon enfant treſſailloit dans ſon ventre : auſſitôt, on la tranſperce d'un coup d'épée. Une voiſine nommée Marie Silliol de S. Jean des Anels, mais habitante à Montelus, voulut donner du ſecours à deux 1704. Fév. & Mars

jeu-

1704. Fév. & Mars

jeunes enfans qui étoient échapés au glaive meurtrier : auſſitôt elle fut punie de ſon zele & expira ſous le coup. De là étant ſortis à la campagne, ils rencontrérent ſur leurs pas *Pierre Bernard & Jean Bernard* ſon Neveu agé de dix ans. Ils firent tuer l'un par l'autre, armant le Neveu d'un Piſtolet, qu'ils dechargérent ſur l'Oncle ; le Neveu périt à ſon tour, & ſon Pere, rencontré un moment après fut égorgé auſſi. Abregeons cette funeſte Tragedie. *Louis Roudil*, *Antoine Carles*, *François Monteil*, *Elie* dit *l'Hoſte*, *Anne Sauvete*, furent tous mis à mort, avec des circonſtances toutes plus affreuſes les unes que les autres. Mais rien n'aproche du ſuplice plein d'horreur, qu'ils firent ſouffrir à trois jeunes filles des Cevennes, qui alloient nourrir des vers à ſoye, entre Bargeac & Bagnols : ils les violérent, remplirent enſuite des poires à poudre, & les plaçant dans l'endroit où leur brutale fureur les conduiſit, ils y mirent le feu : & c'eſt par ce ſuplice auſſi barbare que rafiné, que ces pauvres filles finirent leurs

leurs jours. Les Auteurs principaux de ces horribles cruautés, car il est juste de conserver leurs noms, sont *Pierre Vigneau*, *Antoine Rey*, *Jean d'Hugou*, *Guillaume* & *Fontanille*. C'est d'*Antoine Pradié*, un de leurs Confreres qui ne voulut jamais consentir à l'outrage, qu'on fit aux trois jeunes filles des Cevennes, ni au suplice qu'on leur fit souffrir, qu'on en a su les principales circonstances; & par raport aux meurtres des autres personnes, ils ont autant de témoins, qu'il y avoit alors d'Habitans à Montclus. La Baume n'a pas même osé les passer tout à fait sous silence (*a*).

1704. Fév. & Mars

Ces

(*a*) „ Le 22. de Février, dit-il „ (Hist. de la Rev. de Fanat. Liv. II.) „ les Rebelles ayant paru du côté de „ Montclus, les Habitans prirent les „ armes, & sortirent pour les aller „ chercher; mais dans la crainte, ou „ véritable, ou suposée, que les nouveaux Convertis du Lieu n'introduisissent les Camisars en leur absence, „ ils en tuérent six; les autres garentirent leur vie par la fuite" Voila une précaution bien cruelle & bien barbare! Disons plus. L'aparition des Camisars

 est

1704. Fév. & Mars

Ces barbares excès firent beaucoup de bruit, & quoi qu'autorisés par les Prélats & leur Clergé, ils ne purent s'empècher de crier contre, & de modérer un peu le zéle trop emporté de quelques uns de leurs Curés, qui avoient beaucoup d'influence sur l'esprit des Cadets de la Croix. C'est dans ce dessein, que Fléchier Evêque de Nimes dit à un de ses Curés. *Vous devez contenir les Catholiques armés: ils doivent combattre & faire les guerres du Seigneur, non pas piller les amis & les ennemis.* Mais le Prélat ne parle point des meurtres dont se rendoient coupables les Catholiques armés? D'où vient ce silence? Il fait de la peine dans

Lett. choif. Lett. 163. du 10. Avril 1704.

est ici un fait supofé, je ne dis pas par la Baume, mais par ceux qui lui ont fourni des Mémoires. Je tiens le fait, tel que je l'ai raporté, de témoins oculaires & Habitans du Lieu de Montclus. Je dois ajouter, qu'outre ceux qui périrent sous le glaive meurtrier, il y eut *Pierre Chalant*, qui reçut trois coups de Fusil dont il ne mourut pas, & *Jaques Ozil* du lieu de la Gorce, mais habitant à Montclus, qui eut la cuisse cassée d'un coup de Fusil, & dont il réchapa aussi.

dans un Evêque, qui doit être pour le moins aussi ennemi du sang, que du larcin & du pillage. Cependant Fléchier n'en parle point. Auroit-il aprouvé l'un plus que l'autre? La charité ne permet pas de le penser. Laissons donc à ceux qui voudront faire l'Apologie de son silence, à nous en aprendre la raison. Ne cherchons point à rien deviner ici, parce qu'ici tout fait horreur.

1704. Fév & Mars

Les cruautés des Camisars n'en inspirent pas moins: il y a beaucoup à retrancher dans les Narrations des Historiens. Mais après qu'on en auroit oté tout ce qu'il y a d'ajouté, & sur tout dans les circonstances, il en resteroit encore assez, pour exciter contre eux beaucoup d'indignation. Je ne voudrois pas garantir tout ce que j'en vais raporter: je le tire de sources qui passent pour suspectes; mais je ne dois pas aussi le taire entiérement.

Voici donc ce que la Baume raporte de leurs actions, dans les Mois que je parcours. "Le 7 de Février, „ dit-il, les Rebelles au nombre de „ mille restérent tout le jour à St.

Inhumanités des Camisars. *D. Liv. II.*

1704. Fév. & Mars

„ Dionife, où ils logérent par billets :
„ fur le foir ils furent à Beauvoifin,
„ tuérent cinq hommes dans le chemin, brulérent l'Eglife. Delà ils
„ furent à Generac, où ils brulérent auffi l'Eglife & tuérent *Blanc*
„ maître d'Ecole, le nommé *Tempié*,
„ & deux autres hommes : ils prirent quatre mulets chargés de
„ poiffon & tuérent les quatre valets qui les conduifoient. Delà,
„ ils fe répandirent aux environs de
„ Nimes, où ils égorgérent douze
„ perfonnes ; ils fciérent le cou de
„ l'un d'eux avec fa propre fcie. Ils
„ en enlevérent huit autres, dont
„ ils fe contentérent de tuer quatre & relachérent les autres (*a*).

„ Le

(*a*) La Baume raporte que Cavalier les chargea d'une Lettre pour le Gouverneur de Nimes, conçuë en ces termes. " J'écris à Vôtre Grandeur pour
„ vous dire que fi l'Hermite Florimond
„ & le Févre, ne ceffent de tuer nos
„ Fréres innocens, j'emploierai les Armes de l'Eternel pour exterminer les
„ Catholiques, & j'irai bruler vos Moulins. " Voila leurs raifons pour juftifier les cruautés, qu'on raporte fur leur

comp-

„ Le 16. à huit heures du ma- 1704.
„ tin, deux cent Camisars com- Fév. &
„ mandés par le nommé *Picard* dit Mars
„ le Dragon, tuérent auprès de Ma-
„ laigues sur le chemin d'Usés, le
„ Sr. *Julien* Chirurgien, *Deveze*
„ Cardeur, *Esprit Fabre*, *Nicolas*
„ *Plantier* Consul de Russan, & le
„ nommé St. Questin. Deux jours
„ après dans le Mandement de Rus-
„ san, ils tuérent huit hommes &
„ une fille (*b*). Le même jour, on
„ trou-

compte. C'étoit par représailles qu'ils exterminoient les Catholiques. Horribles & barbares voies! mais qu'on dit être nécessaires dans la guerre: & que l'Evêque Fléchier ne craignit pas de solliciter plus d'une fois. Voyez en un exemple dans sa Lettre à Montrevel du 1. Octobre 1703. *Il est étonnant*, dit-il, *qu'on ait souffert jusqu'ici que ce Parti revolté se soit attaché à affoiblir & à détruire le corps de nos Catholiques, sans user de représailles.*

(*b*) Ni la Baume, ni les autres Historiens qui ont raporté les meurtres que les Camisars commirent au Mandement de Russan, n'ont pas raporté que tous les habitans de ce Pais Catholique, étoient tous des Cadets de la Croix, & qu'ils avoient massacré une infinité de Protestans de leur voisinage.

1704. Fév & Mars ,, trouva quatre morts dans le chemin de Nimes à Usés. Le lendemain ils furent à Belvezet, où ,, ils achevérent d'égorger tous les ,, anciens Catholiques, qui avoient ,, échapé la premiere fois, & qui ,, n'étoient plus qu'au nombre de ,, sept. Le même jour, *Seguier* Maréchal à forge du Lieu d'Aubord, ,, allant à S. Geniés avec quelques ,, autres personnes, compta dix neuf ,, morts dans la Vallongue. A Vézenobre, ils enlevérent trois charges de blé chez le nommé Paulet, & prirent au Moulin de la ,, Ressé, tout le blé & toute la farine qu'ils y trouvérent. Le même jour, ils brulérent toutes les ,, Maiteries des environs de Sauve ,, qui apartenoient à des anciens ,, Catholiques.

,, Dans la nuit du 22. au 23. ,, quatorze Camisars à pied & quatre à cheval, brulérent l'Eglise de ,, Rodillan, & tout le village à la ,, reserve de deux maisons. A peu ,, près dans le même tems, ils massacrérent neuf anciens Catholiques à Fontaréche. La nuit du

,, 24.

„ 24. au 25. ils s'assemblérent au 1704.
„ nombre de quatre cent à la Mai- Fév &
„ terie de S. Jaques, qui n'est qu'à Mars
„ une mousquetade de Nimes; &
„ resolurent de bruler toutes les
„ Maiteries abandonnées, & d'où
„ l'on avoit retiré les provisions.
„ Ils firent une longue priére, pour
„ demander à Dieu, l'heureux suc-
„ cès de leur entreprise: après quoi
„ ils allumérent des flambeaux, &
„ s'étant divisés en petites troupes,
„ ils allérent bruler en même tems
„ le Moulin de l'Hopital, la Mai-
„ terie de Sorbié, celle de Poussa-
„ que, celle de Rainaudet, celle
„ des Isles, & de Martin qui se
„ joignent; celle de Mr. Chasel
„ Procureur du Roi, appellée le
„ Mas rouge, & le Moulin à hui-
„ le, qui est tout auprès."

Le même Historien raporte plusieurs autres meurtres commis par les Camisars. Louvreleuil les raporte aussi; ils les font monter l'un & l'autre au delà de cent cinquante; soit dans le Diocése d'Usés soit aux environs de Nimes, dans la Plaine du côté de Beaucaire, à Manduel

1704. Fév. & Mars

& à Bellegarde. Louvreleuil dit qu'ils étoient ordonnés par les Prophètes, toujours consultés, & toujours suivis dans leurs décisions comme des Oracles. Cet Historien ajoute que les Prévenus étoient exécutés comme *Persécuteurs des Enfans de Dieu.*

L. T. II. p. 200. & suiv.

Nous finirons la Narration de tant de ravages & de meurtres, par l'assassinat du Curé de Mialet, nommé *Vidal.* Il lisoit son bréviaire à neuf heures du matin, le long des Remparts d'Anduse: une main cachée lui tira un coup de pistolet à la gorge; il en mourut.

L. T. II. p. 208.

Réflexions sur ces barbaries

Que d'horreurs! Et quel affreux acharnement de part & d'autre! Le siécle ne rougira t'il pas, que les uns & les autres ayent pu trouver des Apologistes? " On ne se fait nul
" Quartier, écrivoit-on dans ce
" tems là. Si le Févre, l'Hermite
" & ceux qu'ils commandent brulent des contrées entiéres & passent au fil de l'épée les nouveaux
" Convertis, Cavalier & les autres
" Chefs Camisars brulent & saccagent de leur côté, & font main
" basse par représailles, sur tous les

" Prê-

» Prêtres & anciens Catholiques 1704. Fév. & Mars
» qu'ils rencontrent. On ne sauroit
» parler de ces choses sans horreur :
» le Païs qui sert de Théatre, à
» cette guerre intestine, est devenu
» un Désert affreux. »

Pouvoit-il en être autrement? Et si la Providence n'y avoit pourvu, ne seroit-il pas bientôt arrivé, à une des plus belles & des plus florissantes Provinces du Royaume, ce que la Fable raconte d'un homme grison, qui ayant deux femmes, dont la jeune lui arrachoit les cheveux blancs, & la vieille les noirs, se trouva sans chevelure ; ainsi les Catholiques exterminant les Protestans, & les Protestans exterminant les Catholiques, le Languedoc ne se fut-il pas trouvé à la fin sans Habitans? Ho! que les Princes devroient être attentifs à prévenir des guerres intestines! Quels reproches n'avoit pas à se faire le Clergé, d'avoir poussé à bout un Peuple malheureux, qui ne trouvoit de ressource que dans son désespoir! De quels regrets l'Evêque de Nimes ne devoit il pas accompagner la touchante

1704 Fév & Mars

description qu'il fait des malheurs qui affligeoient la Province, au tems auquel j'ai conduit à peu près cette Histoire ! " Nous sommes dans une

Lett. 147. du 27. Avril 1704.

„ Ville, dit-il, où nous n'avons „ point de repos, ni de plaisir, „ non pas même de consolation. „ Quand les Catholiques sont les „ plus forts, les autres craignent „ d'être égorgés. Quand les Fana- „ tiques sont en grand nombre près „ d'ici, les Catholiques craignent à „ leur tour. Il faut que je rassure, „ tantôt les uns, tantôt les autres. „ Nous sommes ici comme bloqués „ & l'on ne peut sortir de la ville „ à cent cinquante pas sans crainte, „ & sans danger d'être tué. Il n'est „ pas permis de se promener, ni „ de prendre l'air. J'ai vu de mes „ fenêtres, bruler nos Maisons de „ Campagne impunément. Il ne se „ passe presque pas de jours, que „ je n'aprenne à mon reveil quel- „ que malheur arrivé la nuit. Ma „ chambre est souvent pleine des „ gens, qu'on a ruinés : de pauvres „ femmes, dont on vient de tuer „ les maris ; de Curés fugitifs, qui

„ vien-

„ viennent repréſenter les miſéres 1704.
„ de leurs Paroiſſes. Tout fait hor- Fév. &
„ reur; tout fait pitié. Je ſuis Pé- Mars
„ re, je ſuis Paſteur; je dois ſou-
„ lager les uns, adoucir les autres,
„ les aider & ſecourir tous. L'exer-
„ cice de notre Religion eſt preſque
„ aboli dans trois ou quatre Diocé-
„ ſes: Plus de quatre mille Catho-
„ ques ont été égorgés à la cam-
„ pagne. Quatre vingt Prêtres maſ-
„ ſacrés, près de deux cent Egliſes
„ brulées. »

De quels regrets amers, dis-je, l'Evêque de Nimes, ne devoit il pas accompagner cette touchante deſcription en ſe rapellant, que tous ces déſordres n'avoient leur ſource que dans une perſécution des plus violentes, dont le clergé étoit ou l'Inſtigateur, ou l'Auteur?

Cela étoit repreſenté, ſinon avec beaucoup d'éloquence, aumoins d'une maniére, malheureuſement trop exactement vraye, dans une Lettre qu'on adreſſa au Mois de Mars, au Maréchal de Montrevel, & que la Baume nous a conſervée: en voici la teneur.

Lettre au Ml. de Montrevel contre la perſécution. D.Liv.II.

 „ Mon-

1704. Fév & Mars

MONSEIGNEUR,

„ Je ne doute pas que vous ne
„ soiez surpris, & en même tems
„ touché, de voir l'entiére désola-
„ tion du bas Languedoc, où l'on
„ n'entend parler que de meurtres,
„ d'incendies, de pillages, de cru-
„ autés & d'injustices. Il semble que
„ ce soit par une cruelle émulation:
„ la plupart des hommes, ne ten-
„ dent qu'à se détruire, & qu'à
„ ruïner la Province & l'Etat. Le
„ plus grand malheur est, que la
„ corruption est allée jusques dans
„ le sanctuaire. Ce sont les Ecclé-
„ siastiques, qui sont la cause de
„ tous les désordres. Ceux qui de-
„ vroient être occupés à prier Dieu
„ sans cesse & à gemir à la vuë de
„ tant de sang repandu, s'en ré-
„ jouissent; & ils scandalisent par
„ une conduite si éloignée de la cha-
„ rité, ceux qui ont encore quel-
„ que sentiment de la Nature & de
„ la Religion. Oui Mgr. je dis qu'ils
„ en sont la cause, lorsque par un
„ principe d'orgueil, plutôt que par
„ des motifs chrétiens, ils ont
„ voulu dominer sur la Foi d'autrui
&

1704. Fév. & Mars

„ & tiranniser les consciences. Que
„ n'ont-ils pas fait pendant plusieurs
„ années ? Ou plutôt qu'ont-ils
„ fait ? A quoi ont abouti toutes
„ leurs violences ? Ont-ils fait des
„ Chrétiens, ou pour mieux dire
„ n'ont ils pas fait des Athées, des
„ Libertins & enfin des Rebelles ?
„ Voila ce qu'ont produit les semi-
„ naires, les couvens, les prisons,
„ les exils, les amendes & les en-
„ lévemens des péres à leurs en-
„ fans, des enfans à leurs péres,
„ des femmes à leurs maris & des
„ maris à leurs femmes. Il n'est
„ pas nécessaire Mgr. que je vous
„ fasse le détail de la conduite de
„ quelques Evèques de cette Pro-
„ vince, & des Prètres de leurs
„ Diocéses, qui, sous le prétexte
„ spécieux de la Religion, ont inso-
„ lemment abusé de l'autorité de
„ l'Eglise ; & par leurs vexations,
„ ont jetté le Monde dans le dé-
„ sespoir où vous le trouvez. Si
„ vous prenez la peine de vous in-
„ former des choses, vous saurez
„ que non seulement ils sont les
„ Auteurs du plus grand malheur,

„ qui

1704. Fév. & Mars

„ qui peut jamais arriver dans cette
„ Province ; mais encore qu'ils
„ aprouvent & animent hautement
„ ceux qui, ſous le nom de *Cadets*,
„ vont impunément tuer, piller,
„ & bruler. Après cela je vous
„ avouë Mgr. qu'il faut avoir une
„ grace toute particuliére, pour ne
„ douter pas de la vérité de la Re-
„ ligion Catholique : & il ne faut
„ pas s'étonner, ſi ceux qui com-
„ mençoient d'en gouter les princi-
„ pes, ſe ſont rebellés, lorsqu'ils
„ ont vu des maniéres ſi opoſées à
„ la douceur de l'Evangile.

„ Cependant Mgr. on peut vous
„ aſſurer que ſi vous ne trouvez
„ pas dans le Peuple des diſpoſitions
„ à devenir Catholiques, vous
„ trouverez aumoins quantité d'hon-
„ nètes gens diſpoſés à donner des
„ marques de leur fidélité envers
„ nôtre grand Prince, & en état
„ de ſacrifier leurs biens & leurs
„ vies pour ſon ſervice. La gra-
„ ce qu'on vous demande Mgr.
„ eſt que vous protegiez l'in-
„ nocent à meſure que vous

„ pu-

„ punirez le coupable (*a*). 1704. Fév. & Mars

Ces protestations de fidélité étoient plus fortement exprimées dans un Placet, que les Protestans de Nimes présentérent le sixiéme de Mars à Montrevel, où après l'avoir prié de faire cesser le cours des désordres que commettoient les Cadets de la Croix, ils continuent de lui parler en ces termes, s'offrant de marcher eux même contre les Camisars.

Placet des Protestans de Nimes. *ibid supra.*

„ Les

(*a*) La Baume raporte deux autres Ecirts, qui rendent raison des extrémités cruelles auxquelles se portoient quelquefois les Camisars. Puisque cet Auteur les a jugés dignes de la curiosité de son Lecteur, nous ferions peut-être mal de ne pas marcher sur ses traces, & d'en priver le nôtre. Le premier est adressé aux nouveaux Convertis de la Ville de Bagnols, après l'exécution qu'on y fit de quatre Camisars.

„ *Nos chers Fréres en Jesus-Christ.*

„ Nous avons apris avec une extrême
„ douleur, l'exécution qu'on a fait de
„ quatre de nos Fréres dans vôtre Ville
„ de Bagnols à l'instigation de ce mal-
„ heureux *D'ornac*. Nôtre Troupe a eu
„ jusques ici de grands égards pour vô-
„ tre Ville, en considération de ce que
„ vous autres, nos très chers Fréres,
„ ne

1704. Fév. & Mars

„ Les nouveaux Convertis de la
„ ville de Nimes, Mgr. font ici de-
„ vant Vôtre Grandeur, leurs pro-
„ tes-

» ne nous avez point envoié faire des
» plaintes : Mais à present que nous
» sommes informés des mauvais traite-
» mens qu'on a fait à nos Fréres, nous
» vous avertissons que nous porterons
» le feu & le sang par tout vôtre Ter-
» roir. Et si l'Eternel qui conduit ce grand
» Univers, nous fait la grâce d'avoir en-
» trée dans vôtre Ville, comme on nous
» l'a fait esperer, & par un endroit aisé
» & facile, je vous jure qu'il se parle-
» ra de ce qu'on y fera, tant que le
» Monde sera Monde : & d'Ornac &
» sa famille se peuvent tenir pour aver-
» tis, que la manœuvre qu'il a faite
» contre nos pauvres Fréres, est gravée
» sur nos cœurs en caractére de sang.
» Prenez patience jusques au 15. du Pro-
» chain, & vous verrez alors des cho-
» ses qui vous surprendront. Nôtre Trou-
» pe se renforce tous les jours. Julien
» nous a un peu fatigués. Mais graces
„ à l'Eternel, pour un seul qu'il nous
„ a tué, il nous en est revenu cent.
» Voilà mes chers Fréres, le sujet de la
„ présente. Je vous avertis de tenir vos
» portes fermées le 26. & le 27. jusques
» au 28. avec du blanc dessus. Celui qui
» vous rendra cette Lettre est Prophête.

» Du

testations de fidélité pour le service du Roi ; & offrent de se joindre aux anciens Catholiques ,, & 1704. Fév. & Mars

,, Du Camp de l'Eternel sur la fin de la ,, nouvelle Lune.

,, PS. Dites à Saint Martin, que nos Fré- ,, res de Lussan lui ont sauvé la vie , ,, mais qu'il compte que sa langue lui ,, coutera cher.

L'autre écrit étoit adressé aux Habitans de Sommiéres , en voici la teneur.

MESSIEURS,

,, Etant raproché de vôtre habitation, ,, j'ai voulu vous aprendre que si vous ,, continuez dans votre méchant train , ,, vous verrez encore de plus grandes ,, choses que vous n'avez vuës : car ,, nous n'avons pas voulu encore vous ,, faire sentir la rigueur de nôtre bras & ,, du Jugement de Dieu : mais sachez que ,, si vous ne nous donnez pas la liberté ,, de nôtre conscience , nous vous fai- ,, rons voir que le bras de Dieu n'est ,, pas si racourci, qu'il ne nous puisse ,, donner secours , & que tous nos Al- ,, liés vous fairont sentir la force de leurs ,, bras. Mais sachez aussi, que si vous ,, nous donnez la liberté de prier Dieu, ,, nous ne continuerons point de faire ,, des ravages. Nous nous rendrons su- ,, jets à nôtre Prince , & nous l'assiste- ,, rons dans ses besoins : autrement nous ,, com-

1701. Mars ,, & d'emploier leurs biens & leurs ,, personnes, pour exterminer les ,, Rebelles. Ils vous donneront Mgr. ,, une Liste de tous ceux qu'ils ,, jugeront être en état de porter ,, les armes parmi les Gentilhommes, les Avocats, les Bourgeois, ,, les Marchans, les Artisans; & ,, ce seront des gens sur lesquels on ,, pourra se reposer! Ils obéiront aux ,, chefs anciens Catholiques qui leur ,, seront donnés, & à la reserve des ,, Gentilhommes, les autres n'auront ,, pas la liberté de porter leurs armes ,, dans leurs maisons: ils les iront ,, prendre dans le tems des expéditions aux lieux qui leur seront marqués; & ils les y remettront après ,, l'expédition: le nombre & la qualité ,, de ceux qui serviront seront reglés ,, sur les ordres de vôtre Grandeur."

Reponse Montrevel répondit à cela, " qu'il ,, n'a-

,, combattrons jusques au dernier soupir ,, de nôtre vie, pour le soutien de notre Religion, nous & tous nos Alliés, ,, qui nous fourniront tout ce qui nous ,, sera necessaire. Je suis en vous saluant ,, *Cavalier, Chef des Troupes envoiées de* ,, *Dieu.* Et au dessus. *A Messieurs les* ,, *Revoltés contre la vérité pour présenter* ,, *aux Puissances de Sommières.*



„ n'aprouvoit pas la conduite des 1704.
„ Cadets de la Croix, mais qu'il Mars
„ n'en étoit pas surpris ; que les
„ cruautés que les Rebelles exer- du Ml.
„ çoient depuis si longtems contre *D.Liv.II.*
„ les Catholiques avoient enfin las-
„ sé leur patience, qui s'étoit tour-
„ née en fureur ; qu'étant persuadés,
„ & peut être avec raison, que ce
„ soulévement étoit l'effet d'un com-
„ plot général (*a*), ils croioient
„ pouvoir tomber par un droit de
„ représailles sur tous les nouveaux
„ Convertis. Que dans l'excès où
„ les choses étoient parvenues, il
„ pouvoit laisser agir des gens qui
„ n'avoient pris les armes, que
„ pour repousser la force par la
„ force ; & qui n'étoient coupables,
„ que de l'avoir fait sans ses ordres
„ & contre ses défenses. Que pour
„ y remédier, il leur donneroit des
„ chefs, qui lui repondroient de
„ leur conduite ; & qu'il prendroit
„ les

(*a*) C'est ce que le Clergé s'efforçoit de persuader : mais c'est ce qu'il n'auroit jamais pu prouver, ce qu'il ne prouva jamais, & qui étoit destitué de fondement.

1704. Mars ,, les précautions qu'il jugeroit né-
,, cessaires, pour empêcher que les
,, innocens ne fussent confondus avec
,, les coupables."

Mais le Maréchal y pensoit-il bien? Ne voioit il pas que sa Réponse étoit une Apologie précise de la conduite des Camisars? Qu'étoient-ils ces gens là? Des personnes dont les cruautés exercées contre eux depuis longtems avoient enfin *lassé* la *patience*, *qui s'étoit tournée en fureur*. Des personnes *qui n'avoient pris les armes que pour repousser la force, par la force, & qui ne tomboient* premiérement sur les Prêtres & ensuite sur les Catholiques que *par un droit de représailles?*

Le Maréchal ajouta; que "l'of-
,, fre que les Protestans lui faisoient
,, de marcher contre les Rebelles
,, ne convenoit pas au service du
,, Roi; qu'ils pouvoient marquer
,, leur zèle d'une maniére plus uti-
,, le, en ramenant les Camisars
,, à leur devoir par leurs priéres &
,, par leurs exhortations. Que s'ils
,, étoient aussi bien intentionnés
,, qu'ils vouloient qu'on le crut,
,, ils

ils pouroient agir auprès d'eux par les moiens, qui leur paroitroient les plus propres à leur faire implorer la miséricorde du Roi : qu'il leur donneroit toutes les suretés qu'ils demanderoient & pour les aller trouver, & pour le pardon qu'il leur offroit de la part de sa Majesté : & que c'étoit le seul parti qui leur restoit à prendre, s'ils vouloient se mettre à couvert de tous les maux dont ils étoient menacés ". 1704. Mars

C'est ainsi que la Baume raporte la Réponse du Maréchal. Louvreuil y met néanmoins quelques petites differences, qui ne doivent pas être omises. " Le Maréchal, dit-il, „ repondit que les Cadets de la „ Croix avoient tellement pris le „ dessus, qu'il ne pouvoit plus les „ empêcher d'agir : qu'eux de„ voient aller trouver les Camisars „ leurs Fréres les Exécuteurs de „ leurs ordres, pour leur faire met„ tre les armes bas ; & qu'ensuite „ tous ensemble, ils vinssent la „ corde au col, crier miséricorde : „ que la chandelle alloit bruler des „ deux L. T. III. p. 5.

1704. Mars

„ deux bouts, & qu'ils avoient lieu „ de tout craindre. " L'Historien ajoute qu'une telle Réponse *consterna les Députés* des Protestans ; mais qu'*elle n'arrêta pas l'inclination vicieuse qu'avoient les Rebelles de perpétuer leurs violens désordres*. Il faut aussi convenir, que la Réponse du Maréchal étoit peu propre à en arrêter le cours. Quelles gens que les Camisars, pour aller la *corde au col crier Miséricorde* aux pieds de Montrevel.

Ordonnance contre les Cadets de la Croix. *L T.III. p.* 8. *D.Liv II.*

Cinq jours après, ce Maréchal rendit une ordonnance, au sujet des Cadets de la Croix. Après un court préambule sur les désordres que commettoient les Camisars & sur les informations qu'on lui avoit données, qu'il s'élevoit des Bandes de Gens sans aveu, qui sous le nom de Cadets de la Croix s'attroupoient tumultueusement sans ordre & sans Chef, courroient la campagne pillant amis & ennemis indistinctement, ce qui achevoit de ruiner le Païs; il défendoit " sous peine de désobéïssance à toutes personnes de „ paroitre à la campagne avec des „ ar-

armes, que ſous les chefs qu'il leur donneroit, qui demeureroient reſponſables des déſordres qui arriveroient; & qui pourroient aſſembler leurs Troupes, toutes les fois que les Rebelles entreroient dans leurs Cantons". Il joutoit que les Communautés s'avertiroient mutuellement de leur aproche par des ſignaux. Il exhortoit tous les anciens Catholiques de bannir toutes ſortes d'animoſités perſonnelles, qui ne pouvoient produire que la ruine commune de tout le Païs: & de réunir toutes leurs forces contre les véritables coupables, qui ſeroient punis avec juſtice, quand elle ſeroit faite ſous les yeux & par les ordres de ceux qui commandoient dans la Province: il promettoit en ce cas aux Catholiques ſon ſecours & ſa protection, & même des recompenſes que leur zéle leur fidélité & leurs ſervices pourroient mériter. Il ordonnoit enfin que tous les beſtiaux & autres choſes enlevées fuſſent rendues aux véritables proprietaires. 1704. Mars

Cette ordonnance fut ſuivie d'une Inſtruct

ne

1704. Mars

tion pour les Catholiques.

ne instruction fort étendue en datte du 26. Mars, sur la conduite que les Catholiques devoient tenir. Elle portoit ; " qu'il seroit fait dans tout „ le Païs une revuë exacte de tous „ les anciens Catholiques qui se„ roient en état de porter les ar„ mes : qu'on en feroit donner à „ ceux qui n'en auroient point : „ qu'on les obligeroit à se choisir „ des chefs, ou qu'on leur en don„ neroit qui leur seroient agréables. „ Qu'il leur seroit expressement dé„ fendu de sortir armés, sans les „ chefs qui leur auroient été don„ nés, lesquels répondroient des „ désordres qu'ils feroient : qu'on „ défendroit aussi à ces Catholiques „ armés, de piller, de bruler, & „ surtout de tuer, & que tou„ tes ces actions seroient traitées „ comme des crimes énormes ; mais „ que lorsqu'ils auroient été aver„ tis que les Camisars seroient en „ quelque lieu, ils pourroient „ s'assembler avec leurs chefs, & „ jamais sans eux, leur courre sus, „ les repousser & même les poursui„ vre en s'abstenant de tout pillage. "

Mais

Mais ces Ordonnances & ces Instructions ne furent jamais mises en vigueur. Les Cadets de la Croix continuérent leurs meurtres & leurs brigandages, & ils n'en furent point chatiés. Entre plusieurs exemples de cette impunité, d'Aygaliers en raporte deux, qui doivent d'autant mieux trouver ici place, que les personnes massacrées & dont la mort ne fut pas vengée n'étoient point des Protestans attachés à leur Religion; mais de cet ordre de gens qui pour faire leur cour, & se conserver les avantages du Monde, alloient réguliérement à la Messe, & faisoient toutes les fonctions de bons Catholiques Romains. Tel étoit Agnel, Marchand d'Usés, homme pacifique, agé de soixante & dix ans, & cependant il fut assassiné à la porte de la Ville. Les Auteurs de ce meurtre furent reconnus & arrêtés; mais ils étoient Cadets de la Croix: & que pouvoient les poursuites contre ces gens là! La veuve d'Agnel n'en oublia aucune auprès de l'Intendant, pour obtenir justice: elle se trémoussa beaucoup, & le fit inu-

1704. Mars

Meurtriers impunis parmi les Cadets de la Croix.

1704. Mais tilement. Les meurtriers furent élargis, & mis hors de cour & de procès.

L'autre exemple a pour objet les meurtriers de Saint Christol, Gentilhomme, nouveau Catholique, de Bagnols. Il étoit à sa campagne, peu éloignée de la Ville, lorsque revenant d'entendre la Messe d'un Village voisin, il fut pris par une Troupe de Cadets de la Croix. Ces honnêtes gens l'attachérent à un arbre, avec son fils agé de quinze ans, & les fusillérent: le pére est tué & le fils contrefait le mort. Les meurtriers satisfaits de leurs expéditions se retirent, le fils se détache, va demander justice: quelle reponse reçoit-il? La même qu'on faisoit toujours en pareil cas: c'est celle ci. *Les Cadets de la Croix ont tué vôtre pére, c'est un malheur; mais les Camisars tuent aussi.* Oui, les Camisards tuoient; mais s'ils étoient arrêtés, ils étoient punis; pourquoi n'en pas faire de même ici? il l'auroit fallu pour tenir la balance égale: mais c'eut été s'écarter des régles qu'on s'étoit pres-

cri-

crites, & ces régles étoient ſacrées. 1704. Mars

Les Camiſars n'étoient pas moins ſcrupuleuſement attachés aux leurs. Dès qu'ils ſavoient quelque part des Cadets de la Croix, ils y courroient, leur donnoient la chaſſe & en écharpoient le plus qu'ils pouvoient. C'eſt ainſi qu'ils en uſérent le 8. de Mars, contre une Bande qui avoit ſaccagé le lieu de Garigues proche d'Uſés: ils les attendirent à leur retour, les attaquérent, en couchérent pluſieurs ſur le carreau, & pourſuivirent le reſte juſques à Bourdic. Il eſt curieux d'entendre les Hiſtoriens ſur cet article (*a*). Les Cadets revinrent

Bande de Cadets de la Croix défaite par les Camiſars! *M S S. Mém. de Cav. p.* 194. 195.

(*a*) Brueys n'a pas craint d'avancer (*T. III. p* 273.) que les Camiſars furent ici taillés *en piéces*, & il n'y en eut aucun de tué, ni de bleſſé. Louvreleuil (*T. III. p.* 15.) plus moderé, en fait reſter 25. ſur la place & ne convient que d'un Cadet tué. La Baume, (*Liv. II.*) le moins outré de tous, ſe contente de dire qu'il en couta la vie à huit Camiſars & convient qu'il y eut ſept Cadets de la Croix tués. Mais celui de tous qui s'écarte le plus de la vérité, c'eſt l'Auteur Anonime de l'Hiſtoire des Camiſars. Ici (*T. II. pag.* 143.) comme ailleurs, il

1704. Mars rent le lendemain, & brulérent le Village.

HIS-

il suit sa Marotte, & métamorphose les Cadets de la Croix en Camisars Noirs. Tous les Historiens lui assurent que c'étoient des Cadets de la Croix, ou des Camisars Blancs. Cavalier en convient lui même, dans ses Mémoires *pag.* 194. & 195. où il s'exprime ainsi. „ J'apris qu'il se formoit du côté de Ni-„ mes & d'Usés, une Troupe de scele-„ rats tous Papistes, qui pilloient & „ tuoient les Protestans sans miséricorde; „ ils s'étoient donné le nom de Cadets „ de la Croix Blanche & d'autres les „ nommoient Camisars Blancs ..... „ Entendant tous ces désordres, je par-„ tis pour aller venger le sang innocent: „ Arrivé à Garigues, une Troupe de „ ces Bandits du nombre de quatre cent „ tomba entre mes mains, & je n'eus pas „ plutôt donné sur eux qu'ils s'enfuï-„ rent à toutes jambes, j'en attrapai „ pourtant plus de la moitié. " Cavalier, dis-je, convient lui même que c'étoient des Cadets de la Croix ou des Camisars Blancs, & cependant l'Auteur Anonime veut qu'ils soient des Camisars noirs. „ *Les Camisars noirs*, dit-il (*pag.* „ 143.), donnoient de l'inquiétude à „ Cavalier... il mit tant d'Espions à leur „ quête, que six Païsans vinrent à la „ fois l'avertir à onze heures du soir, qu'u



tre le Ml. de Montrevel; lettre apologétique qu'il écrit au Roi: il est rapelé. Expéditions de Cavalier; attaqué à Boissieres, il se défend avec valeur, mais est défait: Hopital & Magazin qu'on lui enléve. Lieux brulés par Montrevel. Le Ml. de Villars envoié en Languedoc; ses conferences avec d'Aygaliers & Julien: nouvelles qu'on lui aprend. Requête des Protestans de Nimes. De Villars visite la Province, discours qu'il tient. Obstacles que rencontre d'Aygaliers: il arme une Compagnie de Protestans dont le Ml. lui donne le commandement. Négociations entre Baville, la Lande & Cavalier: entrevue de celui-ci avec d'Aygaliers; lettre du même au Ml. Combat dans la Plaine de Fondmorte: Roland taille en piéces les Troupes du Roi. Avantage que remporte Joany.

C'Est dans ces tems d'horreur, d'injustice & de carnage, qu'un Gentilhomme Protestant de la Ville d'Usés forma le noble projet d'y

1704.

Le Baron d'Aygaliers cherche à terminer les

1704. d'y aporter quelque remède. De Rosſel Baron d'Aigaliers, c'eſt le nom du Gentilhomme dont il s'agit, aimoit ſa patrie, ſes parens, & ceux qu'il regardoit comme ſes fréres en Jeſus-Chriſt, quoi que ſoulevés : il cherchoit depuis longtems quelque expédient pour les ſervir, & il étoit réſolu, s'il n'en pouvoit pas trouver, de courir le riſque de mourir avec eux.

troubles. Aygal.

Il penſoit continuellement aux moiens de ſortir tous enſemble d'un gouffre, auquel il ne voioit que de funeſtes iſſuës : il conſultoit toutes les perſonnes en qui il croioit trouver de la ſageſſe ; mais leur cœur étoit tellement abatu, qu'ils n'avoient pas ſeulement la force de penſer, qu'il put y avoir des remédes à de ſi grands maux. La plupart diſoient qu'il falloit attendre le ſecours du Ciel : *mais bien loin de l'attirer par leur repentance*, dit d'Aigaliers, *ils ſe plongeoient dans l'idolatrie pour tâcher de ſe mettre à couvert de la fureur des hommes.*

Alors Dieu me fit la grace, continue cet Auteur, *de connoitre que le*

le bras de la chair est un roseau cassé, & que je n'en devois pas attendre des secours. Que fit-il donc? Il s'adressa au Souverain Juge du monde, & après avoir imploré son assistance, il examina de nouveau la situation de la Province, & en particulier celle des Protestans. Il prévit facilement que si les Camisars étoient détruits par le moien des Troupes & le conseil de Baville, on regarderoit après cela les Protestans qui n'avoient pas pris les armes, & en particulier les Gentilhommes comme des laches, que la seule crainte de la mort & des suplices avoit empêché de favoriser ouvertement les Camisars. 1704.

Il crut donc qu'il falloit, que les Protestans eux mêmes terminassent cette affaire; par là ils se rendoient selon lui agréables au Roi: ils faisoient connoitre à sa Majesté la fausseté des soupçons, que le Clergé vouloit faire naitre contre eux; & ils mettoient en état ceux qui voudroient comme lui (d'Aigaliers) exposer leur vie pour leur Religion, de la soutenir par leurs vertus, en

1704. témoignant que tous les outrages que les Protestans avoient reçus, n'étoient pas capables de les empêcher de servir le Roi & l'Etat. Il forma lui même cette entreprise d'autant plus volontiers, qu'il ne voioit point d'autres moiens. La difficulté étoit de faire agréer cette pensée à la Cour; de faire connoitre les moyens, qu'il avoit pour réussir: & d'exécuter après cela son Projet.

Difficultés qu'il a à surmonter.

Ces difficultés étoient en effet si considerables, qu'il n'est personne à qui la seule pensée de pouvoir les surmonter n'eut paru ridicule, sur tout pour un homme, sans aucun accès à la Cour, comme d'Aigaliers, & outre cela fort mal dans l'esprit de Baville, qui s'étoit acharné à persécuter sa famille, & qui étoit maitre absolu dans la province. D'ailleurs d'Aigaliers pouvoit assurer avec vérité, qu'il ne connoissoit pas un seul Camisard; & il ne s'agissoit pas de moins que de leur persuader de se soumettre.

Une autre difficulté s'oposoit au dessein du Baron; il falloit pour en com-

commencer l'exécution, aller à Paris; & pour sortir de la province, il falloit un passeport. D'Aigaliers ne vouloit s'adresser pour l'obtenir, ni à l'Intendant, ni au Maréchal de Montrevel: il avoit ses raisons pour cela. 1704.

Circonstance qui le favorise.

Une circonstance, assés singuliere pour être raportée, le tira heureusement d'embaras à ce dernier égard. De Paratte Brigadier des armées du Roi & depuis Maréchal de camp commandoit dans ce tems là à Usés. Cet Officier étoit d'un caractére fort vif, & si zélé pour le service du Roi, qu'il se croioit obligé en conscience, de haïr tous ceux qui ne lui paroissoient pas animés de son esprit à cet égard; son attachement à la Religion Catholique partoit du même principe: il sufisoit que sa Majesté la suivit & la protegea pour le convaincre de son infaillibité; & l'argument lui paroissoit de la même force, à l'égard des autres hommes, que pour lui-même. Il ne pouvoit s'empêcher quelquefois de s'emporter contre ceux qui ne croioient point devoir s'y soumettre.

1704. Dinant un jour avec d'Aigaliers chés un ami commun, il parla très fortement contre ceux qui portoient les armes contre leur Prince. D'Aigaliers comprit parfaitement que ce discours l'avoit pour objet, parce qu'étant passé dans les pais étrangers à la revocation de l'Edit de Nantes, il y avoit servi en qualité d'Officier: cependant, il ne voulut pas se l'apliquer; mais dès le lendemain, il fut rendre visite à de Paratte: il lui dit qu'il lui étoit obligé des discours qu'il avoit tenu la veille devant lui, puisque ces discours l'avoient déterminé à prendre le parti de faire ses efforts, pour témoigner son zéle & sa fidélité à son Souverain; & là dessus, il lui demanda un passeport, pour aller demander de l'emploi à la Cour. De Paratte, transporté de joie, embrassa d'Aigaliers avec tendresse, lui donna sa bénédiction avec tous les vœux qu'un pére pouroit faire pour son fils, & avec sa bénédiction un passeport, au moien duquel d'Aigaliers se rendit à Paris, sans avoir communiqué son dessein à personne, pas même à la Baronne d'Aigaliers sa mére. En

En y arrivant, il s'adressa à un de ses amis qui connoissoit la Cour; & le pria de lui servir de guide dans un Païs inconnu pour lui: il se procura par là les lumiéres nécessaires, sur les personnes, à qui il devoit s'adresser, & sur la maniére de leur faire concevoir les choses qu'il avoit à proposer. 1704. D'Aigaliers se rend à Paris.

Ce fut chés cet ami, qu'il écrivit son projet; jusques là, il n'existoit que dans sa tête. Ce fut aussi par le conseil de cet ami, qu'il en retrancha certaines plaintes générales qu'il y avoit mis, sur la conduite que l'on avoit tenu à l'égard des Protestans. Projet qu'il y dresse.

Il se contenta de dire: "Que la „ rigueur & la perſécution dont plusieurs Prêtres avoient usé dans „ leurs Villages, avoient fait prendre les armes à quelques habitans de la campagne: & que les „ soupçons qu'on avoit témoigné „ aux nouveaux convertis, en avoient „ obligé quantité de se joindre à „ eux: qu'ils s'étoient portés à cela pour éviter la prison & les enlévemens, remédes emploiés pour „ les

1703. ,, les retenir dans leur devoir. Qu'ainsi pour combattre ce mal par le contraire de ce qui l'avoit produit, & qui l'entretenoit, il croioit que le meilleur moien, dont on put se servir, étoit d'arrêter la persécution; & de rendre aux Peuples la confiance qu'on leur avoit otée, en permettant à tel nombre de gens de la Religion qu'on trouveroit à propos, de s'armer pour aller faire connoitre aux Rebelles, que bien loin de les favoriser, les Protestans vouloient ou les ramener par leur exemple, ou les combattre; pour faire voir au Roi & à toute la France, au péril de leur vie, qu'ils désaprouvoient leur conduite, & que les Prêtres en avoient imposé, en écrivant à la Cour, que les gens de la Religion favorisoient la Revolte.

D'Aigaliers esperoit que la Cour gouteroit ce projet, par les avantages qu'elle en retireroit. De ce projet, il devoit resulter de deux choses l'une. Ou que les Camisars refuseroient d'accepter la proposition de

de ſe ſoumettre, ou qu'ils mettroient 1704.
les armes bas. Dans le premier cas, ils ſe rendroient odieux à leurs fréres, parce que d'Aigaliers ne devoit emploier avec lui pour les engager à cela, que des gens de leur religion & très aprouvés parmi eux, & de là il devoit ſuivre qu'ils ſeroient abandonnés par ceux là même qui juſques alors les avoient peut être ſoutenus; ou s'ils acceptoient le parti, comme il n'en doutoit pas, lorſqu'il leur feroit voir qu'en cela ils ſervoient leur Religion & leurs fréres, & ſurtout ceux qui étoient dans les priſons & ſur les galéres dont il ſe propoſoit d'obtenir la liberté, on procuroit au Roi un corps conſiderable de Troupes à emploier contre les ennemis: premiérement les Troupes qui ſervoient contre les Camiſars, & en ſecond lieu les Camiſars eux mêmes, dont on pourroit ſe ſervir en leur donnant des Officiers; en leur promettant l'exercice de leur Religion, & en faiſant ſortir les Proteſtans de l'eſclavage affreux où ils étoient tombés par les ſoupçons, qu'on avoit conçus contre eux.

D'Ai-

1704. D'Aigaliers ne doutoit point qu'un pareil ſervice, rendu à ſa patrie & à ſes fréres, ne fut un moien de faire ceſſer enfin les outrages auxquels les Proteſtans étoient expoſés depuis vingt ans. Il convenoit que cette façon de ſe délivrer de ſes ennemis, n'étoit pas bien commune; que la plupart des Catholiques même ne l'aprouveroient pas: mais il eſperoit que ceux qui penſoient ſainement l'aprouveroient, & c'eſt tout ce qu'il demandoit.

Il ſe faiſoit une objection: c'eſt que les Proteſtans avoient de funeſtes exemples en France, que leurs ſervices n'y étoient paiés que d'ingratitude: il repondoit à cela, qu'il ne ſavoit pas le tems auquel Dieu voudroit toucher le cœur du Souverain & des Peuples; & il demandoit à ſon tour, ſi la Providence lui ayant fait imaginer un moien pour les ramener, il devoit le négliger? ſurtout lorſque ce moien pouvoit ſervir à faire ſortir les Proteſtans, d'un abime effroiable, auquel on ne voioit point d'autre iſſuë.

Seigneurs D'Aigaliers ne raporte pas toutes les

s voies qu'il fut obligé de prendre, pour faire gouter son projet; 1704.
i ses reponses aux objections qu'on qui s'intéressent
ui fit, sur la crainte qu'on auroit pour lui.
que lui & ceux qu'il armeroit, ne se jettassent parmi les Camisars. Il se contente de dire, que le Duc de Chevreuse & le Duc de Montfort son fils, s'emploiérent pour lui, avec une bonté qui lui fit connoitre très clairement que leurs vertus les portoient au bien de l'Etat, sans superstition & sans bigoterie: que Chamillard lui fit l'honneur de le présenter au Maréchal de Villars, qui alloit commander en Languedoc à la place de Montrevel, & qu'il dit à ce Maréchal de se servir de lui d'Aigaliers, comme il le jugeroit à propos; & que le Maréchal de Villars après l'avoir entretenu à Versailles & à Paris, sur les affaires du Languedoc, lui ordonna de l'aller attendre à Lion: & c'est aussi ce qu'il fit.

La suite nous aprendra, quels furent les succès de son projet & de ses Négociations: revenons en Languedoc; il s'y passoit des affaires nou-

1704. Mars

nouvelles & toujours plus intéressantes.

Soulévement en Vivarais.

Deux nouveaux Chefs Camisars qui n'avoient point encore paru, l'un nommé *Dortial*, dit *S. Jean*, du lieu de Chalencon en Vivarais, Prophête jusqu'à l'extravagance ; & l'autre, *Abraham Charmasson* du lieu d'Arc Paroisse de Valon, garçon très sage, mais zélé pour sa Religion jusqu'à l'excès, & qui prit dans cette occasion le nom de Cavalier, soutenus par un troisiéme nommé Louis *Mercier*, firent une espéce de soulévement en Vivarais : ils ameutérent une centaine de jeunes hommes de bonne volonté : & parurent publiquement dès le 19. Février. Ils brulérent ce jour là l'Eglise de Gluiras & en tuérent les deux Curés : ils brulérent aussi l'Eglise de S. Fortunat, celles de S. Julien le Roux, de Brusac, de St. Apollinaire de Riaz, de S. Barthelemi du Pin, de S. Jean Chambre, de S. Sauveur, & de S. Maurice sous Chalencon où ils blessérent à mort le Vicaire & renversérent l'Autel.

L. T. II. p. 211. & suiv. B. T. III. p. 267. & suiv. D. Liv. II. MSS.

Julien

La nouvelle de ces expéditions fut

bientôt portée à Montrevel ; il donna à Julien de se rendre en ligence en Vivarais pour en arrê- r le cours. Celui ci marcha nuit jour ; & sur les avis d'un nommé ouchet de Privas & d'une demoisel- nommée *La Chaisserie*, il surprit s Camisars dans le Village de Fran- hessin, Paroisse de Pranles, où ils toient occupés à quelques actes re- igieux.

1704. Mars

marche contre les rebelles.

Il les investit, les attaqua, les mit en fuite & en tua quelques uns. Quatre des fuiars s'étant retirés dans une Maison, y firent ferme pendant quelque tems. Après leur premiére décharge, ils mettent la baionnete au bout du fusil, & font paroitre une audace & une intrépidité étonnante : mais accablés par le nombre, ils pé- rirent tous, & avec eux quelques femmes, qui avoient aussi cru trou- ver un asile dans cette maison. Ju- lien fit ensuite piller & bruler le lieu, & en fit massacrer tous les Habitans.

Il les défait.

En même tems, il fit publier que les Communautés, qui par une exacte & prompte diligence, ne lui don-

Ordres qu'il donne.

1704. Mars donneroient pas avis du moindre mouvement des Rebelles quand ils iroient dans leurs Paroiſſes, ſeroient traitées avec la même ſévérité, dont il venoit d'uſer dans celle de Franchellin.

L. T. II. p. 220. Il fit reparer toutes les Egliſes brulées, aux dépens des Proteſtans de chaque Paroiſſe où ces Egliſes avoient été incendiées : il déclara de plus „ que les Prêtres devoient être en „ toute ſureté dans l'étenduë des Pa„ roiſſes, tant le jour que la nuit : „ que la vie & la tête de tous les „ nouveaux Convertis de chaque „ Communauté, lui repondroient de „ celle de leur Curé : qu'il mettoit „ au même prix la conſervation des „ Egliſes ; & que s'il y en avoit „ quelqu'une de profanée ou de bru„ lée, les nouveaux Convertis de „ la Paroiſſe ſeroient exécutés ſans „ miſéricorde. Il ajoutoit que cette „ ſorte de repréſailles paroitroit aux „ autres, de même qu'à lui, trop „ dure & trop violente, mais il la „ juſtifioit par la raiſon, qu'il n'y „ avoit pas des expédiens plus ſurs „ que celui là, pour arrêter le cours

„ de

de ces perfidies & de ces abomina- 1704.
tions ; qu'ainsi il ne falloit pas s'é- Mars
tonner, s'il vouloit conserver la vie aux personnes consacrées & qui étoient sur la bonne foi du Public dans leurs Paroisses, pour avoir soin du salut des ames. Que l'incendie des Eglises, où l'on adoroit le vrai Dieu, étoit encore un attentat qui le regardoit, & dont il devoit soutenir la querelle, dans cette occasion: que les Protestans devoient prendre là dessus leurs mesures & se bien persuader, qu'il seroit fidéle à tenir sa parole ".

Il l'auroit tenuë sans doute: mais heureusement pour les Protestans du Vivarais, il n'en eut point l'occasion. Le Projet d'un soulévement, qui n'avoit encore pris aucune consistance, fut déconcerté par ces premiéres démarches, & n'eut point d'autres suites.

Victoire complette de Cavalier, sur les Troupes de la Marine.

Cavalier plus heureux en Languedoc, que celui qui avoit pris son nom en Vivarais, remporta le 15. de Mars une victoire qui fit grand bruit, qui le combla de gloire, & qui acheva de détruire dans l'esprit de

1704. Mars — de la Cour le Maréchal de Montrevel.

L'affaire dont il s'agit, c'est la défaite des troupes de la Marine. Montrevel venoit d'arriver à Usés, lorsqu'il reçut avis, que Cavalier étoit avec sa troupe du côté de St. Chatte. Sur le champ il détacha après ce Chef Camisard, la Jonquiére avec cinq ou six cens hommes d'élite de la Marine & quelques Compagnies de Dragons du Régiment de St. Cernin; une demi-heure après, il détacha encore cent Dragons de Fimarcon commandés par de Foix leur Lieutenant Colonel, avec ordre de suivre la Jonquiére, de rester avec lui s'il étoit nécessaire, sinon de revenir à Usés, avant la nuit.

L. T. III. p. 20.... B. T. III. p. 274.... D. Liv II. Mem. du Tems. Aigaliers. Mem. de Caval. p. 221. & suiv. Mem. de Villars T. II. p. 133..... MSS.

De Foix joignit la Jonquiére à S. Chatte, & lui exposa son ordre: celui ci plein de confiance sur sa bravoure & sur celle de ses troupes, & ne voulant partager avec personne la gloire d'un triomphe qu'il croit assuré, conjure de Foix de retourner sur ses pas, l'assurant qu'il avoit assés de troupes, pour battre les Camisars, s'il avoit le bonheur de les

trou-

uver, ajoutant que les cent Dra- 1704. Mars
ns qu'il avoit avec lui pourroient être
cessaires ailleurs : de Foix revint
nc à Usés, & la Jonquiére fut cou-
er à Moussac; Cavalier avec sa troupe
sortoit par une porte, à mesure
e la Jonquiére entroit par l'autre.
Ici les soldats firent bien du dé-
rdre : ils pillérent les maisons & se
argérent d'un butin, qui ne con-
ibua peut-être pas peu le lendemain
leur défaite.

De Moussac, la Jonquiére fut à
rignon ; il trouva ce lieu désert &
bandonné : ensuite il fut à las Cours
e Cruviers, petit Village dépendant
le la Baronie de Boucairan ; il l'aban-
lonna au pillage & fit fusiller quatre de
es habitans, entre lesquels un nommé
Batte, riche Païsan : les trois autres
étoient une femme & deux filles.
Continuant sa marche, il découvrit
bientôt les traces des Camisars ; &
parce qu'il avoit plu ce jour là, il
put les suivre comme à la piste : il
ne tarda pas à les apercevoir dans
un lieu désert nommé *les Devois de
Martignargues*. C'est là qu'ils l'aten-
doient de pied ferme, bien réso-
lus

1704. Mars lus de le battre s'il aprochoit.

Dans ce dessein, Cavalier après avoir fait à la tête de sa troupe, une priére assortie aux circonstances, & après avoir exhorté en peu de mots ses gens à combattre courageusement, pour la défense de leur liberté & de leur Religion, choisit un terrain avantageux & fit les dispositions suivantes.

Il se posta sur le bord d'une Ravine, qu'il mit devant lui, & au delà de laquelle il cacha, derriére des arbrisseaux, & sur sa gauche, une trentaine de Cavaliers. A l'oposite, sur sa droite, & parmi d'autres arbrisseaux, il mit en embuscade soixante hommes choisis: & il ordonna aux uns & autres de ne faire feu sur l'ennemi qu'après sa premiére décharge, & de tomber ensuite sur lui de tous côtés à la fois.

Cependant la Jonquiére avançoit toujours. S. Chattes dit Piémarcé alloit à la découverte avec quelques Dragons; dès qu'il eut aperçu Cavalier & fait ses observations, il fut rendre compte à la Jonquiére, lui exposa la situation où étoit la trou-

pe

pe de Cavalier, & ajouta qu'il craignoit que ce Chef n'eut caché dans quelque endroit quelque corps de reserve; & qu'il feroit bon d'en garder un pour s'en servir s'il étoit nécessaire. Mais la Jonquiére répondit que son Détachement étoit bon, & qu'il falloit brusquer les Camisars. 1704. Mars

On marche à eux: on les découvre au delà de la Ravine; & dès qu'on est à la portée du fusil, la Jonquiére ordonne une décharge, qui ne tue personne: parce que dès que les troupes voulurent faire feu, Cavalier ordonna à ses gens de se coucher ventre à terre. Ce mouvement fait à propos persuada la Jonquiére, que tous les Camisars étoient morts ou blessés. Dans cette pensée, il ordonne de fondre sur eux la baionnete au bout du fusil: mais quel n'est pas son étonnement, lorsqu'il voit toute cette troupe se relever chantant des Pseaumes, & fondre sur sa petite armée avec un courage, qui la remplit de terreur: cet étonnement fut bien plus grand encore, lorsqu'il vit sortir d'un côté le petit corps de Cavalerie, de der-

1704. Mars riére les arbrisseaux qui le couvroient, & de l'autre les soixante hommes de leur embuscade venir tous à lui, & portant également avec eux la terreur & la mort. Alors sa petite armée envelopée de toute part, surprise, étonnée, ne rend plus de combat: elle se laisse hacher sans défense. A peine s'en sauve-t-il quelques hommes; plusieurs périssent même dans leur fuite, ou par un glaive meurtrier qui les poursuit, & qui n'épargne personne, ou en se précipitant dans l'écluse d'un Moulin qui se présente à eux & qui se trouve trop profonde, ou dont les bords sont trop escarpés.

La Jonquiére, blessé legérement à la joue, abandonna son Cheval pour escalader une muraille; & prenant ensuite celui d'un dragon, il traversa le Gardon à la nage, & fut se refugier à Boucairan, à une petite lieuë du champ de bataille: les autres Officiers plus courageux que lui, périrent presque tous sur la place: il y en eut vingt cinq de tués ou de blessés. Savoir, De Vaqueville Colonel, de Fabregue Major de Vexin, de la Bor-

Borde, & de Ligondés Capitaines de Grenadiers ; de Maurin, Deydier, de Lissac, de Dons, Desloges, Martin de Laval, de Crest ou Ducré, des Adrets dit le Chevalier de Sabrans, Capitaines ; de Chailus, de Raousset, Beaudiné, St. Angers ou Saintagé, St. Laurens, du Bord, de Gaste, & le Baron de Lisiac, ou Lisay Lieutenants. Tous ceux là périrent sur le champ de bataille. Les blessés à mort furent, Chailus Capitaine, Teissargues aide Major, de l'Etrée Capitaine de Grenadiers, de l'Hopital aussi Capitaine & de Sette Lieutenant (*a*).

1704. Mars

L'Auteur Anonime de l'Histoire des Camisars attribue à ces Officiers une action, digne d'éloges, si elle étoit véritable, & qui n'auroit peut-être, com-

Hist. des Cam. T. II. Liv V. p. 169. & suiv.

(*a*) Remarquons ici que les bataillons des troupes de la Marine étoient alors de 400. hommes, divisés en neuf compagnies, compris celle des grenadiers ; & que les Officiers consistoient en un Colonel & un Colonel en second, un Major, un Aide Major, des Lieutenans & des Capitaines d'armes : ajoutons que les Lieutenans de Vaisseaux avoient chacun une compagnie.

1704. Mars

comme il l'ajoute, point d'exemple.
„ Tout avoit fui, dit il; dix Officiers de la Marine, entourés de Camisars, soutenoient seuls le combat: ils s'étoient adossés, & serrés l'un à l'autre, & présentoient le sponton des deux côtés. Les Camisars, qui respectérent leur valeur, les pressérent inutilement de se rendre. Cavalier vint lui même à leur portée, & leur dit; *Rendés vous Messieurs: il y a bon quartier. J'ai mon Pére prisonnier à Nimes; vous retournerés au Maréchal, & vous demanderés sa liberté.* Ils ne lui repondirent, qu'en lui lançant un regard dédaigneux & plein de rage, & ils firent un mouvement, comme pour aller à lui & le percer. Il les fit tuer sur le champ ".

Voilà bien de la bravoure; mais elle n'a de fondement que dans l'imagination de l'Anonime, personne avant lui n'en a parlé: Cavalier n'en dit pas un mot, ni aucun autre Historien. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces Officiers aimérent mieux se faire tuer que de prendre la fuite.

La

La Baume raporte le fait, à peu près comme il arriva. " Les Officiers „ de la marine, dit il, voiant le „ désordre, mirent pied à terre & „ n'oubliérent rien pour rassurer „ leurs soldats; mais comme la plu- „ part étoient yvres & chargés de „ butin, il ne leur fut pas possible „ de les retenir. Plusieurs jettérent „ leurs armes pour mieux fuir: il „ n'y eut que les Officiers & les „ grenadiers, qui se défendirent; „ mais comme ils ne purent pas „ résister longtems à un si grand „ nombre d'ennemis, à qui le dé- „ sordre donnoit du courage, ils fu- „ rent bientôt accablés: il y eut „ vingt trois Officiers tués ou bles- „ sés à mort. " J'en ai mis 25. parce que les noms de quelques uns raportés par Louvreleuil, ne se trouvent pas dans la Liste de la Baume. 1704. Mars

Ces deux derniers Historiens conviennent que la perte des troupes, outre les vingt cinq Officiers dont je viens de raporter les noms, se monte à plus de trois cens hommes; dans les Mémoires de Villars on dit même qu'elle fut de cinq à six cens

N 3 hom-



1704. Mars hommes. La Baume ajoute, qu'il n'échapa de cette défaite, que quatre Officiers, & 180. soldats: que cette perte fut très considerable, „ non seulement par le nombre des „ soldats & des Officiers presque tous „ Gentilhommes & gens de mérite; „ mais encore parce qu'elle fournit „ aux Camisars un grand nombre „ de fusils, de baionnetes, d'épées „ & de pistolets, dont ils manquoient, „ & nombre de bons chevaux, entre lesquels celui de la Jonquiére, „ qui étoit un cheval de prix.

Outre ce riche butin, Cavalier en fit encore un beaucoup plus considerable en argent, en espéces & en bijouteries: mais ce qui paroitra incroiable, il ne perdit pas un seul homme sur le champ de bataille, & de douze blessés qu'il eut, il n'en mourut que deux. Ce Chef des Mécontens eut à peine fait sa retraite, que la Lande parut tout près de là avec un corps nombreux de troupes: mais il n'arriva que pour être témoin de la défaite des troupes. Son étonnement fut extrême de voir tant de morts sur le champ de bataille, & sur

ſurtout tant de braves Officiers. Il prit ſoin de faire enterrer les morts & d'enlever les bleſſés. 1704. Mars

Le Maréchal aprit cette triſte nouvelle à une lieuë d'Uſés, d'où il étoit parti pour ſe rendre à Nimes. Il retourna ſur ſes pas, mit en mouvement tout ce qu'il avoit de troupes, fit chercher les Camiſars pendant trois jours & ne les trouva point.

Cette malheureuſe affaire fit beaucoup de bruit; & comme les bons & les mauvais ſuccès ſont attribués à ceux qui commandent, le Maréchal ne fut point épargné. On diſoit tout haut, *qu'il ne ſe faiſoit pas honneur de tirer l'épée contre des gueux attroupés; & que le mépris qu'il avoit pour eux étoit cauſe qu'il négligeoit de les détruire.*

Tort que cet événement fait au Ml. de Montrevel. B. t. III. 277.

Ces plaintes, juſtes ou injuſtes, coururent de la Province juſqu'à la Cour; & l'on ne ſait ſi ce fut à cauſe de ce malheur arrivé aux troupes de la Marine, que l'on forma alors le deſſein d'envoier en Languedoc un Commandant plus heureux, ou plus habile.

1704. Mars

A s'en raporter aux Mémoires de d'Aygaliers, il n'y a pas de doute, que cette affaire n'ait été la véritable cause du rapel du Maréchal : ils portent en termes positifs, que *cette étrange avanture causa la disgrace de Montrevel, & qu'elle fut cause qu'on envoia le Maréchal de Villars à sa place.*

Mais il paroit par d'autres Mémoires, que la Cour étoit déja très mal satisfaite de ce Maréchal avant cette affaire. Elle est du 15. de Mars, & dès le 14. de Février précedent, Montrevel avoit écrit au Roi la Lettre suivante, où l'on voit manifestement, qu'il y avoit déjà des plaintes sur son compte ; & que c'est une espéce d'Apologie qu'il fait de sa conduite.

Lettre Apologétique que ce Sgr. avoit déja écrit au Roi.

„ Sire, dit-il,

„ Dans le tems qu'il plut à Vôtre „ Majesté de me donner le com„ mandement de ses troupes dans le „ Haut & Bas Languedoc, après „ m'avoir élevé à l'une des plus „ grandes charges de son Royaume, „ je puis dire avec vérité, que ces „ témoignages extraordinaires de la „ bon-

„ bonté de V. M. envers moi fi- 1704.
„ rent moins d'impression dans mon Mars
„ esprit, que les termes dont elle
„ se servit, en m'honorant de ces
„ grands emplois. Et puisqu'il m'est
„ permis de le rapeller, je prens la
„ liberté de représenter très humble-
„ ment à V. M. qu'avant mon dé-
„ part pour les Cevennes, & lors-
„ qu'il s'agissoit de dire mon avis
„ dans le Conseil de V. M. sur la
„ guerre excitée en Languedoc, mon
„ opinion fut toujours que cette
„ Revolte étoit dangereuse, con-
„ tre le sentiment de ceux de
„ vôtre conseil qui disoient que
„ c'étoit un feu de paille, qui s'é-
„ toufferoit de lui-même, pour peu
„ qu'on prît soin de l'éteindre.

„ Etant arrivé à Nimes, & après
„ avoir pris connoissance de l'état
„ des Fanatiques, j'eus l'honneur
„ de représenter à V. M. que la
„ conjoncture du soulévement de ces
„ malheureux étoit plus dangereuse
„ que leur revolte; & qu'il faudroit
„ aumoins autant de Troupes, pour
„ empêcher les Mécontens de se dé-
„ clarer, que pour réduire ceux

 „ qui

1701. Mars

„ qui avoient déja pris les armes.
„ M. le Duc de Vendome eut
„ ordre de m'envoier huit mille hom-
„ mes, qui devoient se joindre
„ aux Troupes que j'avois déja as-
„ semblées. Il en devoit aussi venir
„ six mille de la Marine, &
„ un plus grand nombre de la
„ Franche Comté, & des Frontié-
„ res de Guienne & du Dauphiné.
„ Mais V. M. sait que le malheur
„ du tems voulut, que de ces Trou-
„ pes M. le Duc de Vendome n'en
„ détacha que trois mille hommes;
„ celles de la Marine vinrent fort
„ tard reduites à la moitié, & re-
„ tournérent dans le tems qu'on en
„ avoit le plus de besoin: & la
„ marche des autres Troupes que
„ j'attendois fut aussi retardée par
„ divers contretems: & si nonobs-
„ tant cela, la guerre du Langue-
„ doc n'est pas finie au tems que
„ V. M. l'avoit esperé, c'est que
„ la déclaration du Duc de Savoie
„ a suscité une nouvelle guerre, qui
„ appella le peu de Troupes que
„ j'avois d'un autre coté. Les Fa-
„ natiques étoient dispersés, leurs
„ ha-

„ habitations ruinées, & il étoit 1704. Mars
„ facile de les exterminer dans leur
„ fuite par un illuſtre exemple de
„ la punition des mutins, ſi V. M.
„ n'avoit mieux aimé uſer de ſa
„ clémence. Elle crut avoir étouffé
„ l'eſprit de revolte; en diſſipant
„ les revoltés: mais ces malheureux,
„ profitant de la nouvelle diverſion
„ ſuſcitée à vos armes, ont pris de
„ nouvelles forces, & leur fureur
„ ne confirme que trop, ce que j'eus
„ l'honneur de remontrer à V. M.
„ ſur la conjoncture de cette revol-
„ te, contre l'opinion de ceux qui
„ l'avoient d'abord mépriſée &c. "
A Quiſſac le 14. Février 1704.

Autres ſujets de plainte contre lui.

Les plaintes du Clergé contre ce Maréchal, qui à leur gré ne détruiſoit pas aſſés promptement les Camiſars; & plus que tout cela ſans doute la méſintelligence qui régnoit entre lui & l'Intendant, ne furent pas les cauſes qui contribuérent le moins au rapel du Maréchal.

D. Liv. II.

La Baume trouve la ſource de cette méſintelligence, dans le projet de la dévaſtation des Cevennes. Il avoit été conçu par Ba-

1704. Mars ville, & condamné par Montrevel: la Cour, consultée sur cette différence de sentimens, fut d'avis de suivre au projet; ce qui irrita le Maréchal contre l'Intendant, & acheva de les brouiller.

Mem. de Cav. p. 247. a. 251. Cavalier ajoute d'autres circonstances, dont je crois la plupart fort hazardées. Selon lui, Montrevel avoit été chargé par la Cour d'examiner de près la conduite de Baville, & de l'informer exactement de ce qu'il découvriroit de coupable dans cette conduite. Il veut que Baville, averti par ses amis de l'ordre que Montrevel avoit reçu contre lui, fut si bien cajoler ce Maréchal & lui faire si réguliérement sa Cour, qu'il ne tarda pas à gagner son amitié, & à le mettre si parfaitement dans ses intérêts, que ce Général écrivit en Cour d'une maniére à le disculper de toutes les accusations intentées contre lui: qu'alors Baville, qui n'avoit point accoutumé des supérieurs & encore moins des surveillans, pour se défaire du Maréchal, par la plus noire ingratitude anima la Cour contre lui, assurant qu'au lieu

1704. Avril

lieu de détruire les Camisars, il ne songeoit qu'à faire l'amour, qu'à jouer ou qu'à batir une belle terrasse à Alais; & c'est à cette Lettre que Cavalier attribue le rapel de Montrevel.

Montrevel est rapelé. Le Ml de Villars lui succéde.

Ce qu'il y a de vrai c'est que ce Maréchal fut rapellé, & remplacé par le Ml. de Villars. Montrevel partit le 18. Avril, & le 20. Villars arriva en Province. Mais avant son départ, Montrevel voulut faire une action d'éclat qui lui réussit au delà de ses espérances. Il s'agissoit de tromper les Camisars par de faux bruits & de fausses démarches, de les attirer dans des piéges & de les y faire périr. Nous allons voir dans un moment de quelle maniére le Maréchal s'y prit pour parvenir à son but, & quel en fut le succès.

Etat brillant de la Troupe de Cavalier.

Depuis l'affaire de la Marine, Cavalier se croioit capable des plus grandes entreprises: déja il formoit de vastes projets, & sa Troupe grossissoit à vuë d'œil: elle se montoit autour de mille hommes d'Infanterie & de deux cens hommes à cheval.

1704. Avril

val. Elle étoit de plus décorée d'un trompette, de huit tambours & d'un fifre.

Ses expéditions à Boucairan: D. Liv. II. Mem. de Cav. p. 212. MSS.

Sa premiére expédition eut pour objet Boucairan: il y marcha tambour battant & enseignes déploiées. Boucairan est un assés gros Bourg entre Nimes & Alais, bati en partie sur une hauteur & en partie sur un terrain uni. Dans la partie supérieure, il y a un Chateau antique, capable de défense. Cavalier s'empara sans obstacle de la partie inférieure: mais il n'en fut pas de même de l'autre. La garnison qui s'étoit retirée dans le Chateau fit un si grand feu sur lui, qu'il fut obligé de se retirer: il perdit deux hommes dans cette attaque, & la garnison autant. Cavalier abatit les fortifications qu'on avoit fait autour du Bourg, prit des provisions, & abandonna le lieu.

A S. Geniés: Mém. de Cav. p. 212. L. T. III. p. 51. & suiv.

Il fut de là à S. Génies, gros Bourg muré à deux lieues de Nimes, & à la même distance de Boucairan. Cavalier le fit investir par sa Cavalerie, & après avoir placé des avangardes & des sentinelles à toutes les avenuës, il fit enfoncer par son

In-

Infanterie l'une des portes. La garnison composée d'environ cent Miquelets se retira dans une maison, où elle se défendit avec tant de vigueur, qu'elle n'y put-être forcée. Il n'en fut pas de même d'un Secondaire, nommé *Ouvrier*, Curé de Montignargues, qui faisoit ici les fonctions du Prêtre du lieu absent. S'étant perché sur une Tour, avec quelques habitans & quelques Miquelets, il ne put se refuser au plaisir de faire feu sur les Camisars: un des coups porta & le fit apercevoir. Aussitôt il fut investi & culbuté de la Tour en bas: avec lui périrent deux ou trois habitans & un Miquelet (*a*). L'Eglise & la Maison d'un des principaux habitans nommé Cassagne,

1704. Avril

B. T. III. p. 293. *& suiv. Mém. de Villars T. II. p.* 141. *MSS.*

(*a*) L'Auteur Anonime des Camisars *t. II.* 126. fait périr ici environ deux cent Miquelets, il dit qu'ils s'étoient retirés dans une cave, où Cavalier fit mettre le feu: *tous*, ajoute t'-il, *furent en moins d'un quart d'heure, ou étouffés par la fumée, ou gagnés par les flammes, ou canardés à mesure qu'ils paroissoient pour s'échaper*. Mais c'est une fable dont Cavalier n'a pas jugé à propos de charger son Histoire.

1704. Avril

gne furent brulées, les murailles du Bourg abatues, cinq chevaux enlevés, & avec eux quelques armes & quelques provisions de bouche. Dans les Mémoires de Villars on dit que Cavalier étoit magnifique ce jour là; qu'il avoit douze gardes habillés de rouge, & quatre laquais. Cette expédition est du 13. d'Avril.

Elle arrive à Caveirac: Piége que lui tend Montrevel.
L. T. III. p. 54...
B. T. III. p. 298.
D. Liv. II. M S S.

Le surlendemain Cavalier fut coucher à Caveirac, à une lieue de Nimes. C'étoit pour commencer quelques expéditions qu'il méditoit sur la Vaunage, & que devoit faciliter le prochain départ de Montrevel, fixé au 16. Avril. Depuis trois jours, ce Maréchal faisoit courrir le bruit qu'il partoit pour Montpelier: déjà il avoit fait ses adieux: une partie de ses équipages avoient pris le devant: plusieurs Postes avoient été affoiblis: toutes les Troupes qui devoient lui servir d'escorte, ou aller au devant de son successeur étoient rassemblées: il avoit même déclaré publiquement, le jour que Cavalier se rendit à Caveirac, qu'il vouloit partir le lendemain grand matin, afin d'arriver de bonne heure à Mont-

pe-

pelier : mais tout cela n'étoit qu'un piége. Le Chef Camiſard, inſtruit trop exactement de tous les mouvemens du Maréchal & des faux bruits qu'il faiſoit repandre, y ajouta pour ſon malheur une trop grande foi ; & c'eſt en conſéquence qu'il ſe rendit à Caveirac : il y arriva ſur le ſoir. A ſon aproche la garniſon, commandée par un Officier natif de Beaucaire nommé de Maillan, ſe jetta partie dans le Chateau & partie dans l'Egliſe. Cavalier ſongeoit moins à l'inquiéter, qu'à prendre des rafraichiſſemens : il fit loger toute ſa Troupe par billet chés les habitans. Quelques coups de fuſils furent tirés pendant la nuit entre ſes ſoldats & la garniſon, mais c'étoit des coups perdus. Le lendemain matin, après avoir démoli les murs qui ſervoient de fortifications, il ſortit du Bourg tambour battant, & enſeignes déployées. A quarante pas delà, il fit faire les évolutions à ſa Troupe : jamais elle n'avoit été ni plus brillante ni plus nombreuſe ; mais qu'un état ſi floriſſant devoit être de courte durée ! Au moment que Cavalier s'en aplau-

1704. Avril

1704. Avril

aplaudit le plus, tout se prépare à sa perte.

Montrevel marche à la poursuite des Mécontens.
L. T. III. p. 55. & suiv. B. T. III. p. 298. & suiv D. Liv. II. Mém. de Villars T. II. p. 142. & suiv. Aigal. Journal Manusc. dressé à Calvisson.

Un Prètre nommé Terrien Curé du lieu de Montpezat, qui avoit à sa solde des espions vigilans & fidéles, tenoit sans cesse le Maréchal averti de tous les mouvemens de Cavalier: c'étoit par lui que Montrevel avoit apris que ce Chef iroit coucher le 15. à Caveirac: dirigé par de tels avis, Montrevel se rendit à Sommiéres pour être plus à portée de profiter de tous les mouvemens de Cavalier; il donna ordre à de Grandval Commandant de Lunel, de partir le lendemain à la pointe du jour avec le Régiment de Charolois, & cinq compagnies de Dragons de Fimarcon & de St. Cernin, pour se rendre sur les coteaux de Boissiéres, où il recevroit ses ordres. Il ordonna en même tems à Sandricourt Gouverneur de la Ville de Nimes de tirer de la garnison tout ce qu'il pourroit de Troupes, tant Suisses que Dragons, & de les envoier pendant la nuit du côté de St. Come & de Clarensac; tout fut exécuté avec ponctualité: ici le

Co-

Colonel de Courten marchoit à la tête. 1704. Avril

Les choses ainsi disposées, & sur le nouveaux avis que Cavalier étoit sorti de Caveirac & avoit dirigé sa marche du côté de Nages, Montrevel partit de Sommiéres à neuf heures du matin, suivi de six compagnies de Dragons de Fimarcon, d'une Compagnie franche de cent Irlandois commandée par Cotte, de trois cens hommes du Régiment de Hainaut, & de trois compagnies de Soissonnois, Charolois, & Menon; ce qui formoit un corps de plus de neuf cens hommes. Il marcha sur les hauteurs des côtes de la Vaunage au dessus de Clarensac, & se replia tout d'un coup du côté de Langlade. *Mem. de Caval. p. 251. & suiv. MSS.*

Cependant Grandval étoit déja aux prises avec les Camisars. Ceux-ci en partant de Caveirac s'étoient retirés dans un enfoncement entre Boissiéres & le Moulin à vent de Langlade; pour y prendre un repos qu'ils n'y trouvérent pas. Le Fantassin s'étoit couché près de ses armes, & chaque Cavalier aux pieds de son cheval, dont il avoit la bride passée dans un bras. Le Combat s'engage.

Quoi-

1704. Avril Quoique Cavalier eut fait ce qu'il avoit pu, pour surmonter un sommeil accablant, il s'étoit endormi lui même, lorsque tout d'un coup il entend d'un côté ces cris menaçans, *tue, tue*: c'étoient les Dragons de Fimarcon, commandés par Grandval, qui allant à la découverte des Camisars, les avoient en effet aperçu, & d'un autre les sentinelles avancées, qui réveillées en sursaut, crioient *aux armes, aux armes.*

L'Infanterie se leva, la Cavalerie monta à Cheval. Cavalier les mena aux Dragons, donna sur eux tête baissée; ceux ci prirent la fuite, & plusieurs restérent sur le champ de bataille. La cavalerie Camisarde s'abandonna à poursuivre le reste, laissant derriére elle son Chef, dont le cheval venoit d'être blessé, & qui, se trouvant ainsi hors d'état de suivre ses Troupes que de loin, ne pouvoit plus moderer une ardeur qui alloit lui devenir funeste.

Au bout d'une heure d'une course rapide & d'une poursuite des plus vives, on arriva entre Boissiéres & Ver-

Vergéſe. Quelle perſpective s'offre ici à la Cavalerie Camiſarde! le Régiment de Charolois qui l'attend de pied ferme à cent pas de diſtance, & derriére lequel vont ſe placer ces Dragons, qu'elle pourſuivoit avec une ſi opiniatre perſéverance. A cet aſpect elle s'arrète tout court, & commence d'ètre inquiéte, de ſe voir ſi éloignée de ſon Infanterie, qui n'avoit pu ſuivre que de loin. 1704. Avril

Le Régiment de Charolois l'invita au combat & lui fit ſigne d'avancer: elle en fit mine, & fit une décharge, qui coucha ſur le carreau une douzaine de ſoldats. Mais la fermeté avec laquelle elle fut reçuë, l'engagea de penſer à la retraite. Elle la commença avec la meilleure contenance & rejoignit ſon Infanterie.

Mais le bruit de la Mouſqueterie, ayant attiré de ce côté là, la petite armée du Maréchal auſſi bien que les Troupes venues de Nimes, elles lui fermoient de tout côté les paſſages. Un Païſan indiqua à Cavalier le chemin de Soudorgues à Nages, comme la ſeule voie par où il put échaper; mais ce Paiſan étoit-il trai- Les Mécontens ſont inveſtis par de nombreuſes Troupes. Valeur avec laquelle ils ſe battent.

tre

1704. Avril

tre ou ami? Il seroit difficile de le décider: Cavalier se confia à lui & s'en trouva mal. Le chemin de Soudorgues à Nages se joint à celui de Nimes, avant que d'arriver dans ce dernier lieu: ici se trouva un corps de Troupes détaché par le Maréchal & commandé par Menon, qui mit Cavalier entre deux feux. Rien n'égale l'intrépidité avec laquelle ce Chef Camisard se fit jour à travers ce corps de Troupes: mais un péril n'étoit pas plutôt passé, qu'il s'en presentoit un autre; & de quelque côté que Cavalier dirige désormais ses pas, il ne se présente pour lui que précipices. Il va à Nages, & veut gagner la plaine de Calvisson: mais le village, les avenues & les issues, tout est occupé par les Troupes. Peut être, se dit-il, les hauteurs qui régnent au dessus de Nages ne le seront pas? mais c'est ici que le péril préparoit à Cavalier ses plus rudes coups. Tout étoit couvert de Troupes, & la vuë ne pouvoit se fixer nulle part, qu'elle ne découvrit des escadrons, qui attendoient de pied ferme. C'est alors que

Ca-

Cavalier adressa à sa Troupe le discours concis & courageux qu'un Auteur lui met dans la bouche. *Enfans*, dit-il, *nous sommes pris & roués vifs, si nous manquons de cœur. Nous n'avons plus qu'un moien: il faut se faire jour, & passer sur le ventre à ces gens là; suivés moi & serrés vous.* 1704. Avril

Alors avec une impétuosité & une fureur sans égale, tous les Camisars fondent sur l'ennemi, qui les arrête par le nombre: ils se mélent & se battent en désesperés: les armes se croisent: le combat s'opiniatre: les Troupes du Roi s'acharnent: on se prend aux cheveux: on se tuë corps à corps, & à coups de baionnetes; mais la Troupe Camisarde, attaquée de tous côtés & accablée par le nombre (*a*), céde à la fin & se dis-

(*a*) Il s'en falloit bien que la partie fut égale: les Troupes étoient à peu près cinq contre un. Cavalier assure que la petite armée du Maréchal aprochoit de cinq mille hommes; & sa Troupe n'alloit pas à mille: il dit qu'il avoit huit cens hommes d'Infanterie, & cent hommes à cheval. *Voi. ses Mémoires pag.* 252.

1704. Avril

dispersé. Cavalier, qui la suit, en rallie une partie; & ne sachant quel parti prendre, il gagne du côté d'un Pont, gardé par des Dragons.

Il les attaque & les charge avec tant d'intrépidité & de furie, qu'il les débusque de leur poste: mais si son raport est fidéle, ce fut à un enfant, qu'il dut en partie ce succès inesperé; & si l'action est telle que ce Chef Camisard la raporte, elle est trop singuliére & trop digne d'éloge pour la laisser dans l'oubli.

Valeur & présence d'esprit d'un enfant.

Il avoit dans sa Troupe le plus jeune de ses fréres, agé tout au plus de dix ans. Cet enfant montoit un petit cheval camargue, & ses armes étoient dans la même proportion. Comme il vit que son frére étoit encore assés éloigné du Pont, tandis que ceux qui étoient à la tête du Peloton se faisoient jour & le passoient, il les arrêta, le Pistolet à la main. *Où allés vous*, leur crioit-il, *bordés la Rivière* (*b*), *chargés l'en-*

(*b*) C'est une fort petite Riviére, ou plutôt une espéce de gros ruisseau: mais la situation du Païs tout coupé de fossés rend

'*ennemi : favorisés par là la retrai-* 1704.
e de mon frére. La Troupe obéit ; Avril
out passa enfin en combattant & en
on ordre.

Cependant les Troupes avancent ; e combat continue ; mais Cavalier ait insensiblement sa retraite. Une plaine entrecoupée de fossés, la nuit qui aproche, un bois voisin qui lui offre un asile, tout commence à le favoriser : néanmoins son arriére garde toujours harcellée, est taillée en piéces ; & de toute sa Troupe, à peine en échape t'il les deux tiers. Telle fut la funeste journée du seiziéme Avril, journée qu'on peut regarder comme décisive dans la guerre des Camisars : & tels furent les adieux, que le Maréchal de Montrevel fit à Cavalier, la veille du jour qu'il quita la Province ; ou pour le dire dans les termes qu'on attribue à ce Général. *C'est ainsi que je prens*, dit-il, *congé de mes amis.*

Les Mé-contens défaits.

Tous les Historiens conviennent que les Camisars se battirent ce jour là,

rend le pont nécessaire à un piéton, & encore plus à un homme à cheval.

1704. Avril

là, en gens qui ne craignent point le péril. Rien n'est plus honorable pour eux, que l'éloge que la Baume fait de leur retraite. *Ils se retiroient à grands pas*, dit-il, *& quand ils avoient une avance un peu raisonnable, ils faisoient ferme, essuioient la décharge des Troupes qui les suivoient & faisoient la leur. Ils se défendirent*, ajoute le même Historien, *avec tant de rage & d'opiniatreté, que quand ils n'avoient plus à tirer, ils jettoient des pierres.*

Eloges donnés à Cavalier *Tom II. p.* 148.

On ne sauroit rien ajouter surtout à l'éloge que fait de Cavalier, l'Auteur des Mémoires de Villars : *ce Chef*, dit-il, *agit dans cette journée d'une maniére qui surprit tout le monde. Voir un homme de rien*, ajoute t'il, *sans expérience dans l'art de la guerre, se comporter dans les circonstances les plus épineuses & les plus délicates comme l'auroit pu faire un grand Général*, qui n'en eut été surpris? *Un Dragon le suivit toujours : il lui tira un coup de carabine, qui tua son cheval. Le Dragon lui tira un coup de fusil & le manqua : enfin, Cavalier, ayant eu deux chevaux tués sous lui,*

se

tira d'affaire sur un de ceux de ses avaliers, qu'il mit à pied. 1704. Avril

On donne aussi de grands éloges Montrevel, qu'on dit s'être trouvé artout, animant les soldats & les fficiers par son exemple & par sa aleur. On ajoute qu'il s'exposa si ort qu'il eut un Capitaine Irlandois e sa suite tué à son côté, qu'un utre y fut blessé à mort, & un troiiéme blessé légérement. Grandval 'est pas oublié; il eut un cheval ué sous lui, qui lui en valut un de ent pistoles, que Montrevel faisoit ener en main, & dont il lui fit résent pour continuer à poursuivre es Camisars.

Et au Général des Troupes Roiales. *L T. III. p. 59.*

Le champ de bataille, de plus de eux heures d'étenduë, resta jonché e corps morts. Les Historiens Catholiques ne manquent pas à leur ordinaire, de grossir beaucoup la perte des Camisars, & de diminuer de beaucoup celle des Troupes du Roi: la vérité est que celle des Camisars se monta aux environs de quatre cens personnes, & que celle des Troupes du Roi l'égala, si tant est qu'elle ne la surpassa.

Perte des deux côtés.

O 2 De

1704. Avril

De Préfosse fut envoié en Cour, pour y porter la nouvelle de cette importante défaite : elle fit dire que Montrevel avoit voulu enlever au Maréchal de Villars la gloire de vaincre les rebelles ; & ne contribua pas peu à confirmer l'opinion de ceux qui disoient, qu'il n'auroit tenu qu'à lui de commencer avec eux comme il avoit fini.

Cavalier ramassa les tristes & misérables débris de sa Troupe, du côté de Pierredon ; il y fut deux jours : chaque moment lui découvroit quelque nouvelle suite de sa défaite, & la lui offroit plus grande & plus fatale. La plupart de ses gens revenoient sans armes : ils les avoient jettées pour faciliter leur retraite : un grand nombre étoient par leurs blessures, hors d'état de service. Presque toute la Cavalerie, avoit été exterminée, ou avoit abandonné ses chevaux, pour franchir de larges Fossés, qui dans sa fuite la mettoient à couvert de la poursuite des Dragons.

Cependant toutes les Troupes étoient en mouvement, & il étoit dif-

difficile d'échaper à leurs recherches. Que devenir dans cette extrémité ? La seule ressource qui se présenta à Cavalier fut de passer le Gardon, & de s'aller cacher dans les bois d'Hieuset. Mais les fatalités se suivent pour l'ordinaire : il y a entre elles comme des enchainures inévitables. Cavalier étoit parvenu à une de ces funestes époques, où rien ne réussit, & où les entreprises les mieux concertées tournent mal. 1704. Avril

A peine étoit-il arrivé dans les bois d'Hieuset, que la Lande averti par Meyrieres de Maleyrargues, que Cavalier avoit dirigé sa marche de ce côté là, s'y rendit pour le chercher. Ce Général commandoit un corps de Troupes de mille hommes, qu'il divisa en trois détachemens, & qu'il fit marcher par autant de différentes routes, afin de tomber plus surement sur les Camisars, & qu'il leur fut moins possible d'échaper Ils s'étoient retirés dans un lieu enfoncé, si couvert & si caché, qu'ils se crurent en sureté, quoi qu'ils sussent que les Troupes étoient autour d'eux, les cherchant avec une dili- Autre Echec des Mécontens, dans les bois d'Hieuset. *L. T. III. p.* 66. *B. T. IV. p.* 6. *D. Liv. III. Mem. de Cav. p.* 257. *MSS.*

1704. Avril gence & une exactitude, à laquelle rien, ce semble, ne pouvoit se dérober. Cavalier s'étoit même un peu éloigné de sa Troupe, pour visiter nombre de blessés, qu'il avoit fait placer dans une caverne voisine. Comme il revenoit de cette visite charitable avec un de ses Brigadiers, il aperçut une centaine de Miquelets, qui aiant percé à travers le plus épais du bois, & grimpé les endroits les plus difficiles, fondoient de tous côtés sur sa Troupe comme autant d'oiseaux de proie, avec une fureur & un acharnement difficile à décrire.

Il est aisé de comprendre que cette Troupe qui venoit d'être si maltraitée à Nages, & qui étoit presque sans armes, ne se défendit que foiblement, & fut bientôt obligée de prendre la fuite, laissant quelques Camisars sur la place. Entre ceux qui eurent ce sort, on distingua une fille jeune & bien faite, à laquelle on trouva un bracelet avec cette devise *Susanne Delorme*. Les Historiens n'ont pas craint d'hazarder à son sujet, de même qu'à l'égard de plusieurs

ſieurs autres femmes ou filles, qui en d'autres occaſions ſe ſont trouvées parmi les morts laiſſés par les Camiſars, des conjectures auſſi fauſſes que peu chrétiennes, ne voulant pas faire attention que parmi les Camiſars, il y avoit pluſieurs hommes mariés & pluſieurs Péres de famille; & que leurs femmes & leurs filles, les ſachant au voiſinage, venoient les viſiter, ou leur aporter ce dont ils avoient beſoin, enſorte qu'elles ſe trouvoient expoſées au même ſort, lorſqu'ils étoient ſurpris par les Troupes. 1704. Avril

Cavalier ne fut pas longtems pourſuivi: la nuit aprochoit, & il n'étoit ni prudent, ni praticable de le ſuivre dans des précipices & des bois d'une auſſi vaſte étenduë, que le ſont ceux d'Hieuſet, de Vaquiéres & de Bouquet, tous attenans, ou peu éloignés les uns des autres; & où s'allérent perdre Cavalier & les débris de ſa Troupe.

Magaſin qu'on leur enléve.

Mais un nouveau déſaſtre, & le plus grand peut être qui put arriver aux Camiſars, dans les conjonctures préſentes, étoit à la porte. Ce

1704. Avril

fut la découverte d'une vaste & profonde caverne voisine d'Hieuset, & qui servoit tout ensemble à Cavalier, & d'Hopital pour y soigner les blessés, & de Magasin, d'Arsenal, & de lieu de fabrique, où l'on cachoit avec beaucoup de secret du bled, de la farine, des habits, des armes; & où surtout l'on fabriquoit de la poudre à canon, si nécessaire & si rare pour les Camisars.

Comment on le découvre.

Une femme agée du lieu d'Hieuset, qu'on avoit vu quelquefois aller du côté du bois, tantôt avec un panier à la main, tantôt avec une corbeille sur la tête, fut soupçonnée de porter des provisions à quelque Camisard caché. Sur ces indices, elle fut arrêtée, & conduite devant la Lande, qui commença par lui dire qu'il la feroit pendre, si elle ne déclaroit, sans déguisement, le sujet de ses fréquens voyages. Elle eut recours à des prétextes, qui la rendirent toujours plus suspecte. Le Général ne lui demanda plus ce qu'elle alloit faire dans ce bois, mais il la menaça de la faire pendre sur le champ, si elle hésitoit un moment à in-

indiquer l'endroit du bois où elle dirigeoit si souvent ses pas ; & pour la convaincre qu'on lui tiendroit parole, si elle ne repondoit d'une maniére positive, on fit dresser une potence. Ne paroissant intimidée, ni de la menace, ni du suplice, elle fut conduite au pied de la potence : elle y marcha d'un pas intrépide ; mais toute sa constance l'abandonna, lorsqu'il fallut monter l'échelle : elle demanda d'être reconduite auprès du Général, à qui, sous l'espérance d'une vie qu'elle alloit sacrifier avec tant de courage, elle découvrit tout. 1704. Avril

Aussitôt, on la fit marcher à la tête d'un nombreux détachement, qu'elle conduisit à la caverne. Trente Camisars malades, blessés ou moribons, furent les premiers objets qui frapérent la vuë dans ce sombre lieu : leur état auroit ému à compassion les tygres mêmes ; mais les Miquelets moins sensibles que ces animaux féroces ne se sentirent animés à cette vuë que de fureur. Ces infortunés n'excitérent chés eux que la rage : & cette rage se fit de ces infortunés autant de victimes, qu'elle immola,

1704. Avril

avec une barbarie que je ne saurois décrire. On entra plus avant, & à mesure qu'on avançoit, on découvroit toujours, avec une nouvelle surprise, mille choses auxquelles on n'avoit point pensé. Ici, c'étoit un gros amas de bled; là, un plus grand encore de farine; plus loin des tonneaux de vin; à coté des piéces d'eau de vie; plus loin encore des lards entiers suspendus à la voute, ou des sacs remplis de légumes, de chataignes & d'autres provisions de bouche: plus avant, étoient accumulées des caisses remplies de drogues, d'onguens, de charpie, & autres ingrédiens d'apoticairerie ou de pharmacie. Enfin dans le lieu le plus profond & le plus reculé, un arsenal complet se présente à la vue: des armes, des fusils, des épées, nombre de bariques de poudre préparée, des mortiers & des moulins à bras pour la fabriquer; du souffre, du salpêtre, du charbon, & je ne sai combien d'autres choses encore. Quelle découverte! Il n'en pouvoit point arriver de plus ruineuse aux Camisars.

Lieux

D'autres exploits avoient illustré la

la gloire du Général. En fut-il de plus barbares ! Les lieux de Brenoux, de S. Paul la Coste, de Soustelle, de Vic, d'Hieuset, &c. sous le prétexte, ou le soupçon d'avoir donné retraite aux Camisars, venoient par ses ordres & sous ses yeux d'être livrés au pillage, & aux flammes; & tous leurs habitans, d'être passés au fil de l'épée, sans que l'age, ni le séxe eussent été épargnés, ni respectés.

1704. Avril

saccagés par la Lande. *L. T. III. p. 65. 66. D. Liv. III. Mem. de Villars T. II. p. 149. MSS.*

On n'auroit rien eu à ajouter à la description qu'a fait de ces exploits un Prêtre Historien, si la noirceur & la barbarie qu'il y avoit à confondre dans la même peine les femmes & les enfans, ne l'avoit pas engagé à avancer contre la vérité, que ces deux ordres de personnes furent épargnés, dans ces sanglantes & barbares expéditions.

„ M. de la Lande, dit-il, fut au „ village de Brenoux, où les habi- „ tans même lui avouant que les „ rebelles y avoient fait séjour, il „ chatia leur silence criminel, en les „ abandonnant aux anciens Catho- „ liques de S. Florent attroupés,

1704. Avril

„ qui tuérent plus de deux cens per„ sonnes, sans épargner que les pe„ tits enfans & mirent le feu à tou„ tes les maisons.

„ Ce Lieutenant Général, ajoute „ l'Historien, ordonna à M. du Vil„ lars Lieutenant Colonel & Com„ mandant à Genoillac de traiter „ de même huit ou neuf autres lieux „ circonvoisins, qui avoient donné „ retraite aux Camisars. Ce Com„ mandant, suivi des Cadets de la „ Croix & de quatre mille soldats en „ y comprenant les milices, mit „ tous ces lieux successivement à feu „ & à sang, après les avoir livrés „ au pillage: on ne fit grace qu'aux „ femmes & qu'aux enfans à la mam„ melle. Pour tous les hommes, „ on les passa au fil de l'épée & on fit „ un butin très considerable: car „ on enleva une quantité prodigieu„ se de Bestiaux. On ne peut se re„ présenter, ajoute encore l'Histo„ rien, jusques à quel excès alla le „ dégat que firent ces Troupes: il „ suffira de dire qu'elles versérent „ plus de sept cens tonneaux de vin, „ & qu'elles ne laissérent sur pied,

„ que

„ que cinq ou six maisons d'anciens „ Catholiques, qui furent même dé- „ molies peu de tems après ".

Le Ml. de Villars part pour le Languedoc. *Aygal.*

Pendant que tout ceci se passoit en Province, le Maréchal de Villars s'y rendoit en diligence. Il avoit ordonné à d'Aigaliers de l'aller attendre à Lion, il l'y prit en passant, & le fit embarquer avec lui pour descendre sur le Rhône jusqu'à Beaucaire.

Ses Conférences en route avec d'Aigaliers.

D'Aigaliers profita des premiers momens, qu'il fut avec ce Maréchal, pour l'entretenir sur le projet qu'il avoit formé au sujet de la reddition des Camisars; & pour le prévenir contre l'opinion, où étoit le Clergé du Languedoc, aussi bien que plusieurs autres mal intentionnés, *qu'il n'y avoit plus d'autre voie à prendre pour finir l'affaire de ces gens là, que d'exterminer tous les Protestans:* c'est ainsi que le Clergé prétendoit légitimer la persécution & les violences, dont il avoit usé contre eux; puisque la douceur étant inutile, & la rigueur, le seul moien d'en venir à bout, le Clergé n'avoit rien pu faire de mieux, que de traiter avec une

ex-

1704. Avril

extrême sévérité des gens auprès de qui toute autre voie étoit inéficace. Villars écouta d'Aigaliers avec bonté, & avec une attention qui cherchoit à s'instruire ; & il lui promit d'avoir toujours *deux oreilles*, *pour écouter les deux partis*. C'est en ces termes qu'il s'exprimoit.

Et avec Julien

„ Il en eut besoin, dit d'Aigaliers, lorsque Julien, qui commandoit en Vivarais, nous eut joint vis à vis de Tournon : car la conversation ayant bientot roulé sur les Camisars, M. de Julien ne manqua pas de prendre la parole & de dire dans les termes d'un homme, qui a profondement réfléchi sur la matiére, & qui la connoit à fond, que si l'on avoit suivi ses conseils, il n'y auroit pas un seul Camisard dans la Province; mais que pour cela, il n'auroit pas fallu s'en tenir aux quatre cens villages, ou hameaux, qu'il avoit fait démolir, ou bruler dans les hautes Cevennes ; mais qu'il auroit fallu saccager tous les autres, & tuer tous les Païsans qu'on eut trouvé à la campagne.

Conseils barbares de celui ci.

Quel

Quel discours ! Quelle barbare maniére de penser ! 1704. Avril

D'Aigaliers n'ayant pu s'empêcher de dire au Maréchal de Villars, que l'expédition dont parloit de Julien n'avoit fait qu'irriter le mal & fournir aux Camisars des recrues abondantes, ensorte que si l'on eut continué, on n'auroit pas manqué de faire soulever toute la Province : Julien lui demanda, quel autre moien il imagineroit donc pour terminer cette affaire. D'Aigaliers lui proposa son Projet, que Julien ne manqua pas de rejetter, ajoutant qu'il ne se trouveroit pas quatre Protestans, qui voulussent prendre les armes aux termes de ce Projet. A quoi d'Aigaliers repliqua „ que si S. E. le Maréchal de Villars l'agréoit, lui d'Aigaliers non seulement en trouveroit quatre, mais plusieurs milliers aussi.

La conversation s'échauffoit. Villars écoutoit & ne paroissoit prendre aucun parti. On arriva à Valence au milieu de ces contestations. Ici Préfosse, qui alloit en Cour porter la nouvelle de l'affaire de Nages, assura le Maréchal que la Troupe de Ca- Nouvelles qu'ils aprennent en route.

1704. Avril valier y avoit été taillée en piéces. Cette nouvelle fit craindre à d'Aigaliers qu'elle n'apporta quelque dérangement dans son Projet, que le Maréchal n'écouta trop favorablement les discours de Julien ; & qu'il ne voulut plus s'en tenir à des voies de douceur.

En arrivant au St. Esprit, les fréres *Mermier* de Bagnols au nombre de quatre & tous au service du Roi, un Capitaine de la Citadelle & plusieurs autres vinrent porter des plaintes au Maréchal de Villars, contre les Cadets de la Croix. Les uns reclamoient des troupeaux de moutons que les Croisés leur avoient enlevé: les autres, des chevaux que ces pillars leur avoient volé. Des troisiémes demandoient vengeance, d'un sang barbarement repandu. Toutes ces plaintes faisoient grand plaisir à d'Aigaliers, parce qu'elles commençoient à faire connoitre au Maréchal de Villars, qu'il ne lui en avoit point imposé, en lui parlant des désordres de ces scélerats.

Le Maréchal arriva à Beaucaire le Dimanche 20, d'Avril. Ici, il aprit qu'il



qu'il y avoit encore assés de Camisars dans le Païs pour donner beaucoup de peine : il y trouva Baville, qui lui dit en raillant, qu'*il ne manqueroit pas de réussir, puisqu'il avoit d'Aigaliers pour Ministre.* Cette raillerie, qui fut bientôt raportée à ce Négociateur, lui fit de la peine ; parce qu'elle lui aprenoit que les bontés du Maréchal pour lui ne plaisoient pas à cet Intendant, & qu'il en prenoit ombrage. 1704. Avril

Villars reçut aussi des lettres de la Lande, qui lui aprenoient les expéditions qu'il avoit fait à Hieuset, à Brenoux, à St. Paul la Coste, à Soustelle, &c. & la découverte de la caverne, qui servoit d'Hopital & de magazin aux Camisars.

De Beaucaire, le Maréchal se rendit à Nimes (*a*). Dès qu'il y fut arrivé, d'Aigaliers rassembla autant qu'il le put les principaux Protestans de la Ville : il leur communiqua son Projet, & leur fit connoitre le seul parti qu'il y avoit à suivre. Ils l'écoutérent, & mettant la main à l'oeuvre, ils dressérent en conséquence un

Ils arrivent à Nimes. D'Aygaliers communique son plan aux Protest. de cette Ville.

(*a*) Le 21. d'Avril.

1704. Avril

Requête qu'ils présentent. D. Liv. III.

un acte, par lequel ils demandoient au Maréchal la permission de s'armer, pour marcher contre les rebelles, esperant de les ramener par leur exemple, ou résolus à les combattre pour témoigner leur fidélité.

Cette requête, qui étoit signée de plusieurs Gentilhommes, & de presque tous les Avocats & Marchans de la Ville de Nimes, fut présentée le Mardi 22. Avril par d'Albenas à la tête de sept à huit cens personnes de la Religion. Villars vit cette démarche avec plaisir, reçut la Requête avec bonté, remercia de leurs offres ceux qui la lui présentoient. Il ajouta qu'il ne doutoit pas de la sincérité de leurs protestations, que si leur secours lui étoit nécessaire, il se serviroit d'eux avec la même confiance, qu'il auroit pour les anciens Catholiques; qu'il esperoit de ramener les Rebelles à leur devoir par la douceur: & *qu'il étoit bien aise qu'ils repandissent partout, qu'il offroit une Amnistie à tous ceux qui se retireroient dans huit jours avec leurs armes dans leurs maisons.*

Informa-

Après cela, ce nouveau Général com-

commença à s'instruire à fonds de l'état présent de la Province, dès dispositions des habitans, de la nature de la revolte, du caractére des rebelles, particuliérement de celui de leurs chefs; & des mesures qu'on avoit prises jusques là pour les reduire. Il se fit dès idées nettes de toutes choses; autant du moins que cela se pouvoit sur des raports, toujours sujets au préjugé.

1704. Avril

tions que prend le Ml.

B. T. IV. p. 7.

Il visita ensuite les principales Villes de la Province, Sommiéres, S. Hipolite, Alais, Usés, &c: il partit pour cet effet de Nimes le 24. Avril. L'Intendant l'accompagna partout, & partout le Maréchal, convoquant les Communautés, leur expliquoit les intentions de la Cour. Il parloit avec tant de dignité & dans des termes si remplis à la fois & de force & de douceur, que les cœurs en étoient émus & entrainés. Il leur disoit, " que le Roi lui avoit ordonné de finir promptement ces „ troubles: que par son ordre, il „ y alloit emploier premiérement „ les voies de la douceur, en offrant le pardon de leurs crimes

Il visite les principales Villes.

B. T. IV. p. 9.

„ aux

1704. Avril.

„ aux Chefs des rebelles, & à tous
„ ceux qui les ſuivoient, s'ils ve-
„ noient ſe ſoumettre & rendre leurs
„ armes; mais que s'ils s'opinia-
„ troient dans leur revolte, il al-
„ loit les traiter avec la derniére ri-
„ gueur, eux & tous ceux du Païs
„ qui les ſoutenoient. Qu'il falloit
„ avoir perdu le ſens, pour s'ima-
„ giner qu'après les pertes qu'ils ve-
„ noient de faire, ils puſſent plus
„ longtems réſiſter: que ce n'étoit
„ point la force de leurs armes,
„ qui les avoient garantis juſques là;
„ mais la bonté du Roi, qui les re-
„ gardant comme ſes ſujets, avoit
„ mieux aimé attendre leur repen-
„ tir, que de les exterminer. Qu'en-
„ fin le mal avoit trop duré; qu'il
„ n'y avoit plus de ménagement à
„ garder, & qu'il falloit, ou ſe
„ ſoumettre, ou s'atendre à être
„ écraſé."

La Lande & Baville s'opoſent au projet de d'Aigaliers. *Aigal.*

Lorſqu'il fut arrivé à Alais, il eut une conférence avec la Lande & l'Intendant, ſur ce qu'il y auroit à faire pour engager plus efficacement les Camiſars à mettre bas les armes, & profiter du pardon, qu'on leur pro-

promettoit. Il fit appeller à cette conférence d'Aigaliers, & en sa présence, il parla de son Projet à la Lande & à Baville. Le premier dit aussitôt, que ce Projet ne valoit rien, & Baville qui le désaprouvoit fort fut du même avis. En vain d'Aigaliers parla à son tour, & allégua toutes les raisons, qui lui paroissoient propres à en établir & à en démontrer la validité, l'utilité & la solidité; la Lande & Baville crioient si fort pour les combattre que le Maréchal, quelque penchant qu'il eut à le suivre, n'osant peut-être se déterminer de lui même, renvoia de le faire, lorsqu'il seroit à Usés. 1704. Avril

A Usés, il balança encore. D'Aigaliers prétend que quoique ce Maréchal connut le mauvais caractére des oposans, il n'osoit néanmoins se déterminer: Baville surtout le retenoit: le crédit de cet Intendant à la Cour, lui faisoit craindre d'exposer le sien, s'il suivoit un Projet que cet Intendant désaprouvoit; surtout si ce Projet avoit le malheur d'être sans succès.

D'Aigaliers eut d'autant plus lieu de

1704. Avril de se persuader que c'étoient là les véritables motifs qui empêchoient Villars de se déterminer, que le pressant un jour de mettre leur Projet en éxécution, ce Maréchal repondit qu'il paroissoit *également ridicule & extraordinaire aux Catholiques, d'armer dans les circonstances des gens de la Religion*: que si l'on ne réussissoit pas dans les vuës qu'on se proposoit, en les armant, tout s'en moqueroit: qu'il croioit la voie fort bonne, mais que cependant il ne pouvoit la prendre sur lui contre le sentiment général.

D'Aigaliers pénetré de la plus vive douleur, en jugeant par cette reponse, que l'Intendant prévaloit pour empêcher l'éxécution d'un dessein utile à sa Patrie & à sa Religion, résolut d'en parler lui même à cet Intendant, quelque repugnance qu'il se fit de le voir, afin de le porter à y donner son aveu & son consentement.

Il fut donc, le lendemain chés cet Intendant, & après s'être assis, il lui parla en ces termes. "M. les „ raisons que ma famille & moi „ avons de nous plaindre de vous, „ m'a-

„ m'avoient fait prendre une si forte 1704. Avril
„ résolution de ne vous demander
„ jamais aucune grace, que vous
„ avés pu vous apercevoir dans le
„ voyage que nous venons de faire
„ avec M. le Maréchal, que
„ j'ai mieux aimé m'exposer à mourir
„ de faim, que de prendre un
„ verre d'eau chés vous : mais comme
„ il ne s'agit point dans ce que
„ je propose d'une affaire particuliére,
„ qui m'aie pour objet, je
„ vous prie de regarder plutôt au
„ bien de l'Etat, qu'à la repugnance
„ que vous avés pour ma famille;
„ d'autant mieux qu'elle ne peut-être
„ fondée, que sur ce que nous
„ sommes d'une Religion différente
„ de la vôtre, qui est une chose,
„ que nous ne pouvions ni prévenir,
„ ni empêcher. Ainsi M. ne
„ détournés pas M. le Maréchal
„ de prendre le parti que j'ai proposé,
„ qui peut faire cesser les troubles
„ de nôtre Province, arrêter le
„ cours de tant de malheurs, que
„ je crois que vous voiés à regret;
„ & vous épargner beaucoup de peine
„ & d'embarras."

Ce

1704. Avril

Ce Discours surprit étrangement Baville: *il me répondit*, ajoute d'Aigaliers, *qu'il ne s'étoit oposé à mon Projet, que parce qu'il le croioit inutile*. Surquoi d'Aigaliers lui fit si bien voir, qu'il ne couteroit rien de tenter ce moien, qu'il y donna les mains.

Le Ml. aprouve enfin le projet. *ibid supra*

Aussitôt l'Auteur fut en donner avis au Maréchal, qui lui ordonna d'assembler incessamment les gens dont il se proposoit de se servir, & de les lui présenter le lendemain matin avant qu'il partit pour Nimes. Le tems étoit court; mais après tout ce qui venoit de se passer, il étoit de conséquence d'obéir, & de faire voir la bonne volonté des Protestans.

Aygaliers est suivi de 80 Protest.

Aussi d'Aigaliers se donna toutes sortes de mouvemens pendant la nuit pour ameuter un nombre suffisant de gens disposés à courir avec lui les mêmes avantures; mais il manœuvra si bien, qu'au lieu de cinquante hommes, que le Maréchal lui avoit ordonné de lui présenter, il en amena quatre vingt, tous bien faits, de bonne famille, & quelques

ques uns même Gentilhommes. 1704. Avril

Il les fit ranger le matin, dans la Cour du Palais Episcopal, où étoit logé le Maréchal: mais quelle ne fut pas la surprise & la douleur du Prélat de voir dans son Palais, nombre d'Huguenots assés audacieux pour oser dire chés lui, qu'ils serviroient mieux le Roi que les Catholiques. *Il faillit à tomber*, dit d'Aigaliers, *de son Balcon en bas avec tous ses satellites, de chagrin & de surprise* (a). Ce chagrin augmenta, lorf-

De Villars les accepte: chagrin qu'en conçoit l'Evêque d'Usés. *ibid.*

(a) Ce Prélat étoit Michel Poncet de la Riviére. D'Aigaliers dit, qu'il habitoit un Palais magnifique, qu'il avoit orné de meubles superbes, & de beaux jardins en terrasses: il ajoute; *c'est un homme qui aime passionnément tous les plaisirs, la musique, les femmes & la bonne chére: il a toujours chés lui de bons Musiciens, de jolies filles dont il prend soin, & des vins excellens qui augmentent visiblement sa vivacité. Il ne sort jamais de table sans être excessivement animé, & alors s'il s'imagine que quelqu'un de son Diocèse ne soit pas aussi bon Chrétien que lui, il écrit à M. de Bâville pour le faire exiler: il a souvent fait cet honneur là à* feu

1704. Avril lorſqu'il vit deſcendre Villars & Baville, pour queſtionner ces gens là; & ſurtout lorſqu'il entendit que le Maréchal les acceptoit & leur ordonnoit d'obéir à d'Aigaliers, en tout ce qu'il leur commanderoit pour le ſervice du Roi.

Commiſſion que le Ml. expédie en faveur de d'Aigaliers.

La difficulté fut enſuite d'avoir des armes. Il n'y avoit point d'Arſenal à Uſés, où l'on put avoir recours; & les Proteſtans avoient été ſi ſouvent déſarmés, qu'il n'en falloit point chercher chés eux. D'Aigaliers propoſa à Villars de ſe ſervir de celles de la Bourgeoiſie : *mais cela paroitroit injurieux aux Catholiques*, dit Villars, *de les déſarmer pour armer les gens de vôtre Religion.* Cependant comme il ne ſe préſentoit pas de plus prompts moiens, le Maréchal ordonna à de Paratte, de faire donner à d'Aigaliers, cinquante fuſils & autant de baïonnetes : après quoi, il expédia à ce dernier cette commiſſion.

„ Nous Maréchal de Villars Gé-
„ néral des armées du Roi &c. avons
„ per-

feu mon Père & à ma Mère. Voyez Mém. de d'Aigaliers.



„ permis à M. d'Aigaliers Gentilhom- 1704.
„ me Nouveau Converti de la Ville Avril
„ d'Usés, d'aller faire la guerre aux
„ Camisars, avec cinquante hom-
„ mes tels qu'il les voudra choisir:
„ *Donné à Usés le 4. Mai 1704. Si-*
„ *gné Villars, & plus bas Moretton.*

Le Maréchal n'eut pas plutôt expédié ces ordres & cette commission, qu'il partit pour Nimes; ce qui laissa d'Aigaliers dans de nouveaux embaras, parce que l'Evèque, au désespoir de ce qui venoit de se passer, envoia de maison en maison menacer tous les Parens de ceux qui avoient pris parti: ce qui en débaucha quelques uns. Il défendit aussi avec menace aux Capitaines de bourgeoisie de livrer leurs armes; mais sur le raport qu'ils en firent, de Paratte leur commanda sous peine de désobéissance, d'en remettre à d'Aigaliers le nombre prescrit par l'ordre du Maréchal. Le même, en louant beaucoup la diligence du Gentilhomme d'avoir en si peu de tems mis une compagnie sur pied, & son zele pour le service du Roi, lui fit donner avec les armes, toutes

 les

1704. Mai

les autres choses nécessaires, comme poudre, plomb &c. en sorte que d'Aigaliers fut prêt à se mettre en marche, dés le cinquiéme de Mai, à quatre heures du matin.

Mais il ignoroit qu'aussitôt que la Lande & Baville s'aperçurent qu'ils ne pouvoient détourner le Maréchal du parti de la douceur, & des voies d'accommodement, ils devinrent jaloux de la gloire que d'Aigaliers alloit acquérir, & qu'ils ne purent se résoudre à la lui laisser toute entiére.

Baville & la Lande entament une négociation avec Cavalier

En même tems que ce négociateur partoit d'Usés, à la tête de ses Volontaires, & que dans tous les lieux de son passage, il assembloit les Protestans; & les exhortoit de parler aux Camisars de leur connoissance, & de les porter à embrasser les voies de clemence, que Sa Majesté leur offroit, afin de faire cesser une guerre qui avoit été suivie de tant de maux, & dont les Catholiques se servoient avec tant d'avantage, pour rendre également la fidélité des Reformés suspecte, & leur Religion odieuse. En même tems, dis-je, que d'Aigaliers partoit ainsi d'Usés, la Lande

de & Baville mettoient en campagne un nommé la Combes, chés qui Cavalier avoit été autrefois en qualité de petit Berger, & en qui ils savoient, que ce Chef Camisard avoit de la confiance; pour agir auprès de lui & pour l'engager à donner les mains à des voies d'accommodement qu'on lui faisoit offrir. 1704. Mai

La Combes vit Cavalier, & Cavalier ne parut pas insensible aux premiéres propositions qui lui furent faites. Tout agissoit auprès de lui pour les rendre efficaces : ses derniers malheurs étoient sans cesse présens à son esprit, & ils ne se présentoient que par des côtés désesperans : il est bon de l'entendre lui même, & sur cet article & sur tous les autres qui l'engageoient à se rendre accessible à des propositions de paix.

Raisons qui portent ce Chef des Mécontens à écouter leurs propositions.

,, La perte, dit-il, que je venois
,, de faire à Nages étoit d'autant plus
,, considerable, qu'elle étoit irrépa-
,, rable; puisque j'avois perdu tout
,, d'un coup une grande quantité
,, d'armes, toute ma munition, tout
,, mon argent; mais surtout un
,, corps de soldats faits au feu & à

1704. Mai

Cav. p. 257. & suiv.

„ la fatigue, & avec lesquels je
„ pouvois tout entreprendre. Mais
„ ma derniére perte (celle de ses
„ magasins) étoit la plus sensible;
„ elle m'étoit plus fatale, que tou-
„ tes celles qui l'avoient précédée,
„ mises ensemble; parce, dit-il,
„ qu'auparavant j'avois toujours eu
„ quelque ressource pour me réta-
„ blir, mais alors je n'en avois au-
„ cune. Le Païs étoit désolé; l'ami-
„ tié de nos amis refroidie; leurs
„ bourses épuisées; cent bourgs ou
„ villages saccagés & brulés: toutes
„ les prisons pleines de Protestans:
„ la campagne déserte: ajoutés à
„ cela que le secours d'Angleterre,
„ promis depuis si longtéms, ne ve-
„ noit pas, & que le Maréchal de
„ Villars étoit arrivé dans la Pro-
„ vince avec de nouvelles Troupes."
Ainsi parle le Chef Camisard.

Telle étoit sa situation & les tristes & accablantes réfléxions qui l'occupoient, lorsque la Combes son ancien maitre se présenta à lui avec des propositions de paix: ce n'étoit pas le tems de faire le difficile, ou de paroitre inaccessible à des propositions qui

qui dans ces triſtes conjonctures, ſembloient ſurpaſſer les vœux du Chef Camiſard. Auſſi laiſſa-t-'il plus entrevoir, & peut-être plus eſperer, qu'il n'auroit voulu. Sa réponſe fut fiére néanmoins. Un Hiſtorien la traite d'inſolente : c'eſt qu'elle contenoit, comme le raporte Brueys, *qu'ils ne mettroient jamais les armes bas, qu'on n'eut rétabli dans le Païs les exercices de leur Religion.*

1704. Mai

D. Liv. III. B. T. IV. p. 22.

La Lande, à qui la Combes rendit compte de ſa commiſſion, crut entrevoir dans le raport qu'il lui fit, qu'il ne ſeroit pas impoſſible de rendre Cavalier traitable, & de l'amener à quelque compoſition : dans cette idée, il jugea néceſſaire de ménager avec lui une entrevuë, & de lui écrire de ſa main une lettre obligeante pour la lui demander.

La Lande écrit lui même à Cavalier.

„ Par cette lettre, dit Cavalier, „ ce Lieutenant Général m'invitoit „ à une conférence ; il m'aſſuroit que „ je pouvois la lui accorder en toute „ ſureté, me proteſtant que ſi nous „ ne tombions pas d'accord, je „ pourrois me retirer, ſans qu'il „ m'arriva le moindre mal ; à quoi

Cav. p. 261.

1704. Mai

„ il ajoutoit, que si je refusois cette „ offre, on me regarderoit comme „ l'ennemi de la paix; & que je re„ pondrois devant Dieu & devant „ les hommes, de tout le sang qui „ seroit repandu par mon opinia„ treté. "

Quel effet produisit cette lettre sur le Chef Camisard? *Elle me toucha si fort*, dit-il, *que pour ôter à mes amis aussi bien qu'à mes ennemis, le prétexte de me blamer, je résolus de faire voir à tout le monde, que j'étois prêt d'embrasser la première occasion de faire une paix avantageuse.*

Réponse du Chef Camisard: elle est portée par Catinat.

C'est dans ce dessein qu'il fit réponse à la Lande, & qu'il lui marqua un lieu pour le rendés-vous, où il l'attendroit. Il donna cette réponse à Catinat Commandant de sa Cavalerie, pour la porter lui même en personne à ce Général qui étoit à Alais. Catinat se mit dans son propre, & se présenta devant la Lande avec la contenance d'un homme d'importance.

Conversation de celui-ci

Cette contenance fiére & hardie excita la curiosité du Général: il demanda au porteur quel étoit son

nom?

nom? *Je suis Catinat*, répondit-il d'un ton ferme, *& Commandant de la Cavalerie de Cavalier. Quoi! vous êtes Catinat*, lui dit la Lande, *ce Catinat*, *qui a massacré tant de gens dans le terroir de Beaucaire. Oui*, reprit Catinat d'un ton plus ferme encore, *je suis le même; j'ai fait ce que vous dites, & j'ai cru le devoir faire. Vous êtes bien hardi*, lui dit la Lande, *d'oser paroitre devant moi. J'y suis venu*, repartit Catinat, *sur la bonne foi, & sur la parole que frère Cavalier m'a donné, qu'il ne me seroit fait aucun mal. Il a eu raison*, repliqua la Lande; & aiant lu la lettre de Cavalier, il dit à Catinat. „ Retournés auprès de Cavalier; assurés le que dans deux heures „ je me rendrai au Pont d'Avênes „ avec trente dragons seulement & „ quelques Officiers; qu'il s'y trouve avec pareil nombre. " Surquoi Catinat ayant dit qu'il ne croioit pas que Cavalier voulut aller avec un aussi petit nombre de gens au rendés-vous, la Lande ajouta, qu'il pouvoit y amener tel nombre qu'il trouveroit à propos, mais qu'à son

1704. Mai

avec la Lande D. liv. III.

B. T. IV. p. 26. L. T. III. p. 105.

1704. Mai. égard, il n'en vouloit pas d'avantage: & qu'il se fieroit à Cavalier, puisque Cavalier se fioit à lui.

Entrevue de la Lande & de Cavalier au Pont d'Avênes.

La Lande se rendit en effet deux heures après au rendés-vous; c'étoit le Lundi 12. Mai: il ne prit avec lui qu'une trentaine de dragons, le Colonel Menon, une dixaine d'Officiers, & le jeune frére de Cavalier qui étoit dans les prisons d'Alais depuis quelques jours.

M S S.

Cavalier, qui avoit laissé sa Troupe à Massanes, & qui n'avoit pris avec lui que soixante hommes choisis de son infanterie & huit Cavaliers, se rendit au Pont d'Avênes à peu près en même tems que la Lande. Il fit arrêter ses soixante hommes à deux portées de fusil du pont, & il ne s'avança vers le pont, qu'avec ses huit Cavaliers, qu'il laissa encore à une certaine distance. La Lande en fit de même par raport aux dragons & aux Officiers de sa suite, & il s'avança seul vers Cavalier.

Ils furent pour le moins deux heures ensemble, tête à tête. Quelles furent positivement les demandes du Chef Camisard, & les réponses de

la

la Lande, ou plutôt quels furent précisément les articles de la conférence, & son resultat? C'est ce qui n'est jamais parvenu à la connoissance de personne: & tous les Historiens qui ont entrepris d'en parler, l'ont fait au hazard. 1704. Mai

Il sembloit que les Protestans en devoient aumoins être informés par Cavalier lui même; mais ce Chef ne jugea pas seulement à propos d'en faire part aux Principaux de ses Officiers. Ce silence lui couta cher; & si depuis il a donné des Mémoires au Public, où cette conférence est raportée, il les a rempli de tant de d'erreurs, qu'on n'ose prendre aucune confiance à ce qu'il raporte là dessus.

Maniére dont la raporte Cavalier. *Caval. p. 261. & suiv.*

„ Après, dit-il, nous être salués „ avec M. de la Lande, il débuta „ par me dire, que le Roi, par un ef„ fet de sa clémence, souhaitoit de „ finir la guerre qui étoit entre ses „ sujets, & qui ne pouvoit que cau„ ser la ruïne de son Royaume; „ guerre qu'il savoit avoir été allu„ mée, & entretenue par ses enne„ mis. Ensuite il me demanda quel-

1704. Mai

„ les étoient mes prétentions & en „ quoi consistoient mes demandes? „ En trois choses, répondis je: la „ 1re. qu'on nous accorde la liberté „ de conscience. La 2de. Qu'on déli- „ vre des prisons & des galéres tous „ ceux qui y sont détenus pour „ cause de Religion; & la troisié- „ me, que si l'on nous refuse la „ liberté de conscience, qu'on nous „ accorde dumoins la permission de „ sortir du Royaume.

„ Comme cette proposition, ajou- „ te Cavalier, parut la plus goutée „ par M. de la Lande, il m'inter- „ rompit pour me demander combien „ de monde je souhaiterois qu'on „ m'accordat, pour sortir du Ro- „ yaume; à quoi je répondis, dix „ mille de tout age & de tout sexe. „ La demande parut excessive à M. „ de la Lande, ce qui l'obligea à „ me dire, qu'on pourroit bien m'en „ accorder deux mille, mais non pas „ dix: à quoi je repliquai, dit Cava- „ lier, que je demandois un passe- „ port pour dix mille, avec la con- „ dition qu'il nous seroit accordé „ trois mois, pour pouvoir disposer „ de

„ de nos effets & de nos biens, & 1704. Mai
„ de nous retirer ensuite sans être
„ inquiétés. Que s'il ne plaisoit pas
„ au Roi de permettre à ses sujets
„ de sortir de son Royaume, qu'il
„ voulut aumoins dans ce cas réta-
„ blir nos édits & nos priviléges,
„ tels qu'ils étoient autrefois."

La Lande répondit qu'il en rendroit compte au Maréchal, & qu'il seroit très faché, si l'on n'en venoit pas à une conclusion. S'étant avancé ensuite vers l'infanterie de Cavalier, il leur jetta quelques poignées d'or, pour boire, dit-il, à la santé du Roi: mais ceux-ci refusant de les recevoir, dirent qu'ils n'avoient *pas besoin d'argent; mais de la liberté de conscience. Il n'est pas en mon pouvoir de vous l'accorder*, leur dit la Lande; *mais* ajouta-t'il, *vous feriés bien de vous soumettre aux volontés du Roi. Nous sommes prêts d'obéir à ses ordres*, dit Cavalier, *pourvu qu'il daigne nous accorder nos justes demandes; sans quoi nous mourrons plutôt les armes à la main, que de nous voir exposés de nouveau aux cruelles violences, qu'on nous fait souffrir.*

La conférence finit alors. "Nous

„ nous

1704. Mai

„ nous ſéparames, dit Cavalier, ſans „ rien conclure: M. de la Lande fut „ rendre compte de ce qui s'étoit paſſé „ à M. le Maréchal; & de mon côté, j'en „ fis de même auprès de ma Troupe."

Erreurs que contient ce récit. Et articles dont on convint dans cette entrevue.

Mais certainement la vérité eſt ici alterée. Elle l'eſt principalement en deux choſes. La premiére, en ce que Cavalier dit qu'on ne conclut rien: il eſt inconteſtable que l'on conclut, que la Lande porteroit au Maréchal les propoſitions que lui avoient fait Cavalier: qu'elles feroient envoiées en Cour; & qu'en attendant reponſe, il y auroit une ſuſpenſion d'armes. Cela eſt ſi vrai, que Cavalier alla coucher dés le ſoir même à Vezenobre; que ſa Troupe y logea par Billets; qu'il y eut exercice public dans l'ancien Temple du lieu, qui n'avoit pas été démoli comme les autres à la revocation de l'Edit de Nantes; que Cavalier y fit lui-mème une Priére ſi pathétique, qu'elle arracha des larmes à ſon ancien Maitre la Combes; que la Lande marchant toute la nuit fut rendre compte à Nimes au Maréchal, & que celui-ci ſur le champ fit partir en poſte le Chevalier de St. Pierre ſon neveu, pour

B. T. IV. p. 28 *& ſuiv. L. T. III. p.* 106. *D. Liv. III. Aigal. MSS.*

pour porter à la Cour les propositions de Cavalier. 1704. Mai

Tous ces faits sont si certains, que tous les Historiens en conviennent. Une lettre de Fléchier écrite le lendemain de la conférence servira en particulier de preuve à ce que j'avance: elle étoit adressée au Marquis de Calvisson.

„ Frére Cavalier Général des Fanatiques, dit le Prélat, semble vouloir entendre raison: il a députe à M. de la Lande un de ses plus affidés & plus scélerats Officiers. La négociation s'est liée: l'entrevüe s'est faite à un pont. Cavalier est venu à la tête de sa Troupe de trois à quatre cens, dont il y en avoit environ quatre vingt à cheval. M. de la Lande n'avoit que vingt dragons, & s'est aproché d'eux avec tant de résolution, qu'à force de leur marquer de la confiance, il leur en a donné pour lui. La conférence avec Cavalier a duré une heure & demi. Les raisonnemens du Paisan sont assés grossiers & sauvages, quoiqu'il soit Prédicateur, Prophète, & Général d'armée; *Let. choisi. Lett. 169. du 13. Mai 1704.*

1704. Mai

„ nous féparames, dit Ca

„ rien conclure : M. de

„ rendre compte de ce

„ à M. le Maréchal, &

„ fis de même au

Erreurs que contient ce récit. Et articles dont on convint dans cette entrevue.

Mais certaine alterée. Elle ... a fort deux chofes. ... Il y a ce. Cavalier dit ... part & d'autre, il eft incor ... du Courrier. " que la L ... n'eft pas moins précis les prop ... ere. " La conférence, Cavalier dura trois heures. Cavalier en. Co ... nda la permiffion de fortir du ... il ... yaume, avec les Camifars qui ... voudroient fuivre, & qu'ils puf... alla ... vendre leurs biens. Il deman... zer ... auffi l'élargiffement des prifon... niers, & le retour des exilés. M. de la Lande lui fit efperer, que „ ces conditions feroient acceptées. „ Ils convinrent d'une fufpenfion „ d'armes, qui commença dès le mo„ ment & qu'on devoit faire favoir „ partout inceffamment. M. de la „ Lande partit le foir même, & „ marcha toute la nuit avec 15. Dra„ gons, pour en aller rendre compte „ à M. le Maréchal & à M. de Ba-

B. T. IV. p. 28 & fuiv. L. T. III. p. 106. D. Liv. III. Aigal. MSS.

„ vil-

…nt à Nimes. Il y 1704. Mai
…heures du ma-
…St. Pierre,
…Maré-
…aller
…Au for-
…valier fut
…rononça une
…, qu'il fit pleu-
…olée, s'il en faut
…es, qui l'assura à
…sonnes. Il avoit ordre
…vre, pour l'entretenir
… bonnes dispositions où il

…tre chose où la vérité se trouve
…e dans le recit de Cavalier, c'est
…ait rendu compte de sa confe-
…e à sa Troupe. Ce qu'il y a de
…in, c'est qu'il ne leur en dit
…un mot, ou qu'il se contenta de
dire en les aprochant: *Enfans,*
…us avés des Parens nommés les moi
…vous promets de les faire sortir
…t. C'est ainsi que l'assure aumoins MSS.
…ses Mémoires, un de ses Bri-
…rs nommé Montbonnous, &
…oit avec lui le jour de la con-
…e. *De tout le reste*, ajoute le Bri-
ga-

1704. Mai ,, mée ; mais il ne laisse pas d'avoir ,, un bon gros sens, qui va à ses ,, fins. Il a fait diverses propositions, ,, qu'on envoie à la Cour, dont ,, vous entendrés parler. Il deman- ,, de surtout de sortir du Royaume ,, avec sa Troupe ; ce qui sera fort ,, agréable à tout le Païs. Il y a ce- ,, pendant trêve de part & d'autre, ,, jusqu'au retour du Courrier. "

D. Liv. III. La Baume, n'est pas moins précis sur la matiére. " La conférence, ,, dit-il, dura trois heures. Cavalier ,, demanda la permission de sortir du ,, Royaume, avec les Camisars qui ,, le voudroient suivre, & qu'ils pus- ,, sent vendre leurs biens. Il deman- ,, da aussi l'élargissement des prison- ,, niers, & le retour des exilés. M. ,, de la Lande lui fit esperer, que ,, ces conditions seroient acceptées. ,, Ils convinrent d'une suspension ,, d'armes, qui commença dès le mo- ,, ment & qu'on devoit faire savoir ,, partout incessamment. M. de la ,, Lande partit le soir même, & ,, marcha toute la nuit avec 15. Dra- ,, gons, pour en aller rendre compte ,, à M. le Maréchal & à M. de Ba-

,, vil-

„ ville, qui étoient à Nimes. Il y 1704.
„ arriva ſur les ſept heures du ma- Mai
„ tin. M. le Chevalier de St. Pierre,
„ un des aides de camp de M. le Maré-
„ chal partit en poſte pour en aller
„ porter la nouvelle au Roi. Au ſor-
„ tir de la conférence, Cavalier fut
„ à Vezenobre, où il prononça une
„ priére ſi touchante, qu'il fit pleu-
„ rer toute l'Aſſemblée, s'il en faut
„ croire la Combes, qui l'aſſura à
„ pluſieurs perſonnes. Il avoit ordre
„ de le ſuivre, pour l'entretenir
„ dans les bonnes diſpoſitions où il
„ étoit. "

L'autre choſe où la vérité ſe trouve alterée dans le recit de Cavalier, c'eſt qu'il ait rendu compte de ſa conference à ſa Troupe. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne leur en dit pas un mot, ou qu'il ſe contenta de leur dire en les aprochant: *Enfans, ſi vous avés des Parens nommés les moi & je vous promets de les faire ſortir bientôt.* C'eſt ainſi que l'aſſure aumoins dans ſes Mémoires, un de ſes Brigadiers nommé Montbonnous, & qui étoit avec lui le jour de la conférence. *De tout le reſte*, ajoute le Briga- MSS.

1704. Mai gadier Camisard, *Cavalier nous en fit un mystère, en se servant même de ces termes : qu'il pouvoit si peu dire ce qui s'etoit passé, que si son chapeau le savoit, il le jetteroit au feu.* Il se soutint dans cette réticence ; & c'est ce qui causa à Calvisson le soulévement de sa Troupe contre lui, comme la suite nous le fera voir.

A l'égard des propositions qu'il dit avoir fait à la Lande, je ne vois pas comment s'assurer de leur vérité : les Historiens Catholiques ne conviennent que de ces deux ; la premiére, qu'il lui fut permis & à sa Troupe de sortir du Royaume & de vendre leurs biens : la seconde, qu'on accordat la liberté aux prisonniers, & le retour des exilés. Mais le silence de ces Historiens sur les autres articles & surtout sur celui de la liberté de conscience, n'est pas une preuve que Cavalier n'en ait fait une de ses propositions ; ils peuvent l'avoir ignoré, ou l'avoir tû, par des principes aisés à deviner. Deux choses me persuadent que l'Article fut réellement proposé.

1°. C'étoit un des principaux buts de

de la prise d'armes, & tout le Peuple demandoit cette liberté. 1704. Mai

2°. Fléchier paroit en convenir lui-même. "Cavalier, dit-il, a proposé „ des conditions : liberté de conscience, délivrance de tous les prisonniers pour fait de Religion, „ amnistie pour tous les crimes passés, & permission de sortir du „ Royaume, ou de servir dans les „ armées. Cela parut un peu insolent : on lui donna de meilleurs „ conseils, & il écrivit qu'il vouloit „ se soumettre sans aucune condition." *Lett. choif. Lett.* 172. *du* 10. *Juin* 1704.

Voici donc ce que je croirois; que cet article fut réellement une des propositions de Cavalier à la Lande, mais sur laquelle ce Général fit un si grand nombre de difficultés, que Cavalier en parut ébranlé; & qu'il laissa entrevoir qu'il se soumettroit, quand elle ne feroit pas acceptée dans toute son étenduë, pourvû que d'ailleurs il y eut une Amnistie générale, la permission de se dire Protestant sans être inquiété sur la Religion; & que tous ceux qui étoient détenus, pour cause de Religion dans

les

1704. Mai les prisons & sur les galéres, ou qui étoient en éxil, fussent élargis ou rapellés.

Je croirois encore, que lors même que Cavalier auroit été plus affermi sur cet article, qu'il ne me le paroit, d'Aigaliers avec lequel il eut une conférence le lendemain de celle du Pont d'Avênes, l'auroit persuadé, qu'il n'y avoit rien à attendre de ce côté là, & que Louis XIV. n'y donneroit jamais les mains. Ce qui me

Aigal. confirme dans cette idée, c'est 1°. celle où étoit d'Aigaliers sur ce sujet : il croioit qu'on n'obtiendroit de la Cour quelque changement favorable sur la Religion, qu'autant que les Protestans marqueroient leur zéle & leur attachement au service du Prince, & même qu'en le servant avec distinction dans ses armées. 2°. la maniére dont il raconte la conférence qu'il eut avec Cavalier, & où il n'entre d'autres matiéres, que celles qui sont relatives aux idées, que l'on vient de voir.

Conférence de Cavalier. Ce Gentilhomme, qui étoit parti d'Usés le 5. de Mai comme nous avons vû, ne put joindre Cavalier

mal

gré tous ses soins que le lende- 1704.
n de la conférence du Pont d'A- Mai
es. Ils se rendirent l'un & l'autre avec
Jean de Ceyrargues dés le ma- d'Aiga-
du 13. Mai, & ils passérent en- liers.
ble une partie du jour en confé-
ce (*a*).

,, Nous

a) Il est curieux d'entendre l'Auteur nime (*T. II. p.* 288 *& suiv.*) sur conférence. " Le Baron d'Aigaliers, it-il, avoit eu quelques pourparlers vec Cavalier: ils étoient convenus conferer ensemble à tête reposée: lieu de la conférence avoit été choisi marqué à S. Jean de Ceyrargues: avoit été stipulé que Cavalier s'y renoit escorté de cent Camisars; & que Baron d'Aigaliers s'y trouveroit le emier, avec un pareil nombre de olontaires.... Ce fut vers la fin de lai 1704, qu'ils se rencontrérent au hateau de St. Jean.... ces conférences urérent quatre jours & demi, penint lesquels M. d'Aigaliers envoia & çut de Nimes où étoit le Maréchal ouriers sur couriers." Il n'y a dans eu de paroles que cinq mensonges, le nier, c'est le Pourparler du Baron : Cavalier: il n'y en avoit point eu it la conférence de St. Jean de Ceyues, comme on le voit par les Mémoi-

1704. Mai.

„ Nous nous embrassâmes , dit
„ d'Aigaliers, comme si nous nous
„ fussions connus depuis longtems.
„ Ma petite Troupe se méla avec la
„ sienne : ils se mirent à chanter des
„ Pseaumes ensemble, pendant que
„ nous parlions Cavalier & moi. Je
„ fut très satisfait, ajoute t'il, de sa
„ conversation ; & n'eus pas de pei-
„ ne à le faire convenir, qu'ils de-
„ voient se soumettre, pour le bien
„ de leurs fréres : qu'ils pourroient
„ prendre le parti , qui leur con-
„ vien-

moires de d'Aigaliers. Le 2. Mensonge c'est la stipulation du nombre des gens que chacun ameneroit de son côté; il n'en fut jamais question. Le 3me. c'est l'époque de la conférence; l'Anonime la place à la fin de mai ; & elle est du 15. Le 4me. c'est la durée de la conférence ; il veut qu'elle ait duré quatre jours & demi, & elle ne fut que de quelques heures. Le jour même d'Aigaliers en fut rendre compte à Nimes au Marechal ; il dit qu'il y arriva à huit heures du soir, malgré la pluie qu'il eut continuellement sur le dos ; & de St. Jean de Ceyrargues à Nimes il y a environ six lieuës de chemin. Le 5me. & dernier mensonge sont ces divers couriers envoiés & reçus pendant la conférence : il n'y en eut point.

, viendroit le mieux, de sortir du 1704.
, Royaume, ou de servir le Roi; Mai
, mais que je croiois meilleur le dernier, pourvû qu'on nous laissât prier Dieu selon le sentiment de nôtre conscience: parce que j'espérois qu'en servant fidélement sa Majesté, elle connoitroit qu'on lui en avoit imposé, lorsqu'on nous avoit dépeint auprès d'elle comme de mauvais sujets; & que par là nous pourrions obtenir la même liberté de conscience pour le reste du Peuple. Que je ne voiois point d'autre ressource pour faire changer nôtre état déplorable: que pour eux ils pourroient bien se maintenir encore quelque tems, dans les bois & sur les Montagnes; mais qu'ils n'étoient point en état d'empêcher les Habitans des Villes & de tous les lieux fermés, de périr ".

Que repondit à cela Cavalier? , Il me dit, ajoute d'Aigaliers, que quoique les Catholiques n'eussent guéres accoutumé de tenir parole à ceux de nôtre Religion, il vouloit bien hazarder sa vie, pour le soulagement de ses fréres & de

" tou-

1704. Mai „ toute la Province : qu'il esperoit „ pourtant qu'en se confiant à la „ clémence du Roi, pour qui il n'a- „ voit jamais cessé de prier Dieu, „ il ne lui arriveroit aucun mal. "

D'Aigaliers ajoute qu'il consentit, lui d'Aigaliers, de prendre avec eux le parti, que sa Majesté trouveroit à propos qu'ils prissent, de servir en France, ou de sortir du Royaume.

„ Après cela, dit ce Gentilhom- „ me, nous primes congé les uns „ des autres ; & je fus rendre compte „ à M. le Maréchal qui étoit à Ni- „ mes, où j'arrivai à huit heures „ du soir ; & lui remis une lettre „ de Cavalier, par laquelle il de- „ mandoit de se soumettre avec tou- „ te sa Troupe à la clémence du „ Roi (*a*) ".

Il

(*a*) Entre les faussetés que l'Auteur Anonime (*Tom. II. p.* 293. *à la note*) releve dans Brueys, il met la *lettre de soumission*, que cet Historien dit que Cavalier écrivit au Maréchal. *Non seulement*, dit l'Anonime, *Cavalier n'écrivoit point au Maréchal une lettre de soumission, mais outre que cela n'est pas vraisemblable, on verra par la conduite que tint successivement*

&

Il eut été à souhaiter que d'Aigaliers eut raporté cette lettre dans son entier, afin qu'on eut pu mieux juger, & de l'esprit & des dispositions qui y régnoient: mais il ne l'a point fait. Comment y supléer? J'en trouve une dans le Fanatisme renouvellé, que j'oserois assurer être celle là. La voici telle qu'elle est raportée par l'Historien: c'est Cavalier qui parle. 1704. Mai L. Tom. III. pag. 103.

MONSEIGNEUR.

„ Quoi que je me donnai hier „ l'honneur de vous écrire, je ne „ saurois m'empècher de recourir en„ core à Vôtre Excellence, pour vous „ suplier très humblement, de m'ac„ corder la grace de vôtre Protec„ tion, pour moi, & pour ma Trou„ pe; qui brulons d'un zéle ardent, „ de reparer la faute que nous avons „ commise, en prenant les armes: „ non pas contre le Roi, comme „ nos

Lettre de Cavalier au Ml. de Villars.

Cavalier & jusqu'à la fin qu'il étoit fort éloigné d'une pareille démarche. Il la fit néanmoins: la lettre fut écrite; le porteur homme non suspect en convient lui-même.

1754. Mai

„ nos ennemis nous l'ont voulu
„ imputer ; mais pour défendre nos
„ vies contre nos perſécuteurs, qui
„ les ont attaquées avec une ſi gran-
„ de animoſité, que nous n'avons
„ pas cru, que ce fut par ordre de
„ ſa Majeſté. Nous ſavons qu'il eſt
„ écrit dans St. Paul que les ſujets
„ doivent être ſoumis à leurs Souve-
„ rains. Si malgré ces proteſtations
„ très ſincéres, le Roi demande no-
„ tre ſang, nous ſerons prêts dans
„ peu de tems de remettre nos per-
„ ſonnes à ſa juſtice, ou à ſa clé-
„ mence. Nous nous eſtimerons très
„ heureux Monſeigneur, ſi ſa Ma-
„ jeſté touchée de nôtre repentir,
„ à l'exemple du grand Dieu de mi-
„ ſéricorde, dont elle eſt l'image vi-
„ vante ſur la terre, nous veut faire
„ la grace de nous pardonner & de
„ nous recevoir à ſon ſervice. Nous
„ eſperons que par nôtre fidélité &
„ par nôtre zéle, nous acquerrons
„ l'honneur de vôtre protection : &
„ que ſous un Illuſtre & bienfaiſant
„ Général, tel que vous Monſei-
„ gneur, nous ferons gloire de re-
„ pandre nôtre ſang pour les intérêts

„ du

„ du Roi. C'eſt par là que je ſou- 1704. Mai
„ haite auſſi, qu'il plaiſe à Vôtre
„ Excellence, de permettre que je
„ me diſe avec un profond reſpect
„ & une parfaite ſoumiſſion, Mon-
„ ſeigneur, Vôtre très humble & très
„ obéiſſant ſerviteur. *Cavalier.*"

Tout ſert à me confirmer, que c'eſt ici la lettre dont parle d'Aigaliers; & que cette lettre fut réellement écrite au Maréchal par Cavalier; mais tout me perſuade auſſi, que ce fut ici un tour d'adreſſe de la part du Négociateur, qui aiant été devancé par la diligence de la Lande, & par les promptes & heureuſes négociations de la Combes, voioit que tous les mouvemens & tous les ſoins qu'il s'étoit donné, alloient être inutiles, s'il n'engageoit Cavalier à quelque nouvelle démarche. Dans ce deſſein il agit ſans doute auprès de ce Chef, afin qu'il ſe relachat ſur des prétentions qu'on ne lui accorderoit pas, & à ſe ſoumettre ſous des conditions, dont tout le parti pourroit tirer avantage. L'ayant ainſi conduit au point où il le ſouhaitoit, il lui fit écrire la lettre qu'on vient de lire, &

1704. Mai

qu'il dictat sans doute lui même, puisqu'en effet elle est teinte & de son esprit & de sa façon de penser, Cavalier d'ailleurs, n'étant pas capable d'écrire aussi bien : ma conjecture toute naturelle se trouve confirmée par la Baume.

D. Liv. III.

„ Le lendemain de la conférence „ de M. de la Lande avec Cavalier, „ dit cet Historien, M. d'Aigaliers „ avec soixante nouveaux Convertis „ armés des fusils de la bourgeoisie d'Usés, alla trouver Cavalier à „ S. Jean de Ceyrargues : il l'obligea d'écrire une lettre fort respectueuse à M. le Maréchal de Villars, par laquelle il lui marquoit „ qu'il se soumettoit absolument à „ tout ce qu'il plairoit au Roi d'ordonner. *Ce fut*, ajoute la Baume, „ *une adresse de M. d'Aigaliers, afin que* „ *ses soins ne parussent pas inutiles & que* „ *ils lui produisissent quelque recompense.* Le Maréchal le remercia des „ mouvemens qu'il se donnoit pour le „ service du Roi, & lui fit espérer que „ ses soins seroient recompensés.

La tournure que d'Aigaliers venoit de faire prendre aux négociations, plut

plut beaucoup à Villars ; mais la Lande en fut vivement piqué : c'étoient deux rivaux qui cherchoient à se suplanter l'un l'autre, & dont chacun vouloit avoir seul la gloire de la reddition de Cavalier. 1704. Mai

„ Je retournai, dit le négociateur, „ le lendemain de ma conférence „ avec Cavalier, chés M. le Maré„ chal, où M. de la Lande s'étoit „ déja bien emporté sur la nouvelle „ qu'on lui avoit dit que j'avois „ aporté (*a*) : il jura que je gâterois „ tout,

(*a*) D'Aigaliers ne fait pas un portrait bien avantageux de la Lande ; voici comme il parle sur son sujet. « Nous arriva„ mes, dit-il, à Alais où nous trouva„ mes M. de la Lande qui y comman„ doit. Il commençoit à l'age de cinquan„ te ans d'entrer dans le monde ; la sté„ rilité de son esprit, & sa vilaine figure, „ qui avoit auparavant empêché les Da„ mes de le recevoir dans leur commer„ ce, étoit un obstacle que celles d'Alais „ avoient été obligées de surmonter ; & „ par la même raison qui à ce qu'on dit „ oblige les Indiens de sacrifier au Dia„ ble, elles étoient non seulement obli„ gées de le souffrir, mais aussi de lui „ faire la Cour. Sa Politique étoit d'aller „ bra-

1704. Mai

„ tout, & il le fit avec si peu de rai-
„ son, ajoute d'Aigaliers, que M.
„ de Baville trouva à propos, que
„ M.

„ bruler de tems en tems, quelques Mai-
„ sons de Campagne de ses meilleures
„ amies, sous prétexte que les Camisars
„ s'y étoient retirés: & de tuer le ren-
„ tier, le tout pour leur faire connoitre
„ son autorité: le lendemain il leur alloit
„ faire visite, où sans autre compliment
„ il quitoit sa perruque, mettoit un petit
„ bonnet à sa tête, & étendu sur un fau-
„ teuil les jambes sur chaque bras, il ra-
„ contoit à ces pauvres femmes ses an-
„ ciens exploits de guerre, qu'elles étoient
„ contraintes de faire semblant d'admirer,
„ pour tacher d'éviter, qu'il n'en voulut
„ faire de nouveaux à leurs dépens. Ceux
„ qui connoissent l'Evêque d'Alaïs, ajou-
„ te d'Aigaliers, feront bien persuadés,
„ qu'il ne pouvoit pas manquer de se
„ sentir une grande simpathie, pour un
„ homme d'un si odieux caractère, que
„ celui de qui je fais cette légére ébau-
„ che; aussi vivoient-ils dans une parfaite
„ intelligence: également haïs de la No-
„ blesse & du Peuple, ils avoient pour
„ le Genre humain une haine, de laquel-
„ le ils donnoient souvent des marques
„ funestes. Il n'y avoit que les Miquelets
„ & autres Meurtriers qui eussent connu
„ l'art de gagner leurs bonnes graces. "
Mémoi. d'Aigaliers.

,, M. le Maréchal me renvoiat trou- 1704.
,, ver Cavalier pour le porter à ve- Mai
,, nir lui même : " mais que penſe la Lande d'une telle propoſition ? *Il s'en moqua*, dit d'Aigaliers, & *proteſta que Cavalier ne viendroit point.*

La prédiction ne fut pas juſte ; d'Aigaliers partit par les ordres du Maréchal ; & dans deux fois 24. heures, il amena Cavalier. Mais avant que d'entamer cette conférence ſi peu aſſortie à la grandeur du Roi, je raporterai en peu de mots ce qui ſe paſſoit en Cevennes ; & quelles étoient les marches triomphantes de la Troupe de Cavalier, depuis la conférence du Pont d'Avênes.

Combat dans la Plaine de Fond-morte.

L T. III. p. 109... B. T. IV. p. 33. D Liv. III. MSS.

Le Comte de Tournon, qui commandoit à Florac, en partit le 12. Mai, jour que la Lande conferoit avec Cavalier. Il prit avec lui trois cens hommes, tant de ſon Régiment, que de ceux de Froulai & de Labour, avec quarante Miquelets pour lui ſervir d'eſcorte. Arrivé heureuſement à S. Jean de Gardonnenque, il renvoia ſon détachement. Roland en fut averti & attendit ce corps de Troupes, dans la plaine de

1704. Mai

Fondmorte. Il posta & cacha ses gens en trois endroits differens. La premiére Troupe (*a*) étoit dans un bois, qui regarde le lieu de Cassagnas: la seconde (*b*) étoit à l'oposite au delà du chemin: & la troisiéme composée de la Cavalerie, étoit du côté du Chateau de la Devéze.

Le détachement tomba dans l'embuscade. Les Miquelets qui faisoient l'avant-garde, ayant aperçu quelques traces de gens qui étoient descendus dans un bois, voulurent voir ce que c'étoit; & firent quelques pas vers la pente. Aussitôt les Camisars cachés de ce côté là firent feu sur eux, & en tuérent sept, les gens du Païs m'ont dit douze: le reste remonta en hâte, & fut joindre le détachement. Mais de toutes parts les Camisars parurent, & ne donnérent point le tems aux Troupes de se reconnoitre.

Les Camisars taillent en piéces

Courbeville Lieutenant Colònel & beau-frére du Comte de Tournon, qui commandoit le détachement, exhor-

(*a*) C'étoit celle de Joany.

(*b*) Celle-ci étoit celle de Roland, de même que la Cavalérie.

1704. Mai

les Troupes Roiales.

horte, encourage, veut qu'on fasse ferme, mais un coup de feu le met hors de combat. Tout tombe; on veut fuïr: bientôt ce n'est plus qu'un massacre: le feu redouble, & peu en échapent. Avec le Lieutenant Colonel, *Raimond* Capitaine de Grénadiers, trois autres Capitaines, six Lieutenans & plus de deux cens soldats restérent sur le champ de bataille. *La Devése*, *Sarasin* de St. Germain, & *Audhonelis* du Vigan, tous trois Capitaines de Fusiliers, échapérent en se cachant dans des Genets: *Viala* Avocat de S. Jean de Gardonnenque & Subdélegué de Baville, contre lequel les Camisars étoient fort irrités à cause de ses malversations envers les Protestans, son fils & un de ses neveux qui se trouvérent ici, furent traités avec une barbare sévérité, & périrent tous les trois. On trouva sur le pére deux cens pistoles qu'il avoit touché le jour auparavant, des revenus des biens de Salgas dont il avoit la régie: outre celà, Roland fit un butin considerable d'armes, d'argent, d'habits & d'autres choses précieuses, dont vingt quatre mulets

1704. Mai

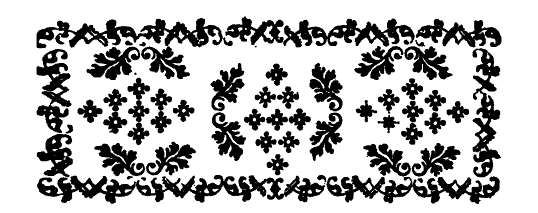
étoient chargés. Il ne perdit que quatre hommes & n'eut que cinq blessés : je dois même dire que si ces quatre hommes périrent, ce fut par leur faute : trop d'ardeur causa leur perte : ils s'amusérent à poursuivre un Lieutenant de Grenadiers & douze soldats qui, s'étant fait jour à travers les coups, eurent le bonheur de trouver sur leurs pas la Tour d'un vieux Chateau apellé *Fontanille*, d'où ils se défendirent avec beaucoup de courage, & d'ou ils tuérent ces quatre Camisars.

Autre détachement défait.

L. T.III. 102.
D. Liv. III.
MSS.

Quelques jours après un détachement de quarante hommes de S. Germain de Calberte qui alloit escorter des Fourageurs, fut attaqué & défait par la Troupe de Joany dans un défilé au dessus du Hameau apellé Calberte.

HIS-



HISTOIRE
DES TROUBLES
DES
CEVENNES.
LIVRE X.

SOMMAIRE.

Conférence de Cavalier avec le Maréchal de Villars, accompagné de Baville & de la Lande.

CEpendant la Troupe de Cavalier marchoit fiérement d'un lieu à l'autre, depuis le jour de la conférence avec la Lande, logeant par étapes, & recevant des Officiers du Roi, tout

1704. Mai

La Troupe de Cavalier loge par

1704. Mai tout ce qu'il falloit pour sa subsistance; prêchant, fanatisant, chantant les pseaumes, & remplissant publiquement tous les autres actes, qu'ils croioient que le culte extérieur exigeoit d'eux.

étapes & fait partout l'exercice religieux en public MSS. J'ai déja dit qu'ils furent, le jour même de la conférence, coucher à Vézenobre, où ils firent un exercice public de Religion. Le lendemain ils en firent de même à St. Jean de Ceyrargues (a); allant de là coucher à Ledignan, Cavalier y fut regalé magnifiquement par plusieurs Officiers, qui y étoient en garnison. Il fut diner le lendemain à Lezan (b). L'Officier qui y commandoit, fournit en abondance tout ce qu'il falloit pour le repas. Lorsqu'il fut fini, il y eut assemblée & priére publique, où tous les habitans du bourg assistérent, en présence de la garnison.

L. T. III. p. 123. C'est ici que Cavalier aprit la défaite du régiment du Comte de Tournon. Il en écrivit à Villars, pour lui témoigner le régret qu'il en avoit: il fit porter sa lettre par la Combes, à

(a) Le 13. Mai.
(b) Le 14.

à qui il donna deux de ses gardes pour l'accompagner. Sa Troupe fut coucher ce jour là à Tornac, où d'Aigaliers le vint joindre, pour l'engager à une conférence avec le Maréchal, lui offrant pour cet effet, de la part de ce Général, toutes les suretés convenables. 1704. Mai

On est en peine de savoir quel fut le principal motif de cette conférence. Cavalier avoit fait ses demandes à la Lande: elles avoient été envoiées à la Cour; on en attendoit la reponse. Il avoit de plus écrit à Villars une lettre fort respectueuse & fort soumise. Qu'y avoit-il donc plus à faire si ce n'est d'atendre avec patience, que la Cour eut expliqué ses intentions? On propose à Cavalier une conférence avec le Ml. de Villars.

Mais dans ces propositions n'y en avoit-il pas une en particulier, que la Cour ne pouvoit se résoudre d'accorder? Et à cet égard n'étoit-il pas de la derniére importance, de porter Cavalier à s'en désister, ou à la modifier? On y avoit travaillé; & avec quelque succès: mais Cavalier pouvoit changer, & il étoit essentiel de l'affermir dans ces dispo- Elle lui fait tourner la tête.

1704. Mai fitions, par les engagemens les plus solemnels. Il s'agissoit de plus de s'expliquer avec lui, sur les offres qu'il avoit faites de servir le Roi avec sa Troupe, ou de sortir du Royaume; & de régler d'avance, avec lui tout ce qu'il faudroit, afin qu'en recevant la réponse de la Cour il n'y eut qu'à exécuter ce qu'elle auroit décidé. Quoi de plus propre encore à éblouïr, & à renverser l'entendement de Cavalier, pour le conduire ensuite où l'on voudroit, que de lui procurer l'honneur de conférer avec un Maréchal de France? Et en effet, ce dernier artifice ne réussit-il pas, au delà même des espérances de ceux qui l'avoient conçu? Que sera désormais Cavalier, sinon l'humble & soumis esclave des volontés de Villars? Aussi fut-il accusé par tous les Protestans qui l'avoient soutenu, & particuliérement par sa Troupe, d'avoir sacrifié dans cette occasion à une vaine fumée, les intérêts de la cause commune; de cette cause, qu'il avoit soutenu au travers de tant de périls: & d'avoir agi comme s'il eut été le Souverain Chef de tous les Camisars;

ſars ; & comme ſi ſa volonté avoit dû être la régle néceſſaire de la leur. En quoi il marqua une préſomption auſſi coupable, qu'elle fut funeſte à ſon parti. 1704. Mai

Il paroit par ſes Mémoires, qu'il fut quelque tems à ſe déterminer, avant que d'accepter la conférence, que le Maréchal lui faiſoit offrir par d'Aigaliers. " Un homme, dit-il, „ plus expérimenté que moi, n'au- „ roit pas voulu dans une ſembla- „ ble occaſion ſe hazarder ainſi lui „ même : mais ma jeuneſſe & le peu „ d'expérience que j'avois dans les „ affaires de cette nature, ne me „ permettoient pas de faire les reflé- „ xions néceſſaires contre un danger „ ſi éminent ; n'aiant d'ailleurs, ajoute „ t'il, auprès de moi perſonne en „ qui j'euſſe pu me confier, & qui „ eut eu plus d'expérience que moi „ dans des affaires de cette impor- „ tance, je me déterminai à faire „ ce qu'on exigeoit, en me confiant „ entiérement à la providence. Il accepte la Conférence. *Mem. de Cav. p.* 266.

Il n'eut pas plutôt pris ſon parti, qu'on le fit ſavoir en diligence à Villars, qui de ſon côté fit avancer la

1704. Mai la Lande sur le chemin de Caveirac, pour recevoir le Chef Camisard, & lui remettre des otages.

Lieu de la conférence. Le jardin des Recolets de Nimes, environné de hautes murailles, couvert de grands arbres & situé hors de la ville entre les portes de la Boucairie & de la Magdelaine, fut choisi pour le lieu de la conférence.

Le 15. de Mai, Cavalier partit de Tornac à la tête d'une partie de son infanterie & de cinquante chevaux, accompagné de son jeune frére, de d'Aigaliers & de la Combes, & fut coucher à Langlade.

Otages qu'on remet à Cavalier. *D. Liv. III.* Le lendemain, il partit avec la même suite, pour se rendre à Nimes: entre Caveirac & St. Cezaire, il trouva la Lande qui venoit au devant de lui, & qui lui remit pour otages, la Duretiére Capitaine de dragons de Fimarcon, un Capitaine d'infanterie, quelques autres Officiers, & quelques dragons, que Cavalier laissa à St. Cezaire, sous la garde de son infanterie que commandoit Ravanel.

Sentinelles qu'il place aux environs de Nimes. Une partie de sa cavalerie s'avança jusques à la portée du mousquet de Nimes, & campa sur des hauteurs.

teurs. Outre cela Cavalier posta des sentinelles & des Vedettes, dans tous les endroits, par où l'on pouvoit aller à sa Troupe; il en mit jusques à la fontaine de Diane & au jeu de mail. 1704. Mai

Ces dispositions faites, il marcha vers la Ville accompagné de son petit frére, de d'Aigaliers, de la Combes, de Daniel Gui son favori & de dix huit de ses gens à cheval, qui lui servoient de gardes commandées par Catinat.

Etonnement de Sandricourt

Mem. de Villars T. II. 176.

La Lande venoit de prendre le devant, & s'étoit déja rendu auprès du Maréchal, qui se promenoit dans le jardin des Recolets, avec l'Intendant, & Sandricourt, en attendant l'arrivée de Cavalier: Comme celui-ci tardoit encore, Sandricourt refléchissant sur la scéne, dont il alloit être témoin, ne put s'empêcher de dire au Maréchal. "La conférence „ Mr. que vous allés avoir avec Cavalier, sera remarquable dans „ l'Histoire; & ceux qui viendront „ après nous, seront surpris d'aprendre qu'un homme tel que Cavalier, de la lie du Peuple, &

„ qui

1704. Mai

„ qui ne s'eſt fait connoitre que par
„ des crimes & par ſa revolte con-
„ tre ſon Roi, parvienne à faire ſa
„ paix avec ſon Souverain; & qu'elle
„ ſe traite aujourd'hui, dans une
„ conférence entre ce miſérable & le
„ Maréchal de Villars.

Réponſe du Ml.

„ Vos refléxions ſont juſtes, ré-
„ pond le Maréchal, à ne regarder
„ ceci que par l'extérieur; mais il
„ s'agit des ſujets du Roi, qui ſont
„ fomentés & ſoutenus par les enne-
„ mis de ſa Majeſté, pour diviſer
„ ſes forces par les Troupes qu'elle
„ eſt obligée d'avoir dans cette pro-
„ vince: ce qui procure un avanta-
„ ge aux ennemis, ou du moins
„ diminue ceux que le Roi peut avoir
„ ſur eux. D'ailleurs il eſt queſtion
„ de gens foux & alienés qu'on ne
„ peut ramener à leur devoir, que
„ par des démarches extérieures,
„ & ineſperées, qui puiſſent les fla-
„ ter & les toucher; & il eſt tou-
„ jours digne d'un grand Roi d'u-
„ ſer envers ſes Sujets, plutôt de
„ clémence, que de rigueur. Plus
„ le ſujet eſt bas & abject, & plus
„ la générosité y eſt grande: & pour
„ un

„ un Général, il eſt auſſi glorieux „ de pacifier les guerres civiles du „ Royaume, que de vaincre les en„ nemis de l'Etat. " 1704. Mai

Dans ce moment, on vint dire au Maréchal, que Cavalier arrivoit & qu'il alloit être à la porte. Il venoit d'y arriver en effet au milieu d'un Peuple immenſe, que la curioſité avoit attiré de toutes parts : il dit dans ſes Mémoires, qu'ayant obſervé en entrant dans le jardin, que la garde du Maréchal étoit rangée ſur une ligne d'un des côtés de la porte, il ordonna que l'on rangea la ſienne de l'autre côté, de la même maniére (*a*). *Mém. de Cav. p. 266. 267.*

Le

(*a*) L'Auteur Anonime, toujours mal guidé, fait deſcendre Cavalier (*Tom. 2. p. 307. & 308.*) à l'Auberge du Luxembourg avant que d'aller au jardin : il veut qu'il ſe ſoit fait de la peine de paſſer par l'intérieur du Couvent pour ſe rendre au jardin, & que le Maréchal par complaiſance ait ordonné de faire une bréche à la muraille : il veut enfin que Cavalier n'ait paru devant le Maréchal que le lendemain de ſon arrivée à Nimes. Mais ce ſont là trois allégués également deſ-

1704. Mai

D. Liv. III.

Le Lieutenant de la garde du Maréchal, le reçut à l'entrée du jardin & le conduisit à ce Général, qui *traita Cavalier*, dit la Baume, *d'une maniére fort gracieuse.*

La conférence dure deux heures.

On connoit peu ce qui s'y passa.

La conférence dura deux heures. Quelle en fut la matiére & le résultat ? C'est ce qu'il n'est pas possible de savoir au juste. De tous les Historiens Catholiques, le seul Brueys s'est avisé d'en dire un mot : mais quel fond y a t'il à faire sur lui ? Le vrai même perd son caractère, en passant par sa plume; qui consulter donc sur cette matiére? Seroit-ce Cavalier ? A n'en juger que par les apareuces, c'est la source à laquelle on devroit avoir recours. Qui pouvoit mieux que Cavalier nous instruire sur ce sujet, puisqu'il étoit

destitués de fondement. Cavalier en arrivant à Nimes alla tout droit au jardin des Recolets : il n'étoit pas nécessaire de faire des bréches aux murailles d'un lieu où il y avoit une porte cochere; & dès qu'il y avoit une telle porte pour entrer dans ce jardin, d'où seroit venue la difficulté que Cavalier se seroit faite de passer par l'intérieur du couvent, puisqu'il n'étoit pas nécessaire d'entrer par là ?

toit seul dans la conférence de la art des Camisars? Cependant il n'y pas plus de fond à faire sur lui, ue sur l'Historien que je viens de ommer. La vérité s'est si fort dé-uisée en passant par sa bouche: elle est revêtue de tant de circonstanes, qui n'eurent jamais de réalité, u'on ose à peine le croire, lors même qu'on sait qu'il dit vrai. 1704. Mai

Voici néanmoins ce qu'il raorte de cette conférence: le lecteur n croira ce qu'il voudra. Il remarue d'abord, que sa petite figure & a jeunesse attiroient l'attention du Maréchal & de Baville, qui arrêtoient de tems en tems sur lui des reux étonnés, qu'ils reportoient l'un ur l'autre; qu'ensuite le Maréchal ui adressant la parole, lui fit un compliment fort gracieux, *auquel je reondis*, dit Cavalier, *du mieux qu'il ne fut possible.*

Récit qu'en fait Cavalier

Mém. de Cav. p. 267. *& suiv.*

Ayant ensuite jetté les yeux sur Baville, qu'il ne connoissoit pas, celui-ci lui dit, *qu'il falloit que le Roi fut bien bon de vouloir traiter avec un rebelle*; " à quoi je répondis, dit " Cavalier, que si c'étoit là ce qu'on

" avoit

1704. Mai „ avoit à me dire, il ne valoit pas „ la peine de me faire venir, & que „ j'étois prêt à me retirer. Que d'ailleurs si nous avions pris les armes, c'étoient ses cruautés & sa „ tyrannie, qui en étoient cause."

Le Maréchal s'apercevant de l'emportement où ces derniéres paroles pouvoient jetter l'Intendant, interrompit un discours, qui alloit tout gâter; & dit à Cavalier, que c'étoit „ avec lui qu'il avoit à faire: que „ le Roi plein de clémence vouloit „ épargner ses sujets & suivre avec „ eux les voies de la douceur." Ici l'Intendant, qui comprit que Cavalier alloit parler de la liberté de conscience, s'émut encore, & lui dit, „ qu'il étoit bienheureux que le Roi „ voulut lui pardonner; qu'il en devoit être content, & ne pas oser „ prétendre à d'autres articles."

Ce sont précisément ces articles là, dit Cavalier, *qui nous ont mis les armes à la main; & ce n'est pas pour moi seul que j'agis ici. J'y soutiens les intérêts de mes fréres & de mes amis, qui me les ont confiés: & d'ailleurs les choses ont été portées trop loin, pour qu'il*

qu'il nous reste d'autre parti, que celui, ou de mourir les armes à la main, ou d'obtenir la fin de nos justes demandes. 1704. Mai

C'étoit trop pousser l'Intendant; il alloit éclater encore, lorsque le Maréchal dit à Cavalier, en quoi consistoient donc ses demandes? *Je les ai données par écrit*, dit-il, *& je les ai expliquées de vive voix.* " Je
„ vois bien, dit le Maréchal, que
„ vous insistés sur *la liberté de conscience*. Le Roi vous l'accordera;
„ mais pour batir des Temples, c'est
„ ce qu'il ne fera jamais; & vous
„ devés être content de la grace
„ qu'il vous fait, après avoir pris les
„ armes contre lui: si vous la refusés, il trouvera bien le moien de
„ vous réduire, & de vous remettre dans vôtre devoir."

Il me demanda alors, dit Cavalier, si je voulois servir le Roi dans ses armées, ajoutant que cela me seroit beaucoup plus honorable que de sortir du Royaume. *Je répondis*, ajoute Cavalier, *que je le ferois de tout mon cœur, pourvu qu'on voulut accorder mes justes demandes: & j'assurai que*

le

le Roi n'auroit jamais eu, de plus fidèles sujets que nous.

„ Mettés donc par écrit vos de„ mandes, dit le Maréchal, car je „ n'ai point vu celles que vous avés „ donné au Baron d'Aigaliers, & „ ensuite remettés les moi. " C'est *à quoi je vai travailler*, répondit Cavalier, & ainsi finit la conférence. Cavalier ajoute qu'il fut dresser les articles de ses demandes, qu'il les envoia au Maréchal, & qu'il partit après cela pour Calvisson.

Articles dont on dut y convenir.

Mais que doit-on croire de ce qu'on vient de lire? Ou quelle fut donc la matiére & le résultat de cette conférence? Je le repette, il n'est pas possible de le savoir au juste. Ce qui m'en paroit de plus vrai & que toute la suite sert à démontrer, c'est que si Cavalier parla de la liberté de conscience, il n'y insista pas: que les articles qu'il dit avoir fait remettre au Maréchal & que nous verrons plus bas, sont des articles suposés ou faits après coup, qui ne furent jamais produits, ni par conséquent jamais répondus; qu'il n'en fut stipulé d'autres entre le Maréchal

&

Cavalier, si ce n'est que celui ci 1704. Mai
remettroit à la clémence du Roi;
u'on écriroit à sa Majesté en sa fa-
eur; qu'il lui seroit permis, ou de
ortir du Royaume avec sa Troupe,
u de servir avec elle, dans les ar-
iées de sa Majesté, ainsi que S. M.
e trouveroit plus à propos. Qu'en
ttendant qu'elle se fut expliquée,
ui Cavalier se rendroit avec sa Trou-
ie au Bourg de Calvisson; qu'il tra-
vailleroit de tout son pouvoir, à en-
gager les autres Chefs à imiter son
exemple, & à se rendre aussi au dit
Calvisson, où il leur seroit permis
en attendant les ordres du Roi, de
servir Dieu à leur maniére: qu'au
surplus on acorderoit la liberté à
tous les Protestans, qui depuis la
naissance des troubles, & à leur oc-
casion, avoient été ou éxilés, ou
mis en prison (*a*).

La

(*a*) Voici ce que raporte de cette conférence le Baron d'Aigaliers. " M. le Maréchal & M. de Baville, dit-il, reçurent Cavalier hors de la ville dans le jardin des Recolets; ils l'assurérent du pardon du Roi. Cavalier répondit qu'il n'a-

1704. Mai

Fin de la conférence. D. Liv. III.

La Baume dit que pendant que Cavalier conféroit avec le Maréchal, Catinat & une partie de ses gardes allérent boire dans une Hotellerie voisine des Recolets : qu'on les envoia chercher, quand Cavalier voulut partir ; & qu'ils entrérent à cheval dans le jardin. Que le Maréchal en congédiant ce Chef des rebelles, lui dit, *adieu Seigneur Cavalier* : que la

„ n'avoit jamais prétendu faire la guerre „ à son Souverain, mais seulement garantir sa vie de la persécution des Prêtres ; & que si on vouloit le laisser libre dans sa Religion, il s'estimeroit très heureux de marquer son zéle, pour le service du Roi. M. le Maréchal lui dit qu'on n'iroit pas pénétrer les sentimens qu'il avoit dans son cœur ; & M. de Baville ajouta, qu'il savoit que Cavalier avoit de la pieté, mais qu'il n'étoit pas nécessaire qu'il parlat de Religion. Pour conclusion, ajoute d'Aigaliers, on convint que Cavalier améneroit sa Troupe à Calvisson, où l'on lui feroit donner des vivres : qu'on écriroit cependant en Cour, & qu'ils recevroient des ordres le premier de Juin, ou pour servir le Roi, ou pour sortir du Royaume, & qu'on élargiroit les prisonniers détenus pour cause de Religion. *Mem. Manusc. d'Aigaliers.*

la Lande lui tenoit la main ſur l'é- 1704.
paule ; qu'après que ces Meſſieurs Mai
ſe furent retirés à un bout du jardin, Cavalier reſta à cauſer un demi quart d'heure avec pluſieurs perſonnes qui l'aprochérent : qu'il portoit au doigt une fort belle émeraude (*a*) : qu'il fit voir pluſieurs fois une montre d'or, ſous prétexte de regarder les heures (*b*) ; qu'il ſortit auſſi fort ſouvent de ſa poche une tabatiére fort riche, comme pour offrir du tabac à ceux qui étoient auprès de lui : qu'il montoit un petit cheval (*c*), & portoit un habit couleur de caffé, uni, & une cravate de mouſſeline fort ample. Que dans la converſation qu'il eut avec pluſieurs perſonnes, il dit qu'il n'avoit ja-

(*a*) La Baume dit que cette bague avoit été d'un des Officiers de Marine nommé Deydier tué à l'affaire du devois de Martignargues.

(*b*) Cette montre avoit apartenu à d'Acqueville Colonel en ſecond d'un Bataillon de la Marine.

(*c*) Ce petit cheval étoit du Baron d'Aigaliers, & le Baron montoit celui que Cavalier avoit pris au Colonel de la Jonquiéres.



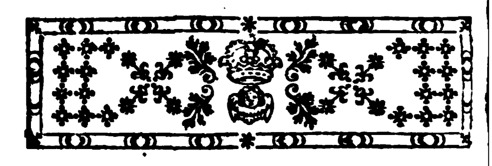
1704. Mai jamais eu dessein de se revolter contre le Roi; qu'il étoit prêt de verser jusqu'à la derniére goute de son sang pour son service; qu'il avoit offert plusieurs fois au Maréchal de Montrevel de se soumettre, pourvu qu'on voulut accorder la liberté de conscience aux Nouveaux Convertis: mais qu'il avoit toujours rejetté ses offres; & que la Tyrannie des Ecclésiastiques l'avoit forcé à prendre les armes, pour délivrer ses fréres, & pour leur procurer la liberté de prier Dieu.

La Baume ajoute que Cavalier avec un air ferme & gracieux, & le chapeau à la main, traversa une grande foule de Peuple qui environnoit le jardin des Recolets: qu'il alla faire collation au Logis de la Poste, d'où il traversa l'esplanade pour rendre visite à Gui Billard Jardinier, Pére de Daniel Billard, son favori: que deux Camisars le sabre à la main faisoient faire place: qu'on lui présenta plusieurs dames qui s'estimoient bien heureuses de pouvoir toucher le bout de son justau-corps. Qu'il traversa une seconde fois l'esplanade,

pré-

précedé par ses gardes le sabre à la main : que lui & sa suite commencérent à chanter les Pseaumes auprès du petit Couvent, & qu'ils continuérent jusques à S. Cezaire, d'où Cavalier renvoia les otages. Qu'il trouva dans ce lieu plus de cinq cens personnes de Nimes, qui lui offrirent des rafraichissemens : qu'il caressa tout le monde, & qu'il fut coucher & souper à St. Dionise, où après le repas, il fit une longue priére pour le Roi, pour le Maréchal de Villars, pour la Lande, & pour Baville. 1704. Mai





HISTOIRE DES TROUBLES DES CEVENNES.

LIVRE XI.

SOMMAIRE.

Cavalier mis en possession de Calvisson. Il y fait prêcher publiquement. Scandale & affliction des Catholiques. Formule des congés qu'accordoit Cavalier : lettre qu'il écrit au Ml. de Villars. Reponses de la Cour. Projet de Traité que Cavalier dit avoir remis au Ml. le lendemain de la conférence ; observations sur ce Traité. Régiment accordé à Cavalier. Roland regalé par le Gouverneur de

S.

S. Hipolite : Officiers qui lui demandent une escorte : sa conférence avec Cavalier : lettre qu'il écrit au Ml. La Troupe de Cavalier se souléve & abandonne Calvisson.

APrès la conférence, Villars écrivit de nouveau en Cour. Cavalier de son côté réjoignit sa Troupe près de Tornac, & informa Roland de ce qui se passoit, l'exhortant à suivre son exemple. Le même jour il alla coucher à Sauve, après avoir traversé Durfort à la tête de ses gens : c'étoit le 18. Mai. De Mont-gros Capitaine l'accompagnoit avec sa compagnie, & lui faisoit fournir partout les choses nécessaires. Ils partirent de Sauve le 19. bon matin pour se rendre à Calvisson, bourg le plus considerable de la Vaunage avec titre de Marquisat ; & prirent des rafraichissemens à Quissac. Castanet se joignit ici à eux, & y fit une Prédication, à laquelle assistérent tous les Protestans du voisinage.

1704. Mai

Cavalier rejoint sa Troupe.

Il importe d'écrire en détail son arrivée à Calvisson, & ce qui se passa

1704. Mai — dans ce lieu pendant le tems que sa Troupe y séjourna. C'est un événement si singulier dans l'Histoire de LOUIS le Grand, & il fit une si grande peine au Clergé, que les moindres circonstances en deviennent intéressantes.

Il prend possession de Calvisson. *D. Liv. III. L. T. III. p. 116. & suiv. B. T. IV. p. 44. & suiv. Aigal. MSS.*

Le 17. du mois deux Bataillons de Charolois en garnison à Calvisson, eurent ordre d'en partir le lendemain & de se rendre à Nimes pour faire place aux Camisars.

Le 18. Vincel Commissaire Ordonnateur écrivit aux Consuls de préparer des logemens commodes pour Cavalier & pour sa Troupe, suivant le Controlle qui leur en seroit remis, ou par lui, ou par le Baron d'Aigaliers, ou par quelqu'autre de sa part.

En même tems arrivérent à Calvisson nombre de charettes chargées de toutes sortes de provisions, de farine, de bled, d'avoine, & suivies par quantité de bœufs & de moutons, & du Sr. Boisson Etapier & de plusieurs Commis pour faire la distribution de ces provisions.

Le Lundi 19. du mois à dix heures du

du matin, Catinat entra dans Calvisson avec douze Camisars. Berlié, qui y commandoit quatre-vingts hommes de Bourgeoisie, les reçut à la barriere & fit défense à ses Soldats de leur rien dire qui put les offenser, à peine de punition corporelle. 1704. Mai

A une heure aprés midi, le Baron d'Aigaliers y arriva. Il fut immédiatement suivi de Vincel Ordonnateur, de Capon Capitaine, de deux autres Officiers nommés *Viala* & *Desbuech*, & de six Dragons qui devoient tous ensemble servir d'otages à Cavalier.

Ce Chef n'arriva que sur les six heures du soir : une foule de peuple étoit accourue au-devant de lui. Il étoit à la tête de sa Cavalerie : l'Infanterie marchoit après. Toute sa Troupe, en arrivant, chantoit les Pseaumes à haute voix : elle pouvoit monter à six cens hommes, entre lesquels il y en avoit quarante à cheval. L'Infanterie avoit à sa tête une avantgarde de cinquante hommes, qui tenoient lieu de Grenadiers, bien armés & bons Soldats.

Cavalier en arrivant, mit tous ses

1704. Mai. gens en bataille devant l'Eglise. On continua à chanter des Pseaumes : le chant fut suivi d'une fort longue prière, qui édifia & toucha les auditeurs.

Cavalier fut ensuite dans la maison qui lui étoit destinée ; c'étoit la plus belle de Calvisson. Dès qu'il y fut, il envoia prendre une demi douzaine des pains dont sa Troupe devoit être nourrie : ne les trouvant pas assez blancs il s'en plaignit. Il en fit ensuite faire l'épreuve devant lui, craignant sans doute qu'on ne voulut empoisonner sa Troupe : à ces précautions, il joignit celles ci.

Il se rendit maitre de toutes les portes du Bourg, où il établit des corps de gardes. Il posta des sentinelles de distance en distance, à toutes les avenuës du lieu, aumoins à trois quarts de lieue tout autour. Il en mit dans toutes les ruës & à chacune des portes de sa maison : trente gardes couchoient auprès de sa chambre, & il ne sortoit jamais qu'elles ne marchassent avec lui. Tous ses gens furent logés chés les habitans par billets : ils avoient chacun pour étape, une livre de viande, un pot de

de vin & deux livres & demi de pain par jour. 1704. Mai

A peine se furent ils reposés deux heures, qu'il y eut sainte convocation sur les masures du Temple. L'Assemblée fut belle & nombreuse, par le concours prodigieux du Peuple qui accourut de toutes parts.

Exercices religieux continuels à Calvisson, & en public.

Le nombre des Auditeurs fut encore bien plus grand le lendemain & les jours suivans. Tout courroit avec un empressement extrême après une manne, qu'on n'avoit vû tomber depuis bien longtems auprès de ses portes. " On ne pouvoit s'empê-
„ cher, dit d'Aigaliers, d'être ému
„ de compassion & de terreur, de
„ voir un Peuple réchapé du brule-
„ ment & du carnage, venir en
„ foule mêler leurs larmes & leurs
„ gémissemens. Affamés de la parole
„ de Dieu, ils ressembloient à des
„ gens qui sortent d'une Ville assié-
„ gée, où ils ont éprouvé une lon-
„ gue & cruelle famine, à qui l'on
„ présente avec la paix, abondance
„ de vivres ; & qui après avoir com-
„ mencé à les dévorer des yeux,
„ se jettent dessus, & les engloutis-

1704. Mai

„ sent avec avidité, sans mettre de
„ distinction entre les viandes, le
„ pain & les fruits : de même,
„ ajoute t'il, les infortunés habitans
„ de la Vaunage ou de lieux plus re-
„ culés, voiant les fréres, qui fai-
„ soient leurs assemblées dans les
„ prairies & aux portes de Calvis-
„ son, se rangeoient en Troupes,
„ auprès de celui ou de celle qui
„ tenoit un pseaume ; & de cette
„ maniére, les quatre, les cinq mil-
„ le personnes, fondant en larmes,
„ chantoient & prioient prosternés
„ toute la journée, avec un cri, &
„ une dévotion qui perçoit le cœur,
„ & faisoit la plus vive impression.
„ Toute la nuit on continuoit à peu
„ près de même, & on n'entendoit que
„ prêcher, chanter, prier & pro-
„ phétiser. "

La Baume confirme ce que l'on vient de lire. " Les prédications,
„ dit cet Historien, les priéres, le
„ chant des pseaumes, les revéla-
„ tions alloient toujours leur train.
„ Les Camisars étoient aumoins
„ vingt heures du jour, dans ces
„ differens éxercices, qu'ils faisoient
„ le

„ le jour à la campagne & la nuit 1704. Mai
„ ſur les maſures du Temple : &
„ dans le ſéjour qu'ils firent à Cal-
„ viſſon, on croit qu'il s'y rendit
„ quarante mille nouveaux Conver-
„ tis, qui y accoururent de toutes
„ parts. "

Quel triomphe pour la Religion Proteſtante ! Elle ſembloit renaitre de ſes propres ruïnes, & reprendre en France les anciens droits qu'on lui avoit oté. Quel ſuplice pour le Clergé ! Quel état violent pour tous ceux qui s'étoient promis de voir éteindre la reformation en France ! Scandale & affliction des Catholiques Rom.

Certainement, dit un Hiſtorien, *ce fut alors une choſe bien ſurprenante & bien nouvelle dans le milieu d'une Province comme le Languedoc, où il y avoit tant de Troupes, d'y voir par l'ordre de ceux qui y commandoient un ſi grand nombre de ſcélerats, tous meurtriers, incendiaires & ſacriléges, aſſemblés en un même lieu, tolerés dans leurs extravagances, nourris aux dépens du Public, careſſés de tout le monde & accueillis honnêtement, par ceux qu'on y avoit envoié pour les recevoir.* B. T. IV. 45.

„ La ceſſation des meurtres & des *Lett. eboiſ.*

„ in-

1704. Mai

Lett. 271. du 23. Mai 1704.

„ incendies, dit Fléchier, la paix
„ & la tranquilité de la Province,
„ est une fin très souhaitable ; mais
„ il faut passer par des moiens bien
„ désagréables & tristes pour la Re-
„ ligion. Nous avons vû Cavalier,
„ ajoute t'il, jusqu'à nos portes : son
„ entrevue avec M. le Maréchal &
„ M. de Bavilie : ses soumissions,
„ ses fiertés, la hardiesse des scéle-
„ rats qui l'accompagnent, l'assem-
„ blée de tant de meurtriers impu-
„ nis, le concours des nouveaux
„ Convertis qui les vont voir, les
„ pseaumes qu'ils chantent, & dont
„ toute la Vaunage rétentit ; les
„ prêches qu'ils font, où ils débi-
„ tent mille extravagances aplaudies
„ de tous nos Peuples : les Prophê-
„ tes & les Prophéteſſes, qui s'éle-
„ vent parmi eux en grand nombre,
„ & qui jettent dans les esprits
„ foibles, les esperances du prochain
„ rétablissement de leur Religion.
„ Tout cela, ajoute le Prélat, scan-
„ dalise & afflige fort les Catholi-
„ ques, & nous paroit bien triste
„ à suporter. Mais la cessation des
„ meurtres, la tranquilité de la Pro-

„ vin-

„ vince, le désir de remettre l'exer- 1704. Mai
„ cice de la Religion Catholique,
„ & la crainte qu'on a de rompre
„ cette paix qu'il semble que Dieu
„ nous présente, nous font dissimu-
„ ler bien des choses qu'on auroit
„ autrefois punies; & ménager des
„ gens, qui dans le tems qu'ils se
„ soumettent au Roi, contrevien-
„ nent à toutes ses ordonnances.

De Baville étoit surtout hors de lui même de se voir obligé d'être le triste spectateur de toutes ces choses, & de ne pouvoir punir par des chatimens dignes de son zèle, ceux qui avoient la criminelle audace de s'en rendre coupables à ses yeux. Et surtout de Baville.

Il représenta au Maréchal de Villars que c'étoit un scandale que de tolérer pareille chose, & de permettre ces assemblées; qu'il falloit les empêcher & donner ordre aux Troupes de faire main basse sur ces gens là. Mais le Maréchal ne fut pas de cet avis, & dit à Baville, que *ce seroit remettre le feu dans la Province, & disperser sans espoir de retour, des gens qu'on avoit déja heureusement assemblés: qu'on n'avoit d'ailleurs que peu de jours à tolé-* *Memoires du Duc de Villars Tom II. p. 180.*

ren-

1704. Mai *rer ces impertinences & qu'il falloit dissimuler pour si peu de tems dans la vuë d'un plus grand bien.*

Ce que l'on vient de lire confirme un endroit des Mémoires de d'Aigaliers, qui mérite d'être raporté. „ Il faut que ces gens là partent, " dit Baville à ce négociateur de la paix ", car, ajoute t'il, " les laisser „ plus longtems à Calvisson, cela „ ne se peut point ; l'état est trop „ violent : & le peut-on ? souffrir „ des gens qui s'assemblent tous les „ jours quatre ou cinq mille person„ nes pour prêcher, chanter & pro„ phétiser ! "

Quel scandale en effet ! Mais s'égorger & faire de la Province un nouveau théatre des massacres les plus sanglans, valoit-il mieux ? c'est ce que d'Aigaliers prit la liberté de représenter à Baville.

Paroles du Ml. de Villars à ce sujet. *Aygal.*

De Villars, qui étoit présent à la conversation, prenant la parole, s'exprima d'une maniére digne d'une singuliére attention. " C'est quelque „ chose de bien ridicule, dit-il, que „ l'impatience que les Prêtres témoi„ gnent à ce sujet ; j'ai reçu je ne „ sais

„ fais combien de lettres remplies de „ plaintes, comme si les priéres des „ Camisars écorchoient non seule„ment les oreilles, mais la peau „ de tout le Clergé. Je voudrois „ de tout mon cœur, ajoute t'il, sa„voir qui sont ceux qui m'ont écrit, „ & qui n'ont eu garde de signer, „ pour leur faire donner la baston„nade. Car je trouve, que c'est une „ imprudence bien grande, que ceux „ qui ont causé ces désordres se plai„gnent, & désaprouvent les moiens „ dont on se sert pour les faire cesser. " 1704. Mai

Pendant le séjour des Camisars à Calvisson, Dupont Sécretaire de Cavalier expédioit des congés pour ceux qui avoient des affaires, ou qui vouloient aller voir leurs parens. Ces congés étoient conçus en la maniére suivante. Formule des congés accordés par Cavalier. *Mém. de Dupont MSS.*

„ Nous soussigné Sécretaire de „ frére Cavalier Généralissime des „ Réligionnaires, permettons de son „ ordre à N. N. d'aller vaquer à „ ses affaires pendant trois jours, „ &c. A Calvisson ce... signé *Dupont*.

Louvreleuil dit que plusieurs de ceux qui prirent de ces congés pour al- *L. Tom. III. p. 121.*

1704. Mai

aller à Nimes disoient librement dans cette Ville, " Qu'ils prétendoient „ qu'outre l'amnistie accordée, les „ exilés de leur parti fussent rapel„ lés, les prisonniers élargis, les „ galériens délivrés; qu'on ne forçat plus les N. Convertis d'aller „ à l'Eglise, & qu'on permit à ceux „ qui serviroient sous le comman„ dement de Cavalier d'avoir des „ Ministres comme les Troupes „ étrangéres. "

Catinat porte au Ml. une lettre de Cavalier. Douleur que cause à Nimes sa présence.

Le Mécredi 21. Catinat fut dans la même ville pour porter de la part de Cavalier une lettre au Maréchal. De la Baume, de qui je tire cete particularité, ajoute " que *la vuë de „ ce scélerat*, parlant de Catinat, „ *qui se vantoit d'avoir égorgé de sa „ main deux cens Catholiques, causa „ à ceux de cette Religion une gran„ de consternation : qu'ils disoient, „ qu'il étoit bien triste de voir paroi„ tre devant leurs yeux les destruc„ teurs de la Religion, les meurtriers „ & les assassins de leurs péres, de „ leurs méres & de leurs enfans : que „ plusieurs ajoutoient que le Fanatisme „ est le plus grand des maux qui puis„ se*

se affliger un Etat : que quand les esprits sont une fois infectés de cette manie, on ne les peut guérir que par des remédes extrêmes ; que la douceur les rend plus audacieux ; que l'impunité qu'on leur accorde & les graces qu'on leur fait après des crimes si énormes, les portent à de nouvelles entreprises à la premiére occasion. Que le feu que l'on croit éteindre se ralume avec plus de violence ; & enfin que les nouveaux Convertis sont si persuadés qu'on leur permet, ou dumoins qu'on tolére l'exercice de leur Religion, qu'on ne sauroit *les presser de faire aucune fonction Catholique sans s'exposer à un nouveau soulévement.* Que d'autres disoient au contraire que dans la situation présente des affaires, il falloit *emploier nécessairement la douceur* pour ramener les esprits : *que la rigueur & les suplices n'avoient fait qu'irriter* ; que l'intérêt de l'Etat devoit faire passer par dessus toutes ces considerations, & ces craintes de l'avenir ; & qu'après avoir remédié au

1704. Maï

» mal

1704. Mai

„ mal présent, on sauroit bien p
„ voir & prévenir tout ce qui pou
„ roit arriver dans la suite. »

Reponses de la Cour.

Le 22. du Mois, de St. Pier
arriva de la Cour, & aporta au Ma-
réchal les intentions du Roi sur les
propositions de Cavalier à la Lande
mais ces dépêches ne transpirérent
point. D'autres exprès aportérent
bientôt aprés de nouveaux ordres re-
latifs aux nouvelles propositions de
Cavalier.

C'est par quelqu'un de ces exprès, que l'Ecrit que Cavalier dit avoir fait remettre au Maréchal le lendemain de sa conférence avec ce Général, auroit dû être aporté & repondu, tel que Cavalier le donne dans ses Mémoires; & auroit dû être signé en arrivant par le Maréchal & Baville d'un côté, & par Cavalier & Billard son Lieutenant d'un autre: mais tout cela ne sauroit s'accorder ni avec la datte de la signature de cet écrit qui est du 17. mai, ni avec d'autres événemens, qui doivent s'être passés depuis cette signature, jusqu'au jour que les Camisars partirent de Calvisson.

Ce

Cependant quelque supoſé & fait ès coup, que cet écrit me paroiſ. je ne laiſſerai pas de le rapor- ici. 1704. Mai

Tres humble Requête des Reformés du Languedoc au Roi.

Projet de Traité que Cavalier dit avoir remis au Ml.

I. Qu'il plaiſe au Roi de nous acrder la liberté de conſcience dans ute la Province, & d'y former s Aſſemblées Religieuſes, dans tous : lieux qui ſeront jugés convenaes, hors des places fortes, & des illes murées.

Accordé à condition qu'ils ne batiront point d'Egliſes.

II. Que tous ceux qui ſont déteus dans les priſons, ou ſur les ga:res, pour cauſe de Religion depuis ı revocation de l'Edit de Nantes, ɔient mis en liberté, dans l'eſpace le ſix ſemaines, à compter de la latte de la préſente Requéte.

Accordé.

III. Qu'il ſoit permis à tous ceux qui ont abandonné le Roiaume, pour cauſe de Religion, d'y revenir li-

1704. Mai

librement & furement ; & qu'ils y foient rétablis dans tous leurs biens & Priviléges.

Accordé, à condition qu'ils prêtent ferment de fidélité au Roi.

IV. Que le Parlement de Languedoc foit rétabli fur fon ancien pied, & dans tous fes Priviléges (a).

Le Roi y avifera.

V. Que la Province foit exempte de capitation pour dix ans (b).

Refufé.

VI. Que les Villes de Montpellier, de Perpignan, de Cette, & d'Aiguemortes, nous foient accordées & remifes, comme nos Villes de fureté (a). *Refufé.*

VII

(a) Cavalier a fans doute voulu dire par là que la Chambre mi-Partie du Parlement de Thouloufe qui fe tenoit à Castres & enfuite à Caftelnaudari, fut rétablie : mais il s'eft mal exprimé.

(b) Cavalier portoit fa bienveuillance pour la Province bien loin : & c'étoit affurément une grande générofité de fa part que d'étendre cette exemption à tous les Catholiques.

(a) Quand ceux de la Religion demandoient

VII. Que les Habitans des Cevennes, dont les maisons ont été brulées, ou détruites pendant le cours de cette guerre, soient exempts d'impots pour sept ans. 1704. Mai

Accordé.

VIII. Qu'il plaise à sa Majesté de permettre à Cavalier de choisir deux mille hommes, tant des gens de sa Troupe, que de ceux qui seront délivrés des prisons & des galéres, pour lever & former un régi-

doient autrefois des Villes de fureté, c'étoit toujours des Villes où ils étoient en plus grand nombre que les Catholiques: ils demandoient avec cela des Troupes pour garder ces Villes & de l'argent pour entrétenir ces Troupes. Cavalier plus sage demande des Villes dans lesquelles, excepté Montpelier, il n'y avoit pas un Protestant; & outre cela il ne demande ni Troupes pour les garder, ni argent pour entretenir les garnisons? Comment l'entendoit-il donc? Il feroit difficile de le savoir. Cet Article entre tous les autres est une preuve bien sensible de la supposition de cette piéce & de l'ignorance de Cavalier en fait de politique.

1704. Mai

giment de Dragons, au service de sa Majesté, qui ira servir en Portugal & qui recevra immédiatement les ordres de sa Majesté.

Accordé; & moienant que tout mette bas les armes, le Roi leur permettra de vivre tranquilement dans le libre exercice de leur Religion.

En vertu du plein pouvoir que nous avons reçu du Roi, nous avons accordé aux Reformés du Languedoc, les articles ci dessus énoncés; fait à Nimes le dix septiéme *Mai* 1704. signés,

Le Maréchal de Villars.
La Moignon de Baville.
J. Cavalier.
Dan. Billard.

Preuves qui établissent la suposition de cette piéce.

Si cet Ecrit avoit été dressé, présenté, repondu tel qu'on vient de le voir, il n'auroit pû être signé par le Maréchal & par Baville qu'après être revenu de la Cour; & il n'auroit pu en revenir qu'après y avoir été envoié, & qu'après y avoir été vu & examiné: ce qui auroit emporté pour le moins 7. à 8. jours: mais alors

alors comment accorder ce terme avec la datte de cet écrit, qui est précisément le jour qu'il auroit dû partir de Nimes pour la Cour, puisqu'il ne fut remis au Maréchal, de l'aveu de Cavalier, que le lendemain de sa conférence avec lui, c'est à dire le 17.

1704. Mai

Si l'on dit que cette datte est fautive & qu'il faut la corriger, on n'y gagnera rien, parce qu'elle ne s'accordera plus avec les autres événemens, qui doivent s'être passés depuis ce jour là jusqu'au départ des Camisars de Calvisson; & cependant tous ces événemens doivent, selon Cavalier lui même, s'être écoulés dans ces intervalle: entendons le lui-même. *Mem. de Cav. pag.* 271.

„ Il y avoit huit jours, dit-il, „ que j'étois à Calvisson, lorsque je „ reçus une lettre de M. le Maré„ chal de Villars par laquelle il m'or„ donnoit de le venir trouver, ayant „ reçu de la Cour la reponse à mes „ demandes. Quand j'eus vu, ajoute „ t'il, que la plupart m'étoient refu„ sées, je m'en plaignis, & surtout „ de ce qu'on ne nous accordoit pas „ des Villes de sureté: mais M. le

1704. Mai „ Maréchal me repondit que la pa-
„ role du Roi valoit plus que vin
„ Villes de sureté : & qu'après l
„ troubles que nous lui avions do
„ né, nous devions regarder comm
„ un effet de sa grande clémenc
„ qu'il nous accordat la plupart d
„ nos demandes. Cette raison, ajou
„ te Cavalier, n'étoit pas satisfai-
„ sante : mais comme il n'étoit p
„ tems de reculer, & que j'avois m
„ raisons aussi bien que la Cour
„ de faire la paix, je pris ma réso-
„ lution de bonne grace. "

Il dit ensuite 1°. Que le Maréchal & Baville furent si contens de ce que la paix venoit d'être signée, qu'ils envoient de nouveaux ordres à Calvisson, afin que l'on donnat en abondance tout ce qu'il falloit aux Camisars & qu'on ne les laissat manquer de rien, jusques à ce que les articles du traité fussent exécutés, c. a. d. que les prisonniers & les galériens fussent mis en liberté; ce qui devoit arriver dans le cours de six semaines, à forme du second article du traité.

2°. Que lui Cavalier retourna à Calvisson joindre sa Troupe, où il trouva deux mille hommes rassemblés,

blés, desquels il devoit former son 1704. Mai
régiment, outre un grand nombre d'autres personnes qui devoient servir avec lui : & que la joie étoit universelle, parce que la paix venoit d'être signée.

3°. Que dès lors tout le monde courut en foule à Calvisson, sans exception même des Catholiques.

4°. Que cela donna une si grande jalousie au Clergé & surtout aux Jésuites, que les uns & les autres ne cessoient d'écrire au Maréchal & à Baville, que tout étoit perdu & qu'ils avoient rétabli l'Hérésie.

5°. Que le Clergé & les Jésuites, non contens de cela, envoiérent même des exprès à la Cour ; & représentérent si bien la chose au Roi, qu'il donna des ordres au Maréchal, de suprimer les Assemblées, & d'empêcher que le Peuple ne courut à Calvisson.

6°. Qu'en conséquence, on plaça des détachemens sur les avenues, qui arrêtérent quelques personnes.

7°. Que lui Cavalier l'ayant su, courut à Nimes se plaindre au Maréchal, de ce que le principal arti-

1704. Mai cle du traité étoit enfreint, avant que le terme convenu fut expiré. Que le Maréchal repondit à cela, que la chose s'étoit faite sans son ordre; & que sur le champ, il avoit fait relâcher les personnes, qui avoient été arrêtées.

8. Qu'aussitôt, il en donna avis à sa Troupe : mais qu'il lui marqua en même tems qu'il ne falloit regarder cela que comme un piége, & qu'on devoit se tenir sur ses gardes.

9. Et que pour prévenir l'effet de ce piége, il concerta un projet sur Montpelier, mais qu'on ne lui donna pas le tems de l'exécuter.

10. Que dans cet intervalle, le Maréchal aiant su que Roland étoit dans un lieu près de la Salle, il forma le dessein de le faire enlever, & que peu s'en fallut que la chose ne réussit.

11. Qu'ensuite lui Cavalier avoit été par ordre du Maréchal, trouver Roland pour l'engager à se soumettre; mais que lui & Roland étoient convenus, qu'il ne le falloit pas: & que pour cacher leur jeu, il falloit que Roland dit devant tous, qu'il

ne

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'a-ès que les ordres de la Cour fu-ent arrivés, le Maréchal envoia à avalier un brévet de Colonel, vec le pouvoir de nommer aux em-lois de son régiment qui devoit al-er servir en Espagne ; un autre bré-et de 1200. livres de pension ; & in troisiéme de Capitaine pour son etit frére. 1704. Mai

Brevets accordés à Cavalier : il est établi Colonel, & sa Troupe enrégimentée.

Tel est l'état que Cavalier remit ensuite au Maréchal, de son Régiment.

Etat du Régi.

1. *Com-*

établir la vérité de ce Traité : mais si son observation lui a paru juste, elle dénote une grande ignorance du tems où les Historiens des Camisars ont fait paroitre leurs Ouvrages. *Ces Articles*, dit-il en parlant de ceux de la requête que nous avons inseré ici, *ont été publiés par Cavalier tels qu'on les vient de lire : & quoique ses Mémoires aient été imprimés à Londres dès l'an 1727. nul des Historiens qui ont écrit sur cette matiere, ne l'ont contredit à cet égard.* Mais comment pouvoient-ils le faire ? puisqu'outre que la langue Angloise dans laquelle sont écrits les Mémoires de Cavalier, étoit inconnue à ces Auteurs, ils ont tous écrit avant l'an 1713.

1704. Mai

ment de Cavalier. D. Liv. III. L.T III. 123. MSS.

1. Compagnie des Grenadiers.

Duplan Capitaine.	2 Sergens.
La Rose Lieut.	46 Grenadiers.

2. Compagnie Colonelle.

Cavalier Colonel.	2 Sergents.
Noguier Lieut.	45 Soldats.

3. Lieutenance Colonelle.

Ravanel L. Col.	2 Sergens.
Pradille Lieut.	46 Soldats.

4me. *Compagnie.*

Guillaumet Capit.	2 Sergens.
Roudat Lieut.	45 Soldats.

5me. *Compagnie.*

Jonquet Capit.	2 Sergens.
Autre Jonquet son frére Lieuten.	40 Soldats.

6me. *Compagnie.*

Roux Capitaine.	2 Sergens.
Sabatier Lieut.	41 Soldats.

7me. *Compagnie.*

Milliasse Capit.	2 Sergens.
Hugues Lieut.	40 Soldats.

8me. Com-

1704. Mai

8me. *Compagnie.*

hriftol Capit.	2 Sergens.
aval Lieuten.	35 Soldats.

9me. *Compagnie.*

Mouraille Capit.	2 Sergens.
La Valette Lieut.	36 Soldats.

10me. *Compagnie.*

Payfac Capit.	2 Sergens.
Dufaur ou Dufaud Lieutenant.	45 Soldats.

11me. *Compagnie.*

Trentignan Cap.	2 Sergens.
Trentignan le Cadet Lieuten.	34 Soldats.

12me. *Compagnie.*

Rouviere Capit.	2 Sergens.
Cabous Lieut.	35 Soldats.

13me. *Compagnie.*

Conftant Capit.	2 Sergens.
Boucairan Lieut.	38 Soldats.

14me. *Compagnie.*

Brueis Capitaine.	2 Sergens.
Cafalis Lieut.	45 Soldats.

S 5 15me. *Com-*

1704. Mai

15me. *Compagnie.*

Maigre Capit.	2 Sergens.
Brunel Lieuten.	47 Soldats.

On avoit encore permis à Cavalier de faire une Compagnie des chevaux, qu'il avoit choisi dans ses Troupes.

Marchand Cap.	La Moustache
Raze Lieuten.	Mar. des Logis.
	30 Cavaliers.

Il y avoit de plus un Chirurgien Major.

Ce qui faisoit en tout seize Capitaines, seize Lieutenans, un Maréchal des Logis & un Corps de sept cens douze hommes.

Roland regalé par le Gouverneur de S. Hipolite, &c. *MSS.*

Cependant Roland profitoit de la suspension d'armes, sans penser à faire sa paix lui même: il se promenoit avec sa Troupe dans les Cevennes, & partout où il passoit, on le regaloit magnifiquement. De la Haye Gouverneur de S. Hipolite se distingua entre plusieurs autres, par des rafraîchissemens qu'il lui envoia au Chateau de Planque, où Roland s'étoit rendu le 19. du Mois, & par

ır diverses provisions de bouche u'il fit aporter avec profusion à la 'roupe, arrêtée dans un petit enroit nommé *Figaret*. 1701. Mai

Mais ce qui est peut-être plus singulier encore, trois Officiers de Blaiois en visite à la Salle, demandérent à Roland une escorte pour les accompagner à Anduse où ils devoient se rendre le 20. ce qu'il leur accorda, non sans se persuader sans doute qu'il alloit déja de pair avec les Maréchaux de France, & les Gouverneurs, & Commandans de Provinces. Officiers qui demandent une escorte à ce Chef des Mécontens.

Il le portoit haut: aussi traita t'il fiérement Cavalier que le Maréchal lui avoit député le samedi 24. du mois pour l'engager à se soumettre aux mêmes conditions que Cavalier. Le Ml. députe Cavalier à Roland.

Voici de quelle maniére se passa leur entrevue près d'Anduse, où ils s'abouchérent: je parle d'après de la Baume & je le puis avec confiance, parce que le fait, tel que le raporte cet Historien, est vrai à quelques petites circonstances près, m'aiant été confirmé par le témoignage d'un grand nombre de personnes présentes. Conférence de ces deux Chefs, inutile. *D. liv. III. MSS.*

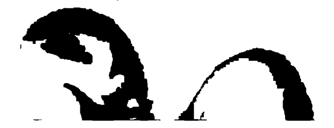
1704. Mai

„ Ils s'abouchérent, dit la Baume, du côté d'Anduse, & Cavalier n'oublia rien pour ramener Roland; mais voiant que les priéres & les raisons étoient inutiles, il prit un ton d'autorité accompagné de quelques ménaces. Roland lui repondit fiérement que la tête lui tournoit; qu'il étoit son ancien dans le commandement; qu'il devoit mourir de honte de trahir son parti; & que quoi qu'il put faire, il n'y auroit jamais de paix, qu'on n'accordat une entiére liberté de conscience.

La Baume ajoute, & c'est ici où je crois qu'il altére un peu le fait, „ qu'une conversation si vive échauffa tellement les deux Chefs Camisars qu'ils mirent le pistolet à la main; mais que les Prophêtes se jettérent entre deux, les separérent & obligérent Roland à consentir, que le fameux Salomon suivit Cavalier à Nimes, pour savoir les conditions de la paix.

Salomon partit en effet avec Cavalier; ils se rendirent l'un & l'autre le 27. à Nimes, suivis de 25. Ca-

va-



valiers bien armés. Ils firent halte au dessus de la Tour Magne, où les Protestans leur aportérent beaucoup de rafraichissemens. 1704. Mai

Ils passérent ensuite devant les Cazernes, & traversérent le Cours, où plus de trois cens personnes accolérent la cuisse, ou baisérent la main de Cavalier. Cavalier revient à Nimes accompagné d'un deputé de Roland *ibid supra*

Il portoit ce jour là un justau-corps & une veste de drap gris blanc, & un chapeau de castor bordé d'un galon d'or avec un plumet blanc.

Il entra avec toute sa suite dans le jardin des Recolets, où de Villars & Baville les furent trouver un quart d'heure après, avec la Lande & Sandricourt: la conférence dura plus de trois heures. Salomon *dit nettement qu'il ne croioit pas que ses fréres se soumissent, si l'on ne leur accordoit le libre exercice de leur Religion.* Mais quelle fut donc la conclusion de cette nouvelle conférence? Il en transpira encore moins, que de la précedente. Il est aparent qu'on convint que Cavalier partiroit incessamment avec son régiment, dés qu'il seroit habillé; & qu'on renvoia Salo- Ils ont une conférence avec le Ml. & Baville. *ib. supra*

1704. Mai

lomon auprès de Roland pour l'aſſurer que s'il vouloit ſe ſoumettre aux mêmes conditions que Cavalier, on le décoreroit auſſi d'un brévet de Colonel avec le pouvoir de nommer aux emplois de ſon régiment & une penſion de 1200. livres; comme celle de Cavalier. Quoiqu'il en ſoit, dès que la conférence eut fini, Cavalier ſortit à cheval du lieu où elle s'étoit tenue, au milieu d'une affluence inconcevable de Peuple. Elle étoit ſi grande, que ſes gens furent obligés pour lui faire faire place, de mettre le ſabre à la main, & de marcher ainſi juſques bien avant dans le chemin de Montpelier. Cavalier coucha ce ſoir là à Langlade, pour ſe rendre le lendemain matin auprès de ſa Troupe.

Salomon qui avoit beaucoup plus de chemin à faire, pour aller joindre Roland, coucha à Nimes. Le lendemain avant que d'en partir, il fut chés la Lande, pour lui remettre une lettre que Roland écrivoit au Maréchal & qu'il n'avoit pas voulu, ou peut-être qu'il n'avoit pas oſé lui rendre le jour auparavant. En la lui remet-

mettant, il lui dit en présence de plus de vingt personnes, qu'il ne falloit *point attendre de paix, si l'on n'accordoit la liberté de conscience.* 1704. Mai

La déclaration étoit franche; mais la lettre de Roland l'étoit encore plus : elle mérite d'être raportée. Après un court préambule pour marquer au Maréchal, la joie que Roland avoit que sa Grandeur se fut rendue en Languedoc avec un esprit de douceur, & pour lui témoigner combien il souhaiteroit de servir le Roi dans ses armées, le Chef Camisard ajoutoit : " que sa conscience ,, ne lui permettroit jamais de désarmer, que l'Edit de Nantes ne ,, fut rétabli en tous ses Chefs : que ,, les prisonniers n'eussent été élargis, les exilés rapelés, & les galériens pour fait de Religion mis ,, en liberté : que ceux qui étoient ,, sortis du Roiaume n'eussent obtenu la permission d'y revenir; ,, & enfin qu'on n'eut déchargé les ,, Protestans du Roiaume, des impots intolerables dont ils étoient ,, accablés. "

Lettre de Roland au Ml. de Villars. *D. Liv. III.*

Il est aisé de penser l'effet que produi-

1704. Mai

duisit cette lettre sur l'esprit du Maréchal & de l'Intendant : mais il se préparoit d'autres événemens bien propres à enflammer encore plus leur colére, & auxquels Cavalier ne s'attendoit guéres à son retour à Calvisson.

Ravanel Lieutenant de Cavalier se défie de ses démarches. *D. Liv. III. MSS.*

Quand il en partit le 24. Mai, il avoit remis sa Troupe à Ravanel son Lieutenant : celui-ci, prit aussitôt des gardes & ordonna à ses gens de ne quiter jamais leurs armes. Un esprit de soupçon & de défiance venoit de s'emparer de son cœur, & ne le quita plus : d'un côté il étoit persuadé, que toutes les caresses qu'on faisoit à Cavalier & tous les avantages qu'on lui promettoit étoient autant de piéges : il ne l'étoit pas moins d'un autre, que les réserves & les réticences, dont usoit Cavalier, à l'égard de sa Troupe, & surtout de ses principaux Officiers, au sujet de ses négociations avec le Maréchal, étoient autant de preuves, qu'il trahissoit lui même, & les intérêts de la Religion & toutes les espérances des Camisars.

Il lui de-

Aussi quand Cavalier arriva à Calvis-

1704. Mai

issson le Mécredi suivant 28. du mois, uprès de sa Troupe, tous les prin- ipaux Officiers, Ravanel à la tête, ui demandérent résolument en quoi onsistoient les conditions du traité u'il avoit fait avec M. le Maréchal, u'ils le vouloient absolument savoir, & qu'il falloit leur repondre *sans renvoi & sans déguisement*.

mandeles conditions du Traité.

Cavalier voulut s'en défendre; nais plus il le refusoit, & plus les utres devenoient pressans: & commençant de joindre les ménaces aux sollicitations, ils firent tout craindre à Cavalier qui leur dit d'un ton faché & impatient; " *qu'on préparoit des* ,, *habits & qu'il falloit aller servir en* ,, *Portugal*: Quelle chute pour des gens qui s'atendoient au rétablissement de l'Edit de Nantes! Il n'est point d'expressions aigres & piquantes ni de mortifications, que Cavalier n'eut à essuier dans ce moment: les qualifications de *lache* & de *Traitre* furent les moindres, dont on l'apostropha.

Sa fureur & celle de toute la Troupe quand ils en sont informés. *ib. supra.*

De Vincel & de Cappon attirés par le bruit, s'aprochérent de Ravanel: le premier lui demanda d'une ma-

1701. Mai manière fort douce, & fort honnête, de quoi il se plaignoit & quelle étoit sa dernière résolution? ajoutant qu'il étoit nécessaire & important d'en informer le Maréchal. Ravanel détournant un peu la question, dit d'un ton *insolent & plein de colére*, qu'il se plaignoit que contre la parole qu'on leur avoit donnée, *l'Hermite eut assommé deux de ses fréres, qui venoient les joindre; & qu'on avoit empêché les autres de se trouver à leurs assemblées & de prier Dieu.* Vincel lui repondit " que si l'Hermite avoit fait ce
„ qu'il disoit, c'étoit contre les or-
„ dres de M. le Maréchal & qu'il
„ en seroit chatié: que le grand nom-
„ bre d'étrangers, qui étoient à
„ Calvisson, lui devoit faire connoi-
„ tre qu'on n'avoit pas pris grand
„ soin, pour empêcher les N. Con-
„ vertis d'y venir; & il ajouta d'un
„ ton ferme qu'il croioit trop légère-
„ ment, ce que des esprits mal inten-
„ tionnés tachoient de lui persuader."
Ravanel répliqua que sa *dernière intention qu'on vouloit savoir, étoit de ne mettre jamais les armes bas, que le Roi n'eut accordé une entière liberté de cons-*

conscience, celle de tous les prisonniers 1704. Mai
& des exilés, avec la permission de rebatir leurs Temples. De Vincel repondit, “ qu'il falloit informer M.
„ le Maréchal de cette nouvelle pro-
„ position.

Cavalier, qui avoit écouté cet entretien sans ouvrir la bouche, prit ici la parole & dit à Ravanel que de la maniére dont il parloit, il sembloit qu'il fut le Maitre de la Troupe. Ravanel lui dit qu'il l'étoit effectivement, & qu'il le lui feroit voir quand il voudroit: qu'il fit sa paix comme il le jugeroit à propos; mais qu'à l'égard de sa Troupe, elle ne désarmeroit qu'aux conditions qu'il avoit proposées.

Sur cela de Vincel & Cavalier étant entrés dans les rangs, pour sonder les dispositions de la Troupe, une voix s'éleva du milieu de la foule, à laquelle s'en joignirent aussitôt une multitude d'autres qui par des cris redoublés ne cessoient de repéter; *point de paix, point de paix, point d'accomodement, que nous n'aions nos Temples.*

Vincel effraié du bruit, & craignant Fraieur

1704. Mai gnant des ſuites funeſtes, rentra avec précipitation dans le Bourg. Auſſitôt Ravanel fait fermer les barriéres, entre dans le lieu avec vingt hommes à cheval & trente Fantaſſins, & fait battre la générale pour partir.

des Commiſſaires.

De Vincel, Cappon & Berlié fort émus ſe retirérent par une porte de communication qu'il y avoit à la maiſon du premier, dans celle où l'on avoit dépoſé les armes de la Bourgeoiſie, lorſque les Camiſars arrivérent dans le lieu : ils y trouvérent ſix dragons, qui s'y étoient déja rendus.

Peu de tems après, Cavalier s'y rendit auſſi : il dit à Vincel, que Ravanel étoit un ſcélerat : que pour lui, il perſiſtoit dans ſa premiére reſolution, qu'il le prioit d'en aſſurer M. le Maréchal, & qu'il alloit rejoindre ſa Troupe, pour tacher de la ramener à ſon devoir.

Il retourna en effet auprès de cette Troupe ſoulevée : & rencontrant ſur ſes pas Catinat, qui lui donna encore la qualification de traitre, il pouſſa ſon cheval & hauſſa la canne pour le fraper, & le punir de ſon


in-



infolence : mais celui ci peu endurant mit le piſtolet à la main, & ſans Moïſe & Daniel Gui, qui ſe mirent entre deux, il y eut eu vraiſemblablement du ſang répandu. 1704. Mai

Cependant la Troupe commençoit à marcher vers les garigues de Calviſſon : Cavalier ſuivoit & ne ceſſoit d'emploier les priéres & les ménaces pour les ramener ; mais inutilement. Enfin, outré du procedé de Ravanel qui ſe moquant de ſes ménaces & de ſes ſollicitations faiſoit toujours marcher la Troupe, & ne ceſſoit de le qualifier *de traitre*, il mit le piſtolet à la main contre lui : Ravanel en fit autant : & ſans Moïſe, qui ſe mit encore ici entre deux, l'un ou l'autre fut reſté ſans doute ſur la place.

La Troupe de Cavalier abandonne ſon Chef & ſe retire de Calviſſon.

Cavalier déſolé ne pouvoit ſe réſoudre à prendre ſon parti : il ſuivit de loin à loin juſques à St. Eſteve à une lieue de Calviſſon : ici il voulut faire un dernier effort : auſſitôt vingt fuſils, furent couchés en joué contre lui. Moïſe lui ſervit encore de rempart : ce Prédicateur hauſſant la voix, voulut apaiſer l'émeute, en di-

Cavalier fait des efforts inutiles pour la ramener.

1704. Mai

disant; *vous allés sur frére Cavalier comme si c'étoit un larron & un brigand; il faut lui pardonner, s'il n'a pas bien fait par le passé, il fera mieux à l'avenir*: mais ce discours ne fut point écouté: & la Troupe Camisarde ne changea rien à ses résolutions.

Cavalier n'en pouvant rien obtenir, demanda aumoins qu'on lui donnat le tems, avant de passer outre, d'écrire une lettre; on lui accorda sa demande. Pendant qu'il écrivoit, Moïse fit une priére à haute voix fort touchante, & qui ne contribua pas peu à affermir les Camisars, dans le dessein de ne pas mettre bas les armes, qu'ils n'eussent obtenu la liberté, qui faisoit depuis si longtems l'objet de leurs vœux; & pour laquelle, ils avoient tout entrepris, tout risqué & tant souffert.

Lorsque Cavalier eut écrit sa lettre, il fit encore un effort, pour ébranler sa Troupe: mais tant de voix s'élevérent contre lui, qu'il fut obligé de se taire & de se retirer; il le fit, en criant à haute voix; *Eh bien vous le voulés ainsi: deffendés vous bien: bientôt les dragons seront*

sur vous: & en se tournant, il cria encore d'une maniére tendre & affectueuse. *Qui m'aime, me suive!* Mais Ravanel & Moïse s'apercevant de l'impression que ces derniéres paroles faisoient sur plusieurs personnes, qui malgré leur mécontentement ne pouvoient se résoudre à quitter Cavalier, ils se mirent à crier; *Vive l'épée de l'Eternel! Vive l'épée de l'Eternel!* aussitôt ceux qui avoient paru ébranlés tournérent le dos à ce Chef; & la Troupe alla coucher du côté de Pierredon. 1704. Mai

Cavalier de son côté se retira plein d'inquiétude vers Cardet, avec une quarantaine de Camisars qui lui furent fidéles: & envoia au Maréchal par un exprès, la lettre qu'il venoit d'écrire. C'étoit une relation de ce qui venoit de se passer, des conditions que sa Troupe exigeoit, de ses soins pour la ramener, des mauvais traitemens qu'il avoit essuiés: il finissoit par des assurances de faire de nouveaux efforts, auprès de sa Troupe; & qu'il informeroit exactement son Excellence du succès du ses soins. Cavalier écrit au Ml. D. *Liv. III.*

Les Camisars ne furent pas plutôt *Aigal.*

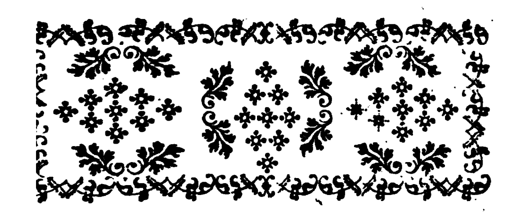
hors

1704. Mai hors de Calvisson, que Vincel courut à Nimes à toute bride avec les Officiers & les dragons qui étoient auprès de lui. Ils entrérent si effraiés dans la chambre du Maréchal où l'on étoit à table, que d'Aigaliers jugea d'abord qu'il étoit arrivé quelqu'avanture facheuse. Le Maréchal & Baville s'enfermérent avec Vincel : un moment après, ils firent apeller d'Aigaliers & lui demandérent son avis dans ce malheur : sur ses offres d'aller joindre les fréres & d'aider Cavalier, quoique Vincel le crut mort, à les ramener, le Maréchal lui dit de le suivre à Caveirac, où il alloit ce jour là avec Madame la Maréchale & nombre de Dames de Nimes.



HIS-





HISTOIRE DES TROUBLES DES CEVENNES.

LIVRE XII.

SOMMAIRE.

Harangues des Proteſtans de Nimes & d'autres lieux au Ml. de Villars. Lettre qu'on lui adreſſe contre les Ecclésiaſtiques. Ordonnance qu'il publie contre les Aſſemblées. 40. Camiſars qui ſe rendent, envoiés à Valabrégue. Prolongation d'amniſtie. Diſcours du Ml. aux principaux Proteſtans de diverſes Communautés. Aſſemblée de leurs députés. Conditions que le

Ml. offre à ceux de Roland : celui-ci les refuse. D'Aigaliers veut parler aux Mécontens, & ne le peut. Lettre du Ml. au Roi, il veut user de voies de rigueur : il se met à la tête des Troupes, pille & brule Carnoulet. Roland surpris dans un Chateau, il se sauve en chemise. Lettre aux Mécontens de la part des Alliés : ils font partir une escadre pour tenter une descente. Officiers refugiés qui refusent de s'embarquer. Daudé Subdélégué du Vigan assassiné ; autres meurtres. Têtes de Catinat & de Roland mises à prix. Assemblées religieuses.

1704. Mai

Harangues des Protestans de Nimes & d'autres lieux au Ml. *L. T. III.* 95.

CEpendant la déſertion des Camiſars réjouit autant les ennemis des Proteſtans, qu'elle conſterna ceux-ci & les accabla de la plus vive douleur. Dans ces triſtes conjonctures, les principaux Reformés de la Ville de Nimes furent en corps offrir de nouveau leurs ſervices au Maréchal de Villars. D'Albenas ancien Viguier portant la parole & marchant à leur tête, lui adreſſa ce diſcours.

MON-

MONSEIGNEUR, 1704. Mai

„ Les Nouveaux Convertis de la
, Ville de Nimes, viennent vous
, réiterer les assurances de leur
, plus inviolable fidélité pour le
, service du Roi, & vous protester
, qu'ils ne se départiront jamais d'un
, si légitime devoir. Ils vous ont
, suplié & vous suplient encore,
, Monseig. de vouloir vous servir
, de leurs personnes & de leurs biens,
, pour exterminer ces malheureux
, Fanatiques, qui ont eu la témérité
, de s'élever contre l'autorité de
, sa Majesté: s'il nous étoit permis
, de les combattre avec les armes,
, nous le fairions avec tant d'ardeur
, qu'on seroit forcé d'avouer, que
, nos Protestations sont sincéres,
, & qu'on a tort de croire que
, nous sommes des fauteurs de ces
, Rebelles.

„ Il n'est rien Monseig. que nous
, ne soions prêts de faire, pour ef-
, facer un soupçon si injurieux, &
, qui devroit tomber de lui-même:
„ car enfin, il faudroit avoir perdu
„ tout sentiment de Religion, &

 „ d'hu-

1704 Mai

„ d'humanité pour seconder une Trou-
„ pe de scélerats, qui joignent à
„ leur Revolte, l'impieté, les sacri-
„ léges, les meurtres, les incendies
„ & mille autres cruautés, dont les
„ démons seuls peuvent être capables.

„ Il faudroit même avoir oublié,
„ que nous vivons sous le Regne
„ du plus grand & du plus puissant
„ Roi du Monde.

„ L'Europe presqu'entiére, liguée
„ contre lui, est contrainte de céder
„ à l'effort de ses armes: que peut
„ donc espérer une poignée de gens
„ mutinés? Nous les avons en hor-
„ reur, & nôtre indignation est
„ d'autant plus grande, qu'ils ren-
„ dent odieux le nom de Nouveau
„ Converti; & avec la haine publi-
„ que, attirent sur nous des maux,
„ qui ne devroient tomber que sur
„ eux & sur leurs complices.

„ Ce n'est pas, Monseig. la crain-
„ te de tant de maux, qui nous
„ met en mouvement. Nos biens &
„ nos vies nous sont moins chéres
„ que nôtre fidélité: la croire sus-
„ pecte, est le plus grand de tous
„ nos malheurs.

„ Eprou-

„ Eprouvés la, Monseig. cette fi- 1704.
„ délité ; nous vous en prions de Mai
„ tout nôtre cœur, bien persuadés
„ que cette épreuve détruira les fausses idées qu'on vous a donné de
„ nous: qu'elle fera connoitre que
„ nous n'avons que de bonnes intentions, qu'une forte passion de
„ donner des marques de nôtre soumission aux volontés de nôtre
„ invincible Monarque ; & un ardent desir de voir bientôt la destruction de ces Rebelles, & le rétablissement du repos & de la tranquilité publique.

„ Vous y travaillés, Monseigr. avec tant d'aplication, qu'un bien si désirable ne peut être éloigné pour nous, qui n'avons qu'une foible voix en partage. Nous devons l'élever au ciel, & faire des vœux pour l'heureux succès de vos entreprises. Nous devons, quelque triste & déplorable que soit nôtre état, calmer nos craintes & nous reposer sur vôtre sagesse, sur vôtre bonté naturelle ; & surtout, sur vôtre équité, qui ne permettra pas que les innocens

1704. Mai ,, soient confondus avec les coupables

,, Permettés, Monseig. que nous
,, vous suplions avec un profond res-
,, pect de porter nos sentimens &
,, nos très humbles soumissions, au
,, Trône de nôtre glorieux Monar-
,, que. Nous esperons cette grace de
,, l'honneur de vôtre protection,
,, dont nous vous demandons la
,, continuation, & nous ne cesserons
,, d'adresser nos priéres à Dieu pour
,, vôtre santé & prospérité. "

Dans plusieurs autres endroits, les Protestans renouvellérent de même au Maréchal les assurances de leur fidélité & leurs offres de service; & continuérent à lui demander de protéger l'innocent, à mesure qu'il puniroit le coupable. *Si par tout ailleurs*, lui disoient-ils, *nous vous regardons comme un conquérant, nous vous regardons dans l'état pitoiable où nous sommes reduits, comme un pére prudent, sage, Chrêtien, qui saura nous délivrer des maux que nous sentons, & détourner ceux dont nous sommes ménacés.*

Lettre anonime De Villars reçut à peu près dans ce tems là par le bureau des Postes, une

une lettre anonime remplie de plaintes améres contre les Ecclésiastiques, & qui les accusoit d'être l'unique cause de tous les malheurs qui affligeoient la Province : elle étoit conçue en ces termes. 1704. Mai

contre les Ecclésiastiques adressée au Ml. *L. t. III.* 146.

MONSEIGNEUR.

„ Vôtre douceur nous insinue qu'il „ plaira à Vôtre Grandeur de ne „ pas réjetter la confiance, qui nous „ porte à la prier de considerer la „ source de tous nos malheurs : elle „ n'est autre que le manque de cha„ rité des Ecclésiastiques. Au lieu de „ s'occuper à faire des vœux & des „ priéres accompagnées de gémisse„ mens à la vue de tant de désor„ dres, ils les ont fomentés. Car „ voulant dominer sur la foi d'au„ trui, ils ont gêné les consciences „ de plus en plus : en sorte, qu'au „ lieu de faire des Catholiques, ils „ ont fait des libertins, des impies, „ des athées, & enfin des rebelles.

„ Voilà Monseigr. ce qu'a produit „ le zéle amer de certains Evêques „ de la Province, en faisant impo-

 „ ser

1704. Mai

„ ser des amendes, mettre en pri-
„ son, envoier en exil, enfermer
„ dans des Couvens, enlever des
„ enfans à leurs péres & à leurs
„ méres, des péres & des méres à
„ leurs enfans, des maris à leurs
„ femmes, & des femmes à leurs
„ maris.

„ Il n'est pas nécessaire de vous
„ faire le détail de la conduite vio-
„ lente des Curés & des Mission-
„ naires, qui de concert avec les
„ Prélats ont pressé, contraint & for-
„ cé à recevoir les sacremens, ceux
„ qui n'étoient pas assés instruits dans
„ la Religion qu'on leur a fait em-
„ brasser malgré eux; qui se servant
„ de l'autorité de l'Eglise & des Puis-
„ sances, ont jetté le monde dans
„ le désespoir; & qui éloignent les
„ Peuples de la disposition à deve-
„ nir Catholiques, animant ceux
„ qui sous le nom de Cadets de la
„ Croix, ont tué, pillé, & brulé,
„ tuent, pillent, & brulent. Remé-
„ diés donc Monseigr. à leurs ma-
„ niéres si oposées à l'Evangile; &
„ vous aurés lieu d'être content."

Ordon- Vivement piqué de ce qui venoit
de

le se passer à Calvisson, le Maréchal rendit dans les premiers momens de son chagrin, l'ordonnance qui suit, & dans laquelle après avoir énoncé en peu de mots ce qui s'étoit passé, il défend, à peine de la vie, de s'assembler & de faire aucun exercice de la Religion Reformée; & enjoint aux Troupes de passer au fil de l'épée, tous ceux qui y contreviendront.

1704. Mai

nance du Ml. contre les Assemblées

L. t. III. 130.

„ Depuis que nous sommes arrivés dans cette Province, dit-il, „ pour en prendre le commandement „ par ordre du Roi, nous n'avons „ pensé qu'à finir tous les troubles „ que nous y avons trouvé, par „ des voies douces qui y puissent „ rétablir le repos & la tranquilité, „ & conserver les biens de tous ceux „ qui sont exposés aux désordres qui „ continuent depuis si longtems. „ Dans cette vuë nous avons obtenu „ de Sa Majesté le pardon des rebelles, qui s'étoient soumis par „ l'entremise de leurs Chefs, sans „ aucune condition que celle d'implorer sa clémence, & de la „ suplier d'agréer, qu'ils pussent ex-

1704. Mai „ pier leurs crimes, en sacrifiant „ leurs vies pour son service. Cependant étant informé, qu'au lieu „ de suivre tous les engagemens qu'ils „ ont pris par des requêtes qu'ils „ ont signé, par des lettres qu'ils „ ont écrit, & par des paroles qu'ils „ nous ont donné eux mêmes, quelques uns d'entre eux n'ont pensé „ qu'à insinuer dans l'esprit des Peuples de fausses espérances de liberté, pour l'exercice de la R. P. „ R. dont il n'a jamais été fait aucune proposition, & que nous aurions réjetté avec toute la sévérité „ que nous devons, comme étant „ entiérement contraires à la volonté du Roi. A quoi étant nécessaire „ de remedier, pour prévenir les „ maux qui s'ensuivroient, & pour „ donner lieu à ceux qui pourroient „ se laisser abuser par de semblables „ faussetés, d'éviter les chatimens „ qu'ils auroient mérités; déclarons „ que toutes Assemblées illicites sous „ prétexte de Religion sont expressément défendues, sous les peines „ portées par les Edits & Ordonnances de sa Majesté: qu'elles seront

„ ront encore plus févérement pu- 1704. Mai
„ nies à l'avenir, que par le paffé.
„ Ordonnons à toutes les Trou-
„ pes qui font fous nôtre comman-
„ dement, de faire main baffe fur
„ toutes les affemblées, comme aiant
„ été toujours expreffément prohi-
„ bées: enjoignons à tous les N.
„ Convertis de cette Province, de
„ fe tenir dans l'obéiffance qu'ils doi-
„ vent, & leur défendons d'adhérer
„ aux faux bruits que des fcélerats,
„ ennemis de leur repos, ne font
„ courir que pour les troubler, &
„ pour les jetter dans tous les mal-
„ heurs, dont ils fèroient infaillible-
„ ment accàblés par la perte de leurs
„ biens, par la ruine de leurs fa-
„ milles, & par la défolation de
„ leurs Païs, s'ils étoient affés cré-
„ dules, témeraires, & infenfés pour
„ fe laiffer féduire par de telles im-
„ preffions, dont nous faurons pu-
„ nir dans peu les véritables auteurs,
„ fuivant l'énormité de leur crime.
„ Donné à Nimes le vingt neuvié-
„ me Mai mil fept cent quatre.

Le Maréchal de Villars,

& plus bas par Monfeig. *Morreton.*

1704. Mai

D'Aygaliers va joindre Cavalier *Aigal.*

Cependant, d'Aigaliers aiant quité le Maréchal à Caveirac, dirigea sa marche du côté des Cevennes, pour chercher Cavalier : il le trouva à Cardet, fort affligé du malheur qui venoit de lui arriver. Ce Chef lui dit qu'il auguroit bien de sa venue ; & le pria de ne point l'abandonner dans son malheur, mais de l'aider par ses conseils.

D'Aigaliers lui dit qu'il étoit venu pour cela ; & qu'il croioit que le seul parti qu'il y avoit à prendre, étoit d'aller trouver le Maréchal ; & lui témoigner par là que ce qui étoit arrivé ; ne l'étoit point par sa faute, & qu'il étoit incapable de manquer de parole.

Ils se rendent auprès du Ml. *ib.*

Cavalier se faisoit quelque peine de suivre cet avis, dans la crainte qu'on ne lui fit un mauvais accueil, ou quelque chose de pis ; mais d'Aigaliers l'aiant rassuré en lui disant que le Maréchal étoit très content de sa conduite, & que de Vincel avoit rendu de fort bons témoignages de lui, ils partirent l'un & l'autre avec les quarante hommes qui avoient suivi Cavalier, dix à cheval &

t trente à pied, & ils se rendirent ous ensemble le 31. Mai à S. Geniés, où s'étoit avancé de Villars. 1704. Mai

40 Camisars fidéles à Cavalier envoiés à Valabrégue.

Ce Général reçut fort bien Cavaer, il l'assura qu'il étoit content de a conduite & lui ordonna de le suivre à Anduse où il vouloit aller. A 'égard de ses quarante hommes, il es envoia à Valabrégue, petite Ile ormée par le Rhône à quatre lieues le Nimes : il vouloit parlà se les assurer & leur ôter le moien de réjoindre la Troupe, au cas que la fantaisie leur en fut venue.

Avant que de partir de S. Geniés, le Maréchal crut qu'il falloit encore tenter les voies de la douceur, & modérer la sévérité de son ordonnance : il rendit donc celle qui suit, en prolongation d'amnistie.

Prolongation d'amnistie. L. t. III. 133.

„ Les Principaux Chefs des Re„ belles s'étant soumis, avec la plu„ part de ceux qui les ont suivis, „ & aiant reçu le pardon du Roi : „ nous declarons que nous donnons „ jusqu'à jeudi prochain, cinquiéme „ du présent Mois de Juin inclusi„ vement, à tous ceux qui ont porté „ les armes, pour recevoir le même

„ par-

1704. Juin „ pardon, en se rendant à nous à
„ Anduse, ou à M. le Marquis de
„ la Lande à Alais, ou à M. de
„ Menon à St. Hipolite; ou aux
„ Commandans d'Usés, ou de Ni-
„ mes, ou de Lunel; lequel jour
„ cinquiéme du présent, passé, nous
„ ferons faire main basse sur tous
„ les Rebelles, & ferons piller &
„ bruler tous les lieux, qui se trou-
„ veront les avoir reçus, leur avoir
„ fourni des vivres, ou donné aucun
„ secours; & afin qu'ils n'en préten-
„ dent cause d'ignorance, nous avons
„ ordonné que la présente sera luë,
„ publiée & affichée partout où be-
„ soin sera. Fait à S. Geniés, le pre-
„ mier Juin mil sept cent quatre.

Le Maréchal de Villars,

& plus bas par Monseig. *Morreton.*

Dans ce même dessein, le Maréchal aiant fait assembler les principaux Protestans de quelques Villes, & de divers Bourgs & Villages, leur adressa un discours rempli d'éloquence.

Discours du Ml aux princi aux Protest.

„ J'ose espérer, Messieurs, leur dit-
„ il, un heureux succès du zéle & de
„ l'ardeur qui m'animent, d'autant
„ plus qu'uniquement attentif à tout
„ ce

„ ce qui peut rétablir vôtre repos, „ je puis me promettre le secours „ que tant de bons François, de „ gens d'honneur, de fidéles sujets, „ doivent à leur Prince, à leur pa- „ trie & à eux mêmes: car dans cet- „ te occasion, vôtre intérêt & vôtre „ gloire sont inséparables du service „ du Roi.

1704. Juin

tans de plusieurs Communautés. *L. Tom. III. p.* 148. *& suiv.*

„ Il faut conserver l'une des plus „ puissantes Provinces du Roiaume, „ qui peut être la plus heureuse par „ la bonté de ses terres, par l'in- „ dustrie de ses Habitans & par la „ disposition de ses Gouvernemens; „ la plus heureuse, dis-je, étant à l'a- „ bri de la guerre, puisque la fer- „ meté & la sagesse du Roi a tellement „ pourvû à la sureté de ses Fron- „ tiéres, que les Provinces les plus „ voisines de la guerre n'en connois- „ sent que l'opulence, que des Trou- „ pes bien disciplinées y aportent.

„ Mais quel avantage celle ci ne „ doit elle pas tirer de la jonction „ des deux mers? Ouvrage qui doit „ redoubler sa reconnoissance pour „ le grand Monarque qui l'a or- „ donné.

„ Quoi

1704. Juin

„ Quoi, Meſſieurs ! ſouffrirés vous „ que la fureur de quelques particuliers de la lie du Peuple, détruiſe une félicité, que tant de raiſons doivent rendre ſolide ? Que „ veulent-ils ces malheureux ? Quel „ eſt leur objet ? Si c'eſt uniquement „ de ſervir Dieu, ce premier devoir „ eſt-il troublé ? Dieu, Meſſieurs, „ vous commande de rendre à Céſar, ce qui eſt à Céſar ; *c'eſt à* „ dire l'obéiſſance à celui que ſa divine Providence vous a *donné pour* „ Maitre : c'eſt de ſa bonté que nous „ avons un Roi, qui dans *les premiers* jours de ſa naiſſance a été „ nommé DIEU DONNE' : *ce nom* „ lui eſt bien plus légitimement dû „ par toute la gloire, dont ſa *Nation* eſt comblée ſous ſon Regne.

„ Depuis qu'elle combat ſous *ſes* „ ordres, nous ne voions qu'une „ ſuite de victoires ; & je ne puis *ſonger* à ces combats heureux, où „ ce qui ſort de cette Province valeureuſe a toujours eu tant de part, „ que je ne repande des larmes de „ ſang, ſur celui qu'elle voit cruellement repandre dans le milieu de

„ ſes

„ ſes entrailles: & j'avoue que je „ n'aprends qu'avec horreur, que „ depuis près de deux ans, on y a „ vû périr plus de huit mille Fran- „ çois, bien que pour une bataille „ que les Impériaux ont avoué leur „ avoir couté plus de quatorze mille „ hommes, à peine nous comptons „ qu'une ſi grande & ſi complette „ victoire nous en ait couté cent „ cinquante. 1704. Juin

„ Quelle eſt donc vôtre fureur? „ Je parle à tout ce qui entretient „ cette malheureuſe Revolte. Ne vous „ parés pas du motif de la Religion. „ Adorés Dieu ſuivant l'opinion „ que vous en avés; ſi vous croiés „ le devoir adorer, adorés le dans „ vôtre cœur. Dieu tout bon, tout „ juſte, ne vous en demande pas d'a- „ vantage. Et quant aux exercices „ que vous pourriés déſirer, com- „ ment oſeriés vous prétendre, que „ le plus grand Roi & le plus puiſ- „ ſant qui ait jamais porté la cou- „ ronne, n'ait pas dans ſes Etats „ le même pouvoir, que le plus pe- „ tit Prince de l'Empire? Je ne par- „ lerai pas de ce qui ſe pratique en „ Angleterre, en Suéde, en Dan-

„ ne-

1704. Juin

„ nemarc, & en Hollande; ma
„ chés les moins confiderables Prin
„ ces d'Allemagne, & dans les Vi
„ les Impériales, qui ont cependant u
„ Prince Catholique. N'ont-ils pas ban
„ ni des lieux de leur obéiffance, to
„ exercice de la Religion Catholique.

„ Quoi, Meffieurs! une Trou
„ de mutins ofe prétendre, d'impo
„ fer au plus grand Roi du Mon
„ de, une loi dont fe difpenfent les
„ plus petits Etats, même à dem
„ Souverains?

„ Ne nous trompons pas, ne nous
„ plaignons pas du zéle des Prélats
„ & des Ecclésiaftiques: le St. Ef
„ prit les a établis pour gouverner
„ l'Eglife par des Loix faintes, aux
„ quelles tous les Chrêtiens fe font
„ engagés dans leur batême de fe
„ foumettre: ils font les Oints du
„ Seigneur, nous devons les refpec
„ ter; c'eft à eux qu'il apartient de
„ travailler en la vigne du Seigneur
„ de toutes leurs forces, pour lui fai
„ re produire de bons fruits. Dieu
„ leur a donné le pouvoir d'arracher
„ & de planter, de détruire & de
„ batir; ils ont de bonnes intentions,
„ & quoiqu'ils foient très éclairés,

„ ils

ils se réglent sur la conduite que les anciens Evèques & autres Pasteurs ont tenu à l'égard des Hérétiques : si quelque Particulier a excédé en quelque chose, il est aisé de le redresser. 1704. Juin

,, Mais enfin, il ne faut pas écouter les raisons dont les Rebelles osent couvrir leur rage ; on doit regarder ces malheureux comme des gens aveuglés, qui remercieront tous ceux qui pourront leur ouvrir les yeux. Je souhaite d'y pouvoir contribuer, d'autant plus ardemment que ces aveugles sont des François dans lesquels on trouve la valeur naturelle à cette Nation, & si malheureusement employée à cette heure. En un mot, dans les crimes même les plus horribles, il faut, s'il est possible, demêler les sémences de vertu, & ne rien oublier pour lui rendre sa pureté, en la separant de ce qui la rend odieuse & punissable.

,, Songés, Messieurs, que l'Europe entiére est conjurée contre vous : songés aussi aux raisons, qui doivent vous porter à soutenir la plus juste guerre qui ait ja-

,, mais

1704. Juin

„ mais été. La maison d'Autrich
„ nous a cédé avec peine de tou
„ tems la gloire des armes, & el
„ ne doit sa puissance qu'au bonheu
„ de ses Alliances. Nôtre Grand Ro
„ a rassemblé ces deux bonheurs
„ & aiant augmenté ses Etats pa
„ une infinité de victoires & de con
„ quêtes, Dieu a voulu combler l
„ mérite de tant de vertus, par l
„ succession légitime de la Monar
„ chie d'Espagne, tombée sur so
„ petit fils par les droits de la nail
„ sance, par ceux du Testament du
„ dernier Roi, & par l'acclamation
„ générale de tous ses Peuples. Que
„ est le bon François? Quel est
„ l'homme d'honneur, qui ose mur
„ murer des dépenses que nous caus
„ une guerre si juste? Les Romains
„ fameux par tant de victoires, on
„ reçu moins de gloire de celle de
„ armes, que de leur fermeté à s
„ soutenir dans leurs plus violen
„ états; & celle qu'ils ont marqué
„ après la bataille de Cannes, les ren
„ dra plus illustres à la postérité qu
„ tous leurs heureux succès.

„ Quelle difference de vôtre état

„ Vou

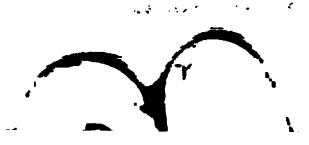
„ Vous ſuportés quelques impoſi- 1704. Juin
„ tions, & vous triomphés de tou-
„ tes parts ! Je ſai, Meſſieurs, qu'il
„ ne ſort aucune plainte de vous ſur
„ cela ; mais je dois vous dire, que
„ tous les autres Peuples de l'Euro-
„ pe ſouffrent ſans comparaiſon
„ plus que vous : je puis vous en
„ parler, moi, qui ai laiſſé l'armée
„ victorieuſe de ſa Majeſté au mi-
„ lieu de l'Empire, dont les ſujets ſou-
„ mis à plus d'impots que vous, à
„ des levées d'hommes pris d'auto-
„ rité dans les Villages, ont encore
„ à payer une armée de trente cinq
„ mille François, avec un équipage
„ d'artillerie de cinquante piéces de
„ canon & de trois cens chevaux
„ de vivres.

„ Quel eſt l'ennemi étranger qui
„ oſe aprocher de vos frontiéres ?
„ Grand Dieu, je n'y penſe qu'avec
„ horreur ! Quoi ! dans le tems que
„ nos drapeaux ſe font voir dans
„ l'extrémité de l'Empire, & que les
„ aigles ne paroiſſent devant nous,
„ que pour parer nos Temples, une
„ Troupe de malheureux oſera don-
„ ner de l'attention à nôtre Roi ?

„ In-

1704. Juin „ Indignes qu'ils ſont de ſa clémen
„ ce, elle ſeule cependant fait dure
„ leurs crimes, puiſque ſa Majeſ
„ n'a qu'à les abandonner à ſa juſti
„ ce, & dans trois jours les crimes
„ & les Criminels diſparoitront. Je
„ ne veux que ce peu de tems, s'il
„ faut en venir au dernier expédient,
„ pour qu'il n'en ſoit plus queſtion.
„ Quelle eſt donc leur reſſource?
„ Ils ne nous échapent juſqu'à pré
„ ſent, que parce que les Peuples
„ de trente ou quarante Villages les
„ cachent. Croiés vous donc abuſer
„ longtems de la bonté du Roi?
„ C'eſt à vous, Peuple, que je parle
„ Je dois diſtinguer les Nouveaux
„ Convertis des Villes : ils n'oublient
„ rien pour me marquer leur fidélité
„ & leur zéle; & ils m'aideront à
„ vous punir, ſi vous continués à
„ donner le moindre ſecours à ces
„ ſcélerats, qui leur font horreur
„ comme à moi. C'eſt donc à vous
„ gens de Villages, qui êtes ici aſ
„ ſemblés, que je parle; je ne veux
„ rien avoir à me reprocher, avant
„ que d'en venir aux derniéres ri
„ gueurs, que l'on a juſtement exer

„ cées



„ cées ſur un ſi grand nombre de 1704. Juin
„ Communautés. L'exemple de Bre-
„ noux, St. Paul & Souſtelle devroit
„ vous corriger. On a été obligé non
„ ſeulement de les détruire, mais mê-
„ me d'en exterminer les Habitans.
„ Revenés à vous, afin que je
„ n'aie qu'à pardonner en cette Pro-
„ vince, & non point à punir. Je
„ demande à Dieu cette grace, com-
„ me une des plus ſenſibles que je
„ puiſſe recevoir de ſa bonté. Mais
„ ſi vous n'attirés la clémence du
„ Roi, ſi vôtre obſtination force ſa
„ Majeſté à la juſtice: je l'exécute-
„ rai cette juſtice, avec d'autant plus
„ de dureté, que je n'ai rien oublié,
„ comme tout le monde ſait, pour
„ vous éviter les punitions que vous
„ n'ayés que trop méritées."

Dans la vue de ſe concilier plus efficacement les cœurs, & de ne laiſſer aucun objet de triſteſſe dans ces Cantons deſolés, le Maréchal fit abatre partout les gibets & les échafaux.

Aſſemblée à Durfort des Députés des

Toutes les Communautés des Cevennes, c. à. d. les Nouveaux Convertis qui les formoient, eurent ordre de faire les derniers efforts, après

1704. Juin

Protestans. L. s. III. 134. B. T. IV. 68. D. Liv. III. Aigal. MSS.

près des Chefs Camisars pour les engager d'accepter l'Amnistie. Les Villes d'Alais, d'Anduse, de S. Jean de Sauve, de St. Hipolite, & de la Salle, & les Paroisses de Cros, de S. Roman, de Manoblet, & de S. Félix, de la Cadiére, de Cezas, de Cambo, de Colognac, de Vabres & plusieurs autres envoiérent toutes des Députés à Durfort, pour y conférer sur les moiens à prendre pour la réussite de ce Projet.

Ces Députés écrivirent au Maréchal, pour le prier d'avoir la bonté d'envoier à leur conférence le Baron d'Aigaliers : ils écrivirent aussi à ce Gentilhomme pour le suplier de ne pas se refuser à leurs désirs, ni aux ordres du Maréchal.

Ils veulent gagner Roland & Ravanel.

Il se rendit donc le 3. Juin à Durfort ; tous les Députés, après l'avoir remercié des soins qu'il se donnoit pour leur procurer la paix, le priérent de rester avec eux, pendant qu'une partie se détacheroit pour aller parler à Roland & à Ravanel qui s'étoient joints ; & leur représenter que s'ils ne vouloient pas se soumettre, ils s'armeroient tous pour les

ur courre-ſus ; & qu'ils ne devoient as s'attendre qu'à l'avenir, perſon- e leur fournit des vivres. 1704. Juin

Fiéres réponſes de ceux-ci. *Aigal.*

Mais quel fut le ſuccès de cette mbaſſade ? Le plus douloureux qu'on uiſſe concevoir ; Roland dit aux dé- ıtés que s'ils revenoient, il leur roit tirer deſſus : & Ravanel, que ls ne leur donnoient pas des vi- es, ils ſauroient bien en prendre.

Les Députés vivement affligés de reception, en furent rendre compte ıx autres, qui les attendoient avec aucoup d'impatience à Durfort. ous ſe ſeparérent, pénétrés de dou- ur : & d'Aigaliers fut faire ſon ra- ort au Maréchal, qui dès la veille étoit avancé juſqu'à Anduſe avec aville.

A peine eut-il rendu compte de ce ui venoit de ſe paſſer, qu'il reçut ne lettre de Roland, par laquelle : Chef Camiſard demandoit à lui arler. D'Aigaliers communiqua la ttre au Maréchal, qui lui ordonna e partir ſans aucun délai & de ne en négliger pour gagner ce Mé- ontent.

Roland

D'Aigaliers partit, & ſe rendit ſur

1704. Juin. une Montagne à trois quarts de lieue d'Anduse, où Roland l'attendoit : tout ce qu'il en put obtenir après bien des discours & une conférence de plusieurs heures, fut qu'il entreroit en négociation avec ce Maréchal.

Entre en négociation avec le Ml.

En conséquence, de Villars envoia à Roland pour lui servir d'otages de Montbel Commandant d'un Bataillon de Marine & de Maison-Blanche Capitaine dans le Régiment de Froulai. Roland de son côté envoia au Maréchal quatre de ses Principaux Officiers, dont les plus considérables étoient le Cadet Maillé & Malplach, que Brueys traite de *Ridicules Plénipotentiaires*. Ils furent néanmoins obtenir du Maréchal des conditions fort avantageuses.

B. Tom. IV. p. 72.

I. Que Cavalier & Roland auroient chacun un Régiment qui serviroient hors du Royaume, & qu'ils pourroient avoir chacun un Ministre.

Conditions qu'on leur offre D. liv. III.

II. Que les prisonniers seroient élargis, & les exilés rapelés.

III. Qu'il seroit permis aux Nouveaux Convertis de sortir du Royaume avec leurs effets.





IV. Que les Camisars qui voudroient y rester, pourroient le faire en rendant leurs armes. 1704. Juin

V. Que ceux qui étoient hors du Royaume, y pourroient revenir.

VI. Qu'on n'inquiéteroit personne sur la Religion, pourvu qu'ils demeurassent paisibles dans leurs maisons.

VII. Que les indemnités seroient suportées par la Province, sans qu'on put les jetter en particulier sur les Nouveaux Convertis.

VIII. Et qu'il y auroit une Amnistie générale & sans reserve.

Ces Articles furent portés à Roland & à Ravanel par d'Aigaliers, par Cavalier lui même qui étoit à Anduse à la suite du Maréchal, & par les quatre Officiers de Roland. Celui-ci avec St. Paul Commandant de la Cavalerie, le Cadet de la Forêt un de ses Officiers, Ravanel & les deux otages de Montbel & de Maison-Blanche, étoient à un quart de lieue d'Anduse, où ils attendoient le succès de la négociation.

Cavalier & Roland ne furent pas plutôt ensemble qu'il y eut entre eux de vifs reproches, & beaucoup de *Aigal. MSS.*

1704. Juin

contestations. Roland se plaignoit de ce que Cavalier s'étoit soumis sans le consulter, celui-ci de ce que Roland n'avoit pas déferé à ses conseils: enfin s'étant adoucis, ils s'embrassérent.

Incartade de Ravanel. *ib.*

Il n'en fut pas de même de Ravanel; il ne put suporter la vuë de Cavalier; il le traita devant tous de traitre & de vil esclave du Maréchal. Il ajouta qu'il ne se rendroit jamais qu'on ne rétablit l'Edit de Nantes: & que ses avertissemens ne cessoient de lui dire qu'on ne leur faisoit de belles promesses que pour les trahir: & sans attendre de reponse, il quita brusquement la Compagnie & fut rejoindre sa Troupe, qui étoit avec celle de Roland à trois quarts de lieue de là sur une Montagne.

Cette incartade fut fort blamée de tous les spectateurs, & Cavalier fort aplaudi: il fit même sur le champ un discours à ce sujet qui charma les Auditeurs.

On veut communiquer les conditions de

Ensuite Cavalier, Roland, Moïse, St. Paul, la Forêt, Maillé, Malplach, d'Aigaliers, & plusieurs autres convinrent qu'il falloit aller tous ensem-

semble parler aux Fréres, c'est-à dire aux Troupes de Roland & de Ravanel, rassemblées près de Leuziers sur la Montagne dont je viens de parler; & leur faire part des articles convenus entre les députés de Roland & le Maréchal. Jamais Médiateurs ne furent plus mal reçus & ne coururent plus de dangers; mais il est bon d'entendre d'Aigaliers lui même, raportant le succès de cette entreprise.

1701. Juin

paix aux Troupes de Roland & de Ravanel.

„ Elle ne fut pas plutôt resolue, „ dit il, que nous nous mimes en „ chemin. Nous marchions dans un „ petit sentier sur la Montagne, où „ nous avions à nôtre gauche le Gar- „ don, & à nôtre droite la hauteur.

Malheureux succès des négociations.

„ Après avoir fait une lieue, nous „ découvrimes la Troupe qui paroissoit d'environ mille hommes, & „ une garde avancée postée sur nôtre „ chemin, qu'elle bouchoit.

„ Je crus que cette garde étoit là „ pour nous faire honneur & j'aprochai sans soupçon, quand tout d'un „ coup ils nous coupérent à droite „ & à gauche du chemin; & se jettant sur Roland, avec des injures, „ le firent entrer dans la Troupe par „ force.

 „ Mail-

1704. Juin

„ Maillé & Malplach furent jettés
„ à bas de leurs chevaux. Cavalier
„ qui n'étoit pas si avancé que nous,
„ se voiant poursuivi par gens qui
„ l'appelloient *traitre*, piqua son cheval
„ & se sauva de vitesse, avec quelques
„ Bourgeois d'Anduse qui
„ étoient venus avec nous, & qui
„ pensérent mourir de peur.

„ Pour moi, ajoute d'Aigaliers,
„ j'étois trop avancé, aiant cinq ou
„ six fusils apuiés sur l'estomac, &
„ un pistolet à chaque oreille, en sorte
„ que je pris mon parti. Je leur
„ dis qu'ils tirassent ; que j'étois content
„ de mourir pour le service de
„ mon Prince, de ma Patrie, de
„ ma Religion & pour eux mêmes,
„ que je tachois de rendre heureux
„ en leur procurant la protection
„ du Roi.

„ Ces paroles que je repetai plusieurs
„ fois, pour me faire entendre,
„ parmi un tumulte épouvantable,
„ arrêtérent leur premiére fureur.

„ Ils me dirent que je me retirasse,
„ qu'ils ne vouloient pas me tuer :
„ je repondis que je n'en voulois rien
„ faire, que je voulois aller au mi-

„ lieu

lieu de la Troupe justifier Roland, 1704.
de la trahison dont ils l'accusoient; Juin
ou recevoir la mort moi même,
si je ne leur faisois pas connoitre,
que tout ce que je voulois lui faire
, faire & à Cavalier, étoit pour le
, bien du Païs, de nôtre Religion
, & de nos fréres: & après avoir
, crié pendant une heure, contre
, trente voix qui étouffoient la
, mienne, je m'offris à combattre
, celui qui leur inspiroit la guerre.

„ A cette proposition, ils tourné-
„ rent les armes contre moi: là dessus
„ Maillé, Malplach & quelques autres
„ se jettérent au devant de moi; &
„ quoique désarmés, ils eurent assés de
„ crédit pour empêcher les autres de
„ m'insulter; après quoi ils me for-
„ cérent de m'en aller.

„ En partant je leur dis, qu'ils al-
„ loient attirer bien des malheurs sur
„ le Païs: & un nommé *Claris*, s'a-
„ vançant hors de la Troupe me cria:
„ *allés Mr. Dieu vous bénisse; nous sa-*
„ *vons que vos intentions sont bonnes,*
„ *& que vous etes trompé le premier:*
„ *travaillés toujours pour le bien du*
„ *Païs, & Dieu vous bénira.*"

1704. Juin

Tel fut le malheureux succès de cette négociation ; & ainsi s'évanouirent encore une fois les espérances de voir la fin des troubles, & le rétablissement de la paix.

Il est certain que le dessein de d'Aigaliers étoit fort bon ; mais autant qu'il étoit conforme aux vues de la Cour, autant étoit-il diamétralement oposé à celles des Camisars : Ils n'avoient pris les armes que pour se mettre à couvert de la cruelle oppression sous laquelle ils avoient gémi depuis tant d'années, & pour se procurer le retablissement de l'Edit de Nantes, objet de tous leurs vœux & qu'ils croioient le seul moien de leur assurer une liberté plus chére que la vie ; & d'Aigaliers se bornoit à beaucoup moins : il souhaitoit même d'abord qu'ils se soumissent purement & simplement à la clémence du Roi ; ainsi il étoit regardé parmi eux, si non comme un faux frére, du moins comme un homme, qui avec les meilleures intentions leur portoit le préjudice le plus funeste.

Il est certain en effet que sans lui, les Camisars auroient obtenu de meil-

leu-

leures conditions ; & qu'il gâta cette affaire en persuadant à Cavalier, qu'il falloit s'en remettre à la clémence du Roi, & ne pas traiter avec son Souverain, ce qui ne pourroit que faire du tort à tous les Protestans de France ; au lieu qu'en s'abandonnant à la bonté du Roi, & en servant avec distinction dans ses armées, on le porteroit à revêtir des sentimens de douceur, & on le rameneroit des injustes & odieuses préventions qu'on lui avoit inspiré contr'eux. 1704. Juin

On ne doit donc pas être surpris de la reception que les Mécontens firent à d'Aigaliers : on devroit l'être plutôt de ce qu'ils ne se portérent pas à de plus grandes extrémitrés.

Le Maréchal se détermine aux voies de rigueur.

Quoiqu'il en soit, il s'en retourna fort affligé auprès du Maréchal. Ce Seigneur, irrité de cette avanture, forma dès lors le dessein de rompre les négociations, & d'en venir aux voies de rigueur.

Si l'Auteur des Mémoires qui portent son nom étoit bien au fait de ses intentions, de Villars auroit même commencé par là, s'il n'eut tenu qu'à lui.

 „ Le

1704. Juin

Mémoir. du Duc de Vill. Tom. II. p. 203.

„ Le Maréchal de Villars, dit-il, „ auroit souhaité d'agir vivement con„ tre les Camisars, & de les exter„ miner tous sans écouter leurs pro„ positions de soumission; mais deux „ motifs l'obligeoient à se prêter à „ toutes leurs variations, dans l'es„ pérance d'en venir plutôt à bout: „ le premier, les ordres du Roi, „ qui souhaitoit que cette revolte put „ finir par la voie de la douceur & „ de la clémence: le second, que le „ commandement du Languedoc ne „ flatoit pas son ambition; il n'y „ voioit point de gloire à aquerir, „ & il auroit mieux aimé être à la „ tête d'une armée. Il craignoit que „ le Roi ne le laissat dans cette Provin„ ce, tant que la revolte y dureroit, „ & il espéroit par la voie de la dou„ ceur y mettre plutôt fin. ”

Ainsi ce n'auroit été par aucun principe d'humanité & de compassion envers des sujets Rebelles, que le Maréchal emploia d'abord les voies paisibles de la négociation.

Lettre qu'il écrit au Roi à ce sujet.

Cependant avant que de se resoudre à changer de méthode, il écrivit au Roi en ces termes. “ Il m'est

„ tou-

„ toujours glorieux d'exécuter fidéle- 1704. Juin
„ ment les ordres de Vôtre Majesté,
„ quels qu'ils puissent être; mais j'au-
„ rois encore plus d'occasion à signa-
„ ler mon zéle pour son service, si
„ je n'avois pas à faire ici contre des
„ foux sur lesquels on ne peut comp-
„ ter. Lorsqu'on est prêt à tomber
„ dessus, ils offrent de se soumettre
„ & changent dans le moment de re-
„ solution. Rien ne prouve tant leur
„ folie, que d'hésiter un moment à
„ profiter d'un pardon dont ils sont
„ indignes, & que Vôtre Majesté
„ leur offre si généreusement : s'ils
„ restent davantage dans cette indé-
„ termination, je les contraindrai
„ par la force à se ranger dans leur
„ devoir, & à rendre à cette Pro-
„ vince la tranquilité que ces mal-
„ heureux y ont troublée. "

Quoique Roland, depuis le retour *MSS.* de d'Aigaliers, eut fait prier le Maréchal par Maillé d'attendre avant que d'en venir aux voies de rigueur, que le Samedi & le Dimanche 7. & 8. du mois où finissoit la trêve, fussent expirés; & qu'il l'eut fait assurer positivement que s'il ne pouvoit pas ra-

 me-

1704. Juin

mener toute sa Troupe, il viendroit cependant se rendre avec cent cinquante hommes, le Maréchal donna néanmoins les ordres dès ce samedi pour aller attaquer les Camisars : il marcha *lui* même à la tête d'un corps de Troupes considerable, dès le Dimanche grand matin, pour les surprendre au lieu de Carnoulet, où il savoit qu'ils étoient aller chercher quelques provisions de bouche. De la Lande & de Menon marchoient en même tems, chacun de leur coté, afin de les investir.

Le lieu de Carnoulet pillé & brulé par le Maréchal. *L. T. III.* 136. *B. T. IV.* 76. *D. Liv. III. Aigal.*

Ces mouvemens n'aboutirent qu'à peu de chose. Les Camisars avoient décampé à l'aproche des Troupes, ne laissant dans Carnoulet que des provisions préparées. Malheureureusement pour ce lieu, le Maréchal voulut qu'il servit d'exemple ; il le fit piller & bruler : deux femmes même furent égorgées par les Miquelets. D'Aigaliers sollicita la punition des assassins : mais il ne fut point écouté, ce qui lui arracha cette triste plainte. *La Justice dans ce tems là sembloit avoir abandonné nôtre Patrie : on y faisoit la guerre aux femmes & aux Enfans :*

&

& il y fut si sensible, qu'il hâta son départ afin de fuir des objets si funestes. 1704. Juin

Roland surpris dans un Chateau, se sauve en chemise. *D. Liv. III.*

Roland cependant faillit à être pris dans le Chateau de Prades, où il s'étoit retiré, sans prendre beaucoup de précautions pour sa sureté; parce qu'il se reposoit sur la prolongation de l'Amnistie, qui ne devoit expirer qu'avec le 8. du mois. Heureusement pour lui, un Anglois fort affectionné à son service, étoit aux écoutes. Il entendit que les Troupes aprochoient, & vit le moment où son Général alloit être envelopé & saisi. Pour prévenir le coup, il tira un coup de fusil & cria de toute sa force, *sauve, sauve: les Troupes sont ici.* Roland à cette voix s'éveille en sursaut, & n'aiant ni le tems de prendre ses habits, ni celui de courir à ses chevaux, il se sauve à pied & en chemise. De Menon qui l'avoit surpris, profita de ses habits, d'une bourse de 35. Louis, & de trois fort beaux chevaux: mais il écrivit au Maréchal qu'il étoit au désespoir d'avoir manqué le Chef, & que ses Grénadiers qui l'avoient déja envelopé l'eussent laissé échaper.

Les

1704. Juin

Lettre des Alliés pour encourager les Mécontens.

Les Alliés, qui pensoient sérieusement à secourir les Camisars, aprirent avec chagrin la reddition de Cavalier; & quelqu'un de leur part écrivit aux autres Chefs la lettre qui suit, soit en reponse à une qu'ils avoient écrit eux-mêmes sur leur état; soit pour les animer à ne point poser les armes qu'on n'eut rétabli l'Edit de Nantes.

A Messieurs Roland, Ravanel & Catinat.

Mes très chers & très honorés fréres.

„ J'ai reçu le deux de ce mois, la
„ reponse que vous m'avés faite.
„ Vous avés vû par ma lettre du 8.
„ du passé, que je souhaite de vous
„ rendre service s'il se peut, & qu'il
„ y a longtems que je désire de vous
„ le témoigner. Je vous avouë que
„ je craignois infiniment, que vous
„ ne vous laissassiés entrainer au mal-
„ heureux exemple de Cavalier: mais
„ je bénis Dieu, de vous voir dans
„ une meilleure disposition.
„ Je vous prie donc, de ne vous
„ laisser jamais surprendre à qui que
„ ce soit, *fut-ce un Apôtre*, *fut-ce*
„ *un Ange*. „ Tout



„ Tout vous doit-être ſuſpect à cet „ égard. Vous ne devés écouter „ qui que ce ſoit. Vôtre frére a mal „ fini ; & vous avés bien commencé. „ Je vous prie de continuer & vous „ verrés que Dieu vous bénira ; „ Dieu, dis-je, qui *ſe ſert des cho-* „ *ſes les plus foibles, pour confondre* „ *& rendre confuſes les plus fortes.* 1704. Juin

„ Que ſavés vous, ſi vous n'étes „ point la *petite Pierre coupée ſans* „ *main & détachée de la Montagne* ; „ ſi Dieu ne ſe veut pas ſervir de „ vous, comme d'illuſtres Macca- „ bées, pour retablir ſes Loix, ſon „ pur Evangile, nôtre Ste. Refor- „ mation, qu'il a permis pour un „ tems à cauſe de nos péchés qu'on „ ait preſque éteinte, parce que nous „ nous en étions tout à fait rendus „ indignes ?

„ L'Exemple de vôtre frére doit „ vous faire voir, qu'il ne faut pas „ ſe laiſſer éblouïr aux grandeurs du „ monde : que Dieu rejette ces gens „ là, comme ceux de *Gédeon* : qu'il „ ne leur fait pas l'honneur de s'en „ ſervir.

„ La tête a tourné à vôtre frére, „ dès

1704. Juin

„ dès que le monde lui a fait offre
„ de ses grandeurs : il n'a pas connu
„ l'honneur que Dieu lui a fait :
„ il a voulu être grand, selon le
„ monde ; il court risque d'être fait
„ le plus petit ; plus petit qu'il n'a
„ été, au lieu que Dieu avoit com-
„ mencé à le faire grand, à l'élever.
„ Vous verrés que le monde ne lui
„ tiendra pas ce qu'il lui a promis.
„ Il ne l'a jamais fait ; Dieu qui est
„ au dessus de tout, saura bien l'hu-
„ milier. On dit qu'on le doit con-
„ duire lui & ses compagnons jusques
„ à Lion ; & que de Lion, on le
„ doit faire conduire par le prévot
„ jusques à Besançon & jusqu'au
„ Vieux Brisac. On sera bien trom-
„ pé, si l'on ne le fait pas périr. Si
„ on ne le fait pas, & si on n'en
„ fait pas un exemple, c'est à vous
„ seuls, à qui il en doit avoir l'obli-
„ gation : toutes les caresses, tous
„ les honneurs qu'on lui a faits, ne
„ tendent qu'à vous enlacer, pour
„ vous faire tous périr sur des
„ roues & sur des échafaux. Soiés
„ persuadés, que cela ne vous auroit
„ pas manqué, si vous eussiés fait
„ comme lui. „ Quel

„ Quel ſujet n'avés vous donc pas „ de bénir Dieu, de vous avoir ga„ ranti de la ſéduction de ceux qui „ ſe ſont faits vos amis! Quel ſujet „ n'avés vous pas de demeurer fer„ mes, & de prendre une forte re„ ſolution, de n'écouter jamais au„ cune propoſition contraire à vôtre „ état préſent! 1704. Juin

„ Vous n'avés point d'autre parti „ à prendre. On vous promettra „ tout: on ne vous tiendra rien: „ on vous fera périr, quand on vous „ aura déſarmés. Souvenés-vous „ donc que vous avés reſolu de re„ pandre juſqu'à la derniére goute „ de vôtre ſang; de vaincre ou de „ mourir, pour le rétabliſſement de „ la Religion de J. Chriſt.

„ Voilà mes très chers fréres, une „ bonne, une ſainte, une chrêtienne „ reſolution. Que rien ne ſoit donc „ capable de vous ébranler. Tout le „ monde eſt ſurpris que vous aiés „ pû ſubſiſter juſques à préſent: „ c'eſt un miracle en effet: mais un „ miracle, qui vous doit faire voir, „ que c'eſt Dieu qui vous conſerve, „ qui combat pour vous, qui vous

„ rend

1704. Juin

„ rend plus que vainqueurs, & qui
„ vous doit assurer qu'il aura soin
„ de vous jusques à la fin.

„ Ce n'est pas le grand nombre
„ qui vous doit délivrer, ou déli-
„ vrer l'Eglise. *C'est le bras du tout*
„ *Puissant*, qui peut, qui fait déli-
„ vrer, & qui le fait mieux faire
„ avec un petit nombre qu'avec un
„ plus grand, afin qu'à lui en soit
„ toute la gloire.

„ Soiés seulement gens de bien,
„ soiés fermes, soiés constans: crai-
„ gnés Dieu; craignés de l'offenser.
„ Ne craignés pas ceux qui peuvent
„ tuer le corps, & vous verrés que
„ Dieu fera tous les jours de nou-
„ veaux miracles en vôtre faveur.

„ N'allés jamais au combat, sans
„ avoir imploré son secours: vous
„ combatés pour lui: il combattra
„ pour vous. Qu'on ne dise pas que
„ vous vous en prenés contre vôtre
„ Prince. On n'oseroit, parce que
„ vous soutenés les intérêts de Dieu.
„ Le dire, ou le penser, seroit se
„ déclarer contre Dieu, & vouloir
„ passer pour ses ennemis. Dans tou-
„ te autre occasion, gardés un cœur

„ fi-

fidéle à vôtre Roi : mais dans cel- 1704.
, le-ci, témoignés lui avec tout le Juin
, respect qui lui est dû, que vous
, ne sauriés abandonner l'intérêt du
, Roi des Rois, du Monarque du
, Ciel & de la Terre; & qu'il vaut
, mieux combattre pour lui, que
, contre lui. Personne n'osera vous
, blamer, tandis qu'il s'agira de l'in-
, térêt du Ciel. Tout vous blame-
, roit, personne ne vous plaindroit,
, on vous regarderoit avec horreur,
, comme Cavalier, dans l'un & dans
, l'autre parti, si vous faisiés com-
, me lui. Personne ne vous regre-
, teroit, si vous périssiés.

„ Je vous conjure donc, mes très
, chers fréres, de vous fortifier, de
, ne vous relacher jamais. Je sais
„ qu'on travaille à occuper par tout
„ les Troupes qui sont contre vous,
, & à vous envoier du secours. Mais
„ je ne sais s'il n'est pas mieux pour
„ vous, que vous soiés seuls, que
„ vous n'aiés point d'autres Chefs,
„ que ceux que vous avés. Je le crois,
„ & ainsi je vous conjure de ne vous
„ point étonner de vous voir seuls.
„ Ceux qui sont pour vous, sont en

„ plus

1704. Juin

„ plus grand nombre, que ceux qui „ sont contre vous. Vous avés Dieu „ pour vous, & ses Anges vous en„ vironnent de toutes parts.

„ Quand il vous arriveroit de re„ cevoir du secours, si vous voulés „ toujours réussir, faites toujours, „ comme vous avés fait. Cependant „ comme il ne faut rien négliger, „ faites moi connoitre vôtre état. „ Vous savés la part que j'y prens, „ & vous ne manquerés pas d'amis; „ faites moi la grace de me donner „ un détail de tout ce que vous avés „ fait jusques à present; & dans la „ suite, avertissés moi de tout, le „ plus souvent que vous pourrés. De „ mon côté, mes très chers fréres, „ je ferai de mon mieux auprès de „ nos amis; mais sur tout auprès du „ grand Dieu des batailles, que je „ ne laisserai jamais en repos pour „ l'amour de vous.

Projets des Alliés en faveur des Mécontens. *Mém. pour servir à*

Il y avoit deux Projets sur le tapis en faveur des Camisars. Le premier étoit celui qui devoit être exécuté par de Belcastel, & dont il a déja été dit un mot: il consistoit à lever cinq mille hommes, qui seroient

en

entretenus par les deux Puissances Maritiems d'Angleterre & de Hollande, & par des contributions qu'on espéroit de tirer du Dauphiné, ces Troupes devant servir dans les Vallées de Luzerne sur les Frontiéres de cette Province: mais les levées ne purent pas se faire, & le projet échoua.

1704. Juin

l'Hist. du XVIII. siécl. Tom. III. p. 155. MSS.

L'autre Projet avoit été proposé par Guiscard. Nous avons dit ailleurs que cet Abé passa dans le Païs étranger, où il fit au Duc de Savoie des ouvertures sur une descente en Languedoc, & un soulévement en Rouergue; & que l'on envoia en Piedmont, pour concourir à l'exécution de ce plan, une nombreuse Troupe d'Officiers François Refugiés en Hollande, que son Altesse Roiale, après avoir fait prendre connoissance de leurs services passés par le Comte de la Roque Général d'Infanterie, plaça dans ses Régimens Nationaux faits prisonniers par la France dans les guerres d'Italie, & qu'il retablissoit.

Hill Envoié Extraordinaire de la Reine Anne étant arrivé à Turin, se rendit de même que l'Abé de Guiscard à la fin du mois de mai à Nice,

Embarquement pour les secourir.

1704. Juin

ce, où se trouvoient dans le Port de Ville-Franche deux Frégates Angloises. Quatre compagnies franches nouvellement levées, dont une sur le pied Suisse & trois de François Réfugiés, étoient en garnison dans le Chateau de cette Ville. S. A. R. y joignit un détachement de deux cens hommes d'un Régiment de François refugiés qu'il venoit de lever; & elle donna ordre à tous les Officiers venus de Hollande, de se rendre aussi à Nice dans le même tems. Tout étant ainsi preparé, l'Embarquement se fit le 15. de Juin.

Officiers qui refusent de s'embarquer.

Le Marquis de Carail Gouverneur de Nice, faisant alors assembler chés lui tous ces Officiers, en présence de l'Envoié d'Angleterre, de l'Abé de Guiscard & de l'Intendant Fontanas, leur dit de la part de son Altesse Roiale, que chacun d'eux étoit libre de s'embarquer pour cette expédition, ou de ne pas le faire. Sur cela, plusieurs d'entre eux déclarérent qu'ils étoient prêts à marcher partout où le service de S. A. R. & des Hauts Alliés les appelleroit, & à exécuter les ordres qu'on leur don-

ne-



neroit à ce ſujet, pourvû que ce fut 1704. ſuivant les Loix de la guerre; mais Juin que pour une telle expédition, où s'ils avoient le malheur d'être pris, ils porteroient infalliblement leur tête ſur des échaffaux, & périroient par la main des bourreaux, ils ne pouvoient en aucune maniére ſe reſoudre à s'embarquer.

De ce nombre fut de Beaulieu, Gentilhomme du Vivarais, & Commandant du détachement de deux cens hommes qui fut plus qu'aucun autre ſollicité à s'embarquer, à cauſe de l'opinion qu'on avoit de ſa capacité, & à qui l'on offrit pour l'y reſoudre de lui donner le rang qu'il voudroit, en particulier le Commandement ſous Guiſcard de toutes les Troupes: mais rien ne put l'ébranler.

Les autres Officiers qui refuſérent comme lui de s'embarquer furent.

De la Marquiſier Gentilhomme de Caſtres Cap.

Marquis, de Morges en Suiſſe Capit. de la compagnie franche ſur le pied Suiſſe, avec rang de Major.

St. Breis Cap. d'une compagnie franche.

Bre-

1704. Juin

Brena de Combovin en Dauphiné Cap.

Grimail de Puilaurens Lieutenant.

Faucon du Haut Dauphiné *Lieut.*

De Montrond Gentilhomme du Vivarais Lieut.

Lullin de Geneve Lieut.

Les deux fréres Ruinat de Grenoble Lieut.

Laban Lieut. & quelques autres dont on n'a pas conſervé les noms.

Tous ces Officiers repartirent de Nice & furent rejoindre leurs corps reſpectifs, où bien loin d'eſſuier aucun reproche pour avoir refuſé de s'embarquer, ils furent reçus avec des marques d'eſtime particuliére, à cauſe du parti qu'ils avoient pris.

Cependant depuis que la Trêve fut rompue & par la défection de la Troupe de Cavalier, & par l'Ordonnance du 29. Mai, il ſe paſſa jusques au départ de Cavalier pour le Neuf-Briſac, lieu de ſa nouvelle deſtination, pluſieurs autres petits événemens qui méritent de n'être pas entiérement omis.

Aſſaſſinat de Daudé

Quatre Camiſars qui croioient d'avoir beaucoup de ſujets de mécon-



tentement, tant à leur part qu'à celle des Proteſtans du Canton, contre Daudé du Vigan Maire & Juge du lieu, & Subdélégué de Baville, formérent le projet de s'en défaire. Ils ſe cachérent pour cela le 5. de Juin dans un blé, au bord duquel ils ſavoient qu'il devoit paſſer au retour de ſa maiſon de Campagne apellée la Valete où il étoit allé ce jour là. Les meſures furent juſtes; Daudé ſuivit la route au moment & de la maniére qu'on avoit prévu; il fut auſſi tôt envelopé, & après lui avoir reproché les cruautés & les extorſions dont il s'étoit rendu coupable, ils lui caſſérent la tète d'un coup de piſtolet. Ils ne firent pas d'autre mal à Mondardier, jeune Gentilhomme qui lui étoit venu demander ce jour là ſa fille en mariage & qui l'accompagnoit, que de lui prendre ſon épée & ſon chapeau bordé.

1701. Juin

L. T.III. p. 141. L. T.IV. p. 83. D. L.III. MSS.

Les aſſaſſins tués: ſuplice d'une au-

Quelque tems après, ces quatre Camiſars étant trahis furent ſurpris & tués dans une Maiterie (*a*). Le cha-

(*a*) Elle apartenoit à de Rouſſi, du Vigan, s'apeloit Puéchegut, & étoit ſituée dans la Paroiſſe d'Aulas.

1704. Juin

tre personne à cette occasion & mort singuliére de Madame Daudé.

chapeau bordé de Mondardier qu'on trouva sur l'un, les fit reconnoitre pour les assassins de Daudé, & les deux Rentiers de la Maiterie, furent pris à partie & déclarés complices. L'un pouvoit passer pour tel, si l'asile qu'il avoit donné dans sa maison à ces quatre Camisars, non en qualité d'assassins de Daudé, ce qu'il ignoroit peut-être, mais comme des gens qu'il regardoit comme ses fréres, le rendoit coupable: mais l'autre Rentier étoit parfaitement innocent, n'aiant jamais eu de liaisons avec les Camisars.

Le premier nommé Vigne prit la fuite, & fit sa paix de loin; le second se reposant sur son innocence, resta tranquile chés lui, où il fut saisi & mené devant Madame Daudé, qui sollicita son supplice; il fut passé par les armes; & au moment qu'il expiroit, il prit à Madame Daudé une hémorragie si abondante qu'il fut impossible de l'arrêter & elle mourut dans deux fois vingt quatre heures; ce qui fut regardé dans le canton, comme un chatiment de Dieu, & pour punir cette famille si coupable



bie envers les Proteſtans, & pour venger le ſang innocent de cet homme, qui venoit d'être exécuté ſous les yeux de Madame Daudé, malgré les proteſtations de ſon innocence. 1704. Juin

Il ſe commit quelques autres meurtres: deux Anciens Catholiques furent tués, l'un à Malaygue & l'autre à la Femade; & un ſoldat fut égorgé aux portes d'Alais. Autres meurtres.

On ſaiſit auſſi le Curé de Blauſac & on le ménaçoit de le faire mourir, lors que les Proteſtans de ſa Paroiſſe demandérent ſa grace & l'obtinrent. Curé rélaché.

Catinat enlevoit par tout des chevaux pour monter de nouvelles recrues: il en prit trois auprès de Nimes, il démonta des Voiageurs ſur le chemin de cette Ville à Montpelier, & enleva des Mules du côté de Vergéſe. Enlévemens de chevaux. *D. L.III.*

Sa tête fut miſe à prix; celle de Ravanel le fut auſſi: mais l'apas du gain ne tenta perſonne. Tête de Catinat &c. à prix.

Il ſe tint quelques aſſemblées de Religion. Il y en eut une au Mas de Vignoles qui n'eſt qu'à une promenade de Nimes. Aiant été dénoncée, Aſſemblées religieuſes. *D. L.III.*

1704. Juin un Détachement y fut envoié : mais il ne trouva dans la maison que quelques viandes aprétées ; & pour tout exploit, il tua à la Campagne u Païsan qu'il crut être un Camisard.

Il se tint une autre assemblée entre St. Cezaire & Brignon. Elle fut nombreuse & composée des habitans des Villages voisins. La Baume dit *qu'on y précha, qu'on y fit des priere & qu'on y chanta des Pseaumes pendant six heures.*

FIN DU TOME SECOND.

ERRATA.

Pag. 27. *lig.* 9. Ysés, *lis.* Usés
101. & suiv. *lisez par tout* Fan *au lieu de* Fau
165. *lig.* 7. Roland de son côté, *ajoutés*, ajoute le même Historien
231. *lig.* 1. Pucch, *lis.* Puech
235. *lig.* 2. nom, *ajoutés*, de maison
236. *lig.* 19. cicure, *lis.* cieure
238. Montelus, *lisés par tout* Montclus
ibid. *lig.* *penult.* Burgeac *lis.* Bargeac
239. *lig.* *dern.* à deux, *lis.* aux deux
240. *lig.* 14. Roudil, *lis.* Courdil
254. *lig.* 1. qui peut, *lis.* qui put
276. *lig.* 7. Païs, *lis.* Païs
347. *lig.* 17. de tant de, *lis.* de tant

